This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NAPOLÉON

ET

MARIE-LOUISE

SOUVENIRS HISTORIQUES

DE

M. LE BARON MENEVAL

ANCIEN SECRÉTAIRE DU PORTEFEUILLE DE NAPOLÉON PREMIER CONSUL
ET EMPEREUR, ANCIEN SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS
DE L'IMPÉRATRICE-RÉGENTE

La vérité.... rien que la vérité

—

TOME TROISIÈME

—

PARIS
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR
RUE DE LA PAIX, 6

1845

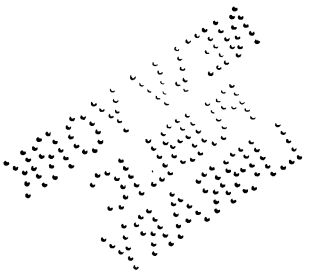

PRÉFACE.

La publication de ces Souvenirs historiques a été reçue avec un empressement qui est dû surtout à l'intérêt du sujet, au désir général d'obtenir des révélations nouvelles, et à l'indulgence des critiques qui ont bien voulu rendre compte de l'ouvrage. Malgré ce favorable accueil, les divers jugements qui ont été portés dans le monde, sur cette publication, prouvent de nouveau, qu'entreprendre une excursion dans l'histoire contemporaine, est une tâche hérissée de difficultés. Je crois devoir donner à cet égard quelques explications. En admettant la fidélité de mon témoignage, un grand nombre de lecteurs ont élevé des doutes sur ma stricte impartialité. Ils ont trouvé que je ne présentais que le beau côté de la médaille, et que j'en cachais le revers; que j'avais peint un tableau sans ombres. Quelques-uns plus passionnés ou plus positifs, ont vu en moi un séide. La nature tout intime de mes fonctions auprès de Napoléon leur a fait supposer que c'était un devoir pour moi de dissimuler les fautes, les vices et même les crimes, dont ils se plaisent à gratifier un homme qui n'a pu parvenir, selon eux, à une aussi grande élévation, que par des moyens réprouvés par la morale.

Les plus indulgents ont loué la publication de mes Souvenirs, comme un tribut de reconnaissance envers un bienfai-

teur. D'autres l'ont excusée, comme le fruit d'une longue habitude de fascination, et même de dépendance.

Quoique le retard apporté dans cette publication ait dû venir en aide à la maturité des jugements, ce n'est pas des contemporains, toujours agités par des passions plus ou moins animées, qu'il faut attendre une justice impartiale. Pour eux, la grandeur du génie et du caractère de l'homme qui a présidé aux importants événements qui se sont passés sous leurs yeux, est toujours contestable. Ceux auxquels leurs fonctions ou leur position relative ont assigné un rôle dans ces événements, comptent parmi eux de nombreux dépréciateurs. Cette disposition d'esprit a des causes diverses.

Le plus grand nombre des personnes auxquelles je fais allusion, pour conserver les biens, les honneurs et les avantages de tout genre, dont le régime impérial les avait comblés, se sont attelés au char d'un nouveau maître, en le traînant sur les débris de la statue qu'ils foulaient aux pieds. A leurs yeux, Napoléon n'a pas d'autre tort, que d'avoir perdu sa puissance.

Quelques-unes ou ne pardonnent point un blâme qu'elles ont mérité, ou ne croient pas avoir été suffisamment récompensées de leurs services.

Des généraux, des administrateurs, chez lesquels fermentait le levain caché des vieilles jalousies de l'armée du Rhin, ou qui regrettaient les faveurs anciens dépositaires du pouvoir; d'autres, imbus d'idées républicaines ou royalistes, ont laissé éclater, à l'aspect du colosse tombé, les sentiments hostiles qu'ils avaient renfermés jusque-là au fond de leur cœur.

L'amour-propre, dont les traits sont toujours envenimés,

a engendré une autre classe de mécontents. Napoléon n'admettait pas d'obstacles insurmontables. Ceux qui les alléguaient pour se justifier de n'avoir point réussi, le trouvaient inexorablement incrédule. Cette incrédulité était feinte; mais il la jugeait utile et même nécessaire pour inspirer, ce qu'il appelait le feu sacré, à ceux qu'il poussait vers un but que l'audace seule pouvait atteindre. Ceux-là n'ont vu, dans cette conduite de l'Empereur, qu'une offense gratuite, oubliant que, devant les résistances qui contrariaient ses plans, il aurait voulu pouvoir effacer du vocabulaire français le mot *impossible*. Quoiqu'en continuant sa confiance à ceux dont il contredisait à dessein les assertions, il leur ait montré, dans d'autres circonstances, qu'ils n'avaient point démérité, et qu'il ne cessait pas d'apprécier leurs talents et leur fidélité; quoiqu'il leur en tînt compte, quand l'occasion s'en présentait, s'acquittant ainsi d'une dette arriérée, et leur faisant une réparation tacite, la récompense présente n'effaçait pas à leurs yeux l'injustice passée. On rencontre encore aujourd'hui des hommes qui ont conservé ces vieilles rancunes, trouvant peut-être, dans ces puériles illusions de leur vanité, une excuse plausible de leur défection.

Quelques personnes savent mauvais gré à Napoléon d'avoir méconnu la sagesse de leurs conseils, et d'avoir, pour l'accomplissement de ses desseins, dérangé leurs calculs et contrarié leurs vues d'avenir.

D'autres, plus délicats dans leurs prétentions, mais non plus justes, se sont souvenus que leurs démonstrations de dévouement n'avaient pas été accueillies avec une sympathie égale à la leur. Ils ne veulent pas reconnaître, quand il s'agit d'eux-

mêmes, que l'âme obéit, à son insu, à des instincts mystérieux qui attirent ou repoussent, sans que cependant l'estime et la confiance en soient altérées.

La désapprobation dont Napoléon a frappé quelques alliances formées avec des familles riches, mais décriées, a excité le ressentiment de ceux qui avaient contracté ces unions. Mais cette désapprobation, abstraction faite des individus, avait pour motif la crainte que la considération des corps auxquels ils appartenaient, ne vînt à en souffrir, et qu'elles ne nuisissent au bien du service public. Si leur avancement n'a pas été aussi rapide qu'ils avaient droit de l'espérer, au lieu de s'en prendre aux occasions qui ne les ont pas favorisés, ils reprochent au chef du gouvernement un déni de justice. Cependant il serait difficile de citer des exemples de services réels, de talents reconnus, négligés par Napoléon, qui avait pour principe invariable de ne point laisser le mérite sans emploi, partant sans récompense. Aucune considération, ou d'opinion ou de torts envers lui, ne l'a jamais fait dévier de ce principe. Une plus longue énumération des causes qui ont suscité à Napoléon des ennemis parmi ceux qui l'ont servi, serait fastidieuse.

Quand pour soustraire la France aux tyranniques prétentions de l'Angleterre, et pour la replacer au rang d'où les agrandissements successifs de ses voisins tendaient à la faire descendre, Napoléon s'imposait des travaux, des privations, des périls de tous genres; quand il renonçait aux douceurs de la vie; quand il dédaignait ce bien-être matériel, dont les plus hauts esprits ont quelquefois besoin; quand il s'exposait à une impopularité passagère, pour assurer le succès d'une combinaison féconde en résultats futurs, et dont il se réservait

le secret, il avait le droit d'exiger de ceux qu'il employait les mêmes sacrifices; mais il était bien plus austère pour lui-même que pour les autres.

J'ai montré, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, Napoléon appliquant aux actes de sa vie publique les qualités qu'il portait dans sa vie privée, et qui étaient inhérentes à sa nature, parce que cela est la vérité. Ce respect pour la morale, il l'exigeait de ses ministres et des fonctionnaires de l'État. Il ne recherchait pas seulement, dans ceux qu'il associait à ses travaux, des talents appropriés aux emplois éminents qu'il leur confiait, mais aussi une probité scrupuleuse, l'esprit d'équité et des mœurs honorables. Ceux que la nature de leurs fonctions ont mis en rapport direct avec lui se distinguaient par ces qualités. Ceux que des fonctions secondaires éloignaient de sa surveillance immédiate, n'en étaient pas moins l'objet de son attention[1]. Des abus, des actes contraires à la considé-

[1] Il existe des milliers de lettres et de notes, adressées par Napoléon à ses ministres, dans le but de se faire rendre compte d'actes irréguliers commis par des préfets, des maires, des procureurs impériaux, des généraux commandant les divisions militaires ou les départements, soit dans l'exercice de leurs fonctions, soit dans leurs relations sociales; de désaccords entre les préfets et leurs secrétaires généraux, entre le parquet des tribunaux et la gendarmerie; des prétentions des commissaires généraux de police, disposés à étendre leur influence au préjudice des autres autorités.

Dans ses projets de réforme, il avait compris la suppression des maisons de jeu de Paris. L'impôt prélevé sur leur produit lui paraissait immoral. Il avait en conséquence ordonné, en 1811, la formation d'une commission chargée de lui faire un rapport sur cette question. Cette commission conclut à un ajournement.

ration dont il voulait que ses agents fussent entourés, étaient à l'instant réprimés par des admonestations sévères, ou punis par la destitution. Il faut ajouter que si jamais prince n'a été mieux servi, et n'a inspiré plus de dévouement, jamais, sous aucun règne, les services de quelque ordre qu'ils aient été, ne furent plus à l'abri des vicissitudes, plus indépendants d'un caprice ou d'un oubli.

C'est un effet inévitable des réactions de susciter au dépositaire d'un grand pouvoir, lorsqu'il est tombé, des ennemis de tout genre. Je viens de signaler les aberrations des antagonistes, pour ainsi dire domestiques, de Napoléon. Je n'entreprendrai pas de définir les nombreuses variétés d'adversaires, aux passions et aux erreurs desquels la chute du gouvernement impérial a laissé le champ libre. Le chef principal d'accusation dans lequel ils se réunissent contre l'Empereur, par des motifs différents, est qu'après les éclatantes victoires remportées sur la coalition, il ne l'ait pas jugée entièrement abattue ; et que, s'endormant dans le succès, il n'ait pas détendu les ressorts de son gouvernement dictatorial. Ils ont ignoré, ou n'ont pas voulu reconnaître l'accord évident, le système d'hostilités permanentes de ses ennemis, et les immenses ressources qui leur permettaient de réparer leurs pertes. Ce n'était pas en présence d'ennemis nombreux, actifs, sans cesse renaissants, que Napoléon pouvait se livrer à des extensions dangereuses de liberté politique. Aussi nous avons vu la mauvaise foi, l'ignorance ou la crédulité servir l'animosité des puissances étrangères, et s'associer aux passions intéressées des princes et des courtisans ramenés à leur suite. Ce concert de voix réprobatrices a créé, en France et à

l'extérieur, un fantôme d'opinion contraire au chef de l'Empire, et accrédité des calomnies, par lesquelles une partie de la génération présente est encore fascinée.

Les Zoïles de la gloire de Napoléon se sont plu à peindre sa politique sous d'odieuses couleurs; mais Napoléon s'est-il jamais servi des détestables moyens dont ses devanciers dans la reconstruction ou dans l'agrandissement des empires ont donné l'exemple? — A-t-il semé la sédition et la révolte dans les États de ses implacables ennemis, quand la loi de justes représailles l'y autorisait? — A-t-il armé les peuples contre leurs souverains, les esclaves contre leurs maîtres[1]? — Quand un puissant intérêt national lui prescrivait de lier étroitement la péninsule espagnole à la France, a-t-il employé, à l'égard des peuples de l'Espagne, l'odieuse politique de destruction et d'anarchie qui a déshonoré la conduite de Catherine et de Frédéric envers les Polonais?

Napoléon avait trouvé, à l'époque du 18 brumaire, la France en proie aux plus funestes dissensions. Il ne fut occupé que du soin de réunir tous les Français dans un intérêt commun de prospérité et de grandeur nationales. Tout ce qui eut quelque valeur en France, aux époques du Consulat et de l'Em-

[1] J'aurais pu armer une grande partie de la population contre elle-même, en proclamant la liberté des esclaves. Un grand nombre de villages me l'ont demandée. Mais lorsque j'ai reconnu l'abrutissement de cette classe nombreuse du peuple russe, je me suis refusé à cette mesure qui aurait voué à la mort et aux plus horribles supplices bien des familles.

Extrait de la réponse de l'Empereur à la députation du sénat.

(*Moniteur* du 21 décembre 1812.)

pire, fut appelé par le chef du gouvernement, sans distinction de caste ou d'opinion, à l'aider dans la tâche de réorganiser l'État, de fonder l'unité et la nationalité françaises, et de jeter les bases de la vigoureuse administration qu'il a léguée à ses successeurs. Tous les citoyens, dans l'ordre civil, comme dans l'ordre militaire, ont secondé Napoléon avec zèle et fidélité; car l'esprit et la volonté de la nation étaient personnifiés en lui. Ces avantages n'ont pas été réservés à la France seule. Les victoires de Napoléon, et même ses revers, ont inoculé aux peuples de l'Europe l'esprit d'union et de progrès, et déposé dans leur sein des germes impérissables de liberté et de civilisation. Ces peuples, initiés par lui aux bienfaits de la révolution française, purifiée de ses excès, en tiendront compte un jour à notre nation, qu'ils regarderont comme leur aînée dans la grande famille européenne.

Napoléon a pu dire comme Cicéron [1] :

> Romains, j'aime la gloire, et je ne puis m'en taire;
> Des travaux des humains c'est le digne salaire.

S'il a poussé trop loin cet amour de la gloire, il a dû faire des fautes; mais ses erreurs sont d'une grande âme. Je n'ai point embouché la trompette pour proclamer ces fautes, et les mécomptes inséparables du grand œuvre qu'il avait entrepris. Tel acte qui paraît répréhensible aux contemporains, sera peut-être loué par la postérité. Le temps mûrit lentement les germes des importantes améliorations que Napoléon a confiés à l'avenir. Il déroule insensiblement des pages ignorées de cette

[1] Dans la tragédie de *Catilina*, par Voltaire.

vie si fertile en grandes conceptions, qui révèlent toute la profondeur des vues de cet étonnant génie, et qui expliquent bien des actes incompris ou mal jugés.

Les deux causes uniques de la chute de l'Empire, sont 1° la haine de la révolution française, implantée au cœur des vieilles dynasties de l'Europe; 2° la résistance, couronnée de succès, de l'Angleterre aux efforts tentés par Napoléon pour affranchir les mers. Au-dessus de ces deux causes premières, plane l'effroi inspiré par la supériorité du génie d'un puissant chef de gouvernement, représentant forcé du principe révolutionnaire, principe incompatible avec l'esprit des monarchies étrangères, malgré les concessions que Napoléon a dû faire à leur redoutable puissance.

Ces inimitiés implacables ont eu pour auxiliaires : 1° la mort du duc d'Enghien, événement commandé par l'imminence du plus grand danger que la France ait couru, fatal épisode du règne de Napoléon, que l'animosité et la mauvaise foi des ennemis de la France ont exploité avec un merveilleux succès; 2° la guerre d'Espagne, entreprise toute nationale, comprise par les gouvernements forts qui ont régi l'ancienne France, opportun le lendemain de l'alliance de Tilsitt, mais qui a manqué, peut-être par les moyens d'exécution; 3° l'expédition de 1812 contre la Russie, prématurée, en ce qu'elle a été forcément entreprise avant que la pacification de l'Espagne pût être consommée; expédition non-seulement nationale, mais européenne, que les rigueurs d'un hiver extraordinaire ont fait échouer, et dont la déplorable issue a lâché la bride aux mauvaises passions, et enhardi la trahison. Des résultats tels que Napoléon pouvait les espérer, lui auraient permis de couronner son œuvre.

On ne peut trop le redire, le but élevé, le but unique de l'ambition de Napoléon, celui auquel tendaient toutes ses pensées, toutes ses actions, a été de régénérer les peuples, de répandre parmi eux le bien-être avec les lumières, et de procurer à toutes les classes les avantages, désormais inaliénables, de l'égalité civile et politique. Occupé de cette haute mission, et de celle de garantir l'avenir de la France contre les antipathies de la vieille Europe, Napoléon a dû, dans le travail de ses mystérieuses conceptions, ajourner des institutions dont la concession aurait présenté trop de dangers, en présence de l'Europe sans cesse armée. Il a nécessairement heurté des préjugés, blessé des vanités diverses. En écartant les obstacles qui entravaient sa marche, il a froissé des intérêts. Tombé au milieu de sa pénible et glorieuse carrière, l'élévation de ses idées et la portée de ses projets ont dû échapper aux regards du vulgaire, qui ne juge d'ailleurs que sur les résultats. Napoléon est donc resté livré sans défense aux attaques de l'injustice et de l'erreur; il n'a pas été jugé. Mais les haines meurent, les passions s'amortissent, les préventions se dissipent, et les esprits s'éclairent. Alors la route tracée par le génie, et le but auquel il tendait, apparaissent dégagés des nuages qui les avaient longtemps obscurcis.

Un autre reproche m'a été adressé. On a trouvé que j'usais avec trop de sobriété de mes réminiscences. Je reconnais moi-même que j'ai poussé trop loin à cet égard la circonspection. En effet, ce que j'ai dit de Napoléon laisse à désirer. Mon projet avait d'abord été de parler de l'impératrice Marie-Louise, en rattachant à ce qui concerne cette princesse quelques particularités sur l'Empereur. J'ai été conduit à m'écarter

de mon plan primitif, d'abord par la nécessité de rendre mes récits plus intelligibles, puis par l'intérêt qu'excite tout ce qui touche à Napoléon; j'ai été retenu en même temps par la crainte de faire de trop longues excursions hors des limites que je m'étais tracées. La publicité m'a éclairé sur l'utilité et sur la convenance de plusieurs additions qui concourent au but que je me suis proposé.

C'est pour remplir ce but moins imparfaitement, que je publie ce troisième volume, qui est consacré tout entier à Napoléon : je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de Marie-Louise. Je ne prends pas l'engagement d'embrasser la vie entière de Napoléon. C'est une tâche que je ne veux ni ne pourrais entreprendre. Je devrais chercher à des sources étrangères des documents, auxquels je ne pourrais donner la sanction d'un témoignage présent et immédiat. Je me réduis donc à ne parler que de ce qui est venu à ma connaissance personnelle, et de ce qui est du ressort des affaires dont j'ai été un instrument passif, mais non aveugle.

Si la mission difficile d'écrire une histoire complète du Consulat et de l'Empire peut être remplie dès à présent, cette mission paraît réservée à un historien qui se trouve dans les conditions les plus favorables pour la conduire à bonne fin. Je n'ai point été initié à la composition de cette œuvre importante, qui est attendue avec une juste impatience. Mais j'ai pu juger de l'abondance et de l'intérêt des documents réunis dans la main de l'auteur, matériaux précieux, qu'il est à craindre que le temps ne disperse. Indépendamment des révélations puisées dans des portefeuilles inédits, d'investigations dans les papiers des cabinets étrangers, favorisées par de nom-

breuses et hautes relations, et par une double renommée d'écrivain et d'homme d'État, cet historien, aidé de son admirable perspicacité, de sa connaissance des affaires, acquise par une expérience de quinze années, et de l'étude approfondie de la situation passée et présente de l'Europe, a dû s'assimiler la pensée intime de Napoléon. Il l'a cherchée dans les seules sources où on peut la trouver, dans la correspondance personnelle, dans des milliers de lettres dont une grande partie est écrite de ma main, et dans des décisions émanées directement de l'homme qui a été longtemps l'arbitre des destinées de la France et de l'Europe, enfin dans les archives de la secrétairerie d'État. M. Thiers aurait ainsi devancé le temps; et nous sommes fondés à espérer que la première histoire de Napoléon va enfin sortir de sa plume.

Après l'important ouvrage de M. Thiers, je pourrais citer un ouvrage spécial : l'*Histoire des Cabinets de l'Europe sous le Consulat et l'Empire*, dont M. Armand Lefebvre vient de publier les deux premiers volumes. Cet habile et consciencieux écrivain a mis en œuvre avec un remarquable talent, et avec une droiture, qui n'est pas toujours la qualité distinctive de certains historiens qui l'ont précédé, des matériaux recueillis aux sources officielles.

Je n'ai pas la prétention de ne révéler que des secrets : le gouvernement de Napoléon en renferme moins qu'on ne le suppose. Néanmoins la plus grande partie des choses que j'ai racontées est peu connue, ou ne l'est même point. Il y a des questions sur lesquelles la controverse s'est égarée : j'ai dû chercher à les éclaircir. Au nombre des faits que je rappelle, ou des résolutions qui en ont été la suite, quelques-uns sont

d'un intérêt capital : d'autres n'ont de prix que parce qu'ils se rapportent à la personne de Napoléon. J'ai cherché par-dessus tout à faire connaître le cœur et le caractère de ce grand homme. Les anecdotes, qui n'ont d'autre mérite que de fournir un aliment sans profit à la malignité, ont été écartées.

Quels que soient les faits dont je parle, quand j'ai su, d'une manière certaine, comment les choses se sont passées, et quelles raisons Napoléon a eues, pour agir comme il l'a fait, je l'ai dit : quand je l'ai ignoré, je me suis tu. Je ne me fais point l'écho de ceux qui m'ont précédé. J'ai puisé mes récits dans mes propres souvenirs, aidé de quelques notes. Libre de toute influence étrangère et désintéressé du présent, j'ai cherché à me défendre, autant qu'il a été en moi, de toute prévention et de toute partialité.

Les matières contenues dans ce tome troisième se lient à celles des chapitres correspondants des tomes premier et deuxième des premières éditions. Ce sont des additions disposées dans le même ordre, et qui, malgré leur connexité avec mes récits antérieurs, forment néanmoins un ensemble séparé.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DE

M. LE BARON MENEVAL

SOUVENIRS HISTORIQUES

DE

M. LE BARON MENEVAL.

I

Portrait de Bonaparte, Premier Consul. — Quelques mots sur sa première éducation. — Son respect pour ses parents. — Vie bourgeoise qu'il menait au commencement du Consulat.

On a fait si souvent le portrait de Napoléon que je n'apprendrai rien de nouveau, en disant qu'il était d'une taille moyenne (cinq pieds deux pouces). A l'époque où j'ai été attaché à son cabinet, il jouissait d'une santé vigoureuse; il était récemment guéri d'un mal interne dont il avait commencé à souffrir sérieusement pendant la seconde année du Consulat. C'était une affection scabieuse, invétérée, contractée en servant une pièce de canon pendant le siége de Toulon, que des palliatifs avaient fait rentrer, et dont son habile médecin Corvisart venait de le délivrer. Napoléon avait alors un embonpoint médiocre, que développa plus tard le fréquent usage des

bains, qui le délassaient de ses fatigues de corps et d'esprit. Il contracta en effet l'habitude de se baigner tous les jours et à des heures irrégulières. Sur l'observation de son médecin, que la haute température de ses bains, leur fréquence et leur longue durée tendaient à l'affaiblir et le disposaient à l'obésité, il en usa depuis plus sobrement. Son cou était un peu court; ses épaules larges et le développement de sa poitrine annonçaient une constitution robuste, moins forte cependant que son moral. Il avait les bras bien attachés, la jambe bien faite et le pied petit. Sa main, dont il tirait un peu de vanité, était ferme et potelée, avec des doigts effilés. Il avait le front haut et large, les yeux gris et investigateurs, le nez droit et bien conformé, d'assez belles dents, l'arc de la bouche parfaitement dessiné, et le menton légèrement proéminent. Son teint était sans couleur, mais d'une pâleur transparente, sous laquelle on voyait circuler la vie. Ses cheveux châtains très-fins, qu'il avait portés longs et recouvrant ses oreilles jusqu'à l'époque de son expédition en Égypte, étaient alors coupés courts, et laissaient à découvert son front, siége de hautes pensées. Le galbe de son visage et l'ensemble de

ses traits étaient d'une régularité irréprochable. Enfin sa tête et son buste ne le cédaient en noblesse et en dignité à aucun des plus beaux bustes que nous ait légués l'antiquité.

Quand il était excité par quelque passion violente, sa figure prenait une expression sévère et même terrible. Il s'exerçait comme un mouvement de rotation sensible sur son front et entre ses sourcils; ses yeux lançaient des éclairs. Les ailes du nez se dilataient, gonflées par l'orage intérieur; mais ces mouvements passagers, quelle que fût leur cause, ne portaient point de désordre dans son esprit. Il paraissait en régler à son gré les explosions qui, du reste avec le temps; devinrent de plus en plus rares. Sa tête restait froide: le sang ne s'y portait jamais : il refluait toujours vers le cœur. Dans l'état ordinaire, son visage était calme, doucement sérieux. Il s'illuminait du plus gracieux sourire, quand il était déridé par la bonne humeur ou par le désir d'être agréable. Dans la familiarité, il avait le rire bruyant et railleur.

L'embonpoint qu'il acquit dans les dernières années de son règne avait donné au torse plus de développement qu'à la partie inférieure du corps;

ce qui a fait dire après sa chute, que son buste donnait l'idée d'un monument majestueux et imposant qui n'aurait pas eu une base proportionnée à sa grandeur.

Le portrait de Napoléon serait incomplet, si je passais sous silence son chapeau sans bordure ni galons, qu'ornait une petite cocarde tricolore retenue par une ganse de soie noire, et sa redingote grise qui recouvrait le simple uniforme de colonel de sa garde. Ce chapeau et cette redingote devenus historiques avec lui, brillaient au milieu des habits chargés de broderies d'or et d'argent de ses généraux et des officiers civils et militaires de sa maison.

Les jugements contradictoires portés par les maîtres d'étude de Napoléon ou par les inspecteurs des écoles, prouvent que dans son enfance il n'annonçait pas ce qu'il serait un jour. Ce ne fut qu'après sa sortie de l'École militaire qu'il se livra avec une ardeur soutenue à l'étude. Il m'a répété souvent que depuis ce temps, il avait constamment travaillé pendant seize heures par jour. Ceux qui l'avaient connu dans ses premières années s'accordaient à dire qu'il était doux, réservé, mais fier à l'excès, et rêvant déjà la gloire; qu'il avait peu

de goût pour les plaisirs, et plus de dispositions pour les sciences que pour les arts d'agrément. Il a cependant sacrifié aux Muses. Il reste de lui, à ce qu'on assure, quelques pièces de vers, mais courtes, et qui ne sont que des essais. Je n'ai pas entendu dire qu'il les ait avouées.

Napoléon a toujours montré un grand respect pour ses parents et pour son grand-oncle l'archidiacre Lucien, devenu, après la mort de son neveu Charles Bonaparte, le chef de la famille. Napoléon était dans sa quinzième année, quand son père qui l'avait amené en France à l'âge de dix ans, mourut à Montpellier. Les lettres qu'il adressa à sa mère et à son grand-oncle à cette occasion, montrent le chagrin qu'il ressentit de cette perte [1]. Napoléon avait peu connu son père, dont il avait été presque toujours séparé. Charles Bonaparte n'avait pu veiller à l'éducation de ses enfants. Il s'était reposé de ce soin sur madame Bonaparte, femme d'un grand caractère, qui avait rempli ses devoirs de mère avec une tendre et sévère sollicitude. Elle n'avait inspiré à ses enfants que des

[1] Ces lettres ont été publiées, ainsi que la lettre adressée au docteur Tissot, dont il est question plus bas, dans un ouvrage intitulé : *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, par le baron Coston.

sentiments élevés et généreux ; et en cultivant leur heureux naturel, elle avait éloigné d'eux avec vigilance les exemples qui auraient pu altérer leur innocence.

Napoléon était à l'École militaire de Paris, lorsqu'il perdit son père, en 1787. Ce dernier mourut dans les bras de son fils Joseph. L'abbé Fesch son oncle, depuis cardinal, et madame de Permon, mère de la duchesse d'Abrantès, étaient présents. Charles Bonaparte exprima à son fils le désir de le voir renoncer à l'état militaire, qui l'éloignait de sa famille, et retourner en Corse pour le remplacer, en lui recommandant nominativement ses six autres enfants. Il lui fit promettre qu'il leur servirait de père autant que son âge le lui permettait. Joseph avait alors dix-sept ans.

En 1802, le conseil municipal de Montpellier vota l'érection d'un monument à la mémoire de Charles Bonaparte. Napoléon remercia ces citoyens de leurs bonnes intentions ; mais considérant que l'événement de la mort de son père avait déjà dix-huit ans de date : « Si c'était hier que j'eusse perdu mon père, dit-il, il serait convenable et naturel que j'accompagnasse mes regrets de quelque haute marque de respect, mais il y a vingt ans ; cet

événement est étranger au public. » Jugeant en même temps que ce monument serait consacré à sa gloire personnelle plus qu'à la mémoire de son père, il crut devoir refuser cet hommage. Depuis, Louis Bonaparte fit exhumer le corps de son père, qu'il fit transporter à sa terre de Saint-Leu, où il lui éleva un monument.

Napoléon étant lieutenant d'artillerie en second à Valence, alla voir sa famille en Corse. Son grand-oncle, l'archidiacre Lucien, perclus de goutte, était depuis longtemps alité. Touché de ses souffrances, le jeune Bonaparte, âgé à peine de dix-huit ans, écrivit en secret au docteur Tissot une lettre dans laquelle il décrivait minutieusement l'état du malade, et réclamait avec une touchante sollicitude de la science et de l'humanité du célèbre médecin, des conseils pour la guérison ou au moins pour le soulagement de son oncle. Cette lettre resta sans réponse, confondue dans la foule des consultations demandées au docteur et signées de noms inconnus.

Cinq ans après, Napoléon obtint un nouveau congé; il se hâta d'en profiter pour aller en Corse, où il trouva à son arrivée ce même grand-oncle à son lit de mort. Ce triste spectacle lui rappela

vivement la tendresse dont ce digne parent avait entouré ses neveux et particulièrement lui Napoléon. J'ai rectifié ailleurs la version inexacte et généralement accréditée des paroles que l'archidiacre Lucien leur adressa. Il fut amèrement regretté par ses neveux, dont il avait été le second père. Il expira au milieu de sa famille, qui perdait en lui un guide et un protecteur. Napoléon confondait dans la même reconnaissance la mémoire de ce bon parent et celle de son père.

La première année du Consulat avait vu se former plusieurs complots contre la vie du Premier Consul, tous tramés par des hommes appartenant au parti vaincu au 18 brumaire : l'exécution des uns avait été prévenue; les autres avaient avorté. Celui qui avait le plus attiré l'attention, était le projet de poignarder le Premier Consul à l'Opéra. L'indifférence et même le dédain du Premier Consul pour ces tentatives contre sa personne l'avaient empêché de faire mettre ces conspirateurs en jugement. L'attentat du 3 nivôse vint interrompre sa sécurité, et lui fit sentir la nécessité d'arrêter par un exemple l'audace des Jacobins turbulents auxquels il attribua cette sanglante catastrophe. Cette nouvelle attaque contre sa vie

bâta la condamnation des conspirateurs de l'Opéra, et amena l'arrestation d'un grand nombre d'hommes suspects par l'exagération de leur conduite sous le régime de la terreur. Les recherches de la police finirent par découvrir les véritables auteurs de la machine infernale, qui se trouvèrent être des agents royalistes, dirigés par Georges, fanatique et infatigable ennemi du Premier Consul. Les deux tiers des Jacobins arrêtés furent mis en liberté. Les autres furent condamnés, par un sénatus-consulte, à la déportation, et retenus en France, jusqu'à ce qu'ils pussent subir leur peine. Mais cette rigueur ne fut que comminatoire; à l'exception de quelques-uns des condamnés connus par leur férocité et par leurs excès, les autres furent mis en simple surveillance.

Depuis que ces événements s'étaient passés, Napoléon était retombé dans sa sécurité ordinaire. Il ne se préoccupait pas des dangers qui pouvaient menacer sa personne ; il souffrait même avec impatience les communications qui lui étaient faites à cet égard par la police ou par ses entours ; il avait besoin de tout son calme ; il ne changea rien à ses habitudes, et continua à se livrer à ses travaux, sans se laisser détourner de sa route. Son caractère

ne fut point changé ; il ne devint ni ombrageux ni défiant. A mon arrivée au palais consulaire, je ne vis employée autour de lui aucune de ces précautions qui annoncent le soupçon ou la peur. Il vivait fort bourgeoisement, surtout à la Malmaison. Il passait chez madame Bonaparte le temps que le travail, la promenade ou la chasse n'occupaient pas. Il déjeunait seul; pendant ce repas, qui était un délassement pour lui, il recevait habituellement quelques personnes avec lesquelles il aimait à s'entretenir des sciences, des arts ou de la littérature. Il dînait avec madame Bonaparte ; après le dîner, il allait faire un tour dans son cabinet; et à moins que quelque travail ne l'y retînt, il revenait dans le salon ; il y jouait aux échecs. Le plus souvent il préférait causer familièrement ; il se plaisait dans la discussion, sans imposer son opinion, et sans prétention de supériorité d'esprit ou de rang. Quand il n'y avait que des femmes, il aimait à critiquer leur toilette, à raconter des histoires tragiques ou satiriques, des contes de revenants. Lorsque l'heure du coucher était arrivée, madame Bonaparte le suivait dans sa chambre. La toilette de nuit de Napoléon était très-expéditive. Quand il était couché, sa femme

s'asseyait sur le pied de son lit et commençait une lecture. Comme elle lisait fort bien, il avait du plaisir à l'écouter. A la Malmaison, Napoléon passait dans le parc tous les moments dont il pouvait disposer.

Madame Bonaparte employait son temps comme elle l'entendait ; elle recevait pendant la journée de nombreuses visites ; elle déjeunait avec ses dames et avec quelques amies ou connaissances, anciennes et nouvelles. Elle n'avait pas de talents agréables; elle ne dessinait pas; elle n'était pas musicienne. Il y avait dans son cabinet une harpe sur laquelle elle jouait par désœuvrement, et toujours le même air. Elle travaillait à des ouvrages de tapisserie, en se faisant aider par ses dames et par celles qui venaient la voir. Elle avait fait ainsi le meuble du salon de la Malmaison. Cette vie occupée plaisait à Napoléon.

Quand madame Bonaparte était à la Malmaison, elle allait visiter régulièrement ses belles serres, dont elle s'occupait beaucoup. Le soir, elle se mettait au trictrac, jeu qu'elle affectionnait ; elle y jouait bien et très-vite.

II

Amnistie des émigrés. — MM. de Breteuil et de Calonne. — Motif et origine des sénatus-consultes. — Première loi sur l'instruction publique. — Établissement des lycées. — Bourse accordée dans l'un d'eux au jeune Thiers. — Maison d'éducation fondée pour les filles. — Légion d'honneur. — Suffrages populaires. — Édouard en Écosse. — L'Antichambre. — Mademoiselle Chevigny. — Duel des généraux Reynier et Destaing. — Bichat et Desault. — Mémoires de M. de Bourienne.

Les projets les plus importants dont je trouvai le Premier Consul préoccupé, à mon entrée au cabinet, étaient l'amnistie des émigrés : la création des lycées, prélude de la vaste organisation de l'Université impériale : une modification de l'article de la constitution qui fixait une durée de dix ans à la magistrature du Premier Consul : enfin l'institution de la Légion d'honneur.

En effet, avant que quinze jours fussent écoulés, la liste des émigrés était déchirée ; une amnistie leur fut accordée en vertu d'un sénatus-consulte. Les exceptions ne portèrent que sur les émigrés qui avaient accepté des commandements dans les armées ennemies, sur ceux qui avaient conservé

des emplois dans les maisons des princes français, et sur des prélats qui avaient refusé de se démettre de leurs siéges. Il fut statué que le nombre des exceptés ne pourrait outre-passer mille, et que ce nombre serait nécessairement réduit à cinq cents dans le courant de l'année. Sur les cent mille Français émigrés qui formaient une population antinationale à l'étranger, les neuf dixièmes avaient émigré par peur, par contrainte, ou par de fallacieuses insinuations. Leur retour dans la patrie présentait peu de dangers. La mesure de rendre les biens invendus était plus grave, parce qu'elle intéressait surtout les familles les plus considérables et les plus hostiles. En retenant leurs biens, Napoléon les mécontentait; en les leur rendant intégralement, il leur donnait les moyens de s'affranchir de toute reconnaissance. Le terme moyen adopté fut de ne point rendre aux émigrés propriétaires, les bois dont la contenance excéderait trois cents arpents. Cette mesure aliéna au gouvernement les grandes familles; et cependant elle a permis à l'aristocratie de reconstituer, avec l'aide de la restauration, ces grands revenus territoriaux qui sont aujourd'hui le partage de ce qu'on est convenu d'appeler le faubourg Saint-

Germain, et d'y concentrer les plus grandes fortunes.

Du reste cet acte d'une politique à la fois hardie et généreuse, dû tout entier à la confiance où était le Premier Consul qu'il pouvait en braver les conséquences, donna la mesure de la force du nouveau gouvernement. Il obtint une approbation générale ; il ne fut blâmé que par un petit nombre de républicains, et par quelques généraux qui voyaient avec peine des hommes qu'ils n'avaient cessé de regarder comme ennemis, partager les avantages dus à un gouvernement contre lequel ils avaient toujours été armés.

Cette loi fut rendue sous forme de sénatus-consulte. Napoléon avait senti, en arrivant au pouvoir, qu'il avait besoin d'entourer les changements indispensables qu'il méditait de formalités assez imposantes pour leur ôter le caractère d'arbitraire et de *bon plaisir*, et de leur donner par là plus de garanties de stabilité. Il avait pris la résolution d'associer dans certains cas, qui devaient être très-rares, le premier corps de l'État aux grandes opérations du gouvernement. Il étendit avec le temps ce partage de l'autorité souveraine. Cette immixtion du sénat dans les

principaux actes politiques pouvait avoir des inconvénients ; mais il parut alors, qu'en n'accordant au sénat le droit de rendre des sénatus-consultes, que sur la seule proposition du chef de l'État, on obvierait au principal danger du pouvoir qui était confié à ce corps. Cette initiative que le sénat respecta pendant les prospérités de l'Empire, il s'enhardit à la prendre, quand il put le faire avec impunité, et tourna contre celui qui l'avait créé, honoré et agrandi, l'arme que lui-même avait remise dans ses mains.

A la faveur de l'amnistie, deux hommes qui avaient eu toute la confiance des anciens princes français, demandèrent et obtinrent l'autorisation de rentrer en France. L'un d'eux, le baron de Breteuil, fut présenté au Premier Consul, qui fut fort aise de causer avec lui, et de recueillir de cet important témoin des détails curieux sur ses dernières missions diplomatiques, et des particularités sur les conseils des princes. M. de Breteuil avait demandé la permission de présenter au Premier Consul son neveu, en le priant de l'employer dans l'administration. Le jeune de Breteuil fut accueilli favorablement. Nommé auditeur au conseil d'État, et successivement appelé à l'inten-

dance des provinces autrichiennes cédées par la paix de Presbourg, et ensuite à des préfectures dans l'intérieur de l'Empire et au delà du Rhin, il servit avec zèle jusqu'en 1814, époque à laquelle les anciens souvenirs reprirent sur M. de Breteuil tout leur empire. Je dois, pour être juste, ajouter qu'il a conservé une grande reconnaissance de l'accueil que Napoléon avait fait à sa jeunesse.

L'autre émigré rentré était M. de Calonne. Il ne jouit pas longtemps du bienfait de l'amnistie; car un mois après sa rentrée en France, la mort l'enleva. Ses luttes contre la noblesse et contre les parlements, de pénibles intrigues, l'ambition déçue, les illusions détruites, abrégèrent ses jours. Il n'avait cependant pas renoncé à l'espérance de faire prévaloir ses plans de finance. Il comptait sur le brillant de son esprit et sur la facilité de son élocution pour séduire le Premier Consul. Un de ses amis, avec lequel j'avais quelques liaisons, me pressa d'obtenir pour lui une audience, convaincu que si M. de Calonne était entendu par le Premier Consul, sa cause serait gagnée. Mais le Premier Consul refusa de le voir, ayant une opinion arrêtée sur la valeur des ressources financières de cet ancien ministre, et sur la légèreté de ses principes. Il

n'était pas d'ailleurs disposé à changer son ministre des finances contre un autre. Un de ses frères lui avait proposé de mettre à la tête des finances un conseiller d'État, homme de beaucoup d'esprit et d'habileté (M. Rœderer). Le Premier Consul avait répondu : « Je fais le plus grand cas des talents de votre protégé ; mais il pourrait arriver qu'avec tout son esprit, il me donnât de l'eau claire, au lieu qu'avec mon bon Gaudin, je suis toujours sûr d'avoir de bons écus. »

La loi qui suivit de très-près l'amnistie des émigrés était relative à l'organisation de l'instruction publique, qui fut l'ébauche de l'institution de l'Université. Des lycées furent créés dans chaque arrondissement de tribunal d'appel. Ces colléges furent dirigés par des professeurs nommés par l'État, et entretenus aux frais du trésor public. Pour favoriser ces établissements, six mille quatre cents bourses furent réservées, dont deux mille quatre cents destinées aux fils de militaires ou de fonctionnaires de l'ordre judiciaire, administratif et municipal. Les quatre mille autres furent données au concours, à des élèves des classes secondaires. Des écoles spéciales, affectées à l'étude

du droit, des sciences naturelles, physiques, mathématiques, du dessin, etc., et une école militaire, furent instituées par la même loi.

A la faveur de cette loi fut élevé au lycée de Marseille un homme qu'une organisation privilégiée, de rares talents et une grande variété de connaissances ont porté aux premiers rangs de la littérature et de la politique. M. Thiers descend de négociants qui étaient intéressés dans le commerce du Levant. Il resta dans son enfance livré aux soins de sa mère, cousine germaine de Chénier (Marie-Joseph), et de sa grand'mère, réduites à un état voisin de la pauvreté. Ces deux dames, qui appartenaient aux familles royalistes du Midi, avaient conçu pour le Premier Consul une admiration qui se changea en haine, à la nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien. Leur prévention fut telle que, quoique la médiocrité de leur fortune ne dût pas les rendre indifférentes au bienfait de la loi, elles rejetèrent d'abord l'offre qui leur fut faite par l'autorité municipale de Marseille, de présenter, pour une bourse au lycée de cette ville, leur enfant qui donnait de grandes espérances. Il fallut que des amis intervinssent pour les déterminer à profiter de la bienveillance du gouver-

nement. Le jeune Thiers fut porté sur une liste de présentation, et obtint une des bourses que le Premier Consul s'était réservées. Il semblerait qu'une sorte de prescience avait révélé à Napoléon les fruits merveilleux que devait produire cette éducation. M. Thiers, en racontant cette anecdote avec sa bonhomie spirituelle, ajoutait : « En m'accordant cette faveur, Napoléon ne prévoyait pas sans doute qu'il travaillait à former son futur historien. »

Napoléon, en assurant le bienfait de l'instruction aux fils des militaires et des fonctionnaires de l'ordre civil et autres, eut à pourvoir plus tard à l'éducation de leurs filles, dont l'avenir ne devait pas moins l'intéresser. Des maisons d'éducation furent créées successivement. J'anticipe sur les époques où ces établissements furent fondés, parce que je n'aurai pas occasion d'en parler à leur date. — En 1806, trois maisons furent destinées à recevoir trois cents élèves. — En 1809, des maisons établies dans le château d'Écouen et dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis reçurent six cents élèves, dont une partie fut admise gratuitement, et l'autre en payant demi-pension et pension entière. Ces maisons furent destinées à for-

mer des femmes appelées à occuper dans la société un rang proportionné à celui dans lequel leurs pères avaient vécu. La pension était de mille francs. Le produit des pensions payantes dut défrayer une partie des dépenses d'entretien de ces établissements. Enfin, en 1810, six maisons nouvelles furent ouvertes pour recevoir des orphelines de la Légion d'honneur, au nombre de six cents. L'éducation y fut plus modeste; la pension était de quatre cents francs. Ces institutions furent régies d'après les mêmes principes que les maisons d'Écouen et de Saint-Denis. La règle y fut plus sévère et presque claustrale. Les élèves furent admises depuis l'âge de quatre ans jusqu'à l'âge de douze ans, et purent rester jusqu'à vingt et un ans.

L'Empereur mit ces établissements sous la protection de la reine Hortense. Il traça la base de leurs règlements, s'occupa du choix des supérieures, de la désignation des lieux où les maisons seraient situées, entra dans tous les détails d'ordre et d'économie, et surveilla l'exécution des instructions qu'il donna à ce sujet avec une sollicitude paternelle.

L'ordre de la Légion d'honneur fut organisé dans le même temps. La grande pensée de l'institution de cette décoration unique, type d'égalité à laquelle le soldat comme le maréchal, le dernier citoyen comme le prince et le grand dignitaire étaient accessibles, qui a produit tant de miracles, n'a pas besoin d'être justifiée : elle se défend elle-même.

Que n'a-t-on pas dit contre cette presque unanimité de suffrages en faveur du Consulat à vie et de l'Empire ? Les uns ont avancé que les fonctionnaires publics, chez lesquels les registres étaient déposés, avaient influencé les votes : d'autres ont élevé des doutes sur la fidélité des listes : d'autres enfin ont fait la remarque que depuis qu'on bâtit des constitutions, celles qu'on a présentées à l'acceptation du peuple n'ont jamais été refusées par lui, donnant à entendre que les gouvernements qui se soumettent à cette épreuve savent prendre leurs mesures pour obtenir une majorité. Ceux qui ont vécu à cette époque savent que le gouvernement consulaire n'a eu besoin de recourir ni à la séduction, ni à la menace, ni à la fraude. Le bon sens de la nation, son instinct,

qui ne le trompe point, lui montraient dans Napoléon le protecteur de ses intérêts les plus chers, l'homme qui l'aimait véritablement et qui travaillait à ramener en France le règne de la justice, de l'ordre et de l'égalité. Sa reconnaissance pour les grands services du général Bonaparte était inséparable de l'espoir de l'heureux avenir qu'elle attendait du Premier Consul. Napoléon pouvait avec confiance réclamer le suffrage national. Les peuples ne le refusent jamais aux gouvernements qui se sentent assez populaires pour y recourir.

Environ six semaines avant mon entrée chez le Premier Consul, la représentation de deux pièces de théâtre avait été interdite. Je ne parle de ce fait que parce que l'espèce de disgrâce qu'avaient encourue les auteurs faisait encore à cette époque quelque sensation à la Malmaison. La première, *Édouard en Écosse*, était d'Alexandre Duval. L'auteur avait été fort bien accueilli par madame Bonaparte et par le Premier Consul. Sa pièce avait réussi à la lecture, et la première représentation avait eu aussi au théâtre un grand succès; mais on avait remarqué que des personnes, connues par leur royalisme ardent, avaient applaudi avec exa-

gération certains passages auxquels elles voulaient faire trouver des allusions. Le Premier Consul en ayant été instruit, voulut voir la pièce qu'il ne connaissait pas. Il y trouva de l'intérêt; mais un tumulte d'applaudissements significatifs aux passages signalés, parti de loges voisines de la sienne, ayant attiré son attention, il reconnut qu'elles étaient occupées par des émigrés nouvellement amnistiés. Il en prit, avec raison, de l'humeur, et jugea devoir interdire la représentation de la pièce. Parmi les émigrés qui se firent remarquer par l'affectation de leur approbation, se trouvait le duc de Richelieu, qui a été depuis ministre de la restauration. Il avait obtenu, par tolérance, l'autorisation de venir à Paris, quoique resté au service de Russie. Il reçut l'ordre de quitter Paris et le territoire français dans le plus court délai. M. Duval, craignant d'être compromis par cette imprudence des émigrés, s'était réfugié à Rennes, dans sa famille. Le Premier Consul lui fit dire qu'il pouvait revenir à Paris, et qu'il n'avait aucun sujet de mécontentement contre lui.

La seconde pièce avait pour titre : *l'Antichambre*. Celle-ci, quoique écrite dans une intention inoffensive, contenait des situations et des mots dont

l'application fut faite avec une malignité trop évidente, pour que la représentation de la pièce pût être tolérée. L'auteur, M. Dupaty, encourut la disgrâce du Premier Consul, déjà blessé de la malveillance des allusions imaginées dans la pièce d'*Édouard en Écosse*. Comme M. Dupaty, alors officier du génie, se trouvait à Paris sans congé, il reçut l'ordre de partir pour Brest, où il devait s'embarquer pour l'expédition de Saint-Domingue; mais il ne fit qu'un très-court séjour à Brest. Il obtint de revenir à Paris, avant le départ de l'expédition, et continua à s'y livrer à ses travaux littéraires. Parmi la foule de comédies pétillantes d'esprit qu'il a composées, plusieurs ont été consacrées à célébrer Napoléon. Ce fut lui qui arrangea le ballet allégorique des Heures, exécuté aux Tuileries, à l'occasion du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Il est auteur d'une ronde faite en 1814, pour la musique de la garde nationale de Paris. Cette ronde fut composée à l'occasion des adieux de l'Empereur aux chefs de cette garde, quand il leur confia l'Impératrice et son fils, en partant pour l'armée.

A propos de pièces de théâtre, je puis parler d'un

service que j'ai eu l'occasion de rendre peu de temps après à l'une des plus agréables danseuses de l'Opéra. M. Delucay avait ce théâtre dans ses attributions, en sa qualité de préfet du palais. Il gouvernait avec sévérité cette république chantante et dansante. Mademoiselle Chevigny, qui n'en était pas alors un des sujets les plus jeunes, s'étant blessée au genou pendant la représentation d'un ballet, fut assez longtemps hors d'état de reparaître. M. Delucay, lassé de voir l'absence de mademoiselle Chevigny se prolonger, voulut avoir l'avis des médecins. Il résulta de leur rapport que le genou de cette danseuse était ankylosé, et que sa rentrée au théâtre pouvait être renvoyée à un temps indéfini. Elle fut à l'instant mise à la réforme. Mademoiselle Chevigny, qui se sentait fort en état de reprendre son service si elle obtenait encore deux ou trois semaines de repos, fut désolée de cette exclusion qu'elle considérait comme injuste. Accompagnée de M. Cellerier, célèbre architecte avec lequel elle était mariée, elle frappa à toutes les portes pour obtenir que cette décision qui la privait prématurément de son état fût rapportée. Elle eut recours à mon crédit naissant. Mon intervention lui fit obtenir du ministre de l'inté-

rieur trois mois de repos; c'était plus qu'elle ne demandait. Elle prouva, en reparaissant sur la scène, que les sentences des médecins ne sont pas sans appel. Elle n'avait rien perdu de ses facultés chorégraphiques. L'Opéra a joui encore longtemps des succès de cette danseuse, aussi légère que mime consommée.

Vers le même temps, je vis le Premier Consul fort animé contre le général Reynier, qui venait de tuer en duel le général Destaing. Ces deux généraux, récemment revenus d'Égypte, avaient été divisés par de violents démêlés, lorsque le général Menou prit le commandement de l'armée, après la mort du général Kléber. Napoléon, vivement affligé de la malheureuse issue d'une conquête qui devait être si profitable à la France, et si utile à sa gloire personnelle, avait prescrit l'oubli des fautes commises dans ces circonstances, et de tout ce qui pouvait ramener l'attention sur un mal sans remède. Il fut, avec raison, mécontent de cet appel fait aux passions. Il exila le général Reynier dans le département de la Nièvre, où il possédait une propriété, prit hautement la défense de la mémoire du général Destaing, et accorda une pen-

sion à sa veuve. Cette disgrâce d'un de nos généraux les plus distingués avait pour autre cause l'opposition formée par le général Reynier contre le général Menou, qui était loin de l'égaler en capacité militaire, mais que sa qualité de général le plus ancien de grade avait appelé au commandement en chef de l'armée d'Égypte. Cette funeste rivalité avait contribué à la ruine de nos affaires dans ce pays.

La faveur que le Premier Consul accorda au général Menou, dont il estimait d'ailleurs les talents administratifs, avait pour objet, en protégeant ce général contre les passions soulevées par les derniers événements d'Égypte, d'en arrêter les progrès et de les éteindre tout à fait.

M. Corvisart, assistant avec moi au lever du Premier Consul, un jour de cette année, lui annonça la mort de Bichat, enlevé la veille à la médecine, n'ayant pas encore atteint l'âge de trente ans. Ce jeune médecin, qui donnait les plus grandes espérances, avait enrichi la science d'ouvrages de physiologie remplis de vues neuves et fécondes qui en ont agrandi le domaine. Cette mort rappelait le souvenir de Desault, son maître,

qui avait été l'honneur de la chirurgie. Le Premier Consul ordonna au ministre de l'intérieur de lui faire un rapport sur le meilleur moyen d'honorer la mémoire de ces deux illustres savants. Sur le rapport du ministre, il ordonna qu'un marbre, dédié à leur mémoire et qui rappelât les services qu'ils avaient rendus à l'humanité, fût placé dans une des salles de l'Hôtel-Dieu de Paris.

J'ai parlé du principal grief du Premier Consul contre M. de Bourienne, l'association de ce dernier à l'entreprise de fournitures des frères Coulon. Il me répugnerait d'énumérer les divers reproches que faisait Napoléon à un homme que j'ai été appelé à remplacer. Les révélations, qui ne manquent jamais d'arriver en foule pour achever d'accabler celui qu'atteint la disgrâce, accrurent le mécontentement du Premier Consul. Il chargea le général Duroc de demander à M. de Bourienne les clefs de son logement aux Tuileries, et de lui enjoindre de renvoyer au garde-meuble du gouvernement le mobilier qui garnissait cet appartement, ainsi que celui de sa maison de Ruel. M. de Bourienne ayant objecté qu'il s'était cru autorisé à regarder ces ameublements comme

un don, et à les conserver comme sa propriété, le général Duroc en rendit compte au Premier Consul, qui répondit par l'injonction de faire exécuter sans délai l'ordre qu'il avait intimé, en ajoutant avec humeur qu'il donnait de l'argent et non des chaises.

Cependant le souvenir d'une ancienne familiarité et de services rendus portèrent Napoléon à donner à M. de Bourienne la mission d'assister chaque jour aux séances de la cour d'assises, chargée de juger les individus impliqués dans la conspiration de Georges et Moreau, et de lui transmettre un bulletin de ces séances. Après que ces bulletins avaient été lus par le Premier Consul, je les déposais dans les archives du cabinet. S'ils s'y trouvent encore, on pourra les comparer aux récits des séances du tribunal et des circonstances de ce procès, contenus dans les Mémoires publiés sous le nom de M. de Bourienne. On jugera de la différence de pensée et de langage qui existe entre les deux versions. On aurait tort, au reste, de regarder ces Mémoires comme l'œuvre de celui dont ils portent le nom. Le profond ressentiment que M. de Bourienne avait conservé de sa disgrâce, l'affaiblissement de ses facultés, et l'état

de gêne où il se trouvait réduit, le rendirent accessible aux offres pécuniaires qui lui furent faites; il consentit à couvrir de l'autorité de son nom des Mémoires à la composition desquels il n'a coopéré que par des notes incomplètes, confuses et souvent inexactes, pièces qu'un rédacteur fut chargé de mettre en œuvre. Cet écrivain, dont on cite même le nom, a dû suppléer à l'insuffisance de ces notes par ses propres recherches et par des matériaux qui lui ont été fournis par l'éditeur. Je ne puis que reproduire ce que j'ai dit, à l'occasion de ces Mémoires, dans un numéro du *Spectateur militaire*.

« On sait que M. de Bourienne n'a point composé ses Mémoires, et qu'ils ont été rédigés sur des notes incomplètes, envoyées à son éditeur du fond de sa retraite, à plus de deux cents lieues de Paris. M. de Bourienne était alors dans le Holstein, où il s'était réfugié pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers. Les chagrins causés par le désordre de ses affaires avaient affaibli les facultés de cet esprit vif et subtil. Il portait déjà dans son sein le germe de la maladie dont il est mort quelques années après. Ces Mémoires décèlent une passion si aveugle, que s'ils étaient l'œuvre de celui dont

ils portent la signature, il faudrait en appeler de Bourienne malade à Bourienne dans la plénitude de son jugement. On a été jusqu'à le présenter acceptant avec reconnaissance aux Tuileries les remercîments que lui faisait le roi Louis XVIII, des services rendus au Prétendant, lorsqu'il était ministre de Napoléon à Hambourg. A une malveillance constante se joint une telle affectation d'infidélité que, quand le fond des choses est vrai, il faut douter de l'exactitude des détails qui sont presque toujours dénaturés. La lecture de ces Mémoires m'a révélé, dans les faits qui sont à ma connaissance, des altérations si graves, qu'ils équivalent pour moi à des fictions. Je citerai au nombre des suppositions les plus audacieuses, les entretiens qu'on lui prête avec l'Empereur, dans lesquels il aurait reçu le secret de ses plus intimes pensées, et les étranges confidences qu'il livre ensuite au lecteur. Si ces conversations avaient été indiquées par M. de Bourienne à ses éditeurs, il se serait largement moqué de la crédulité publique : si le fond ou la forme appartiennent à ces derniers, ils sé sont fait une bien fausse idée du caractère de Napoléon, et se sont singulièrement mépris sur le sentiment si puissant qu'il

avait de sa dignité et de ses devoirs. Or, M. de Bourienne, depuis sa sortie du cabinet, en 1802, n'a approché l'Empereur, et dans une audience à peu près officielle, qu'à l'époque où il fut nommé résident à Hambourg. Jusque-là, les efforts de personnes influentes pour lui procurer accès auprès lui, pour le pousser même sur son passage, les tentatives que fit l'excellente impératrice Joséphine dans le même but, furent constamment repoussés. Pendant sa mission à Hambourg, l'Empereur ne correspondit pas avec lui. Quand des renseignements particuliers, indépendamment de la correspondance ministérielle, furent nécessaires à l'Empereur dans ce pays, notamment à l'ouverture de la campagne de 1805, ce fut moi, comme je l'ai déjà dit, qui fus chargé de les demander de sa part à M. de Bourienne; comme j'eus la mission de recevoir de pareilles informations du respectable M. Otto, ministre de France à Munich, l'Empereur ne voulant négliger aucun moyen d'être instruit de ce qui se passait en tête et sur les derrières de la grande armée. »

III

Entrevue de Memel. — Hullin à Alger. — Retraite du général Lannes de Lisbonne. — Renvoi du comte de Lille de Mittau. — Fuite du comte de Lille de Vérone. — Rentrée du roi Louis XVIII au palais des Tuileries. — Ducis et Lemercier. — Madame Fanny de Beauharnais. — Un nain. — Souvenirs de l'Égypte.

Une entrevue qui fut peu remarquée eut lieu vers le milieu de l'année 1802, entre le roi de Prusse et l'empereur de Russie à Memel, port de la Prusse orientale. Le premier de ces souverains régnait depuis cinq ans. L'empereur Alexandre venait de succéder à son père, l'infortuné Paul I^er^, assassiné trois mois auparavant dans son palais de Saint-Michel, à Pétersbourg. Ces princes, jeunes tous deux, éprouvèrent le désir de se connaître. L'empereur de Russie proposa une entrevue amicale au roi, qui l'accepta avec empressement. La reine de Prusse, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, accompagnait le roi, et contribua puissamment à nouer entre les deux princes les liens d'une étroite intimité. Cette liaison eut pour

résultat d'entraîner désormais la Prusse dans la sphère d'action de la Russie.

Le Premier Consul, désirant ne point rester étranger à cette réunion, quoiqu'absent, et curieux d'être instruit de ce qui s'y passerait, y envoya un officier du palais, bon observateur. Le chef d'escadron Dumoustier, qui fut depuis général, officier d'une grande distinction et d'une vertu vraiment antique, fut chargé d'aller complimenter les deux princes. Il porta au roi de Prusse une lettre du Premier Consul, dont l'objet était d'exprimer à ce prince sa satisfaction de l'arrangement qui venait d'être conclu pour le règlement de l'indemnité due à la Prusse, en vertu du traité de Lunéville, et qui lui procurait un accroissement considérable de territoire. L'indemnité du prince de Nassau-Orange, beau-père du roi, avait été en même temps réglée selon ses désirs. De larges indemnités avaient été stipulées en faveur des maisons de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, unies à la maison impériale de Russie par des alliances de famille. Ces communications, venues si à propos, furent très-agréables aux deux princes, et disposèrent l'empereur de Russie à se joindre au Premier Consul dans la répartition des

territoires destinés à indemniser les princes dépossédés de la rive gauche du Rhin.

Ce voyage des souverains de Prusse et de Russie, loin de leur capitale, fut le prélude de ces rendez-vous des princes de l'Allemagne et du Nord et de ces congrès nomades, qui devinrent si fréquents douze ans plus tard.

Un autre officier du palais fut envoyé à peu près dans le même temps à Alger, avec un autre genre de mission. Malgré la paix conclue avec les États barbaresques, les corsaires de cette régence, cédant à leurs habitudes de piraterie, recommençaient leurs incursions sur nos côtes, et osaient même attaquer notre pavillon. Le Premier Consul envoya devant Alger une division navale commandée par l'amiral Leissegues, qui prit à son bord l'adjudant commandant Hullin, chargé de demander au dey la réparation de ces insultes et des dommages faits à notre commerce. L'impression que firent sur ces barbares la haute stature de Hullin, son attitude martiale, la richesse de ses broderies, acheva ce que la lettre du Premier Consul et l'apparition de l'escadre française avaient commencé.

Le dey se soumit à tout, mit en liberté les captifs appartenant aux États alliés de la France, et envoya à Paris un ambassadeur chargé de présents.

Pendant un des séjours que le Premier Consul fit à la Malmaison, en 1802, il fut réveillé au milieu de la nuit par un courrier arrivant d'Espagne, chargé d'une dépêche très-pressée du général Lannes, ambassadeur de France à Lisbonne. Après avoir lu cette dépêche, il donna ordre que ce courrier, qui était le valet de chambre du général, se tînt prêt à repartir, et en attendant, qu'on le fît souper. Pour expliquer le sujet de cette dépêche, je suis obligé de reprendre les choses de plus haut.

Dans le courant du mois de novembre 1801, le général Lannes, qui était seul commandant de la garde consulaire, fut contraint de résigner ce commandement par suite d'une irrégularité trouvée dans la comptabilité de ce corps. Voici ce qui y avait donné lieu. Le Premier Consul avait promis de payer l'ameublement de l'hôtel qu'avait loué le général. Quand les mémoires des fournisseurs lui

furent présentés, il refusa d'acquitter des dépenses qui dépassaient ses prévisions. Le général Lannes, qui donnait et dépensait sans compter, qui ne se faisait aucune idée des exigences d'une comptabilité, qui n'avait jamais recouru en vain à Bonaparte, quand il avait besoin d'argent, regardait le Premier Consul comme si bien engagé par la promesse qu'il avait faite, qu'il ne trouva rien de mieux, pour le contraindre à payer les frais de son ameublement, que de s'en faire remettre le montant par le caissier de la garde. Une telle manière de procéder ne pouvait être admise. Le général Lannes perdit son commandement. La garde consulaire reçut une nouvelle organisation mieux appropriée à sa destination, en passant sous les ordres de quatre colonels généraux. Cette perturbation portée dans l'ordre inséparable de toute comptabilité, et la nécessité de mettre fin à une familiarité, première cause de cette licence, forcèrent le Premier Consul à éloigner temporairement le général Lannes, qui fut envoyé à Lisbonne. Je me souviens d'avoir dîné à cette époque avec ce général chez Joseph Bonaparte après sa nomination, et de l'avoir entendu exprimer son mécontentement par des sarcasmes où perçait un violent dépit. M. de

Champagny, qui venait d'être nommé à l'ambassade de Vienne, était présent à ce dîner.

Le général Lannes, peu familier avec les formes de la diplomatie, ne réussit pas d'abord dans ce poste. Le ministère portugais, mais surtout le ministre des affaires étrangères, don Juan d'Almeida, étaient dévoués à l'Angleterre. Tous les offices, les notes passées par le ministre de France, étaient communiqués à lord Fitzgerald, ambassadeur anglais, avec lequel les réponses étaient concertées. Le prince régent de Portugal, ou trompé ou subjugué par son ministre, n'était pas plus favorable au ministre de France. Le général Lannes, enivré de gloire militaire, sentit sa fierté et sa patience poussées à bout. Sans prévenir personne, ni le gouvernement portugais ni son propre gouvernement, il part à l'improviste de Lisbonne, laissant à sa maison l'ordre de le suivre. Il se présente à la première poste et demande des chevaux. Le maître de poste lui représente qu'un ordre est nécessaire, sans lequel il se voit forcé de les lui refuser. Le général Lannes lui ordonne impérieusement de les faire avancer, et portant la main sur son sabre, menace de l'en frapper, s'il tarde à le faire. Le maître de poste est forcé d'obéir.

Le général Lannes traverse le Portugal et l'Espagne comme un trait, et avant d'arriver à Bayonne, dépêche son valet de chambre au Premier Consul, pour le prévenir de son arrivée. Le valet de chambre réexpédié avec la réponse à sa lettre, n'atteint son maître qu'à Orléans. Le Premier Consul prescrivait à ce dernier de s'arrêter à l'endroit où le courrier le rencontrerait. Il comptait que le général Lannes n'avait pas dépassé Bayonne. La proximité de Paris autorise Lannes à s'y rendre, mais le Premier Consul refuse de le recevoir.

Pendant ce temps, le gouvernement portugais était dans la plus grande anxiété ; il lui importait que la brusque retraite du général Lannes fût improuvée, et que le ressentiment de la France ne l'atteignît pas. Le général Lannes avait en outre contre lui M. de Talleyrand, qui ne manqua pas de se rejeter sur la violation des formes diplomatiques, et insista pour la révocation de l'ambassadeur. Le Premier Consul n'aurait pas toléré dans tout autre cette infraction aux usages reçus ; mais il connaissait le général Lannes ; il savait qu'il n'était pas un homme de cabinet ; qu'en revanche il était loyal, et qu'il avait trop de jugement pour se laisser prendre pour dupe. Il se décida à

le voir, et fut satisfait de ses explications, tout en blâmant sa conduite.

Don Juan d'Almeida semait l'or à Paris, pour empêcher le retour du général Lannes en Portugal. Le prince régent, auquel des avis indirects étaient parvenus, envoya à Paris, à l'insu de son ministre, deux hommes qui avaient sa confiance. L'un d'eux était un Français que j'ai connu, qui était établi depuis plusieurs années en Portugal. Tandis que don Juan d'Almeida assurait le prince régent que le général Lannes était dans une disgrâce complète, les agents du prince l'informaient que la réconciliation avait eu lieu, et que l'ambassadeur était tout à fait dans les bonnes grâces du Premier Consul. Alors le prince régent crut devoir demander son retour : il fallut enfin prendre un parti. Quand les ministres portugais se flattaient de sortir heureusement du mauvais pas dans lequel ils étaient engagés, le Premier Consul fit informer le prince régent qu'il consentirait au retour de son ministre à Lisbonne, et qu'il oublierait les sujets de mécontentement que le gouvernement portugais lui avait donnés; mais qu'en faisant cette concession il en attendait une autre, le renvoi du ministre des affaires étrangères, dont la partialité pour les

Anglais et la mauvaise foi avaient donné lieu à ce qui s'était passé. Le prince régent se trouva heureux d'accepter ce dénouement; don Juan d'Almeida fut renvoyé, et le général Lannes retourna à Lisbonne. Son triomphe fut complet. Le prince régent l'accueillit avec une bienveillance un peu affectée; puis le goûtant de plus en plus, il finit par être avec lui dans une parfaite intimité. De son côté, le général Lannes, qui avait beaucoup d'esprit naturel, comprit sa position. La noblesse portugaise, fière et nécessiteuse, se tenait à l'écart, et hésitait à faire les premières avances. Le général Lannes donna un bal somptueux, et y invita les personnes qui s'étaient fait inscrire chez lui. Il en fit les honneurs avec toute la recherche possible. On ne parla à Lisbonne que de ce bal. Les nobles qui n'y assistèrent pas se plaignirent de n'avoir pas été invités. Il leur fut répondu que si l'ambassadeur avait pensé qu'une invitation leur eût été agréable, il se serait empressé de la leur envoyer, et qu'il serait charmé de l'honneur qu'ils voudraient bien lui faire, en venant chez lui. Les nobles affluèrent à sa porte pour s'y faire écrire. Le général Lannes donna un autre bal auquel ils furent tous invités; ils s'y rendirent avec ponc-

tualité ; ils furent accueillis avec empressement et traités avec distinction. Depuis ce temps-là ils fréquentèrent sa maison. L'intimité du général Lannes avec le prince régent lui donna l'occasion d'aider de son crédit une partie de ces nobles qui avaient toujours quelques demandes à faire. Ses recommandations étaient toujours accueillies. Il exerçait la juridiction de son ambassade dans une étendue illimitée. Le gouvernement portugais n'y a jamais mis de restriction. Il ne convenait pas de cette tolérance vis-à-vis des autres ministres étrangers, pour ne pas les autoriser à réclamer et à exiger la même faveur. L'influence de notre ambassadeur était si bien établie à Lisbonne que quand le général Lannes revint en France, il était en position de disposer du Portugal au gré de l'Empereur.

On a estimé à quatre millions les sommes qui furent dépensées à Paris pour empêcher le retour du général Lannes à Lisbonne. On devinera facilement où la majeure partie de ces sommes a passé. Quand il le sut, il dit plaisamment : « Les « maladroits ! s'ils m'en avaient offert la moitié, « je ne serais pas retourné à Lisbonne. »

Ainsi l'impétueuse susceptibilité de notre am-

bassadeur servit plus la cause de la France que la souplesse d'un diplomate consommé. Le Premier Consul comprit mieux que son ministre des affaires étrangères le parti qu'il pouvait en tirer : il est vrai qu'il ne voyait les choses qu'à travers le prisme de l'intérêt national.

Il est dans la destinée des choses d'ici-bas, qu'il y ait toujours à côté d'un succès l'envie d'en diminuer le mérite. Aussi lorsqu'on apprit les sacrifices d'argent qu'avait faits le ministère portugais pour empêcher le retour du général Lannes à Lisbonne, on ne manqua pas de dire, malgré l'exclamation si spontanée de ce général, que M. de Binan, ministre de Saxe à Paris, avait été chargé par lui d'un message auprès de M. de Souza, ambassadeur de Portugal à Paris. L'objet de ce message aurait été, disait-on, la proposition du général de s'engager, si on lui donnait un million, à résister à toutes les instances du Premier Consul, et à ne pas retourner à Lisbonne.

Voici ce que madame de Souza, femme de l'ambassadeur portugais, m'a raconté à ce sujet. Un jour que madame de Souza était à la Malmaison, le Premier Consul allant chez madame Bonaparte, la rencontra et la prenant par le bras, la

conduisit dans l'embrasure d'une croisée : « De « quoi se mêle M. de Souza, lui dit-il avec hu- « meur, de proposer de l'argent à mon ministre, « pour l'empêcher de retourner à Lisbonne? » Madame de Souza se récrie, et proteste que jamais M. de Souza n'a fait une pareille proposition. « Et qui m'en répondra? » dit le Premier Consul. Madame de Souza, au comble de l'émotion, répond inconsidérément : « La caisse de la garde ! » (faisant allusion au déficit de cette caisse, quand le général Lannes commandait la garde des Consuls). Le Premier Consul, qui connaissait la probité de Lannes, ne dit mot, mais tourna le dos à madame de Souza. Celle-ci, un peu inquiète de ce silence et de cette désapprobation tacite, va conter à madame Bonaparte ce qui s'est passé entre elle et le Premier Consul. Elle en reçoit le conseil de retourner à l'instant à Paris, de se renfermer chez elle, de ne voir personne pendant huit jours, pour que le Premier Consul voie qu'elle n'a parlé à personne. Madame de Souza suit ce conseil, se fait malade, et garde la chambre, fermant sa porte à tout le monde. On ne voit pas trop à quoi devait aboutir cette manœuvre. C'était se donner un trouble gratuit. Le Premier Consul eut bientôt

oublié sa scène avec madame de Souza ; il n'a jamais paru s'en souvenir, et ne lui en a jamais reparlé.

En parlant de la démarche faite par le gouvernement prussien auprès du Prétendant, réfugié à Varsovie, j'ai omis de dire comment ce prince se trouvait dans cette ville. Quand l'empereur Paul Ier se fut rapproché du gouvernement consulaire à la fin de l'année 1800, il changea brusquement de sentiments envers le comte de Lille, auquel il avait offert, deux ans auparavant, une honorable hospitalité à Mittau. Il lui enjoignit de sortir du territoire russe, malgré un hiver rigoureux. Dans sa détresse, le comte de Lille demanda un asile au roi de Prusse, qui lui permit de s'établir à Varsovie. Le roi de Prusse, ne voulant pas mécontenter le gouvernement français, en prévint le Premier Consul, qui ne prit aucun ombrage de la présence du Prétendant dans une ville des États prussiens, et la souffrit de bonne grâce.

A l'appui de l'assertion que j'ai émise, que le roi Louis XVIII n'était pas doué d'un caractère héroïque, je citerai le fait suivant :

Lorsqu'au mois d'avril 1796, le comte de Lille quitta Vérone sur l'invitation du gouvernement vénitien, il demanda, avec la dignité et la fierté qui convenaient à sa position, que son nom fût effacé du livre d'or, et que l'armure de Henri IV lui fût rendue. Mais, craignant d'être livré par les Vénitiens, ou de tomber dans des partis de troupes françaises pendant sa route, il engagea le duc de la Vauguyon à se placer dans sa voiture, et à se faire passer pour le roi, tandis que, dissimulant son rang sous des dehors plus modestes, il gagna sans bruit les limites du territoire occupé par l'armée française. Ce fait est consigné dans un rapport du podestat de Vérone au sénat de Venise. Ce rapport faisait partie des archives de cette république apportées à Paris, après la conquête de Venise par les Français.

Du reste, le sentiment instinctif de la légitimité n'a jamais abandonné ce prince. M. Beugnot, qui, en 1814, avait reçu du gouvernement provisoire le portefeuille de l'intérieur, fut chargé, en cette qualité, d'installer Louis XVIII dans les appartements du château des Tuileries, à son retour d'Angleterre. Ce ministre m'a raconté depuis que le roi avait traversé, avec l'air d'une profonde indif-

férence, les différentes pièces de son appartement, sans faire attention à l'explication que M. Beugnot lui donnait de leur destination. Arrivé dans la pièce qui servait de cabinet à Napoléon, et où avait été placé le bureau sur lequel écrivait le prince à Hartwell, Louis XVIII ne voulut pas aller plus loin. Il se fit approcher un fauteuil, et s'assit à son bureau, aussi tranquillement que s'il eût quitté le château depuis une heure, pour aller faire une promenade.

Dans sa retraite de la Malmaison, Napoléon nous paraissait vraiment un père au milieu de sa famille. Cette abnégation de sa grandeur, ses formes simples et nobles, les manières séduisantes et la gracieuse familiarité de madame Bonaparte avaient un charme inexprimable. Dans nos heures de désœuvrement, le Premier Consul parcourait avec moi sa bibliothèque, m'indiquant les livres dont je devais faire ma lecture. Quand il me voyait inoccupé, il croyait que je rêvais à la poésie. Et comme je lui disais que j'avais reconnu que la vocation me manquait : « Vous avez raison, disait-il, c'est de la science creuse. »

Napoléon n'avait pas toujours eu cette opinion

de la poésie. A son avénement au Consulat, il avait fait beaucoup d'avances, non-seulement aux savants, mais encore aux poëtes et aux littérateurs. Il avait traité Lemercier avec égard et affabilité. Ducis, Bernardin de Saint-Pierre n'avaient pas eu à se plaindre de son accueil. Il faisait cas surtout du talent tragique de Ducis et de Lemercier. Il avait offert à Ducis, à ce qu'on assure, une retraite honorable dans le sénat, et plus tard la décoration de la Légion d'honneur. Il avait été refusé assez brutalement. Cependant Ducis accepta de Louis XVIII, en 1814, cette même décoration qu'il regardait comme un stigmate de servitude sous le Consulat, et une pension de 6,000 francs.

La hardiesse de pensée et d'expression qui caractérisait le talent de Lemercier, la variété de ses conceptions et sa fécondité avaient attiré l'attention du Premier Consul. Il était disposé à lui donner des marques de sa bienveillance et de l'estime qu'il avait conçue pour ses talents. Les faveurs et les distinctions du Premier Consul furent également repoussées. Dès la seconde année du Consulat, époque cependant d'une gloire encore *innocente*, selon l'expression de ceux qui, après la chute de Napoléon, cherchèrent une excuse à leur

défection, Lemercier s'éloigna du Premier Consul. Il professa depuis une opposition et des dispositions haineuses qui se sont décelées ouvertement dans la publication que Lemercier fit de son Cours de littérature en 1817. L'histoire des variations de l'esprit humain ne serait souvent que celle de ses infirmités. Cette humeur capricieuse avait sans doute justifié aux yeux du Premier Consul le reproche d'inconséquence que méritent les poëtes en général. Il paraissait avoir appris à ses dépens ce que pensait à leur égard notre illustre Béranger, auquel j'ai entendu dire, avec sa modestie et son désintéressement ordinaires, un mot qui, certes, ne pouvait s'appliquer à lui, savoir : que les poëtes ne sont réellement bons qu'à faire des vers.

Je me souviens qu'un jour, le Premier Consul revenant de l'appartement de madame Bonaparte, chez laquelle il était allé passer une heure, en rapporta un quatrain qu'il jeta sur son bureau, en disant qu'il avait été composé par madame Fanny de Beauharnais. C'était un jeu de mots sur le nom de Bonaparte, dont je ne me rappelle que le dernier vers :

La bonne part sera la nôtre.

Le Premier Consul, en rendant justice à l'intention de l'auteur, qu'il jugeait meilleure que l'exécution, prit plaisir à parler des bonnes qualités de madame Fanny de Beauharnais, qui était tante de madame Bonaparte. Il loua la douceur et la bienveillance de son caractère. S'il était sous la première impression de l'innocente flatterie de cette dame, cette impression fut durable; car il ne cessa de protéger son fils et sa petite-fille. Il est vrai qu'ils portaient le nom de Beauharnais. Le fils fut nommé sénateur en 1804, et pourvu de la sénatorerie d'Amiens. Quand l'Empereur épousa l'archiduchesse Marie-Louise, il le plaça auprès d'elle en qualité de chevalier d'honneur. En 1806, il maria Stéphanie de Beauharnais, fille du sénateur, née d'un premier mariage, avec le prince Charles, petit-fils du grand-duc de Bade, qui succéda en 1811 à son grand-père.

A quelques jours de là, madame Bonaparte vint frapper à la porte du cabinet. Elle entra immédiatement suivie de l'huissier, qui déposa silencieusement au milieu de la pièce un panier couvert d'un drap, puis se retira. Le Premier Consul attendait le mot de cette énigme, quand madame Bo-

naparte alla enlever le drap qui recouvrait le panier. Un petit être, d'environ dix-huit pouces de haut, qui y était couché, se leva péniblement, et, s'appuyant des deux mains sur l'anse du panier, tourna vers nous de petits yeux noirs et brillants, sans vivacité. Ce Lilliputien était vêtu d'un uniforme complet de hussards, shako, veste et dolman rouges, bottes d'ordonnance, et ceint d'un sabre traînant qui s'était embarrassé dans ses petites jambes. Il n'avait de monstrueux que son extrême petitesse. Du reste, ses membres étaient bien conformés : ses traits étaient réguliers, mais inertes. Cependant l'insensibilité apparente de cet avorton, chez lequel la vie était toute machinale, et que l'intelligence paraissait ne devoir jamais animer, car on le disait âgé de sept ans, sa débilité, le ton blafard et bilieux de sa peau, son ensemble rachitique et maladif inspiraient le dégoût. La vue de cette pauvre créature déshéritée, dont la nature semblait s'être fait un jeu cruel, placée en présence d'un être complet, dans lequel cette même nature s'était plu à réunir à la majesté des traits la supériorité du génie, aurait offert aux yeux de l'observateur un singulier contraste. L'organisation si fine et si impressionna-

ble de Napoléon souffrait évidemment de ce pénible spectacle, qui ne lui arracha pas une réflexion. Il était impatient de s'y soustraire, et il pria instamment madame Bonaparte de l'en délivrer.

Les souvenirs de l'Égypte étaient encore récents à l'époque où je devins secrétaire du Pemier Consul. Cette importante conquête était perdue pour la France ; mais les regards du Premier Consul se reportaient souvent vers ce beau pays. En effet, cette contrée célèbre par d'imposants souvenirs, avait senti, sous la main des Français, le battement de ses artères se ranimer. Sous l'administration vivifiante de Napoléon, elle serait insensiblement remontée au rang qu'elle avait jadis occupé dans le monde. Comme en Italie, comme dans tous les pays où le sort des armes a conduit ce grand capitaine, sa présence a été marquée en Égypte par une application constante à mêler aux soins de la guerre l'étude des caractères généraux de cette contrée et des sources de son ancienne prospérité. La régénération de ces peuples, l'amélioration de leur condition, l'importation des sciences, des arts et de la civilisation européenne, la recherche des moyens de les faire participer aux

avantages de tous genres dont jouit la France, et de leur procurer toute la somme de jouissances intellectuelles et matérielles dont l'homme est susceptible, tel a été le but de ses méditations, secondées par son infatigable activité. Ainsi toutes les guerres soutenues par Napoléon, soit pour repousser d'injustes agressions, soit pour défendre l'honneur et les intérêts français, ses victoires, ont été plutôt des missions de civilisation que des besoins de conquêtes.

La prédilection de Napoléon pour sa mémorable expédition d'Égypte se montrait jusque dans le goût qu'il avait conservé des productions de ce pays. Pendant longtemps les mets habituels de sa table ont été le pilau et les dattes. — Il y avait dans son jardin réservé, à la Malmaison et à Saint-Cloud, des gazelles apportées d'Égypte, qu'il aimait à nourrir de sa main. Quelquefois il leur présentait sa tabatière. Elles étaient très-friandes de tabac : la tabatière était vidée en un instant, sans qu'elles en fussent incommodées.

Il y eut aussi pendant quelque temps, dans le petit parc de Saint-Cloud, des mouffolis envoyés de Corse. Leur naturel farouche ne permit pas de les y conserver.

IV

Médiation suisse. — Moreau. — Ministère de la police. — Violation du secret des lettres. — Retour de madame Leclerc de Saint-Domingue. — Le général Bonaparte, parrain du fils de Bernadotte. — Auditeurs au conseil d'État. — Lord Henry Petty et M. Dumont. — Violence des feuilles anglaises pendant la paix. — La Napoléone par Charles Nodier. — Non-existence des sociétés secrètes de l'armée. — Rupture de la paix.

Vers la fin de l'année 1810, des députés des divers cantons suisses arrivèrent à Paris, appelés par le Premier Consul, pour débattre devant lui leurs intérêts respectifs, et arriver à une conciliation entre les différentes factions qui divisaient la Suisse depuis cinq ans. Plusieurs tentatives avaient été faites dans ce but par Napoléon depuis son avénement au gouvernement. Il avait fait reconnaître, à Lunéville, l'indépendance de cette république. Des révolutions produites par la lutte des partis, qui tour à tour se disputaient le pouvoir, des prises d'armes, l'intervention des cabinets de l'Europe, réclamée par le parti aristocratique, entretenaient dans ce malheureux pays une suc-

cession de guerres intestines, et une anarchie qu'il importait au gouvernement français de faire cesser. La retraite des troupes françaises, qui avait été accordée aux vœux du gouvernement helvétique, n'avait servi qu'à laisser un champ plus libre aux passions.

Avant de prendre ce parti, qui avait pour but d'éprouver quel usage la Suisse ferait de l'indépendance qui lui serait rendue, il avait été question de lui donner un chef ou landamman héréditaire. Des négociations furent entamées à cet effet avec le margrave de Bade. Elles furent même assez avancées pour que cette cour jugeât devoir donner un témoignage de sa gratitude au ministre qui dirigeait alors les affaires extérieures de la France. Les troubles qui éclatèrent après la retraite des troupes françaises contribuèrent à faire abandonner cette combinaison.

La faction fédéraliste dirigée par Aloys Reding triomphait, quand le parti vaincu se décida à faire une démarche sérieuse auprès du gouvernement français pour réclamer son intervention. Le Premier Consul eut, avec dix députés choisis parmi les fédéralistes et les unitaires, des conférences, dont l'une dura plus de six heures. Il écouta avec

attention les arguments des deux opinions rivales, et les discuta avec la plus grande impartialité. Il leur parla comme un citoyen suisse, et comme le chef du gouvernement de deux grands pays, la France et l'Italie, intéressés à la paix et au bonheur de la Suisse, leur donna de sages conseils, et montra constamment une modération et une haute raison qui subjuguèrent tous les députés. Il chargea quatre sénateurs français, MM. Barthélemy, Rœderer, Fouché et Desmeuniers, de s'entendre avec ces députés, et de rédiger un projet d'acte de médiation dont les bases fussent une égalité de droits entre tous les cantons; une renonciation volontaire des familles patriciennes aux priviléges; le partage des dettes dans de justes proportions, et une organisation fédérative des dix-huit cantons, où leur religion, leurs mœurs, leur langue et leurs intérêts fussent conciliés.

Cet acte de la politique la plus sage et la plus désintéressée calma toutes les dissidences, et la Suisse fut promptement pacifiée. Les divers partis y accédèrent; et Aloys Reding lui-même, qui s'était déclaré un des plus ardents champions de l'oligarchie, se rendit à la première diète, et reconnut le bienfait de l'acte de médiation. Tous les

cantons en témoignèrent leur reconnaissance au Premier Consul dans de nombreuses adresses.

Pendant l'année qui précéda la découverte de la conspiration de Georges, je n'eus pas occasion de voir une seule fois le général Moreau aux Tuileries. Je ne parle de ce général que pour mémoire, les particularités qui le concernent étant bien connues. J'appris qu'il avait repoussé toutes les avances du Premier Consul, qui lui avait fait adresser plusieurs invitations ; que depuis son mariage avec mademoiselle Hulot, auquel madame Bonaparte avait, disait-on, contribué, sa belle-mère, femme tracassière et envieuse, soufflait la discorde entre les deux rivaux de gloire militaire ; que madame Hulot s'était plainte, lorsqu'elle allait voir madame Bonaparte, que celle-ci l'eût fait attendre, et disait n'être pas d'humeur à faire antichambre chez son égale. Le général Moreau affectait de parler avec une légèreté dérisoire des tentatives hostiles contre la personne ou contre les actes du Premier Consul, et de ridiculiser les institutions du gouvernement. Enfin la froideur était dégénérée, de la part de Moreau, en une inimitié qui conduisit ce général à une alliance indigne de sa

gloire avec les ennemis de l'État, à s'armer avec eux contre sa patrie et à périr dans leurs rangs frappé par un boulet français.

Le comte de Survilliers (Joseph Bonaparte), qui a le mieux connu Napoléon, et était le plus en état de le juger, a renfermé dans les courtes observations suivantes les motifs qui dirigèrent le Premier Consul dans la suppression du ministère de la police.

« Le ministère de la police était une institution « du Directoire, non de la Convention ; il date de « 1796 : la révolution avait le comité de sûreté « générale. Napoléon a trouvé le ministère de la « police établi. Il l'a conservé jusqu'à ce qu'il crût « pouvoir s'en passer. Il le réunit en 1802, après « la paix générale, au ministère de la justice, pour « remplacer l'action ardente, rapide, arbitraire « d'une administration spéciale, par les procédés « légaux et méthodiques de la magistrature et des « procureurs généraux. Mais des conspirations « surgirent. La marche lente de la justice ne suffi- « sait plus aux circonstances. Il fallut revenir aux « moyens de police; Réal fut chargé de leur em- « ploi, sous les ordres du grand juge. Cela n'allait

« pas au but. Le ministère de la police fut rétabli ;
« il était supprimé en principe dans la pensée de
« Napoléon. Telles sont les causes évidentes du
« rétablissement de ce ministère. »

Une prévention bien justifiable avait porté le Premier Consul à éloigner Fouché ; il était loin d'avoir dans ce ministre une confiance implicite. La direction qu'il avait donnée à son ministère inquiétait Napoléon. Il était blessé de le voir, malgré ses défenses, s'immiscer dans son intérieur, dans ses affaires de famille, et affecter de se poser comme un homme éminemment nécessaire. Il fut charmé de se débarrasser de sa tutelle. Il opposait à ses rapports le contrôle de ceux de la préfecture de police, dont le chef n'était jamais en accord parfait avec le ministre.

Ses autres polices, que j'appelle officielles, pour les distinguer des polices particulières, étaient celle du premier inspecteur de la gendarmerie, et celle du commandant de la place. Il avait en outre deux ou trois polices, mais insignifiantes, dont il ne lisait souvent pas les bulletins. Un ancien chef de bataillon, homme honnête, autant qu'on peut

l'être dans ce métier, et sans intrigue, était chargé de la police militaire subalterne de Paris.

Un des moyens de gouvernement de Napoléon, mis en usage dans presque tous les États, était l'ouverture des lettres de la poste. Si l'emploi de ce moyen peut être toléré, ce n'est que dans les mains d'un chef de gouvernement, dont la moralité et la prudence sont seules capables d'en détruire le danger. Mais cette garantie ne se présente pas toujours dans l'homme chargé de diriger les affaires d'un État; et quand cet homme existe, il n'est pas immortel. A son arrivée au pouvoir, le Premier Consul avait trouvé établi à l'hôtel des postes un cabinet qu'on a appelé le cabinet noir. Plusieurs commis, vieillis dans l'exercice de cet emploi, étaient chargés d'ouvrir les lettres qui leur étaient signalées par le chef de l'administration des postes, qui était alors M. Laforet, depuis ambassadeur, sénateur et pair de France. Ce cabinet était alors en quelque sorte banal. Les autorités civiles et militaires, réparties dans les provinces, avaient le droit d'intercepter les lettres, de les ouvrir, d'en faire leur profit, d'en adresser des copies et même les originaux à Paris, où

les membres du Directoire, les ministres et leurs intimes pouvaient en prendre connaissance. Le Premier Consul, en nommant à la direction générale des postes M. Lavalette, qui avait été son aide de camp, interdit toute interception de lettres et leur communication à quelque autorité que ce fût; il rendit en même temps les différents directeurs des postes des départements responsables de ce délit. Le choix d'un tel intermédiaire prouve combien Napoléon avait à cœur d'atténuer ce que cette mesure avait d'arbitraire. La plupart des nombreux agents entretenus à Paris par les cabinets étrangers, un petit nombre de noms mêlés à la politique et à des habitudes d'intrigues, ou appartenant à quelques fonctionnaires des différentes branches de l'administration, qui n'avaient pas encore toute la confiance d'un gouvernement nouveau, ou suspects par quelqu'endroit, furent signalés à l'attention du cabinet. Des lumières importantes furent obtenues par ce moyen. Une lettre écrite par un individu, ou à lui adressée, quelque suspecte qu'elle fût, n'était pas une pièce de conviction pour Napoléon. Jusqu'à ce qu'il eût éclairé ses soupçons, cette lettre était tenue en réserve. Quelquefois on s'est servi de

cette voie, dans une vue d'intérêt privé, pour favoriser une dénonciation, ou pour être utile à des amis; la sagacité et la modération de Napoléon, et les innombrables moyens qu'il avait d'être instruit, déjouaient cette manœuvre. Cette immixtion dans le secret des lettres, que je n'essayerai point de défendre, sous le point de vue moral, et parce qu'elle aurait pu avoir de graves inconvénients de la part de ceux des successeurs de Napoléon qui n'auraient eu ni sa discrétion ni sa perspicacité, était un instrument sans danger, et au contraire utile dans sa main. Sur l'indice fourni par la lecture d'une lettre, l'Empereur arrivait à la vérité par des recherches, par des informations et par des rapports contradictoires, qui ne manquaient jamais de l'éclairer. Souvent, comme une providence tutélaire, il a ainsi réparé des injustices, redressé des torts, et versé des bienfaits ou des secours, au moment où ceux qui étaient l'objet de sa justice ou de sa bienfaisance s'y attendaient le moins.

Quoiqu'il fût bien connu que ceux qui ne veulent pas que leurs lettres soient lues, n'écrivent point par la poste, il arrivait rarement que l'on ne recueillît pas quelques informations utiles par ce

moyen. Je me rappelle qu'un jour, oubliant que depuis la nouvelle organisation des postes, le ministre des finances n'avait plus de communication avec le cabinet noir, l'Empereur dit à ce ministre : « Recommandez donc qu'on surveille la correspondance de ce gaillard-là. » Il désignait Fouché, qui se trouvait dans un salon voisin, dont la porte était ouverte, et qui n'était plus ministre. Il est probable que Fouché ne s'y fût pas laissé prendre, et que s'il avait confié une lettre suspecte à la poste, ce n'eût été que pour donner le change. Du reste, un secret absolu couvrit toujours le contenu du petit nombre de lettres adressées par le directeur général des postes. Elles n'étaient jamais communiquées. Les copies remises à l'Empereur étaient cachetées et brûlées aussitôt après avoir été lues ; il n'en restait jamais aucune trace. Si le cabinet s'était permis la transmission de lettres contenant des aventures de famille, ou avait exhumé quelqu'anecdote sandaleuse, du genre de celles qui intéressaient tant le roi Louis XV, il aurait été à l'instant averti de se renfermer dans le cercle qui lui était prescrit. Il faut se hâter d'ajouter que le directeur général ne s'exposait pas à des réprimandes de ce genre.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1803, on apprit que le général Leclerc, capitaine général de la colonie de Saint-Domingue, après la malheureuse issue de l'expédition destinée à soumettre cette île, était mort au Cap, de la fièvre jaune. Le Premier Consul éprouva une grande douleur de cette perte. Le lendemain, des lettres de Toulon annoncèrent l'arrivée dans ce port du vaisseau *le Swiftsture*, portant les restes du général en chef. Madame Leclerc, sœur du Premier Consul, et son jeune fils étaient embarqués sur ce vaisseau. Madame Leclerc, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, s'était arrachée aux séductions d'un monde, où elle tenait le premier rang, pour accompagner son mari et remplir ses devoirs d'épouse et de mère. Pauline, quoiqu'entourée d'adulations et d'hommages auxquels elle n'était point insensible, sentait qu'elle avait dans les veines du sang de Bonaparte. Elle avait résisté à l'ordre envoyé par le général en chef, au moment de l'insurrection du Cap, de s'embarquer avec son fils. Elle avait voulu partager ses dangers. Pendant la courte maladie qui précéda sa mort, elle n'avait pas quitté le lit du malade, et l'avait soigné avec une tendre sollicitude. Elle revenait en France

avec une santé altérée, qui ne s'est jamais entièrement rétablie. Elle perdit son fils encore dans l'enfance, environ un an après. Il portait le nom de *Dermide*, qu'il tenait de son parrain Napoléon, alors vivement impressionné par le génie original d'Ossian.

Le fils de Bernadotte, qui était à peu près du même âge que le fils du général Leclerc, reçut le nom d'*Oscar*. On attendit pour le baptiser le retour de l'Égypte du général Bonaparte, qui fut son parrain. Bernadotte, si obséquieux envers Napoléon, ne cessait de conspirer contre lui; il avait ensuite recours à tous les moyens pour se faire pardonner. Joseph Bonaparte et madame Julie, sa femme, mettaient autant de persévérance dans leurs efforts, pour obtenir sa grâce, que Bernadotte en mettait dans ses alternatives d'offenses et de soumission.

Un décret du 9 avril 1803 institua les auditeurs. Ils furent d'abord au nombre de seize seulement, chargés des fonctions de rapporteurs auprès des sections du conseil d'État. C'était en général des jeunes gens de mérite, ayant reçu une bonne éducation. Plusieurs appartenaient à d'anciennes fa-

milles. Presque tous les auditeurs de cette première création parvinrent à des emplois éminents. Leur nombre fut plus tard considérablement augmenté, l'expérience ayant démontré les avantages de cette institution. Les auditeurs composaient effectivement une pépinière d'administrateurs, formés à l'école de l'Empire, et destinés, quand ils seraient exercés aux affaires, à occuper les principaux emplois. Ils étaient à cet effet distribués entre les différents ministères, employés dans les préfectures et sous-préfectures, dans les parquets des tribunaux, et dans les administrations financières. Ils furent chargés plus tard de porter à l'Empereur le portefeuille contenant le résultat du travail des ministres pendant la semaine, soit à son quartier général, soit pendant ses voyages en France. En temps de guerre, les auditeurs restaient à la disposition du ministre secrétaire d'État, mais le plus souvent auprès de l'intendant général de l'armée, qui leur confiait des missions extraordinaires. La plupart étaient employés dans les intendances des pays conquis. Le besoin de récompenser les services qu'ils rendaient dans ces missions leur valait, à leur retour en France, un avancement qui n'était pas toujours acquis par

une assez longue expérience. Mais, à très-peu d'exceptions, ils justifièrent la confiance de l'Empereur. Aucune plainte ne s'éleva contre leur administration, et surtout contre leur intégrité et leur fidélité. Presque toutes les familles qui avaient rempli autrefois des places dans l'administration de la justice, des finances, et dans la gestion des principales affaires de l'État, y avaient des représentants. Napoléon s'est souvent applaudi de l'utilité de cette création.

La cessation des hostilités entre la France et l'Angleterre avait rouvert aux Anglais les portes de la France; ils s'y étaient précipités en foule. Au nombre des personnes distinguées par leur naissance ou par leur rang, qui étaient venues en France à la suite de lord Cornwallis, se trouvait le fils d'un homme d'État distingué par son patriotisme et par son énergie, ami de Fox, dont il partageait les principes. Ce jeune homme était lord Henry Petty, fils du marquis de Landsdown, héritier des titres, ainsi que des opinions politiques et des qualités de son père, et qui succéda lui-même, en 1806, à M. Pitt dans la place de chancelier de l'échiquier. Lord Henry Petty était

accompagné par son gouverneur, le célèbre publiciste genevois, Dumont, ancien ami et collaborateur de Mirabeau, auteur d'un livre intéressant sur cet homme célèbre, et remarquable par une érudition aussi vaste que variée. Tous deux furent présentés au Premier Consul, qui les accueillit avec distinction.

Il était évident que le gouvernement anglais, en signant la paix d'Amiens, n'avait voulu conclure qu'une trêve, avec l'arrière-pensée de la rompre, quand il jugerait convenable à ses intérêts de le faire. La retraite inopinée de M. Pitt avait laissé soupçonner que l'Angleterre tendait à se rapprocher de la France. En effet, M. Pitt paraissait comprendre que celui qui avait proclamé la guerre perpétuelle contre la France, ne pouvait pas être le signataire de la paix. Son amour-propre aurait trop souffert d'être obligé d'accepter des bases si éloignées de ses anciennes espérances. Il avait donc cru devoir se retirer, en se faisant toutefois remplacer par une de ses créatures, M. Addington, fils du médecin de lord Chatam, père de M. Pitt, et qui lui-même avait été le condisciple et était resté l'ami de ce dernier. M. Pitt, quoique

absent, ne cessa pas de diriger le cabinet. L'épreuve qu'il avait voulu tenter réussit. Peu de temps après la signature du traité d'Amiens, l'Angleterre, qui l'avait d'abord accueillie avec une extrême faveur, s'aperçut que la paix lui était onéreuse. Elle avait seule le monopole du commerce; elle exploitait seule pendant la guerre les mers et les colonies. La paix lui donnait des concurrents et diminuait ses profits.

Le Premier Consul avait envoyé à Londres son aide de camp Lauriston, pour porter la ratification du traité. Il y avait été accueilli avec enthousiasme. Le peuple avait dételé les chevaux de sa voiture, et l'avait conduit en triomphe jusqu'à l'hôtel de Downing-street; mais le gouvernement ne partageait pas ces sentiments.

La France avait rempli scrupuleusement les engagements qu'elle avait contractés par le traité. Le royaume de Naples et les États romains avaient été évacués en moins de trois mois. En Angleterre, on ne faisait aucune disposition pour évacuer l'île de Malte. Les gazettes anglaises outrageaient le chef de l'État dans des articles pleins de fiel, et semaient les bruits les plus mensongers. La passion contre la France éclatait jusque dans le sein du

parlement. Le gouvernement français se plaignait vainement de la tolérance accordée à des attaques indécentes et à de viles calomnies. Le ministère anglais opposait à ces justes réclamations l'impuissance où la liberté de la presse le mettait d'y faire droit. Il ajoutait que la voie des tribunaux était ouverte aux offensés. Une feuille française, rédigée par Peltier, organe du rebut de l'émigration, se faisait remarquer par sa violence et par l'atrocité de ses provocations. L'ambassadeur de France l'attaqua juridiquement comme excitant à l'assassinat. Le pamphlétaire fut défendu par M. Mackintosch, membre de la Chambre des communes; il fut condamné à une légère amende. Le célèbre avocat fut nommé la même année à l'une des places les plus importantes de la magistrature anglaise dans l'Inde.

Parmi les pamphlets que publia la feuille de Peltier (*l'Ambigu*), celui qui excita le plus les réclamations du gouvernement français, fut une ode ayant pour titre *la Napoléone*, ouvrage de la jeunesse de Charles Nodier. Cette circonstance me porte à faire remarquer combien on a exagéré la persécution dont on a prétendu que cet écrivain fut l'objet de la part de Napoléon. Je crois que lui-même

s'exagéra beaucoup son importance, et qu'il chercha des émotions dans des persécutions imaginaires dont il se crut de bonne foi le héros. Je n'ai eu connaissance d'aucune mesure ordonnée contre lui, émanée du cabinet du Premier Consul. Nodier était un homme d'une imagination vive et de sentiments chevaleresques, qui le portaient à prendre parti contre le vainqueur, pour les vaincus quels qu'ils fussent, républicains, émigrés, chouans, ou amis du gouvernement déchu. Ses liaisons et ses affections de jeunesse le mêlèrent à des intrigues royalistes. Le renversement de ses espérances lui inspira contre le Premier Consul, à son avénement au pouvoir, une haine que l'établissement du gouvernement impérial ne contribua pas à calmer. Il avait signalé cette antipathie par *la Napoléone*, virulente philippique qui fut accueillie par tous les journaux des gouvernements ennemis, et attira naturellement sur son auteur l'attention de la police. Mais ce serait donner une trop grande importance aux attaques d'un homme de talent sans doute, mais obscur, que d'admettre la possibilité d'une lutte personnelle et incessante entre le chef d'un gouvernement fort et un faible adversaire. Napoléon avait autre chose à faire que de se préoc-

cuper des haines impuissantes. Il ne pouvait que l'oublier et s'en remettre à la vigilance de l'autorité. C'est ce qu'il fit. Nodier pouvait se tenir tranquille et renfermer au dedans de lui-même le ferment de ses passions ; c'est ce qu'il ne fut pas assez sage pour faire. La persécution dont il s'est plaint n'a pas été au reste bien violente, puisque après avoir été retenu pendant quelques mois à Sainte-Pélagie, Nodier fut renvoyé à Besançon sa patrie. L'exaltation de ses idées l'entraîna à de nouvelles provocations qui l'exposèrent à de nouvelles disgrâces. Sa persévérance dans des idées hostiles, son contact avec des hommes passionnés, l'amour de l'indépendance, une imagination de poëte, lui firent quitter Besançon pour aller promener le vague de ses rêveries dans les montagnes du Jura et de la Suisse. Après quelque temps de cette vie errante, il put revenir librement à Besançon. Il fut même protégé par le préfet Jean de Bry. Il obtint l'autorisation d'établir un cours de belles-lettres, et put vivre sans être inquiété, à l'abri de l'indulgence de l'autorité. Il alla ensuite en Illyrie, où il devint secrétaire de son persécuteur, l'ancien ministre de la police Fouché, qui était alors gouverneur général de ces provinces. Il y remplit des

fonctions lucratives dans l'administration, et y rédigea même un journal, sous la protection des différents gouverneurs qui se succédèrent. Les événements de 1814 le rappelèrent en France. Je me suis trop étendu peut-être sur le compte de M. Nodier; mais je suis entré dans ces détails pour faire voir à quoi se réduit l'odieux des persécutions qu'il aurait essuyées.

Je profiterai de cette occasion pour déclarer que l'existence des prétendues sociétés secrètes de l'armée, dont M. Nodier a publié l'histoire en 1815, ne repose sur aucun fondement, et qu'il a revêtu un texte, qui flattait sa manie de conspirations, de couleurs empruntées à sa seule imagination. La police et l'Empereur, malgré tous les moyens qu'ils avaient d'être instruits, n'ont jamais rencontré la trace d'associations mystiques, de pactes cachés, de sectes de philadelphes ou autres, ressortissant d'un chef unique ou d'un conseil secret. Ce ne peut être que par une disposition naturelle aux esprits crédules ou romanesques, qu'on a voulu rattacher à un point de départ commun des faits isolés, et des tentatives solitaires, sans correspondance ni liaison entre elles.

Lord Withworth, nommé dès le mois de juin ambassadeur d'Angleterre à Paris, n'y arriva qu'à la mi-novembre. Le général Andréossy, qui attendait le départ de Londres de l'ambassadeur anglais, se hâta de se rendre à sa destination, dès qu'on apprit que lord Withworth s'était mis en route. La mission de ce dernier fut, selon toutes les apparences, de préparer la rupture de la paix. Après des hostilités de toute nature et des récriminations mal fondées, dont le détail est assez connu, le cabinet anglais couronna la série de ses injustices par un manifeste appuyé sur des prétextes dont la fausseté fut facilement démontrée. Cette déclaration de guerre avait été précédée, selon l'usage britannique, par des ordres de traiter en ennemis les ports et les bâtiments de commerce et de la marine française.

Les hostilités ouvertes avaient précédé la rupture de la paix. Des bâtiments français avaient été pris dans nos ports et sur l'Océan, et un embargo général avait été mis sur tous les bâtiments appartenant à la France et à la Hollande, sur les hommes et sur les marchandises qui s'y trouvaient, avant qu'ils connussent la déclaration de guerre. C'est pour répondre des bâtiments, des marins et

des passagers français et hollandais saisis inopinément, en violation des droits de la paix par les ordres du gouvernement britannique, que le Premier Consul ordonna l'arrestation de tous les Anglais, civils ou militaires, qui se trouvaient en France au moment de la déclaration de guerre.

V

Rapport du général Sébastiani sur sa mission dans le Levant. — Premier voyage du Premier Consul sur les côtes. — M. de Roquelaure. — M. Lombard. — Deuxième et troisième voyages à Boulogne. — L'amiral Ver Huel.—M. de Talleyrand.—M. de Caulaincourt.— M. de Montgaillard. — M. de Vauban. — Lettre de Joseph Bonaparte sur l'hérédité. — Sur l'avénement à l'Empire.

Un des principaux griefs allégués par le ministère anglais, fut la mission du colonel Sébastiani en Égypte. L'éclat dont l'envoyé français avait entouré cette mission, l'assurance donnée aux Cheiks et aux chefs des Mameluks que le général Bonaparte, devenu chef du gouvernement en France, ne les avait pas oubliés, et que sa protection ne leur manquerait pas, les marques d'intérêt prodiguées en son nom, excitèrent la méfiance des Anglais. Le colonel Sébastiani, dans son rapport au Premier Consul, accusait ce gouvernement, avec juste raison, de travailler sourdement à détourner les chefs du pays de leur fidélité envers la Porte. Il taisait l'accueil amical qu'il avait reçu du commandant anglais. Napoléon, irrité de la mauvaise foi apportée par le cabinet

de Londres dans les relations qui avaient eu lieu entre les deux pays depuis la paix d'Amiens, livra à la publicité le rapport du colonel Sébastiani, qui devait être tout confidentiel. Mais au moment de le faire imprimer dans *le Moniteur*, l'idée lui vint de le communiquer à M. Amédée Jaubert qui avait accompagné le colonel dans son voyage, et qui avait une parfaite connaissance du pays, où il avait été précédemment employé. M. Jaubert fut appelé dans la nuit chez M. Maret, secrétaire d'État, qui lui remit l'épreuve qui avait déjà été tirée. Il conseilla la suppression de plusieurs passages qu'il jugea devoir produire une mauvaise impression. Ce rapport devant paraître dans *le Moniteur* du lendemain, les observations de M. Jaubert ne purent être soumises à l'Empereur; le secrétaire d'État ne voulut pas prendre sur lui de les adopter toutes, et d'ajourner la publication du rapport qui parut en effet le lendemain avec quelques modifications qui ne portaient pas sur les points essentiels.

Je ne parlerai point des hommages qui furent prodigués au Premier Consul pendant le voyage qu'il fit sur les côtes, au mois de juillet 1803;

des réceptions flatteuses et magnifiques qui lui furent faites, ainsi qu'à madame Bonaparte qui l'accompagnait; des arcs de triomphe sous lesquels ils passèrent; des gardes d'honneur choisis dans les familles les plus considérables des villes qu'ils traversèrent, et de la richesse de leurs uniformes; des jeunes filles vêtues de blanc qui leur présentèrent des bouquets; des harangues des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques; des *Te Deum*, des illuminations, bals et concerts; de la procession triomphale, si chère au peuple d'Anvers, où figurèrent des personnages historiques, mystiques, profanes ou fantastiques dans une suite de bizarres tableaux; enfin de l'empressement extraordinaire des habitants des villes et des campagnes, agglomérés en foule pour saluer de leurs acclamations et de leurs vœux l'adversaire énergique de l'Angleterre. Les journaux du temps ont consigné ces détails dans leurs feuilles; et ils n'ont pas certainement outré la vérité.

Le Premier Consul, dont le principal but était de s'assurer des ressources maritimes qu'offraient les départements voisins du littoral, et d'imprimer une activité nouvelle à ses armements contre l'Angleterre, visita, selon sa coutume, les ports,

les chantiers, les arsenaux, les batteries, donna de longues audiences aux autorités civiles, maritimes et militaires; s'occupa des améliorations et de la réforme des abus, et ne ménagea ni les encouragements ni les récompenses. Cette partie du voyage du Premier Consul appartient au *Moniteur*, et est du ressort des publications historiques. Mes souvenirs auront pour objet des événements d'un intérêt moins général.

M. de Roquelaure, qui était alors archevêque de Malines, vint à Anvers présenter ses hommages au Premier Consul et à madame Bonaparte. J'ai revu souvent ce prélat, en 1813, aux cercles de l'archichancelier Cambacerès. C'était un vieillard droit et ferme qui supportait avec l'aisance de l'âge mûr le poids de ses quatre-vingt-deux ans. Il fut reçu et traité avec une distinction particulière. M. de Roquelaure dut ce bon accueil à la sagesse avec laquelle il administrait son diocèse, et à l'esprit de concorde et d'union qu'il y faisait régner. C'était un homme de beaucoup d'esprit, qui avait été membre de l'Académie française. Il donna la démission de son siége quatre ou cinq ans après le voyage de Napoléon à Anvers, et fut

nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis. Il fut remplacé dans l'archevêché de Malines par l'abbé de Pradt, qui était alors évêque de Poitiers. Quand je revis M. de Roquelaure chez l'archi-chancelier, il avait plus de quatre-vingt-douze ans. L'âge n'avait pas opéré un changement notable dans sa personne. Sa vue s'était affaiblie, mais ses jambes étaient bonnes. Il se tenait constamment debout. Sa mémoire avait subi une singulière altération; elle s'était arrêtée au temps où il était évêque de Senlis, premier aumônier du roi Louis XV, honoré de la confiance de ce prince et de la protection particulière de Mesdames. Il n'avait aucun souvenir des événements de la révolution. Le comte Siméon a été un phénomène plus remarquable; à un âge plus avancé que M. de Roquelaure, il jouissait de toutes ses facultés.

Le Premier Consul reçut à Bruxelles, la veille de son départ de cette ville, M. Lombard, conseiller privé du roi de Prusse, qui lui apportait une lettre de ce prince. L'objet de la lettre du roi était de complimenter le Premier Consul à l'occasion de son arrivée à Bruxelles, et de lui expri-

mer ses vœux pour l'allégement des charges que la présence des troupes françaises faisait peser sur les villes du Cercle de Basse-Saxe. Napoléon fit à M. Lombard l'accueil le plus gracieux, et s'entretint longuement avec lui. Il montra, dans cette audience, les sentiments les plus favorables à la Prusse; il protesta de son désir ardent de s'unir étroitement avec elle, de contribuer à son agrandissement, et de faire à cet égard ce qui plairait au roi. Il demanda par réciprocité que la Prusse prît avec la France des engagements positifs qui rendissent l'alliance réelle et efficace. Le rapport que M. Lombard fit au roi enchanta ce prince; mais avec son indécision accoutumée et pressé par des influences contraires, il craignit de s'engager trop avant avec la France. Il répondit par des offres insuffisantes, par des propositions de neutralité, et finit par décliner l'alliance, en proposant de la remettre à un autre temps.

M. Lombard était réfugié français de la colonie de Berlin. Littérateur et homme d'État éclairé, il avait été élevé dans la doctrine de la neutralité. Fidèle à cette doctrine, il employait son crédit à la faire prévaloir dans les conseils de son souverain; ses sentiments politiques et son penchant

pour la France, d'où il était originaire, l'ont fait accuser très-injustement de s'être vendu au gouvernement français. Sa retraite en 1806, la veille de la levée de boucliers de la Prusse, fut un malheur pour son pays.

Le Premier Consul, quand il écrivait au roi, me disait en riant : « Il faut soigner le style de nos lettres; il y a dans le cabinet du roi de Prusse des hommes qui savent bien parler et écrire le français. » Il faisait allusion à M. Lombard.

Dans les premiers jours du mois de novembre de la même année, le Premier Consul fit un second voyage de quinze jours à Boulogne. Ce voyage avait pour objet de visiter les ports de Boulogne et de Vimereux, et de diriger les travaux qu'il avait ordonnés, pour y réunir les différentes divisions de la flottille. Il passa un jour et une nuit en rade, embarqué sur une chaloupe canonnière; il assista à un combat entre les frégates de la croisière anglaise commandée par l'amiral Keith, et une division de la flottille française, constamment au front de la ligne. Le feu de nos chaloupes et celui des mortiers des batteries de terre forcèrent l'ennemi à la retraite.

Six semaines après, il partit de Paris à l'improviste, pour faire sur les côtes une tournée qui ne dura que six jours. Le voyage fut annoncé deux heures avant le départ, et les chevaux furent commandés au nom du général Bessières. Le précédent s'était fait aussi secrètement, sous le nom du général Duroc. Ces précautions étaient motivées par le soupçon de complots et de tentatives d'enlèvement du Premier Consul.

La Hollande n'avait pas fait moins d'efforts que la France pour concourir à l'expédition d'Angleterre. Près de quatre cent cinquante bâtiments étaient réunis dans les ports de l'Escaut et de la Meuse. C'était une entreprise hasardeuse que de les réunir à la flottille française. Le Premier Consul voulut qu'un marin hollandais en eût l'honneur. Le capitaine de vaisseau Verhuell fut choisi par le gouvernement hollandais pour être investi de ce commandement. A son refus et sur sa demande, le frère de cet officier, simple lieutenant de vaisseau, fut désigné. Le lieutenant Verhuell était retiré du service depuis plusieurs années ; mais encouragé par le choix et les instances de son frère, il accepta cette périlleuse mission. La

jonction des deux flottilles se fit à Ostende avec un plein succès, et en dépit des attaques de la croisière anglaise que commandait Sydney Smith. La manière brillante dont Verhuell dirigea cette expédition, ne craignant pas d'attaquer corps à corps les frégates anglaises, valut à cet intrépide et habile officier le grade de contre-amiral et d'aide de camp du Premier Consul. L'amiral Verhuell passa au service de France. Plus tard ses services furent récompensés par la charge d'inspecteur général des Côtes-du-Nord, par son admission dans le sénat, et par des lettres de grande naturalisation. Il est resté à la Chambre des Pairs, dont il est encore aujourd'hui l'un des membres les plus distingués.

Depuis que ces souvenirs ont été publiés, j'ai eu sous les yeux une lettre du prince de Talleyrand, adressée au Premier Consul, en date du 17 ventôse an XII, répondant au 8 mars 1804. J'ai dit que cet ancien ministre avait fait retirer des archives du cabinet impérial, en 1814, tous les papiers qui lui étaient personnels, et qu'il les avait brûlés. La lettre dont je parle a échappé à l'auto-da-fé. Déposée momentanément dans un

bureau avec toutes les pièces extraites des archives par la personne qui les avait apportées, cette lettre avait glissé derrière le tiroir de ce bureau, et y était restée oubliée. Ce n'est que longtemps après qu'elle a été retrouvée. J'ai reconnu à l'instant cette lettre écrite sur une feuille double de papier tellière, qui est tout entière de la main de M. de Talleyrand et signée par lui; elle avait passé par mes mains, lorsqu'elle fut adressée au Premier Consul. Elle portait en substance que son auteur (M. de Talleyrand) avait réfléchi sur l'objet de l'entretien qu'il avait eu l'honneur d'avoir la veille avec le général (c'est le titre qu'on donnait alors au Premier Consul); que les Français aimaient son gouvernement; qu'ils mettaient toutes leurs espérances en lui; que si quelque chose pouvait altérer leur confiance, ce serait la crainte qu'il pût jouer le rôle de Monck; que les chefs de la conspiration qui venait d'être découverte étaient des hommes de fructidor; qu'un Bourbon les dirigeait; que le salut de l'État demandait que tous les conspirateurs fussent atteints sans exception, etc., etc. Dans un dernier paragraphe, M. de Talleyrand ajoutait que l'aide de camp du Premier Consul, Caulaincourt, était prudent et

fidèle, et qu'il exécuterait, selon ses désirs, les ordres qu'il lui donnerait.

Cette lettre accusatrice paraît avoir été conservée tout exprès pour donner un éclatant démenti aux assertions du prince de Talleyrand, qui a souvent répété que la condamnation du duc d'Enghien avait eu toute sa désapprobation, tandis qu'il avait poussé au contraire à cette condamnation de tout son pouvoir. Cette déplorable affaire a eu sur la destinée de Napoléon une fatale influence. Elle a été dans les mains de ses ennemis, qui, du reste, n'ont, dans aucune circonstance, pris intérêt à la famille des Bourbons, une arme dont ils se sont servis contre lui avec tant de succès que ceux qui y ont pris part, effrayés de ses conséquences, ont fait tous leurs efforts pour décliner leur part de responsabilité [1]. Le duc de Vienne est de ce nombre. Le reproche d'y avoir participé avait jeté une

[1] Je dois dire cependant que le général Savary, qui avait été envoyé à Pétersbourg après la paix de Tilsitt, se trouvant à dîner chez le baron de Budberg, ministre des affaires étrangères de Russie, on vint à parler de l'affaire du duc d'Enghien dans des termes qui exprimaient une vive désapprobation de cet acte. L'envoyé de France, auquel ces paroles s'adressaient presque directement, crut devoir les relever. Il ne nia point sa présence à Vincennes et la mission qu'il avait eue de commander les troupes réunies dans cette forteresse à cette occasion. Il ajouta : « Je dé-

grande amertume sur sa vie; il ne prévoyait point que l'exécution du duc d'Enghien suivrait de si près l'arrestation de ce prince. Combien de fois ne m'a-t-il pas entretenu des déboires qu'il éprouvait à cette occasion de la part des alliés de sa famille, et des difficultés qu'il avait eues à surmonter pour la même cause, en arrivant à Pétersbourg! Son premier soin, en prenant possession de l'ambassade, avait été de convaincre l'empereur Alexandre, ses ministres et la noblesse russe qu'il n'était pour rien dans cette catastrophe. C'est le sujet des deux lettres suivantes, écrites à l'insu de l'Empereur, et qu'a publiées le journal des *Débats* en 1814.

Copie d'une lettre de M. de Caulaincourt, ambassadeur de France, à S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Saint-Pétersbourg, 14-2 avril 1808.

SIRE,

« Les renseignements que V. M. a reçus des bords du Rhin m'ont justifié de l'odieuse calomnie qui pèse sur moi depuis trois ans. Il est des détails que V. M. ne peut connaître. Je dois à la confiance dont elle m'honore de les mettre sous ses yeux.

« sire, messieurs, que l'Empereur votre maître trouve en vous, dans « toutes les circonstances, des serviteurs aussi fidèles et aussi dévoués que « je me fais gloire de l'être au chef de mon gouvernement. »

Ils la convaincront à quel point je suis étranger à l'arrestation de M. le duc d'Enghien.

« Envoyé, par le Premier Consul, à Strasbourg presqu'en même temps que le général Ordener, le public a confondu nos missions. Ce général était chargé de se rendre à Ettenheim pour y enlever M. le duc d'Enghien. L'ordre et les pièces que je mets sous les yeux de V. M. lui prouveront combien ma mission était différente de la sienne, et que par conséquent je n'ai été ni pu être en rien dans cette malheureuse affaire.

« Je suis de V. M.

« Sire, le très-humble et respectueux serviteur,

« *Signé* CAULAINCOURT. »

Copie de la réponse de S. M. l'empereur Alexandre à M. le général Caulaincourt, ambassadeur de France.

« Je savais, général, par mes ministres en Allemagne, combien vous étiez étranger à l'horrible affaire dont vous me parlez. Les pièces que vous me communiquez ne peuvent qu'ajouter à ma conviction. J'aime à vous le dire, et à vous assurer encore de l'estime sincère que je vous porte.

« ALEXANDRE. »

Saint-Pétersbourg, le 4 avril 1808.

La position désavantageuse dans laquelle cette susceptibilité, louable dans son principe, avait placé M. de Caulaincourt vis-à-vis de l'empereur Alexandre, ne lui a pas permis de servir l'empereur Napoléon avec l'indépendance et l'énergie nécessaires. Son but était de ramener l'opinion qui lui était défavorable à Pétersbourg, et d'écarter les difficultés que cette défaveur opposerait au succès de sa mission. Mais il avait en même temps contracté envers l'empereur de Russie une obligation tacite dont les conséquences ont été nuisibles. Il lui avait donné un avantage dont ce prince sut profiter. Les influences exercées sur l'esprit de notre ambassadeur par les formes séduisantes et fascinatrices du Czar, ont achevé d'endormir sa vigilance, et l'ont empêché de juger sainement et de seconder la politique clairvoyante de son cabinet. C'est l'impression que l'Empereur avait reçue de la conduite molle et partiale de son ministre en Russie, tout en rendant justice à son dévouement et à la pureté de ses intentions. Elle l'a porté à céder au désir qu'il lui exprima de revenir en France. Le duc de Vicence fut rappelé en mai 1811, et eut pour successeur le général Lauriston.

La vérité est que M. de Caulaincourt a ignoré quel était le sort réservé au duc d'Enghien ; l'exécution de ce prince a eu lieu pendant que cet aide de camp était encore à Strasbourg, ou occupé de la dispersion d'un rassemblement d'émigrés réunis à Offembourg ; il n'a point eu la mission d'arrêter le prince, mais il n'a pu ignorer son arrestation, puisqu'il était présent quand les ordres qui le concernaient ont été dictés par le Premier Consul au ministre de la guerre Berthier et à moi, puisqu'il a suivi avec le Premier Consul, sur la carte, les positions de Rheinau et d'Ettenheim sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhin ; et puisqu'il lui a été prescrit de se concerter avec le général Ordener et de se rendre à Strasbourg, avec une lettre de M. de Talleyrand qu'il devait envoyer au ministre de l'Électeur de Bade, lorsqu'il aurait appris le résultat de la mission du général Ordener.

L'Empereur, à Sainte-Hélène, mû par un sentiment d'équité et de bienveillance qui ne l'a jamais abandonné, a rendu au duc de Vicence le plus favorable des témoignages, dans des notes écrites de sa main, et que j'ai citées textuellement dans les premières éditions de ces *Souvenirs*.

En rapportant les détails qui précèdent, je n'ai eu d'autre but que de rétablir les faits, de préciser la part qu'a prise le duc de Vicence à un triste événement, et de rendre hommage à la vérité. Je proteste contre toute autre interprétation. Loin d'être animé par un sentiment de personnalité, j'ai toujours eu au contraire pour le caractère de ce ministre autant d'estime que de respect.

Un émigré (M. de Montgaillard), qui avait été dans la confiance des princes français, et qu'ils avaient chargé de leurs négociations auprès de Pichegru et de Moreau, mécontent de ces princes, ou désespérant du succès de leur cause, vint à cette époque offrir au gouvernement consulaire le secours de sa plume. Il fut chargé de rédiger un écrit qui fit connaître toutes les circonstances de la trahison de Pichegru, les intelligences pratiquées par les princes et en leur nom dans nos armées et dans l'intérieur de la France, et les trames ourdies, de concert avec eux, ou sans leur participation directe, par le ministère anglais. M. de Montgaillard remit successivement au Premier Consul plusieurs manuscrits, dont l'un était un Mémoire sur la trahison de Pichegru dans les

années III, IV et V, avec le texte des correspondances secrètes, l'explication du chiffre convenu entre les conjurés, et la clef des noms. Un autre manuscrit avait pour titre : *Mémoires secrets de M. J.-G. de Montgaillard, pendant les années de son émigration*, etc.—Ces deux écrits, dans lesquels l'auteur avouait qu'il avait joué un double rôle, contenaient des révélations curieuses sur les intrigues des princes et des agents anglais, et sur les illusions de leur petite cour ambulante. Le Premier Consul, qui faisait son métier de gouvernant, en accueillant les traîtres et en mettant à profit le scandale de leurs révélations, donna ordre que ces deux manuscrits fussent livrés à l'impression. Les particularités qu'ils contenaient, des portraits bien tracés, entre autres celui du Prétendant, servirent à éclairer l'opinion; s'ils ne faisaient pas l'éloge de la conscience de l'auteur, ils déposaient en faveur de son esprit.

Je fus chargé de correspondre avec M. de Montgaillard, et de lui transmettre les libéralités de l'Empereur. Pendant le temps que j'ai été en relation avec cet écrivain, j'ai reçu de lui de nombreux manuscrits, dont quelques-uns ont été imprimés, tels que ceux qui traitent de la fondation

d'une quatrième dynastie, du rétablissement du royaume d'Italie sous l'empereur Napoléon, et des droits de la couronne de France sur le duché de Rome, etc., etc.

En 1814, le comte de Montgaillard a chanté la palinodie, comme on devait s'y attendre, et a injurié l'idole qu'il avait encensée. Je ne sais si cet appel à la faveur de Louis XVIII l'a beaucoup servi auprès d'un prince dont il avait été l'indiscret confident, et qu'il avait ensuite flétri dans ses délations sous le gouvernement impérial.

M. de Montgaillard a eu un frère abbé, qui est auteur d'un abrégé chronologique de l'histoire de France, depuis 1787 jusqu'en 1818. Ce livre, dont chaque page porte l'empreinte de l'injustice et de la malveillance, a été écrit, sans doute, dans ces accès de misanthropie auxquels l'auteur était sujet. Il paraît ne lui avoir été inspiré que pour servir de cadre aux plus véhémentes invectives contre Napoléon et contre les noms les plus respectables de l'Empire. L'abrégé chronologique ne remplit pas son titre. L'auteur, au lieu de donner un résumé concis des principaux événements, a soin d'omettre ceux qui ne lui offrent pas l'occasion

d'épancher l'âcreté de sa bile dans de longues et interminables diatribes sur Napoléon et sur ses actes. Quoique très-incomplet, il a valu cependant à l'auteur une lettre de félicitation du général Foy, qui a été séduit plus par les facilités que ces sortes d'ouvrages doivent offrir pour l'étude de l'histoire, que révolté du fiel dont il est rempli.

On a publié après la mort de l'abbé de Montgaillard une volumineuse histoire de France qu'on a mise sous son nom. Cette histoire, prolixe amplification de la *Revue chronologique de l'histoire de France*, par le même auteur, est évidemment l'œuvre posthume de collaborateurs qui ont spéculé sur la réputation de cynisme de l'envieux abbé.

Une autre publication, que je mentionnerai ici, quoiqu'elle n'ait eu lieu que deux ans plus tard (en 1806), fut celle des *Mémoires historiques pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*. L'auteur, le comte de Vauban, homme honorable, qui ne doit pas être confondu avec l'auteur des *Mémoires secrets sur les princes français*, arrière-petit-neveu du maréchal de Vauban, avait suivi, en qualité d'aide de camp, le comte d'Artois à Péters-

bourg, lorsque ce prince alla solliciter les secours de Catherine en faveur des Bourbons. M. de Vauban, de retour de ce voyage, après avoir fait partie de l'expédition de Quiberon, avait été rejoindre son prince à l'Ile-Dieu. Puis, découragé par le spectacle des inepties et des bassesses dont il avait été témoin, il avait profité de l'amnistie accordée aux émigrés, pour rentrer en France. Devenu suspect à la police, il fut enfermé au Temple. C'est dans cette prison qu'il composa ses Mémoires. Il y déposa toute l'amertume de ses souvenirs et des révélations peu favorables au parti qu'il avait servi. Le gouvernement ayant saisi ces Mémoires, crut devoir profiter de cette découverte, et les fit imprimer sous le nom de l'auteur.

L'extrait suivant d'une lettre du comte de Survilliers (Joseph-Bonaparte) résume, mieux que je ne pourrais le faire, les motifs de l'hérédité, en répondant au reproche fait à Napoléon, de s'être fait l'héritier de la monarchie française.

« Les proclamations du général de l'armée d'Ita-
« lie annonçaient assez que si Napoléon arrivait
« au pouvoir, il établirait un gouvernement qui
« ne serait pas la république. Au 18 brumaire,

« cet événement était consommé. De cette époque « date la monarchie napoléonienne. D'abord élec- « tive à temps, puis à vie, enfin héréditaire, elle « a dû subir ces modifications. La conspiration « de Georges et de Moreau a décidé la déclaration « de l'hérédité. Consul à temps, un coup de main « pouvait le renverser; à vie, il suffisait d'un as- « sassin. Il prit l'hérédité comme un bouclier. Il « ne s'agissait plus alors de le tuer, il fallait bou- « leverser l'État. Voilà la vérité; la nature des « choses tendait à l'hérédité; elle était forcée.

« La monarchie française avait les droits féo- « daux, la noblesse exclusive et privilégiée, la « vénalité des offices, les substitutions, les parle- « ments, les couvents, le clergé propriétaire, la « confusion du trésor de l'État dans celui du « prince. Napoléon a-t-il rétabli tout cela? Il a « consacré la liberté des individus et celle des « propriétés, l'accessibilité à tous les emplois, « l'égalité politique et civile des droits et des im- « pôts, la liberté des cultes, le jury, les actes de « l'état civil, les ministres du culte salariés, des « distinctions sans priviléges, la séparation des « deniers de l'État, et la reddition des comptes. « L'institution de la Légion d'honneur a précédé

« l'Empire; mais les décorations, au lieu d'être « répandues sur des classes spéciales et exclusives, « étaient étendues à tous les genres de services, à « tous les genres de talents. Il y eut un monarque, « mais il fut empereur et non roi. Ce ne fut ni le « hasard, ni le caprice, ni une vanité puérile qui « a fait prendre l'un de ces titres plutôt que « l'autre. La monarchie impériale constitution- « nelle fut une monarchie, puisqu'il y avait un « monarque; mais elle fut toute autre chose que « la monarchie royale française. »

On s'est évertué à former des suppositions plus ou moins erronées sur les causes qui ont amené le changement des titres de Consul temporaire et de Consul à vie, en celui d'Empereur héréditaire. Les exemples de César, d'Auguste, de Cromwell n'ont point fait défaut; Napoléon a été une copie servile des illustres ambitieux de l'antiquité et des temps modernes. On n'a point examiné si sa conduite a eu pour mobile des causes simples, conséquentes et dérivant de la nature des choses. On a préféré prétendre qu'il avait provoqué par des combinaisons pleines d'astuce des événements, qui lui étaient sympathiques sans doute, mais

dont il n'a eu qu'à suivre l'impulsion. C'est une des infirmités de l'esprit humain de s'appliquer à diminuer le mérite des grands succès. La supériorité du génie de Napoléon a donné crédit aux interprétations défavorables dont il a été l'objet. L'histoire n'a pas cherché dans de secrètes excitations de Frédéric III, le motif de la résolution prise en 1660 par les états de Danemark de déférer à ce prince le pouvoir absolu.

On a dit que Napoléon avait préparé par de sourdes manœuvres la transition du Consulat à l'Empire; qu'il s'était enveloppé de dissimulation et de réticences; qu'il avait feint l'étonnement aux premières ouvertures qui lui furent faites; qu'il avait caché sa joie sous le masque de l'indifférence à la réception de l'adresse du sénat; qu'il avait refusé de s'expliquer; qu'il avait répondu avec une fausse modestie qu'il ne désirait rien pour lui-même, tandis qu'il poussait l'armée à le demander pour Empereur, et qu'il agissait en même temps sur le sénat par la crainte que l'armée ne prît l'initiative.

Napoléon n'avait pas besoin de recourir à ce luxe de subterfuges et de mensonges. La très-grande majorité des Français était sous l'impres-

sion profonde et durable des affreux excès de la terreur et du régime débile et dissolvant du Directoire. Au souvenir des dangers qu'avait courus Napoléon, et dans l'appréhension de ceux qui le menaçaient, elle s'inquiétait de ce que deviendrait la France après lui. Elle redoutait une réaction violente et cruelle. Elle était fatiguée de changements, et résolue à ne point subir de nouvelles vicissitudes. Enfin elle aspirait à se reposer à l'ombre d'un pouvoir stable. Cette disposition des esprits cadrait merveilleusement avec les sentiments de Napoléon et avec ses vues politiques. Il n'eut pas besoin d'abuser l'opinion ni de la violenter. Il s'empara de la direction qu'elle prenait, et s'occupa de la régulariser. Du vœu à l'exécution, la nation ne voyait pas d'intermédiaire. Les difficultés que les masses n'apercevaient pas, n'échappaient point à l'œil clairvoyant de Napoléon. Il n'eut qu'à modérer l'impatience du peuple et de l'armée, et à se défendre de toute précipitation dans une circonstance d'une si haute gravité.

Il n'eut pas à lutter, comme César, contre une opposition menaçante. Celle qu'il rencontra dans ses conseils se borna à des vœux émis par quelques républicains de bonne foi, persuadés qu'avec

Napoléon, la France serait assez forte pour obliger l'Europe à vivre en paix avec elle. Napoléon avait plus de prévoyance; il n'avait pas la même confiance dans l'avenir.

S'il n'avait pensé qu'à son élévation personnelle, il eût pu, aidé par le temps, s'entendre avec les cabinets étrangers, et arriver à faire cause commune avec eux. Son but était plus noble et plus patriotique. Représentant des intérêts nés de la révolution, il voulait en assurer la conquête, en faisant quelques concessions aux vieilles monarchies, toujours inquiètes sur leur existence, tant que la France s'isolerait d'elles : entreprise difficile qui n'était pas au-dessus du génie de celui qui se chargeait de l'exécuter, mais qui exigeait autant de prudence et de dextérité que de résolution. Napoléon l'eût accompli, si le temps ne lui eût pas manqué. Ce qui prouve que les étrangers n'ont pas cessé de voir en lui le défenseur des idées libérales et l'ennemi des priviléges, malgré le manteau dont il a dû quelquefois se couvrir, c'est qu'ils n'ont jamais pactisé avec lui, et qu'ils n'ont point eu de repos qu'il ne l'aient abattu. Et même leurs méfiances et leur mauvais vouloir contre la France ont survécu à sa chute.

VI

Joseph Bonaparte, colonel du 4e de ligne. — Le général Lauriston. — Le général Mouton. — M. Chaptal quitte le ministère de l'intérieur. — *Parallèle de César, Cromwel et Bonaparte.* — M. Fontanes. — Lucien Bonaparte ambassadeur en Espagne. — Son mariage. — Celui de Jérôme Bonaparte. — Mademoiselle Lenormand. — Sur l'esprit de superstition attribué à Napoléon. — Les abbés de Pradt et de Broglie. — Moreau de Saint-Méry. — Travail de l'Empereur. Son écriture. Son orthographe. Sa puissance d'attention. — Une séance du conseil d'État. — Jours de désœuvrement de Napoléon.

Pendant le séjour que Bonaparte fit au camp de Boulogne pendant l'été de 1804, Joseph Bonaparte fut reconnu colonel du 4e régiment d'infanterie de ligne. Il avait été nommé en même temps grand électeur. Ce prince, après avoir servi au commencement de la guerre d'Italie sous le général Bonaparte, avait quitté le service militaire pour la carrière civile, avec le grade de chef de bataillon. L'Empereur, qui réservait à son frère une haute position, dans laquelle le caractère militaire devait être uni au caractère civil, jugea indispensable qu'il prît rang dans l'armée. A l'époque de la levée du camp de Boulogne, le colonel du

4e de ligne fut nommé général de brigade. Il se trouva ainsi officier général quand l'Empereur le nomma son lieutenant, et le chargea de prendre le commandement de l'armée destinée à la conquête du royaume de Naples, après la signature de la paix de Presbourg.

La part qu'avait eue M. de Caulaincourt dans l'affaire du duc d'Enghien, avait été l'origine de sa faveur. Le général Lauriston avait été condisciple de Napoléon à l'École militaire. Il était l'un de ses aides de camp les plus distingués. Le Premier Consul lui avait confié plusieurs attributions dans sa maison, entre autres le service important des écuries. Le général Lauriston pouvait prétendre à la charge de grand écuyer, lorsque l'Empire fut créé. Il fut blessé de voir cette charge accordée au général Caulaincourt, moins ancien de service et de grade. Il s'en plaignit à l'Empereur dans des termes qui sans doute l'offensèrent, car après un entretien des plus orageux qu'il eut à Aix-la-Chapelle avec l'Empereur, il reçut ordre de partir pour Toulon, de s'y embarquer à bord d'une escadre aux ordres de l'amiral Villeneuve, et de prendre le commandement d'un corps de

sept à huit mille hommes de débarquement. Dans le cours de cette expédition, le général Lauriston enleva, par un coup de main audacieux, un fort de la Dominique, le Diamant, qui inquiétait le commerce et la navigation de l'île de la Martinique. Il assista au funeste combat de Trafalgar, à l'issue duquel il revint à Paris. Tout souvenir de la scène fâcheuse qu'il avait eue avec l'Empereur à Aix-la-Chapelle parut effacé. L'Empereur l'avait oubliée; la conduite du général Lauriston, en 1814 et depuis, a fait voir que ce dernier s'en était souvenu. Lauriston reprit du service, et fut employé à la grande armée dans des commandements importants, qui lui valurent l'avantage d'être nommé maréchal sous le gouvernement de la restauration.

Ce fut, je crois, aussi à Aix-la-Chapelle que l'Empereur se fit présenter le colonel Mouton, depuis comte de Lobau. Cet officier commandait alors le 3e régiment de ligne; il s'était montré contraire à l'élévation de Napoléon au trône impérial, et avait donné un vote négatif. L'Empereur, satisfait de la discipline que le colonel Mouton faisait observer dans son régiment, et de ses con-

naissances en manœuvres, désira s'attacher un officier de ce mérite. Il ne voulut pas se souvenir de son opposition. Il le fit venir : un simple entretien convertit le tribun militaire. Napoléon en fit l'un de ses aides de camp, et lui montra dès lors une confiance que cet officier a justifiée par ses services.

Ce fut pendant un des voyages que le Premier Consul fit sur les côtes en 1803, qu'étant à Calais, il se décida à retirer à M. Chaptal le ministère de l'intérieur. J'ai entendu Napoléon se plaindre de ce que ce ministre ne recherchait pas les occasions de lui parler, n'avait pas de rapports personnels assez fréquents avec lui, enfin l'entretenait trop rarement des différentes parties de son ministère. Peut-être le Premier Consul cédait-il à des réminiscences de l'essai infructueux qu'il avait fait, en confiant le même ministère à M. Laplace, et de la nécessité où il avait été de le remplacer par son frère Lucien. Il pensa sans doute que les savants perdaient à être détournés de leurs études, et ne pouvaient pas s'assujétir aux détails d'une grande administration. Du reste, il ne parut pas que Chaptal fût déchu dans son estime; car il ne cessa

de donner à ce savant distingué des marques de sa bienveillance et du cas qu'il faisait de ses talents.

M. Chaptal avait succédé en novembre 1800 à Lucien Bonaparte, d'abord comme chargé du portefeuille pendant son absence, et ensuite définitivement. On sait que la publication du *Parallèle de César, Cromwell et Bonaparte*, écrit qu'on supposait destiné à préparer les esprits à l'établissement d'une nouvelle dynastie, fut l'occasion du déplacement, ou plutôt de la disgrâce de Lucien. A l'apparition de cet écrit, Fouché, ennemi de Lucien, vint représenter que sa publication produisait un mauvais effet, et qu'il froissait les sentiments de ceux qui, soit dans les corps de l'État, soit dans l'armée, soit dans les divers rangs de la société, n'avaient pas abdiqué les idées républicaines.

Il n'est pas probable, comme on l'a répandu, que cet écrit ait été concerté entre le Premier Consul et son frère. Napoléon n'avait pas besoin de sonder la pensée de la nation, et de faire naître des idées d'hérédité, puisque la tendance des esprits vers ces idées était presque générale,

et lui était bien connue. Fontanes, qui vivait dans la familiarité de Lucien et de madame Bacciocchi, fut l'auteur du *Parallèle*. Il arrivait de l'émigration et recevait un traitement du ministère : il avait de l'ambition; il saisit cette occasion de montrer du zèle à ses protecteurs et de se faire connaître. Lucien adopta l'écrit de Fontanes, et en accepta la responsabilité, en permettant qu'il fût expédié sous le cachet de son ministère, et répandu ainsi officiellement dans les départements. Excité par les rapports exagérés du ministère de la police, Napoléon blâma son frère. Cette circonstance, jointe à des dissentiments sur des objets de politique et de gouvernement, et à la prétention de Lucien à la confiance exclusive du Premier Consul, amena un refroidissement entre les deux frères. Lucien reçut la mission d'aller en Espagne décider le gouvernement de ce pays à se joindre à la France, pour forcer le Portugal à rompre ses relations avec l'Angleterre.

Que cette publication ait été faite par le ministre à l'insu de Napoléon, ou même avec son assentiment, la part qu'y a prise Lucien démontre l'erreur de ceux qui se sont plu à lui attribuer un esprit d'opposition contre les idées d'avenir de Na-

poléon, et à considérer sa prétendue résistance comme la cause de leur désaccord.

Madame Bonaparte avait vu avec inquiétude la publication du *Parallèle*. La disgrâce de Lucien la rassura. L'élévation croissante de Napoléon l'alarmait. Elle présageait que cette élévation ferait sentir à son époux le besoin d'un héritier, et ferait germer l'idée d'un divorce.

Lucien Bonaparte remplit avec un brillant succès sa mission en Espagne. Il arracha ce pays à l'influence anglaise, et conclut plusieurs traités diplomatiques très-favorables à la France. De retour de cette mission, il devint successivement tribun, sénateur, et fut doté d'une sénatorerie avec un beau château sur la rive gauche du Rhin. Il soutint au tribunat avec un remarquable talent, les projets de lois présentés par le gouvernement. L'Institut l'admit au nombre de ses membres.

Lucien jouissait en paix des biens et des honneurs que le Premier Consul accordait à sa famille, et de toute la considération que lui avaient acquise son nom et ses talents. Il était appelé à partager les hautes destinées qui attendaient son frère, lorsqu'un mariage qui ne pouvait obtenir

l'assentiment du Premier Consul, vint rompre de nouveau la bonne intelligence qui paraissait rétablie entre eux. Napoléon fit inutilement à son frère les représentations les plus fortes pour le dissuader de contracter ce mariage. Il défendit même au maire du dixième arrondissement de Paris d'y procéder. Lucien quitta brusquement Paris et se rendit au Plessis-Chamant, château qu'il possédait dans les environs de Senlis, et y fit célébrer son mariage civil et religieux par le curé qui était en même temps maire de sa commune, avant que le Premier Consul pût s'y opposer. Cette révolte ouverte contre le chef de l'État et contre le chef de la famille ne permettait plus à Lucien de rester en France. Il demanda l'autorisation de se retirer en Italie, et finit par s'établir dans les États romains, où le pape l'accueillit avec distinction; il lui conféra dans la suite le titre de prince de Canino. Lucien cessa de porter les décorations de la Légion d'honneur. Montrant un jour à Rome à un général français les insignes de cet ordre qu'il avait relégués dans un tiroir, il répondit aux instances de ce général pour qu'il s'en décorât : « Non, il ne faut pas trop s'humilier. » Il ne fit aucune démarche pour se rapprocher de son frère,

étant fermement résolu à ne point se soumettre à la condition *sine qua non* de leur réconciliation, celle de se séparer de sa femme. Une dernière tentative fut faite par l'Empereur dans l'entrevue que le roi de Naples, Joseph, avait ménagée à Mantoue en 1807, et à la suite de laquelle les deux frères se séparèrent pour ne se revoir qu'en 1815.

Vers le même temps, Napoléon apprit que son plus jeune frère, Jérôme Bonaparte, qu'il avait placé dans la marine, s'était marié à son insu avec la fille d'un négociant de Baltimore, mademoiselle Paterson. Ce mariage déplut au Premier Consul, qui le fit casser pour cause de minorité. Jérôme Bonaparte avait alors dix-neuf ans. Un fils naquit de ce mariage. La naissance de cet enfant porta Jérôme à opposer une vive résistance aux ordres du Premier Consul. Il ne rentra en France qu'en 1805. Ni Lucien ni lui ne furent compris dans la disposition du sénatus-consulte relatif à l'hérédité de la famille impériale, à cause des mariages qu'ils avaient contractés contre le gré du chef de l'État. Les raisons de cette exclusion étaient fondées; car on ne peut séparer dans Napoléon son autorité de souverain de sa qualité de chef de

cette célèbre jongleuse. Joséphine enveloppait du plus profond mystère ses rapports avec elle, et jamais l'intendant de ses dépenses n'a connu les sommes dont elle payait ses prédictions.

C'est une croyance assez généralement adoptée que les grands hommes ont été ou doivent être superstitieux. Le vulgaire qui, en cela, est plus réellement possédé de l'esprit de superstition qu'il leur reproche, pense qu'ils ne peuvent accomplir de grandes choses que par des moyens surnaturels, et qui ne sont point accordés au reste des hommes; d'autres ne leur pardonnent leur supériorité qu'en les rattachant par quelque point aux faiblesses de l'humanité. Mais, qu'est-ce que la superstition qu'on attribue aux grands hommes? Est-ce la foi dans des puissances occultes? Est-ce la foi dans eux-mêmes, dans une révélation intuitive de leur propre valeur, et des desseins qu'à cause de cela la Providence a sur eux? Il est évident que c'est dans la première de ces définitions que gît la superstition. Cette aberration de l'esprit humain ne peut s'appliquer au sentiment intérieur qui portait, par exemple, Napoléon à se considérer comme un instrument de la Divinité, comme chargé d'une mission sur la terre, et à marcher

sans crainte et avec l'assurance du succès, sous cette puissante égide. Quand Napoléon disait que le boulet qui devait le tuer n'était pas encore fondu, il n'obéissait pas à une pensée de fatalisme; il considérait que sa mission providentielle n'était pas encore terminée. Quand il écrivait au Directoire qu'au moment d'aborder en Égypte, ayant aperçu une voile qu'il croyait ennemie, il s'était adressé à la Fortune, en lui demandant de ne pas l'abandonner et de lui accorder encore cinq jours seulement, il traduisait mentalement *Fortune* par Dieu tout-puissant!

Sa position exceptionnelle, la conscience de la mission qu'il avait à remplir, lui suggéraient l'adoption des moyens les plus propres à la faire réussir. Ainsi, quand il recommandait en Égypte à son armée le respect pour la religion de Mahomet, pour les ministres de cette religion et pour ses sectaires; quand lui-même assistait aux cérémonies religieuses musulmanes, sa croyance n'en était en rien amoindrie. Il agissait dans l'intérêt d'une politique habile et bien entendue. Il n'avait de condescendance pour les signes extérieurs du mahométisme, qu'autant qu'il le fallait pour la réussite de ses desseins. Sa rencontre dans les

pyramides avec des adeptes, le serment qu'ils auraient exigé de lui, les instructions qui lui auraient été données, sont une invention grossière qui ne mérite pas d'être réfutée.

Dans toutes les circonstances de sa vie, Napoléon a montré que, loin d'être superstitieux, il était pénétré d'un sentiment profond et mystérieux de l'omnipotence de la Divinité. Ses signes de croix involontaires à la révélation de quelque grand danger, à la découverte de quelque fait important, où l'intérêt de la France et le succès de ses desseins étaient particulièrement intéressés, à l'annonce de quelque grande prospérité inespérée ou de quelque grand malheur, ne sont pas seulement des réminiscences de sa première éducation religieuse, mais sont la traduction du sentiment qui le poussait à rapporter ces faveurs et ces avis à l'auteur de toutes choses. Son attente d'un secours d'en haut dans le moment décisif d'une bataille, ses fréquentes allusions dans ses entretiens, dans ses proclamations, dans ses bulletins, *au seul arbitre qui tient dans sa main les combinaisons de tous les événements*, les idées religieuses que réveillait dans son âme l'aspect d'une basilique et le son des cloches, le rétablissement

du culte catholique en France, son recours à l'assistance de la religion dans ses derniers moments, ne témoignent-ils pas de sa foi dans la Providence !

Le Premier Consul fut accompagné dans son voyage en Italie par les abbés de Pradt et de Broglie, ses aumôniers qui, revenus de leurs illusions, paraissaient franchement réconciliés avec le nouveau régime établi en France. Le premier s'était qualifié d'aumônier du dieu Mars. Ces deux abbés luttaient ensemble d'admiration et de dévouement pour le génie supérieur qui élevait la France si haut parmi les nations. Ils soutinrent, pendant tout le voyage, des conversations assez profanes et des plus gaies avec les aides de camp de l'Empereur, et se montrèrent fort galants auprès des dames du palais. Ils avaient tous deux de l'esprit; mais l'abbé de Pradt l'emportait par sa faconde intarissable. Malheur à son interlocuteur s'il s'arrêtait pour respirer ou pour se moucher, la parole lui était enlevée, sans qu'il pût la reprendre. M. de Pradt fut comblé de biens et d'honneurs par Napoléon; mais lorsqu'il vit l'Empire sur son déclin, l'aumônier du dieu Mars trouva qu'il n'a-

vait desservi que les autels de *Jupiter Scapin*. Il fit amende honorable de cette aberration, dans quelques écrits qui font moins d'honneur à son cœur qu'à son esprit. Bref, il poussa jusqu'à ses dernières limites le scandale et la honte de la défection.

M. de Broglie ne fit pas comme M. de Pradt, qui n'insulta l'idole que quand elle fut abattue. Devenu successivement évêque d'Acqui et évêque de Gand, il changea tout à coup de langage, quand commencèrent les démêlés de l'Empereur avec le pape. Son divorce fut subit et éclatant. L'élu de Dieu ne fut plus pour ce prélat que l'ennemi de la religion et l'Antechrist. Il prit hautement le parti du pape contre l'Empereur; il repoussa avec une passion ardente et obstinée tous les moyens de conciliation proposés par le dernier, et refusa même de recevoir la décoration de la Légion d'honneur, ne voulant rien tenir de sa main. Son fanatisme devint tel qu'il ambitionnait, non la palme du martyre, le temps était passé, mais celle de confesseur de la foi. Il fut enfermé à Vincennes, et amené à donner la démission de son siége pour obtenir sa liberté. Il ne se considéra pas cependant comme déchu de son autorité d'évêque, car

il continua secrètement avec son clergé des communications qui lui attirèrent de nouvelles rigueurs. Après la chute de l'Empire, il rentra dans ses fonctions épiscopales; mais il ne vécut pas en meilleure intelligence avec le gouvernement des Pays-Bas. On le vit trois ans plus tard condamné à la déportation, par contumace, par la cour d'assises de Bruxelles, comme coupable de désobéissance aux lois de l'État. C'était, du reste, un homme de bonne foi, vénéré pour son savoir, et de mœurs irréprochables.

En revenant de Milan, où il était allé se faire couronner roi d'Italie, l'Empereur ne s'arrêta que vingt-quatre heures à Parme. Il y trouva M. Moreau de Saint-Méry, que le crédit de l'impératrice Joséphine, dont il était le compatriote et le parent, avait fait nommer conseiller d'État et administrateur général des États de Parme, Plaisance et Guastalla. Cet administrateur, homme de mérite et de probité, qui avait montré au commencement des troubles de la révolution de la fermeté, en même temps que de la modération, gouvernait mollement ces États, presque exclusivement occupé de la culture des arts et des lettres. Ses formes et

ses idées futiles n'étaient pas en harmonie avec l'administration positive de Napoléon. Il avait fait réimprimer avec luxe, par Bodoni, un traité *de la Danse*, ce qui déplut à l'Empereur. Une révolte qui éclata parmi la milice des États de Parme, révolte sévèrement réprimée par Junot, envoyé avec des pouvoirs extraordinaires, fut attribuée à la faiblesse de Moreau de Saint-Méry. Il fut rappelé. Les États de Parme, divisés en départements, qui entrèrent dans l'organisation générale de l'Empire, furent régis par l'administration française. Moreau de Saint-Méry, de retour en France, y fut froidement accueilli par l'Empereur. Laissé dans l'oubli, il n'obtint, pour prix de ses services, qu'une modique pension à laquelle l'impératrice Joséphine ajouta ses libéralités.

Napoléon ne dictait qu'en marchant. Il commençait quelquefois étant assis : mais à la première phrase, il se levait. Il se mettait à marcher dans la pièce où il se trouvait, et la parcourait dans sa longueur. Cette promenade durait pendant tout le temps de sa dictée. A mesure qu'il entrait dans son sujet, il éprouvait une espèce de tic qui consistait dans un mouvement du bras droit qu'il tor-

dait, en tirant avec la main le parement de la manche de son habit. Du reste son débit n'était pas précipité par ce mouvement; sa marche était également lente et mesurée.

Les expressions se présentaient sans effort pour rendre sa pensée. Si elles étaient quelquefois incorrectes, ces incorrections mêmes ajoutaient à leur énergie, et peignaient toujours merveilleusement à l'esprit ce qu'il voulait dire. Ces imperfections n'étaient cependant pas inhérentes à sa manière d'écrire; elles échappaient plutôt à la chaleur de l'improvisation. Elles étaient rares, et ne subsistaient que quand la nécessité d'expédier sur-le-champ la dépêche, ne permettait pas de les faire disparaître dans la copie. Dans ses discours au sénat ou au corps législatif, dans ses proclamations, dans ses lettres aux souverains, dans les notes diplomatiques qu'il chargeait ses ambassadeurs de présenter, le style était soigné et approprié au sujet.

Napoléon écrivait rarement lui-même. Écrire était pour lui une fatigue; sa main ne pouvait suivre la rapidité de sa conception. Il ne prenait la plume que quand par hasard il se trouvait seul, et qu'il avait besoin de confier au papier le pre-

mier jet d'une idée; mais après quelques lignes il s'arrêtait et jetait la plume. Il sortait alors pour faire appeler son secrétaire ordinaire, ou à son défaut le second secrétaire, ou le secrétaire d'État, ou le général Duroc, quelquefois l'aide de camp de service, selon la spécialité du travail dont il s'occupait. Il accueillait le premier qui se rendait à son appel, sans humeur, mais plutôt avec une satisfaction visible d'être tiré d'embarras.

Son écriture était un assemblage de caractères sans liaison et indéchiffrables. La moitié des lettres manquaient aux mots. Il ne pouvait se relire, ou il ne voulait pas en prendre la peine. Si une explication lui était demandée, il reprenait son brouillon qu'il déchirait ou jetait au feu, et dictait sur nouveaux frais; c'étaient les mêmes idées, mais avec des expressions et une rédaction différentes.

L'orthographe de son écriture était incorrecte, quoiqu'il sût bien en reprendre les fautes dans l'écriture des autres. C'était une négligence passée en habitude; il ne voulait pas que l'attention qu'il aurait donnée à l'orthographe, pût brouiller ou rompre le fil de ses idées. Dans les chiffres, dont l'exactitude est absolue et positive, Napoléon com-

mettait aussi des erreurs. Il aurait pu résoudre les problèmes de mathématiques les plus compliqués, et il a fait rarement une addition juste. Il est vrai de dire que ces erreurs n'étaient pas toujours commises sans dessein. Par exemple dans le calcul du nombre d'hommes qui devaient composer ses bataillons, ses régiments ou ses divisions, il enflait toujours le résumé total. On ne peut pas croire qu'il voulût se faire illusion à lui-même; mais il jugeait souvent nécessaire de donner le change sur la force de ses corps. Quelques représentations qu'on lui fît, il repoussait l'évidence, et persistait opiniâtrément dans son erreur volontaire de calcul. Son écriture était illisible, et il détestait les écritures difficiles à lire. Ses billets ou le peu de lignes qu'il lui arrivait d'écrire, et qui n'exigeaient pas de contention d'esprit, étaient en général exempts de fautes d'orthographe, excepté dans certains mots où ces fautes se représentaient invariablement. Il écrivait, par exemple, cabinet, Caffarelli, *gabinet, Gaffarelli,* afin que, *enfin que,* infanterie, *enfanterie.* Les premiers mots sont évidemment des réminiscences de sa langue maternelle, les seules qui lui soient restées de sa première d'enfance; les autres, *enfin que, enfan-*

terie, n'ont pas d'analogie avec la langue italienne. Il parlait mal cette langue, et évitait les occasions de la parler. Il ne s'y résignait qu'avec des Italiens qui ne parlaient pas le français, ou qui éprouvaient de la difficulté à s'exprimer en français. Je l'ai entendu causer quelquefois avec des Italiens, son langage était un français italianisé, avec des terminaisons en i, en o, en a.

On dit que Voltaire avait dans son cabinet plusieurs pupitres, sur l'un desquels était un poëme commencé, sur d'autres une tragédie, un morceau d'histoire, un pamphlet. Il passait d'une composition à une autre, selon que sa verve l'y portait. Napoléon passait en revue successivement dans la même séance les affaires relatives à la guerre, à la diplomatie, aux finances, au commerce, aux travaux publics, etc., etc. Il se délassait d'un travail par un autre. Toutes les branches de l'administration étaient l'objet d'une attention toute spéciale, complète et toujours soutenue; aucune confusion d'idée, aucune fatigue, aucun besoin d'abréger le temps ne s'y faisait sentir.

Je ne parle pas de ses séances au conseil d'État qui, pendant les deux premières années du Consulat, occupaient la plus grande partie de la jour-

née, et qui ne l'empêchaient pas de trouver le temps nécessaire pour vaquer au soin des affaires multipliées de l'État. On a tant écrit sur cette mémorable partie de la vie publique de Napoléon, que je tomberais dans des redites, si je voulais y revenir. Je ne sais cependant pas si l'on a dit, que dans une des séances du conseil d'État que présidait l'Empereur, la question de changer le signe des bornes milliaires fut agitée; ce signe était une fleur de lis sous la monarchie, et sous la république le bonnet de la liberté. Plusieurs membres du conseil proposèrent une N couronnée. L'Empereur repoussa cette proposition, par des raisons qui prouvaient qu'il était loin de rapporter tout à soi, et qu'il n'était pas dominé par le seul intérêt de son nom et de sa personne. Il proposa et fit accepter l'aigle.

L'initiative des projets de lois ou de règlements venait presque toujours de Napoléon. Ses pensées d'améliorations, de perfectionnements, de créations donnaient à ses ministres assez d'occupation, pour qu'ils n'eussent autre chose à faire qu'à prescrire et surveiller les détails d'exécution. Si un regret peut être exprimé, c'est que cet exercice incessant de la plus haute intelligence dont

un être humain ait été favorisé, ait accoutumé les instruments dont il se servait à attendre ses inspirations, et à se méfier d'eux-mêmes; et que tant d'hommes de talent se soient ainsi trouvés paralysés et pris au dépourvu au moment du danger.

Napoléon savait que je ne possédais pas la précieuse faculté dont il jouissait, d'appeler le sommeil à volonté, et qu'il m'était impossible de dormir pendant le jour. Après un travail qui avait occupé une partie de la nuit, il me recommandait d'aller me mettre au bain; et souvent il donnait lui-même ordre qu'on le préparât.

Il passait quelquefois des journées entières sans travailler, et cependant sans sortir du palais, et même de son cabinet. Dans ces jours d'un désœuvrement qui n'était qu'apparent, car si le corps était inactif, l'esprit ne l'était pas, il paraissait embarrassé de l'emploi de son temps. Il allait passer une heure chez l'Impératrice; puis il revenait, s'asseyait sur sa causeuse et s'y endormait ou paraissait dormir pendant quelques instants. Il venait ensuite s'asseoir sur un coin de mon bureau,

ou sur un des bras de mon fauteuil, quelquefois sur mes genoux. Il passait son bras autour de mon cou, s'amusait à me tirer doucement l'oreille ou à me frapper sur l'épaule ou sur la joue. Il me parlait à bâtons rompus de lui, de ses manies, de son organisation, de moi ou de quelque projet qu'il avait en tête. Il aimait à railler, jamais d'une manière aigre ou désobligeante, mais au contraire avec un fonds de bienveillance et avec un gros rire. Il parcourait les tablettes de sa bibliothèque, disait un mot d'éloge ou de blâme sur les auteurs, et s'arrêtait de préférence aux tragédies de Corneille, à *Zaïre*, à *la Mort de César*, au *Brutus* de Voltaire. Il lisait à haute voix des tirades de ces tragédies; puis il fermait le livre et se promenait en déclamant des vers de *la Mort de César*. Les passages qu'il répétait avec le plus de complaisance étaient ceux-ci :

J'ai servi, commandé, vaincu quarante années;
Du monde entre mes mains j'ai vu les destinées;
Et j'ai toujours connu qu'en chaque événement,
Le destin des États dépendait d'un moment.

ou ceux-ci :

CÉSAR.

Qu'oses-tu demander, Cimber ?

CINNA.

La liberté !

CASSIUS.

Tu nous l'avais promise, et tu juras toi-même
D'abolir pour jamais l'autorité suprême...

Quand il était las de lire des vers, il se mettait à chanter d'une voix forte, mais fausse. Quand il n'avait pas de sujets de contrariétés ou quand il était satisfait de l'objet de ses méditations, le choix de ses chansons s'en ressentait. C'était des airs du *Devin du Village*, ou d'autres opéras anciens. Une de ses chansons de prédilection avait pour sujet une jeune fille guérie par son amant de la piqûre d'un insecte ailé. C'était une espèce d'ode anacréontique qui n'avait qu'une strophe. Elle finissait par ce vers :

Un baiser de sa bouche en fut le médecin.

Quand il était dans une disposition d'esprit plus grave, il chantait des strophes d'hymnes ou de cantates de la révolution, comme le *Chant du Départ*, *Veillons au salut de l'Empire;* ou bien il modulait ces deux vers :

Qui veut asservir l'univers,
Doit commencer par sa patrie !

Était-ce un conseil qu'il s'appliquait? Je crois

qu'il entendait autrement le bonheur du pays. Il ne parlait de la France qu'avec amour. La France était sa passion de tous ses instants ; sa grandeur, le but de toutes ses pensées ; l'opinion qu'elle avait de lui, l'objet de toute sa sollicitude.

VII

Trafalgar. — Première réception du comte d'Haugwitz à Brunn. — Motifs de l'Empereur pour signer une paix séparée avec l'Autriche, après la victoire d'Austerlitz. — Saisie de sommes provenant de contributions levées illégalement. — La grande-duchesse Stéphanie de Bade. — Crise financière de 1806. M. Ouvrard. — M. Barbé Marbois remplacé par M. Mollien. — M. Bertrand Dufresne. — Exil de royalistes, mesdames de Chevreuse, de Staël, Récamier. — Dictionnaire des familles influentes du faubourg Saint-Germain. — Barère. — Goldsmith. — Vaudevillistes.

Le lendemain du jour où un immortel fait d'armes s'accomplissait à Ulm, notre marine éprouvait un éclatant désastre. Tandis que la grande armée, conduite par l'Empereur, en foudroyant ses ennemis sur le continent, se frayait une route triomphale sur Vienne, la belle flotte combinée, qui avait dû protéger le passage de la flottille de Boulogne, allait finir ses destinées à Trafalgar.

Après avoir discuté avec son ministre de la marine plusieurs projets, l'Empereur s'était enfin arrêté à une combinaison dont le succès devait amener devant le détroit des forces navales suffi-

santes pour assurer le passage de la Manche par la flottille de Boulogne. Par des manœuvres habilement concertées, il était parvenu à réunir dans des mers lointaines la plus grande partie des escadres de la France et de ses alliés. Je dois dire que Napoléon ne trouvait pas toujours, dans son ministre de la marine, le secours dont avait besoin son inexpérience de l'élément sur lequel ses plans s'exécutaient. La responsabilité de la grande expédition maritime entreprise rendait le ministre presque constamment négatif. Cette circonspection aurait pu réagir sur l'amiral chargé du commandement en chef, si la timidité de cet amiral, son irrésolution et le manque absolu de caractère n'avaient pas suffi pour paralyser l'emploi des moyens dont il disposait. Les hésitations du ministre et les fausses manœuvres de l'amiral excitaient au plus haut degré l'impatience de l'Empereur. Souvent découragé ou reprenant confiance selon les nouvelles de la mer, à ces alternatives de craintes et d'espérances avaient succédé le doute sur le succès de l'expédition. Ayant appris l'entrée de l'amiral Villeneuve à Cadix, où il était bloqué par des forces supérieures, quand il l'attendait dans la Manche, toute illusion dut cesser ; il ne

pensa plus qu'à se préparer à la guerre continentale dont l'Autriche le menaçait, et à lever le camp de Boulogne. Dans la prévision de ce qui arrivait, il avait donné des ordres secrets, sans dire qu'il désespérait de la descente, et avait même donné à M. de Talleyrand des directions pour la rédaction de son manifeste.

Il fallut l'éclatante victoire d'Ulm, et la perspective du succès des opérations militaires ultérieures qu'il avait préparées, pour consoler Napoléon d'un désastre qui ajournait à un temps indéfini l'espoir de triompher de la marine anglaise.

Le malheureux Villeneuve, auteur de la catastrophe de Trafalgar, qui avait été renvoyé en France par les Anglais, dont il était le prisonnier, mit fin à ses jours dans un moment de désespoir.

Pendant le séjour qu'avait fait Napoléon à Brunn avant la bataille d'Austerlitz, il avait reçu l'envoyé prussien, M. d'Haugwitz, qui s'était rendu à son audience, dans le château qu'il habitait, par un escalier dérobé. C'était la veille de son départ de cette ville pour aller occuper le bivouac entre Brunn et Austerlitz, où il passa la semaine qui précéda la grande bataille. Il ne voulut écouter

aucune communication de l'envoyé prussien, et remit toute explication après la bataille qui allait se livrer. Quand il repassa en vainqueur par Brunn pour retourner à Vienne, il donna audience à M. d'Haugwitz, dans le même lieu où il l'avait reçu secrètement dix jours auparavant. Ces dix jours avaient totalement changé les positions respectives, et inspiré au ministre prussien des sentiments bien différents de ceux dans lesquels il était venu. Il jugea que le temps des menaces était passé, qu'il avait à se tirer d'un mauvais pas, et à faire oublier l'attitude hostile qu'avait prise son cabinet. L'Empereur, après avoir donné cours à l'amertume de son ressentiment contre la déloyauté du cabinet prussien, donna rendez-vous, à Schœnbrunn, à M. d'Haugwitz, qui retourna à Vienne.

Après l'éclatant désastre essuyé par les armées austro-russes, à Austerlitz, l'Empereur regrettait la nécessité où il se trouvait de signer une paix séparée avec l'Autriche, sans forcer la Russie à s'y joindre, et de se priver ainsi des fruits de sa victoire. Il restait aux ennemis une armée russe encore intacte. L'armée autrichienne d'Italie, occupant la Hongrie, pouvait, réunie aux débris des

armées autrichiennes et russes échappés au désastre d'Austerlitz, et accrue de nombreux renforts, reconstruire une armée redoutable et prolonger la guerre. L'inimitié de la Prusse, l'esprit timoré et indécis du roi, qui pouvait être entraîné à faire enfin cause commune avec les ennemis, aggravaient le danger auquel Napoléon serait exposé, et lui faisaient craindre que ses derrières ne fussent sérieusement menacés. Il se contenta d'exiger que les troupes russes évacuassent l'Allemagne et la Pologne, et se retirassent en Russie. Il garda au fond du cœur un profond ressentiment de la conduite déloyale du cabinet prussien qui, après avoir échappé à toutes ses combinaisons d'alliance, après avoir déjoué toutes ses tentatives pour accroître la force et la puissance de la Prusse, sans encourager l'Autriche à l'attaquer, avait laissé concevoir à cette puissance l'espérance fondée d'entraîner à la guerre un prince irrésolu, subjugué par un cabinet hostile. Exposé par lui à un péril imminent, forcé d'ajourner à un temps indéfini l'accomplissement de ses desseins et l'époque de la pacification générale, Napoléon avait vu, sur un prétexte frivole (le passage d'un corps français sur le territoire d'Anspach déjà violé précédem-

ment par les Autrichiens et les Bavarois), éclater toute l'ingratitude et l'inimitié de ce cabinet. Il n'eut plus que mépris et dédain pour le caractère pusillanime du roi : son irritation se manifesta en toute occasion à l'égard de ce prince, contre lequel ses préventions parurent s'accroître encore, quand il l'eut connu personnellement. Il trouvait qu'il était malheureusement né, et organisé pour tout faire gauchement au moral comme au physique. Il perdit l'espérance de s'en faire jamais un allié. A ses prévenances et à son ardent désir de s'unir intimement à la Prusse, succéda la résolution de traiter en ennemie la puissance qu'il n'avait pu s'attacher comme amie.

Il revint à l'Empereur que des exactions et des abus avaient été commis dans l'armée qui conduisit son frère Joseph à Naples. Il donna des ordres sévères pour leur répression. Un fonds de 800 mille francs, provenant de réquisitions et de contributions frappées illégalement, avait été détourné et placé dans une maison de banque de Milan. Les chefs de cette maison ayant nié le dépôt et éludé la restitution de cette somme, l'Empereur fit arrêter le papier de cette maison sur

toutes les places, et la mit en état de blocus commercial. L'interdit ne fut levé, que lorsque la somme intégrale eut été restituée.

La princesse Stéphanie, fille du comte Claude de Beauharnais, d'un premier lit, fut mariée le 8 avril suivant (1806) au prince de Bade. Ce prince succéda en 1811 à son aïeul, son père étant mort en 1801, des suites d'une chute de voiture. Il avait en 1806 trois sœurs mariées, l'aînée à l'empereur de Russie, et les deux autres aux rois de Suède et de Bavière. Cette maison qui doit son élévation à l'empereur Napoléon, ne possédait, en 1803, qu'un simple margraviat; et déjà même, à cette époque, elle avait placé trois de ses filles sur des trônes.

Le grand-duc régnant éprouvait pour l'Empereur une reconnaissance sincère; mais les sentiments de sa cour étaient antifrançais; ils troublèrent pendant les premiers temps l'union du prince avec la fille adoptive de Napoléon. Je me rappelle les minutieux détails que contenaient les bulletins de M. de Thiard, chambellan de l'Empereur, qui avait été envoyé à Carlsruhe, sur les termes méprisants dont la margrave, mère du jeune

prince, et le margrave Louis son beau-frère, se servaient pour désigner les beaux-frères et les belles-sœurs de Napoléon, et sur les efforts employés pour semer la mésintelligence entre les deux époux. La vertu de la princesse et la sollicitude de l'Empereur la préservèrent des embûches qui lui étaient tendues. Les époux furent réconciliés par ses soins, et la paix une fois rétablie ne fut plus troublée. Le grand-duc ayant eu le malheur de perdre son fils en bas âge, eut pour successeur, à sa mort arrivée en 1818, son oncle le margrave Louis-Auguste Guillaume. Les bruits les plus sinistres ont couru sur la mort prématurée du jeune prince fils du grand-duc; et l'on croit encore en Allemagne à sa disparition. Si l'on admettait les bruits répandus, cet enfant serait le *Gaspard Hauser* dont l'apparition en 1828 donna lieu à tant de conjectures. L'obscurité qui règne encore sur ce nouveau masque de fer, a laissé une libre carrière à l'imagination rêveuse des peuples de l'Allemagne. Gaspard Hauser avait été élevé dans une séquestration telle, que cet infortuné n'avait connu, dans ses premières années, aucun être humain; son intelligence, privée d'aliment, n'avait pu se développer. Quand il apparut à Nuremberg,

en 1828, il pouvait à peine se faire comprendre dans une langue presque inconnue. Ce malheureux enfant fut inopinément enlevé des mains auxquelles il avait été confié; et peu de jours après il fut trouvé baigné dans son sang. A peine rétabli de cette tentative de meurtre, Gaspard Hauser fut assassiné, sans qu'on pût découvrir les auteurs de ce double crime. On tirait de la fatale issue de cette triste destinée la conséquence que ses persécuteurs, craignant les effets de l'intérêt public excité en faveur de l'infortuné, l'avaient inhumainement sacrifié à leur sûreté, craignant que son origine ne fût découverte. Ce qu'on savait de l'inimitié du margrave Louis, l'intérêt qu'avait ce prince à écarter un obstacle placé entre le trône et lui; cette disposition de l'esprit humain à assigner des causes tragiques et extraordinaires à des événements mystérieux, dans lesquels des situations élevées sont intéressées, ont donné lieu à ce sujet aux plus étranges suppositions.

Le grand-duc Charles-Louis Frédéric, époux de la princesse Stéphanie, avait, avant de mourir, déclaré habiles à succéder, les comtes de Hochberg, ses frères consanguins, nés d'un mariage morganatique, contracté par son grand-père le

margrave Charles Frédéric, en 1787, avec la comtesse de Hochberg. Le grand-duc Charles-Louis, en appelant les comtes de Hochberg à la succession, avait réalisé un vœu de l'empereur Napoléon, qui portait à ces princes beaucoup d'intérêt. Les deux aînés avaient servi avec distinction dans l'armée française. Le prince Léopold-Charles Frédéric est aujourd'hui grand-duc régnant, en vertu de cet édit.

A l'issue de la campagne de 1805, le retour de l'Empereur fut hâté par une crise très-grave qu'éprouva la banque de France. On attribua l'intensité de cette crise à plusieurs causes dont je parlerai plus bas. Il est bon de constater dès à présent que la dépréciation des effets publics qui l'occasionna, fut aggravée par une manœuvre arrangée à Londres, dont les journaux anglais du temps se sont vantés. Cette manœuvre consistait à produire, par des moyens concertés, un cours défavorable à la place de Paris, à répandre des doutes sur la solvabilité de la banque, et à exciter une terreur panique qui ferait affluer à la fois à ses caisses les porteurs de billets pour les échanger contre de l'argent[1].

[1] Il s'agit d'une opération qui aurait pour objet de ruiner la banque

embarras de finances. A son arrivée à Paris, il convoqua un conseil, dans lequel il se fit rendre compte de toutes les opérations de la compagnie des vivres, dont la complication fut mise à découvert. Il fut difficile au ministre du Trésor de les défendre. L'Empereur n'en put accuser qu'un défaut de sagacité de la part de ce ministre; car sa probité le mettait au-dessus du soupçon. Il ne put s'empêcher de blâmer vivement son imprudence. Il fit venir au conseil M. Ouvrard, principal auteur des opérations qu'il était fondé à considérer comme funestes au trésor public. Encore sous l'impression de la situation critique où l'aurait réduit la privation de ses ressources si gravement compromises, s'il avait perdu la bataille d'Austerlitz, et des malheurs incalculables qui s'en seraient suivis, il adressa à M. Ouvrard les reproches les plus amers. Il lui dit, entre autres choses, dans un violent accès d'indignation, qu'il voudrait pouvoir faire élever une potence assez haute, pour l'y montrer exposé en exemple à toute la France. M. Ouvrard, placé derrière le fauteuil du grand juge, soutint cette bourrasque sans en paraître ému, et sans articuler une parole pour sa justification. Il se retira sans confusion apparente,

quoique l'Empereur lui eût ordonné d'une manière très-dure de sortir. Napoléon, lorsqu'il était question des banquiers, se ressouvenait toujours avec amertume de la malheureuse nécessité dans laquelle il s'était trouvé au 18 brumaire, ayant trouvé toutes les caisses vides, de recourir aux banquiers pour se procurer les premières ressources, et de faire avec eux des affaires, telles qu'en font les fils de famille avec les usuriers. Ce ressentiment ne surprendra pas ceux qui savent combien lui répugnaient les opérations de finances aventureuses, les gains usuraires, et à quel point il prisait la régularité, l'ordre et l'économie.

Le lendemain de la pénible scène qu'avait essuyée M. Ouvrard, un de ses amis vint dîner chez le ministre des finances. Il parla à ce ministre de l'affaire des banquiers qui occupait alors tous les esprits, et lui dit qu'il avait appris avec plaisir que cette affaire, qui avait d'abord paru si menaçante pour les auteurs, s'arrangeait; que l'Empereur n'avait pas voulu paraître satisfait des explications données par M. Ouvrard, mais qu'au fond il rendait justice à son génie financier. Il ajouta même qu'on lui avait assuré que M. Ouvrard recevrait plus tard la décoration de la Légion d'hon-

neur, comme une marque du cas que l'Empereur faisait de ses talents. Le ministre resta stupéfait de l'assurance de ceux qui donnaient une telle couleur à l'issue d'une opération dont les auteurs n'avaient pas à se louer. Si celui qui avait été l'âme de l'entreprise a eu cette espérance, il ne faudrait pas s'en étonner. Sa confiance en son génie aventureux était inébranlable, et il obéissait aveuglément à sa vocation pour l'énormité des entreprises financières. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur revint à M. Ouvrard qu'il devait charger des fournitures à faire à l'armée. La perte de la bataille de Waterloo mit fin à leurs rapports réciproques.

L'Empereur fit rentrer au Trésor les traites qui étaient encore entre les mains des banquiers. On mit le séquestre sur leurs biens, comme gage de ce qu'ils devaient au Trésor. Ils furent mis en prison jusqu'à parfaite liquidation. Quelques-uns préférèrent y rester que de s'exécuter.

Le secrétaire général du ministre du trésor public, coupable de s'être laissé séduire par les banquiers, fut destitué, et condamné à verser à la caisse d'amortissement une somme considérable qu'il aurait reçue d'eux. Sa femme vint à plusieurs

reprises m'apporter des mémoires justificatifs et des pétitions que l'Empereur ne voulut jamais recevoir.

M. Barbé Marbois perdit le portefeuille. Le motif de sa disgrâce étonna tout le monde. Il était regardé comme le cerbère du Trésor, et montrait dans l'exercice de ses fonctions une inflexibilité et une sévérité qui lui avaient fait des ennemis. Une caricature le représenta debout sur le balcon de l'hôtel du ministère, pointant sur un calepin les employés retardataires qu'il voyait arriver de loin, tandis que son secrétaire, placé derrière lui, tirait les millions de la poche du ministre. Il y a dans la vie des circonstances où l'esprit sommeille, et se laisse entraîner, pendant cette suspension de son libre arbitre, à commettre des actes inexplicables. L'Empereur en jugea sans doute ainsi. Deux ans après, il donna à son ancien ministre une preuve de la confiance qu'il avait dans sa probité, en le nommant premier président de la Cour des comptes. Il le fit entrer plus tard au sénat. Cependant il faut que les blessures de l'amour-propre soient incurables : M. Barbé Marbois, qui avait été rappelé de l'exil par Napoléon, et qui lui devait tout, concourut à sa chute

en 1814, avec un empressement que ce dernier était autorisé à qualifier d'ingratitude.

M. Barbé Marbois avait succédé à M. Bertrand Dufresne dans la direction générale du trésor public, qui fut érigée six mois après en ministère. M. Dufresne avait été proposé par le consul Lebrun, qui estimait sa probité et ses talents. Il avait justifié le choix du Premier Consul, en introduisant dans la comptabilité un ordre et une lucidité qui permettaient de connaître, d'un simple coup d'œil et à chaque instant, la situation du Trésor. C'était aux yeux de Napoléon une qualité inappréciable. Aussi témoigna-t-il un grand regret de la perte de M. Dufresne. Il alla le voir quelques jours avant sa mort; et il fit placer son buste dans une des salles de la trésorerie. Il donna une nouvelle preuve de sa tolérance en matière d'opinion, en employant M. Dufresne, dont il n'ignorait pas l'attachement pour les Bourbons. On ne sut qu'après la restauration que M. Dufresne, en acceptant la direction du Trésor, avait fait ratifier son acceptation par le comte de Lille. Il avait écrit à ce prince à cet effet, et avait reçu de lui une réponse qui a été imprimée en 1814. Il ne fut pas le seul au reste qui reconnais-

sait alors le comte de Lille comme le légitime maître de la France. MM. Royer-Collard, Becquey-Beaupré, Cuvier, Boscheron-Desportes et autres, correspondaient avec le comte de Lille.

M. Mollien, qui joignait à une exacte probité les connaissances les plus étendues en finances et beaucoup d'esprit, ce qui ne gâte rien, avait dû à Joseph Bonaparte l'avantage d'être connu du Premier Consul. Il avait soumis au gouvernement un projet d'organisation de la caisse d'amortissement, et avait été nommé directeur de cette administration. Il fut appelé au ministère du Trésor après la disgrâce de M. Barbé Marbois, et remplacé à la caisse d'amortissement par le conseiller d'État Bérenger. M. Mollien rendit des services éminents dans la gestion du ministère du trésor public, soit par la création de la caisse de service, soit par les autres améliorations importantes qu'il y introduisit.

L'atteinte que la crise financière avait portée au crédit public, fut promptement effacée par les mesures actives du gouvernement. Mais en recherchant les diverses causes qui pouvaient avoir concouru à produire cette crise, la police avait trouvé

que l'opposition royaliste, en donnant le change à l'opinion et en répandant de fausses nouvelles, avait jeté l'alarme parmi les porteurs des effets publics, et minait le crédit.

Elle signala douze ou quinze individus comme incorrigibles, et proposa de les éloigner de Paris, entre autres mesdames d'Avaux, de Chevreuse, et Récamier; messieurs de Duras, de Lasalle, de Montrond et autres. Hormis madame de Chevreuse, l'ordre de les exiler de Paris fut transmis de Munich au ministre de la police. Fouché ne manqua pas de leur faire dire qu'il ne faisait qu'obéir à un ordre direct de l'Empereur, tandis que c'était lui qui avait provoqué leur exil. M. le prince de Bénévent qui se trouvait auprès de l'Empereur, était lié avec la duchesse de Luynes, belle-mère de madame de Chevreuse. Il détourna le coup qui eût frappé cette dernière, répondit d'elle, et donna le conseil de la nommer dame du palais de l'Impératrice, quoique madame de Chevreuse fût le coryphée des intrigues royalistes dont l'hôtel de Luynes était le théâtre. La disgrâce qui atteignit plus tard cette dame, eut pour cause les sarcasmes et les amères railleries qu'elle continuait à se permettre à la cour de Joséphine, dont la bonté

les souffrait patiemment. Mais cette conduite imprudente blessa vivement l'Empereur. Madame de Chevreuse ayant répondu à la dame d'honneur, qui l'informait qu'elle était désignée pour être de service auprès de la reine d'Espagne Marie-Louise, qu'elle n'était pas faite pour être geôlière, l'Empereur se lassa de la persévérance de cette opposition malveillante. Il fut outré que madame de Chevreuse renouvelât ses offenses, après avoir accepté de lui le pardon de l'exil, et une place dans la maison de l'Impératrice. Il l'exila à quarante lieues de Paris, et ne voulut pas permettre qu'elle y revînt, quelques démarches qu'on fît pour obtenir son retour.

Madame Récamier avait été entraînée dans l'opposition par madame de Staël, et par son animadversion contre l'Empereur : en voici le motif. M. Bernard, père de madame Récamier, étant administrateur des postes, prêtait son couvert à une feuille périodique rédigée par un de ses amis, l'abbé Guyot, contre le gouvernement, le Premier Consul et des membres de sa famille. Il fut arrêté. Sa fille protesta en vain de son innocence. M. Bernard était convaincu d'abus de confiance ; il aurait pu être mis en jugement, il ne fut que destitué.

La maison Récamier ayant succombé à la crise financière de 1806, madame Récamier fut obligée de quitter Paris, où elle revint quelquefois, se partageant entre cette ville, et Coppet d'où elle rapportait l'esprit frondeur de madame de Staël et de sa coterie. Elle fut naturellement engagée dans la disgrâce de cette dernière. Madame de Staël était flattée de tenir dans ses chaînes une personne renommée pour sa beauté, et objet des hommages du monde élégant. Elle était charmée d'entendre répéter que la réunion de deux femmes célèbres, l'une par ses grâces, l'autre par son esprit, était l'alliance *du génie et de la beauté.* Pendant le séjour de madame Récamier à Coppet, le prince Auguste de Prusse, fils du prince Ferdinand et neveu du grand Frédéric, s'éprit pour elle d'une violente passion, et souscrivit même de son sang une promesse de mariage qui lui fut rendue plus tard, et qu'il ne reprit que malgré lui : ce prince lui resta constamment attaché. Il commanda à son intention, à Gérard, le beau tableau de l'improvisation de Corinne au cap de Misène. Madame Récamier ne fut point exilée. Elle s'était condamnée elle-même à une retraite volontaire en province. Ce ne fut que lorsqu'elle

alla partager l'opposition hostile de madame de Staël, que le retour à Paris lui fut interdit. Après trois ans passés soit à Châlons, soit à Lyon, soit à Genève, elle fit un voyage en Italie et ne rentra en France qu'en 1814.

Quant à madame de Staël, la juste réputation littéraire dont elle jouissait, son talent viril, sa passion pour la célébrité, sa manie irrésistible de se mêler des affaires du gouvernement, son naturel frondeur, le charme de sa conversation toujours étincelante de traits d'esprit, lui avaient acquis une influence, dont elle abusait, sur les hommes politiques de son époque. Madame de Staël avait été admiratrice enthousiaste du général Bonaparte. Quoique l'exagération de ses flatteries lui eût inspiré de l'éloignement pour elle, il la recevait cependant étant Premier Consul; mais il répondait très-froidement à ses obsessions. Ce dédain de ses avances suffit, quoiqu'on ait dit qu'il s'y était mêlé un motif d'intérêt pécuniaire, pour changer l'engouement de madame de Staël en une antipathie qui se décela bientôt par une opposition déclarée. L'intérêt qu'inspire naturellement une faible femme qui crie à la tyrannie contre un homme puissant, lui a donné la popularité de

la persécution. Mais on n'a pas dit que le chef de l'État avait souffert pendant trois ans ses continuelles hostilités; qu'elle avait méprisé pendant le même espace de temps ses avertissements et ses conseils, que cette tolérance l'avait enhardie à le braver et à lui susciter partout des oppositions, pour le punir de ne pas l'appeler à ses conseils; que son salon était un club politique où les actes du gouvernement étaient censurés avec amertume, et où l'on provoquait sans détour à la révolte contre l'autorité du chef de l'État; que cette femme était une puissance; et que ce fut enfin après trois années de patience, que Napoléon se décida à l'éloigner de Paris. Mais cette femme, qui ne pouvait supporter la vie loin d'un théâtre sur lequel elle avait besoin d'exercer son esprit remuant, eut recours aux plus vives sollicitations pour obtenir la permission de rentrer dans Paris. Elle frappa à toutes les portes; elle se glissa même jusqu'auprès de ce cher Paris, dont elle espérait toujours que l'entrée lui serait rouverte. J'avais passé plusieurs mois de l'été de 1801 avec elle et ses deux enfants à Morfontaine, où elle employait toutes les séductions de son esprit, pour captiver le propriétaire de cette charmante re-

traits. Elle en prit occasion de m'écrire des environs de Blois vingt lettres des plus éloquentes, auxquelles j'étais dans l'impuissance de répondre selon ses désirs. Je n'eus aucune consolation à donner à cette femme, aussi à plaindre qu'à blâmer, victime de son organisation, et dont le jugement n'égalait pas, comme le disait l'Empereur, l'imagination brillante et les rares facultés. Madame de Staël fut obligée de retourner à Coppet : alors son ressentiment ne connut plus de bornes; elle alla chercher chez nos ennemis des échos de sa haine. Elle a consigné dans un livre qui, dans l'intérêt de sa gloire, n'eût pas dû être publié, toute l'amertume de ses sentiments; elle y fait des vœux pour que la France essuie des revers qui la portent à considérer Napoléon comme l'auteur de ses maux et à secouer son joug.

Ce livre, qui a pour titre *Dix années d'exil*, a été imprimé après sa mort. J'en ai vu un exemplaire qui avait appartenu au commissaire ordonnateur Boisnod, et qui portait à la suite du titre : « Ouvrage entrepris pour justifier la persécution de Napoléon contre l'auteur. »

La vivacité des passions de cette femme célèbre, et l'exaltation de sa tête ne pouvaient se passer d'ali-

ments. La retraite de Coppet vit se former et se dénouer plusieurs liaisons qui remplirent ses loisirs. M. de Barante, ancien magistrat, qui était alors préfet de Genève, protégeait madame de Staël, et lui accordait plus de tolérance qu'il ne convenait à Napoléon. Les fréquentes relations de ce magistrat avec le château de Coppet y amenèrent son fils dont l'esprit éminent captiva madame de Staël. Ce fut au point que, lorsque M. de Barante fils quitta Coppet, pour venir à Paris suivre une carrière dans laquelle ses talents lui promettaient un rang distingué, madame de Staël en éprouva une si violente douleur, qu'elle tenta de mettre fin à sa vie.

Vers 1810, l'Empereur se fit remettre les notes qui se trouvaient dans les cartons de la police, à la charge de personnes du faubourg Saint-Germain dont Fouché avait demandé l'éloignement de Paris. Il fut étonné de l'insignifiance des griefs qui existaient contre elles. Il donna ordre que ces personnes fussent rappelées de l'exil. Quatre ou cinq furent seules exceptées de l'amnistie. Mesdames de Staël et de Chevreuse que Napoléon connaissait personnellement, et qu'il pouvait taxer justement

d'ingratitude, dont l'une était en conspiration permanente contre son autorité, l'autre dans un état d'irréconciliable malveillance, madame Récamier, séide de madame de Staël, toutes trois à jamais incorrigibles, restèrent éloignées de Paris indéfiniment.

Il voulut à cette occasion savoir bien à quoi s'en tenir sur ce faubourg Saint-Germain dont on lui avait fait un épouvantail. Il se fit remettre des notes sur les familles influentes connues par leur opposition, ou par leur indifférence pour le nouvel ordre de choses. Il me chargea d'en tenir une nomenclature. Je rédigeai, à cet effet, sur des notes contradictoires de MM. de Talleyrand, Sémonville, Duroc et du ministère de la police, un dictionnaire qui depuis ce temps est resté dans mes mains.

Un homme qui avait fait le plus affreux usage de ses talents, et qui ne cessait d'offrir ses services au gouvernement, obtint enfin un regard de l'Empereur. Barère, né avec des inclinations douces, qui avait des vertus privées, mais dont la peur avait fait un homme de sang, avait obtenu l'autorisation de rentrer en France, à la faveur d'une loi de l'an VIII qui permettait le rappel des dépor-

tés. Il avait cherché à se rendre agréable au nouveau gouvernement, et la délation ne lui avait pas répugné pour y parvenir. Quoique justement diffamé, il avait été présenté par son département, à l'époque de l'établissement de l'Empire, comme candidat au corps législatif; mais il avait été unanimement repoussé par le sénat. L'Empereur ne pouvait s'autoriser de sa maxime d'appeler à lui tous les hommes utiles, sans s'inquiéter de ce qu'ils avaient été, pour employer un homme qu'un nom tristement fameux écartait de toutes fonctions publiques. Il cherchait de quelle manière il pourrait se servir de Barère; il l'avait autorisé à lui adresser des notes périodiques sur des objets de politique intérieure et sur l'état de l'esprit public. Enfin l'idée lui vint de le charger de la rédaction d'un journal. Il fit les frais d'une feuille qui prit le titre significatif de *Mémorial anti-britannique*. J'eus ordre de remettre ensuite à Barère cinq cents francs par mois. Cette feuille n'eut pas de succès; l'Empereur fut mécontent de sa rédaction : il n'y trouva que des déclamations, des arguments sans solidité, et souvent, comme il le disait, des niaiseries couvertes par des termes sonores. Il cessa de s'intéresser à un homme pour lequel il ne pou-

vait avoir de l'estime. Je crois que Barère coopéra depuis à la rédaction de l'*Argus*, journal écrit dans le même esprit que le *Mémorial anti-britannique*, et qui puisait ses inspirations dans les bureaux du ministère des relations extérieures. M. André d'Arbelle, historiographe de ce ministère, et M. Lesur, auteur de l'*Annuaire historique universel*, recueil d'un si haut intérêt pour l'histoire, présidaient à la rédaction de ce journal.

Les courtes relations qu'eut l'Empereur avec Barère me mirent en correspondance avec ce dernier. Je n'eus pas occasion de le connaître personnellement; je ne communiquai avec lui que par lettres. Il crut devoir me faire présent de son Éloge académique de Louis XII, panégyrique dans lequel il préconisait hautement les avantages du gouvernement monarchique, et la fidélité à ses rois, caractère distinctif de la nation française, sentiments qu'il avait si cruellement répudiés. Il m'envoya également ses beautés poétiques d'Young en anglais et en français.

Je n'étonnerai personne en disant que 1814, 1815, 1830 furent pour Barère des occasions d'apostasies successives.

Goldsmith, qui a été le principal rédacteur de l'*Argus*, a eu part aussi aux libéralités de Napoléon. Il travailla au *Mémorial anti-britannique*, quoiqu'il n'y eût aucune solidarité entre Barère et lui. Cet écrivain politique, réfugié d'Angleterre, était venu offrir ses services au gouvernement français. Lorsqu'il eut perdu les bonnes grâces de ce gouvernement, il chercha à faire sa paix avec le ministère anglais. Le prix de cette réconciliation fut la publication du journal l'*Anti-gallican*, contre-partie du *Mémorial anti-britannique*, et l'*Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, ouvrage que je m'abstiendrai de qualifier, dirigé contre celui qui l'avait accueilli en France. La publication de ce libelle et du journal l'*Anti-gallican*, la coopération aux feuilles du *Mémorial anti-britannique* et de l'*Argus*, ont donné à ce pamphlétaire à double face une triste célébrité.

L'introduction de M. Deschamps dans le cabinet réorganisé par le décret du mois de février 1806, comme rapporteur des pétitions, nous amena à faire la connaissance de ses confrères du Vaudeville. MM. Barré, Radet, Després, Picard, Devigny, acteur de l'Odéon, tous gens d'esprit et d'un talent

éprouvé, vinrent quelquefois partager notre déjeuner.

MM. Barré, Radet et Desfontaines sont les premiers qui aient imaginé l'association de plusieurs auteurs pour la composition d'une pièce de théâtre, en y conservant une unité de plan, d'idées et d'action. M. Deschamps fit obtenir à ce trio inséparable, fondateur du Vaudeville, théâtre sur lequel la gloire française était souvent célébrée dans des pièces patriotiques, une pension de quatre mille francs chacun, sur les fonds disponibles des journaux. Je ne sais pas si ces auteurs les ont conservés sous le gouvernement de la restauration. Dans l'élan de sa reconnaissance, un des nouveaux pensionnés s'écria :

O Vaudeville, heureux d'avoir dans tes domaines,
Des champs! (*Deschamps.*)

A ce début pompeux, la modestie de Deschamps, pour donner un autre cours à l'idée louangeuse du vaudevilliste, lui suggéra d'ajouter :

Des prés et des fontaines! (*Després* et *Desfontaines*).

Ce jeu de mots était une licence permise à l'esprit léger du Vaudeville; mais peut-être ne mérite-t-il pas d'être rapporté.

Cela me rappelle qu'un homme de lettres, accueilli à la Malmaison, et qui avait vu une de ses tragédies jouée sur le théâtre de la cour, avait obtenu de l'Empereur une pension de six mille francs. A l'époque de la restauration, le poëte gascon disait, en parlant de l'Empereur : « Ce diable d'homme! quand il apercevait dans la foule une tête qui dépassait un peu les autres, crac, il la flétrissait d'une pension. » Or il arriva que le ministre qui disposait alors des pensions et des grâces, réduisit la pension de notre homme de lettres à trois mille francs. Aussi ses amis s'empressèrent-ils de le féliciter de ce que la restauration lui avait enlevé la moitié de sa flétrissure.

VIII

Postdam. Charlottembourg. Berlin.— Posen. — Varsovie. Pultusk et Golymin. — Eylau. — Finckenstein. — Ambassade du général Sébastiani à Constantinople. — Monument de la Madeleine. — Création du grand-duché de Varsovie. — Tableaux de Hesse-Cassel. — Constitution du nouveau royaume de Westphalie. — Suppression du tribunat. — Séjour à Fontainebleau. Conventions relatives au Portugal. — Madame de Bonchamps. — Le général Ordener.

L'Empereur, en témoignage de la satisfaction qu'il éprouvait de la belle conduite du maréchal Davoust, et des preuves de courage données par son corps d'armée à la bataille d'Awerstaedt, leur réserva l'honneur d'entrer les premiers à Berlin. Il s'y rendit lui-même à la fin d'octobre. Il resta deux jours à Postdam; il visita le palais de Sans-Souci, qu'il parcourut avec un vif intérêt, se faisant expliquer les moindres détails du séjour que le grand Frédéric avait fait dans cette résidence. Il y avait dans la plupart des pièces un bureau presque toujours taché d'encre. La chambre à coucher du roi avait une immense alcôve, dans un coin de laquelle ce prince couchait sur un petit lit

qui en avait été retiré. Il s'y trouvait plusieurs pupitres mobiles qui servaient aux concerts dans lesquels il jouait lui-même de la flûte, et exécutait avec ses concertants des pièces de musique de sa composition. Tout respirait, dans l'ameublement de ce château, le dédain du luxe et du faste qui distinguait ce grand prince. Rien n'avait été déplacé. L'Empereur y trouva l'épée du roi, sa ceinture de général et son cordon de l'aigle noir. Il s'en saisit avec empressement, regardant ces trophées comme sans prix. Nous vîmes l'appartement qu'avait occupé Voltaire. Le salon ou cabinet était tendu d'une toile peinte et vernie, représentant des singes et des perroquets, perchés sur des treillages. Le commandant du château nous dit que cette tenture était la même qui tapissait les murs de cette chambre, quand Voltaire l'habitait, et que le roi l'y avait fait placer par malice.

Dans la bibliothèque de Postdam, l'ouvrage de M. Chastenet de Puységur sur l'art de la guerre était ouvert à la page où le roi avait cessé sa lecture. Sur une table se trouvait un petit volume d'un format in-8° bâtard, imprimé en Hollande, relié en maroquin rouge et marqué sur la couverture d'un P, comme tous les livres de cette biblio-

thèque. C'était l'ouvrage de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains, chargé à chaque page de notes marginales de la main de Frédéric. Je portai ce livre à l'Empereur, qui le garda dans sa bibliothèque. M. de Talleyrand, qui en avait entendu parler, me le demanda à Saint-Cloud; je le lui remis; mais, malgré mes réclamations, je n'en ai jamais obtenu la restitution.

De Postdam, l'Empereur alla coucher à Charlottenbourg, château de plaisance du roi, à une lieue de Berlin. Il fut accueilli, à son entrée dans cette jolie résidence, par des fanfares éclatantes qui auraient pu faire supposer qu'elles étaient exécutées par les trompettes de plusieurs régiments de cavalerie. L'Empereur éprouva un moment de surprise. Ce concerto était joué par un de ces instruments de musique communs en Allemagne, qui était placé dans une galerie et qui avait des dimensions extraordinaires.

Les fourriers de service trouvèrent dans un tiroir de la toilette de la reine, un volumineux Mémoire de Dumourier sur les moyens les plus efficaces de nuire à la France.

L'Empereur fit une entrée solennelle à cheval dans Berlin, en passant sous l'arc de triomphe

qui orne la porte de Charlottenbourg, entouré des maréchaux et de ses aides de camp. Il passa dans cette capitale presque tout le mois de novembre. Il y occupa le palais du roi, ce qui parut d'un augure défavorable pour le sort futur de la Prusse; car ce fut la seule des capitales conquises, dans laquelle l'Empereur voulut résider. Son séjour à Berlin fut signalé par ses égards pour la famille du roi, par l'acte de clémence qu'il exerça envers le prince d'Hatzfeld [1], et par le fameux décret qui donna naissance au système continental.

[1] On lira avec plaisir le récit de la scène qui se passa entre l'Empereur et la princesse d'Hatzfeld, dans la lettre suivante adressée à l'impératrice Joséphine, datée de Berlin le 6 novembre à neuf heures du soir :

« Ma Joséphine, j'ai reçu ta lettre où tu me parais fâché du mal que je dis des femmes. Il est vrai que je hais les femmes intrigantes au delà de tout. Je suis accoutumé à des femmes bonnes, douces et conciliantes ; ce sont celles que j'aime. Si elles m'ont gâté, ce n'est pas ma faute, c'est la tienne. Au reste, tu verras que j'ai été fort bon pour une qui s'est montrée sensible et bonne, madame d'Hatzfeld. Lorsque je lui montrai la lettre de son mari, elle me dit en sanglottant avec une profonde sensibilité, et naïvement : « Ah ! c'est bien là son écriture ! » Lorsqu'elle lisait, son accent allait à l'âme ; elle me fit peine. Je lui dis : « Eh bien ! madame, jetez cette lettre au feu, je ne serai plus assez puissant pour faire condamner votre mari. » Elle brûla la lettre et me parut bien heureuse. Son mari est depuis fort tranquille ; deux heures plus tard, il était perdu. Tu vois donc que j'aime les femmes bonnes, naïves et douces. Mais c'est que celles-là seules te ressemblent. »

L'Empereur entra dans Berlin, l'âme ulcérée et remplie d'amertume contre les provocateurs de la guerre qui l'amenait dans cette capitale. Ce triomphe inespéré, ces résultats décisifs, quelque flatteurs qu'ils fussent pour son orgueil, il aurait voulu pouvoir les échanger contre une alliance désormais impossible. Ils constataient la disparition de son rêve politique favori. Toutes ses paroles furent incisives, dures, humiliantes contre ceux qui avaient allumé ou soufflé le feu qui venait de dévorer leur pays. La fidélité envers le souverain ne lui paraissait plus une vertu. Il transformait en crime de trahison les excès de zèle pour les intérêts du roi. Son ressentiment s'exhala en plaintes acérées, et cependant légitimes, contre la reine, qu'une haine irréfléchie avait emportée bien loin des limites dans lesquelles son sexe et son rang devaient la retenir, et qu'il comparait à Armide, mettant dans son égarement le feu à son propre palais. L'exaltation immodérée de cette princesse avait été aussi fatale à la monarchie prussienne, que l'excessive circonspection de son époux.

Du reste, il traita avec égards les membres de la famille royale restés à Berlin. Il alla visiter

l'oncle du roi, le prince Ferdinand, dont le fils avait été tué à Saalfeld, et donna à ce prince des consolations. Il rendit également visite à la veuve du prince Henri, ainsi qu'aux deux sœurs du roi, dont l'une était en couches, et l'autre malade. Il eut pour ces princesses des attentions délicates, et pourvut aux besoins de la dernière, qui, dans ces moments de confusion, avait été laissée dépourvue des commodités de la vie.

Une suspension d'armes avait été signée à Charlottenbourg pendant le séjour de l'Empereur à Berlin, pour négocier la paix. Le roi de Prusse ayant refusé de la ratifier, par le motif qu'une partie des États prussiens, que devaient occuper les troupes françaises en vertu de l'armistice, étaient au pouvoir des Russes, l'Empereur partit de Berlin pour Posen.

La Prusse et son armée se trouvaient anéanties par nos grandes victoires; mais les armées russes restaient entières. Quoique la saison fût avancée, l'Empereur ne pouvait hésiter à marcher au-devant d'elles. Une proclamation à l'armée, datée du 2 décembre, deuxième anniversaire de l'Em-

pire, annonça la campagne de Pologne. L'approche de l'armée française avait ranimé les espérances toujours vivantes dans le cœur des Polonais. Les populations s'armaient de tous côtés; elles sollicitaient par des adresses, par des députations, le rétablissement de leur nationalité. L'Empereur ne voulait rien promettre. Il attendaît que l'issue de la guerre lui permît de résoudre, comme il le disait lui-même, *ce grand problème politique, dont l'arbitre était Dieu seul, qui tient dans sa main les combinaisons de tous les événements.*

Avant de quitter Posen, l'Empereur conclut avec l'électeur de Saxe, dont il estimait les vertus et la loyauté, un traité de paix, dont une des dispositions donna à ce prince le titre de roi, auquel il joignit à la paix de Tilsitt celui de duc de Varsovie.

Un décret ordonna l'érection du temple de la Gloire, monument qui devait porter sur le frontispice : *l'Empereur Napoléon aux soldats de la grande armée,* et chargea une commission de lui proposer, dans le plus court délai, le plan de cet édifice, auquel l'église de la Madeleine serait affectée.

De Posen, l'Empereur se dirigea sur Varsovie. Les chemins étaient affreux. Le grand maréchal

du palais, Duroc, dont la voiture versa dans ce trajet, eut la clavicule de l'épaule cassée. Il ne put être transporté que le lendemain à Varsovie.

L'entrée de l'Empereur dans cette ancienne capitale de la Pologne excita un délire universel. Il n'y passa que trois jours, et se porta sur Pultusk et Golymin, où les généraux russes avaient pris position. Plusieurs combats se livrèrent dans cette courte campagne. Les Russes y éprouvèrent des pertes notables; mais ils furent sauvés d'une ruine infaillible par les boues, qui étaient si épaisses, que l'artillerie y restait enfoncée. Des soldats mêmes y périrent, sans pouvoir s'en tirer. Du reste, dans ces marches pénibles, le courage indomptable et la patience du soldat ne l'abandonnaient pas. La vue de l'Empereur, marchant au milieu des rangs, dans des chemins entièrement défoncés, le consolait. Sa gaieté naturelle l'aidait à supporter ses maux. Souvent un mot plaisant, échappé d'un peloton, courait de rang en rang, et excitait une hilarité générale. Un soldat voyant l'Empereur lutter péniblement contre la boue et chancelant sur son cheval, qui paraissait à chaque instant prêt à s'abattre, se mit à fredonner ce refrain d'une chanson alors en vogue :

On ne saurait trop embellir
Le court espace de la vie.

Cette parodie du conseil de Cynéas à Pyrrhus ne déplut pas à l'Empereur, qui, de son côté, se mit à rire. L'Empereur suivait l'ennemi de si près, que lorsqu'il arriva à Nazielk, où le colonel Philippe de Ségur venait d'être pris après s'être vaillamment défendu, les Russes évacuaient cette ville. Il y entra, pendant qu'on achevait de nettoyer la cabane dans laquelle il devait passer la nuit. Un cadavre y était caché sous la paille; on n'eut que le temps de le retirer presque sous ses yeux.

Les alternatives de neige, de gelée et de dégel rendant la marche des troupes impraticable, l'Empereur revint à Varsovie. Il y passa tout le mois de janvier 1807. Pendant que cette halte procurait du repos à l'armée, l'Empereur donnait des fêtes et des concerts aux dames polonaises. Il ne fut pas insensible aux charmes de l'une d'elles, dont la tendresse et le dévouement ne se sont pas démentis aux jours du malheur.

Le prince de Bénévent présenta, à Varsovie, le général baron de Vincent, porteur d'une lettre de l'empereur d'Autriche, dont les protestations et

les offres ne rassurèrent pas entièrement l'empereur Napoléon sur l'attitude équivoque de cette puissance.

Une attaque sérieuse de l'armée russe contre nos cantonnements força l'Empereur de rentrer en campagne, malgré le froid le plus rigoureux. Il quitta Varsovie, pour aller livrer aux Russes la bataille de Preussich-Eylau, qui fut sanglante et vivement disputée. C'était un horrible spectacle que l'aspect de ce champ de bataille couvert de morts, et sillonné par de longues traînées de sang, qui se dessinaient sur une vaste étendue de neige. Nous avions couché la veille dans la petite ville d'Eylau ; nous y revînmes le soir de la bataille. L'Empereur regretta vivement la perte d'un de ses aides de camp, le général Corbineau aîné, qui fut tué en portant un ordre. Cet officier, aux côtés duquel nous avions passé sur la même paille la nuit qui précéda cette bataille, avait un vague pressentiment que cette journée lui serait funeste.

Le maréchal Augereau fut blessé. Cette blessure et des douleurs aiguës de rhumatisme dont il était tourmenté, troublèrent un moment ses esprits. Je le vis par hasard arriver à cheval devant l'Empereur le chapeau à la main. La sueur coulait de ses

cheveux malgré l'intensité du froid. Ce maréchal si brillant sur le champ de bataille, venait déclarer qu'il ne comprenait plus rien aux manœuvres, et demander un remplaçant. L'Empereur l'écouta avec bonté, lui adressa des paroles consolantes, et chargea le général Compans du commandement provisoire de son corps d'armée. Le lendemain, le maréchal fut autorisé à rentrer en France, pour y soigner sa santé.

Les Russes décampèrent pendant la nuit, et nous abandonnèrent le champ de bataille. L'Empereur resta durant huit jours à Eylau, occupé du soin de faire évacuer ses blessés. Il alla prendre ses quartiers d'hiver, d'abord à Osterode, où il passa la fin de février et tout le mois de mars, à peu près bivouaqué. Il alla s'établir le 1^er^ avril dans le château de Finckenstein, qu'il occupa pendant les mois d'avril et de mai. Dans ces longs quartiers d'hiver, Napoléon prouva qu'il savait allier la patience et la temporisation avec les impétueux élans de son génie. Ces séjours ne furent perdus ni pour les opérations de la guerre, ni pour les soins à donner au gouvernement de l'Empire. Napoléon n'était jamais plus actif que quand il paraissait se reposer. Il dirigea de Finckenstein le siége de Dantzig.

Ce fut pendant son séjour dans ce château, qu'il apprit les résultats de la brillante ambassade du général Sébastiani à Constantinople. Je n'entrerai pas dans le détail de l'important service que cet ambassadeur y rendit à la Porte, dans l'intérêt de la France. L'Empereur loua beaucoup l'énergie et l'habileté avec lesquelles le général Sébastiani avait relevé le courage des Turcs, et les avait excités à mettre en état de défense leur capitale et le Bosphore, l'activité et la vigueur qu'il avait déployées, en dirigeant lui-même les travaux, et en triomphant de l'apathie ottomane. Le succès complet que notre ambassadeur avait obtenu, faisait prédominer l'influence française dans le divan. L'Empereur avait eu soin lui-même d'entretenir les dispositions favorables du sultan pour la France. Il lui adressait des lettres pressantes, pour l'exhorter à se mettre à la tête des armées. Il lui rappelait la gloire des Selim, des Soliman, des Amurath; enfin il avait excité dans le cœur de ce prince faible, mais doué de grandes qualités, un enthousiasme tel, que dérogeant à la loi du Coran, qui proscrit toute représentation humaine, il avait voulu avoir un portrait de Napoléon, à l'exemple du sultan Mustapha que son admiration pour le grand Fré-

déric avait porté à introduire dans le sérail le portrait de ce prince, le seul qui jusqu'à lui y avait pénétré. Selim avait envoyé en échange son portrait à l'Empereur, qui l'avait placé dans son cabinet. Ce fut le chevalier Amédée Jaubert qui, passant à Constantinople au retour d'une mission diplomatique en Perse, apporta à Finckenstein ce portrait avec celui de Feth-Aly-Chah.

Ce fut également à Finckenstein que l'Empereur arrêta le plan du monument dédié à la grande armée, dont il avait ordonné l'érection le 2 décembre 1806. Les bâtiments de l'église de la Madeleine, dont la construction fort avancée avait été abandonnée en 1790, et sur la destination desquels Napoléon avait plusieurs fois varié, furent affectés à ce monument. La commission de l'Institut, chargée de l'examen des plans soumis au concours, avait envoyé plusieurs projets, parmi lesquels était désigné celui qu'elle avait jugé devoir réunir les conditions voulues. L'Empereur avait chargé M. Fontaine, son architecte, d'assister à l'examen des plans proposés, qui devait avoir lieu chez le ministre de l'intérieur, et de lui faire un rapport à ce sujet. Ce rapport n'étant pas arrivé à temps à l'Empereur, il se décida pour le plan de M. Vignon

qui n'avait obtenu que la seconde mention, mais qui le séduisit par le grandiose de ses formes. L'Empereur avait voulu un édifice qui s'éloignât des formes des églises modernes, qui rappelât les monuments antiques, et qui l'emportât sur les plus beaux dont les anciens nous ont laissé des modèles, par la majesté et la magnificence. Il ne devait entrer dans la construction de cette basilique aucuns bois, mais seulement du marbre, du fer et de l'or. Le plan de M. Vignon réunissait quelques-unes de ces conditions, mais péchait par la distribution et par les détails. Les observations de M. Fontaine firent regretter à l'Empereur de n'avoir pas attendu son rapport pour se décider.

Comme l'auteur du projet adopté n'avait pas l'expérience pratique des grandes constructions, M. Rondelet, architecte, fut adjoint à M. Vignon pour diriger les travaux. Cet architecte était l'élève le plus distingué du célèbre Soufflot, qui l'avait désigné en mourant comme le plus capable d'achever la grande basilique de Sainte-Geneviève, devenue depuis le Panthéon.

Ce beau monument de l'état des arts sous l'Empire, a été, depuis la restauration, détourné de sa destination et rendu au culte catholique; mais

construit sur le modèle des temples antiques, il n'est point approprié aux besoins d'une église. Un projet digne de l'attention du gouvernement, avait été conçu dans ces derniers temps. On avait proposé de placer dans l'enceinte de la Madeleine le tombeau de Napoléon. Ce projet avait l'avantage de donner à son fondateur un dernier asile dans un monument élevé sous son règne, de ne pas réduire à de mesquines proportions un mausolée, trop grand encore pour l'emplacement qui lui est assigné, et en décorant l'intérieur de cet imposant édifice de sculptures et de peintures commémoratives d'une glorieuse époque, de lui donner un caractère à la fois religieux et national.

La création du grand-duché de Varsovie en faveur du roi de Saxe, dont les prédécesseurs avaient régné en Pologne, a eu une si grande influence sur les rapports ultérieurs des deux empires, que je ne puis passer sous silence cet important événement. Ce duché fut formé par des provinces ayant appartenu à l'ancien royaume de Pologne, que la Prusse avait obtenues dans les différents partages, et que la victoire lui enleva. Une de ces provinces, celle de Byalistok, fut cédée à la Russie, qui ne se

fit pas scrupule d'accepter une part de dépouilles de son allié. La portée de la création du grand-duché de Varsovie ne dut pas échapper à l'empereur Alexandre; mais il y prêta les mains, sans doute dans l'impuissance de s'y opposer. Car, nous le verrons plus tard, quand la Russie aura réparé ses pertes, obtenu les avantages les plus réels du traité de Tilsitt, et consommé la conquête de la Finlande, exprimer son déplaisir de l'agrandissement indispensable de ce duché. C'était, en effet, un nouveau pas vers le rétablissement de la Pologne. Or, cette question capitale était l'écueil de l'alliance. Il eût été sans doute désirable que le traité de Tilsitt pût reconstituer intégralement le royaume de Pologne; mais cette restauration ne pouvait être que l'ouvrage du temps. A l'époque de la paix de Tilsitt, des obstacles insurmontables s'opposaient à la volonté de Napoléon. Il eût fallu recommencer la guerre, et s'attirer l'Autriche sur les bras. Les dispositions équivoques de cette puissance n'avaient pas cessé de lui être suspectes, et lui avaient donné de vives inquiétudes, à l'époque de la bataille d'Eylau. Les dangers et les inconvénients dans lesquels une telle entretreprise l'eût engagé, son absence trop prolongée et la distance

où il se trouvait de la France, d'autres considérations dont il avait apprécié l'influence et mesuré toute la gravité, lui prescrivaient impérieusement la détermination à laquelle il s'arrêta.

Le royaume de Westphalie, créé par le traité de Tilsitt en faveur de Jérôme Bonaparte, avait été composé de l'électorat de Hesse-Cassel, réuni au duché de Brunswick et aux autres provinces cédées en Allemagne par la Prusse. Le Hanovre fut ajouté, en 1810, à ce royaume. Le maréchal Mortier avait été chargé de prendre possession de ces États.

Il y avait à Cassel, entre autres riches collections d'objets d'art, une belle galerie de tableaux dont les principaux furent envoyés à Paris. Deux peintures du plus grand prix, les plus belles productions du pinceau de Paul Potter, furent offertes à l'impératrice Joséphine, qui les fit placer dans sa galerie de la Malmaison. Je me souviens d'y avoir vu ces tableaux, qui faisaient l'admiration des connaisseurs, et qu'on avait couverts d'un rideau de taffetas vert pour les conserver. L'Empereur; en les voyant, paraissait regretter que l'Impératrice les eût acceptés. Il disait que c'était un vol fait

au Musée; là il en eût joui davantage; car il mettait avant toute chose le bien-être et les embellissements du pays.

L'Empereur donna au nouveau royaume de Westphalie une constitution, dont les dispositions pourraient servir de réponse au reproche qui lui a été fait d'avoir été le défenseur des priviléges et le restaurateur du pouvoir absolu. Cette constitution, comme celles de Bayonne et du grand-duché de Varsovie, consacrait l'abolition de la servitude, l'égalité devant la loi, la publicité des jugements, et l'aptitude de tous les nationaux à être appelés aux emplois publics. Il envoya des commissaires français qui furent chargés d'organiser toutes les branches de l'administration du pays, et de former un conseil de régence, en attendant l'arrivée du roi. Le mariage du prince Jérôme avec la fille du roi de Wurtemberg fut la conséquence de cette nouvelle royauté.

Le tribunat fut supprimé par un sénatus-consulte du mois d'août 1807. Cette institution n'avait pas rempli tout son but, même à l'époque où elle fut créée. Empreinte d'un esprit démocra-

tique et nécessairement opposant, elle n'avait jamais cessé d'être un rouage inutile et embarrassant dans la machine politique. L'examen des lois proposées fut attribué à des commissions prises dans le sein du corps législatif, et composées des députés les plus expérimentés. Le conseil d'État rédigeait les projets de lois, et en délibérait avec ces commissions. En cas de dissidence, les sections du conseil d'État et les commissions correspondantes se réunissaient sous la présidence de l'archichancelier ou de l'architrésorier, pour se concilier. L'orateur du conseil d'État exposait devant le corps législatif assemblé les motifs de la loi. Le président de la commission était ensuite entendu. Lorsque l'assemblée était suffisamment édifiée, elle allait aux voix. Si la commission du corps législatif ne jugeait pas la loi proposée acceptable, chacun des membres de cette commission était libre de déduire devant ce corps les raisons de son refus. On a dit que Napoléon n'avait supprimé le tribunat, que parce qu'il avait voulu se débarrasser d'un censeur incommode, et en haine de la publicité des débats. On ne peut nier cependant que, par cette décision, le corps législatif n'eût été rendu au plein exercice de ses attri-

butions ; que le nouveau mode de discussion adopté ne donnât plus de garantie de la bonne confection des lois, et qu'il ne fît cesser les luttes des amours-propres de tribune qui entretenaient une agitation nuisible à la marche du gouvernement. Le corps législatif était investi de toute l'autorité et de l'indépendance nécessaires ; il pouvait en faire usage ; et l'examen des lois était confié aux plus capables.

L'Empereur fit, à Fontainebleau, pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1807, le plus long séjour qu'il y eût encore fait. Il avait ordonné depuis deux ans de grands embellissements dans cette somptueuse résidence, et il en avait considérablement augmenté le riche mobilier. Il y reçut beaucoup d'étrangers, y eut de grandes audiences diplomatiques, et y tint une cour brillante.

Ce fut dans la dernière quinzaine de son séjour dans ce château, que l'Empereur reçut une lettre datée de l'Escurial, par laquelle le roi Charles IV l'informait, qu'il venait de découvrir une conspiration contre son trône et contre la vie de la reine, à la tête de laquelle se trouvait son fils aîné, le

prince des Asturies. L'Empereur, sans ajouter une foi entière à la gravité de cette accusation, y vit une nouvelle preuve de la profonde mésintelligence qui divisait le favori et l'héritier présomptif de la couronne. Il eut à ce sujet de longs et fréquents entretiens avec le prince de Bénévent. J'ai été plusieurs fois témoin de ces conversations, qui avaient lieu dans le cabinet de l'Empereur. Le prince de Bénévent pressait l'Empereur de profiter de ces mésintelligences, pour changer la dynastie de ce royaume, qui ne lui serait jamais une alliée utile contre l'Angleterre, et qui, dans un grand nombre de circonstances, favoriserait au contraire cette puissance à notre préjudice. Je n'entrerai pas dans le détail bien connu des circonstances de cet événement, dont l'Empereur prévit les conséquences, et qui lui donna beaucoup à penser.

Une convention était signée dans le même moment à Fontainebleau entre le général Duroc et M. Izquierdo, Espagnol, qui s'occupait à Paris d'histoire naturelle, et qui était l'agent dévoué du prince de la Paix. Cette convention avait pour objet, de régler les bases de l'occupation du Portugal par une armée française de vingt-cinq mille

hommes, à laquelle devait se joindre un corps de troupes espagnoles d'égale force. Un corps de quarante mille Français devait se réunir en même temps à Bayonne; il était destiné à entrer en Espagne, pour appuyer l'armée d'expédition de Portugal, si les Anglais se joignaient aux Portugais.

Les mêmes plénipotentiaires signaient simultanément un traité qui divisait le Portugal en trois lots, dont le premier était donné au roi d'Étrurie, en échange de la Toscane. Le second devait former une principauté en faveur du prince de la Paix, qui était flatté de l'espérance d'avoir une retraite indépendante assurée, si les événements l'éloignaient du gouvernement de l'Espagne. Quant au troisième lot, il était tenu en réserve, pour en être disposé ultérieurement. La réversibilité de ces provinces était réservée, à défaut d'héritiers légitimes, au roi d'Espagne, que l'Empereur s'engageait à faire reconnaître empereur des deux Amériques, à la paix générale.

Ces arrangements faisaient assez prévoir quelle serait la conduite de l'Empereur dans les événements qui se préparaient dans la Péninsule. Pendant qu'ils se concluaient, le général Junot,

commandant l'armée d'occupation du Portugal, entrait en Espagne, et se dirigeait rapidement sur Lisbonne, où il entra le 30 novembre. Le prince régent n'avait pas attendu l'armée française : il s'était embarqué pour le Brésil.

L'Empereur reçut pendant cette même année à Fontainebleau madame de Bonchamps, veuve du général vendéen de ce nom, qui, entraîné par sentiment d'honneur dans la guerre de l'insurrection, disait qu'il ne prétendait pas à la gloire humaine, parce que les guerres civiles n'en donnaient point. Sa conduite généreuse lui mérita l'estime des deux partis. Sa voix mourante sauva six mille patriotes dont les Vendéens demandaient à grands cris la mort. L'Empereur, voulant honorer la mémoire de ce guerrier recommandable, accueillit avec égards sa veuve, qui lui présenta sa fille, enfant de douze à treize ans, qu'il promit de doter. Il entretint longtemps madame de Bonchamps, et apprit avec intérêt qu'elle avait été sauvée elle-même d'une condamnation à mort par un conventionnel (Lofficial), dont il entendait prononcer le nom pour la première fois. Ce conventionnel, après avoir fait surseoir au jugement

qui condamnait à mort cette dame, comme veuve d'un général de la Vendée, avait obtenu une amnistie dans laquelle elle fut comprise par ses soins. Napoléon ne se borna pas à des marques stériles d'intérêt. Il accorda à madame de Bonchamps une pension de 6,000 francs.

L'Empereur avait nommé vers ce temps à l'emploi de premier écuyer de l'impératrice Joséphine, le général Ordener, loyal soldat, homme honorable, mais peu habitué aux formes de la cour. Cet emploi équivalait à celui de chevalier d'honneur, charge qui n'existait pas alors. L'Empereur s'était aperçu que les officiers et les dames du service de l'Impératrice affectaient des airs aristocratiques. On lui avait rapporté qu'un jour de réception, où plusieurs personnes du noble faubourg avaient été présentées à l'Impératrice, sa dame d'honneur avait dit : « Nous avons reçu aujourd'hui bonne compagnie. » En nommant le général Ordener, il avait voulu honorer et récompenser les services d'un brave officier, autant que donner une leçon à la maison de l'Impératrice. Il laissa, sans paraître s'en apercevoir, le dépit

s'exhaler par quelques sarcasmes par lesquels on protestait contre son choix.

Lorsque le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche eut été arrêté, le général Ordener fut remplacé dans la charge de premier écuyer par le prince Aldobrandini Borghèse : il eut pour retraite le gouvernement du palais de Compiègne. Le comte Cl. de Beauharnais, père de la grande-duchesse de Bade, fut nommé chevalier d'honneur de la nouvelle impératrice.

IX

Grand sanhédrin. — Compte rendu par l'Institut. — Le général Dessolle. — Capitulation de Baylen. — Le comte Romanzoff. — Bible de Belem. — M. de Talleyrand à Erfurth.

L'Empereur était de retour à Paris le 1er janvier 1808 de son voyage en Italie. Pendant le séjour qu'il y fit, avant son voyage de Bayonne, fut publié le résultat de l'assemblée des Israélites, qui précéda et suivit la convocation du *grand sanhédrin*. L'Empereur, lors de la campagne de 1805, avait été frappé des envahissements de la race juive. Il s'était occupé des moyens de remédier aux dommages que causait dans quelques provinces, et surtout en Alsace, la pratique des prêts usuraires, qui menaçaient de mettre à la merci d'une nation avilie et dégradée les plus belles propriétés. Il voulait en même temps amener les Juifs à l'exercice des professions mécaniques et libérales, et d'une industrie avouée par l'honnêteté. Pour arriver à exécuter ces grandes réformes, une réunion des principaux Israélites

de France et d'Italie fut ordonnée à Paris. MM. Molé, Portalis et Pasquier furent nommés commissaires auprès de cette assemblée. Cette réunion aboutit à la convocation d'un grand sanhédrin, conseil supérieur, dans lequel se décidaient jadis, à Jérusalem, les affaires d'État et de religion, et qui ne s'était pas réuni depuis des temps antérieurs à Jésus-Christ. Cette espèce de concile, qui se tint à Paris en 1807, pendant que l'Empereur était aux prises avec les Russes dans la Prusse orientale, fut composé selon l'usage antique. Il devait formuler en corps de doctrine les propositions délibérées par la première assemblée. M. Molé, rapporteur, fit dans le compte qu'il rendit, un magnifique éloge de l'Empereur. La nouveauté de cette assemblée, cette exhumation d'une autorité et d'usages qui se perdent dans la nuit des temps, excita alors un intérêt général. Quoique les séances fussent tenues à huis clos, beaucoup de personnes parvinrent à en être témoins; et dans le monde, on était empressé d'en connaître le résultat. Aux décisions rendues sur des questions civiles, politiques et religieuses, dont l'exécution fut ordonnée par un décret, l'Empereur ajouta des dispositions particulières,

tendant à encourager parmi les Juifs la culture des terres, à leur interdire tout trafic illicite, et tout prêt usuraire. Les exceptions aux droits communs aux autres citoyens, qui furent nécessairement imposées aux Juifs, furent limitées à dix ans. La sollicitude de l'Empereur excita la reconnaissance de la partie éclairée de la nation juive. Toutefois la législation qui sortit de cette assemblée extraordinaire, ne remplit pas toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir; mais elle était un précédent utile; c'était au temps à faire le reste, car le temps est le grand élément de tout, répétait l'Empereur ; c'est du temps qu'il faut attendre des réformes efficaces dans les mœurs des Juifs, et la cessation de leurs hostilités contre les populations chrétiennes.

Un arrêté du mois de mars 1802, avait chargé l'Institut de présenter au gouvernement, en conseil d'État, un tableau général des progrès et de l'état des sciences, des lettres et des arts depuis l'année 1789. Ce rapport devait être fait au mois de septembre 1803. Des circonstances extraordinaires, occasionnées par la rupture de la paix d'Amiens, la réunion et l'armement de la flottille de

Boulogne, et par les guerres d'Autriche et de Prusse, avaient empêché la présentation de cet important travail. Ce ne fut que dans les mois de février et de mars 1808 que ce compte fut rendu. L'Empereur voulut l'entendre, avant de partir pour Bayonne. La députation de la classe des sciences mathématiques et physiques fut admise la première. Les académiciens Delambre et Cuvier portèrent la parole. L'Empereur fut frappé de l'éloquence et de la netteté des idées de M. Cuvier, qui parla d'abondance pendant plusieurs heures. Dérogeant à la loi qu'il s'était imposée de ne point détourner les savants de leurs études, il nomma M. Cuvier maître des requêtes, l'admit à prendre part aux travaux du conseil d'État, et lui donna un des premiers emplois dans l'université impériale. Le 19 février, la classe d'histoire et de littérature ancienne présenta son rapport par l'organe de M. Dacier. Huit jours après, ce fut le tour de la classe de littérature et belles-lettres, autrefois l'Académie française, dont Chénier fut l'interprète. Ce compte rendu, dans lequel Chénier fit preuve de goût et de tact, et où il jugea avec autant d'impartialité que de talent les célébrités contemporaines, qui sont les plus faciles à blesser,

est devenu classique. Le 5 mars suivant, la classe des beaux-arts compléta le tableau des connaissances humaines, par un travail que fut chargé de présenter M. Lebreton, son secrétaire.

Le résultat de cette revue que Napoléon avait provoquée pour encourager les sciences, les lettres et les arts, fut de montrer que l'esprit humain n'avait pas rétrogradé. Il répondit à chaque députation de l'Institut en particulier, et témoigna sa satisfaction aux rapporteurs.

Au retour de son voyage à Marrac, en juillet 1808, l'Empereur passa à Auch, où il ne resta que douze heures. Apprenant que le général Dessolle, qui avait refusé de remplir les fonctions de chef d'état-major du corps du maréchal Lannes à Boulogne, vivait retiré dans une maison de campagne voisine de cette ville, il chargea le prince de Neufchâtel de lui offrir du service. Le général Dessolle avait improuvé la condamnation de Moreau; et sans laisser éclater son mécontentement, il avait pris un prétexte pour se retirer du service. Il avait été chef d'état-major de ce général; il avait rempli les mêmes fonctions à l'armée de Hanovre, lorsque cette armée était sous les ordres

du prince de Ponte-Corvo, et l'avait même commandée pendant l'absence de ce maréchal. Le général Dessolle avait contracté, dans ces deux camps, une haine sourde contre l'Empereur, qui n'avait pas osé se produire au grand jour, mais qui éclata avec violence en 1814.

Napoléon, qui faisait cas des talents de ce général, n'hésita pas à faire les premières avances. Il lui confia le commandement d'une division en Espagne. Le général Dessolle demanda après quelque temps son rappel. Cette inconstance d'humeur ou plutôt cette malveillance déguisée, ne lassa point l'Empereur. Il le nomma, à l'époque de l'expédition de Russie, chef d'état-major de l'armée du prince Eugène. Après la prise de Smolensk, le général Dessolle demanda encore à quitter l'armée, sous prétexte de santé. Il se trouvait à Paris en 1814, au moment de l'entrée des alliés. On sait quelle conduite il y tint.

Ce fut à Bordeaux que l'Empereur reçut l'affligeante nouvelle de la capitulation de Baylen. Cette désastreuse journée, dans laquelle vingt mille Français avaient mis bas les armes en rase campagne, était un revers sans exemple dans nos fas-

tes militaires. Il imprimait une flétrissure à nos armes, et les dépouillait de cette virginité de gloire dont elles avaient joui jusque-là. Il portait la plus grave atteinte à notre cause en Espagne. Ce triomphe inespéré électrisa en effet les Espagnols, et entraîna dans un soulèvement général ceux qui hésitaient encore. Napoléon fut atterré par ce coup imprévu. Une brave armée avait été frappée par la fatalité, et un esprit de vertige avait soufflé sur ses chefs ! Comment expliquer en effet une si funeste erreur, de la part d'un général dont la carrière militaire avait été des plus honorables, et auquel l'Empereur destinait dans l'avenir le bâton de maréchal ; d'un autre officier général du premier mérite, le général Marescot, justement estimé et apprécié par Napoléon ; du général Vedel, qui s'était distingué par les plus brillants faits d'armes devant Ulm et à Friedland, et dont le malheur fut d'être trop fidèle à l'obéissance militaire ? Pour comble d'infortune, un écuyer de l'Empereur faisait partie de l'état-major de cette armée, où il avait été envoyé sur sa demande de servir militairement ; et sa qualité d'officier de la maison impériale lui avait donné, dans ce déplorable événement, un rôle de confiance et

une sorte d'autorité irréfléchie, dont l'influence avait été fatale.

Le général Marescot, premier inspecteur du génie, se trouvait fortuitement au quartier général du corps de Dupont. Chargé de reconnaître la place de Cadix, il avait été forcé de suivre les mouvements de ce corps, par suite de l'insurrection de la province de Séville. Il assista à l'affaire de Baylen ; et cédant à des instances réitérées, il avait consenti à se charger de négocier la capitulation. Il s'était rendu au camp de Castagnos, revêtu, dit-on, de l'uniforme espagnol, on ne sait pourquoi, et avait apposé au bas de cette honteuse convention un nom jusque-là irréprochable. La nécessité de faire un exemple obligea l'Empereur à sévir contre ce général. Il fut destitué de tous ses emplois. Sa femme partagea sa disgrâce ; elle perdit sa charge de dame du palais de l'impératrice Joséphine. Quoique Napoléon éprouvât un vif regret de cet acte de rigueur contre une femme qu'il estimait, madame Marescot dut comprendre qu'elle ne pouvait plus rester à la cour.

Les signataires de la capitulation de Baylen restèrent plus ou moins de temps en prison. Un projet de décret fut présenté au conseil d'État,

pour régler le mode de leur mise en jugement; mais il n'y fut pas donné suite. On a justement reproché à l'Empereur de n'avoir pas déféré les coupables à un conseil de guerre, en donnant de la publicité au jugement qui serait intervenu. On a attribué à une volonté arbitraire l'interruption de cette procédure. Le premier mouvement de l'Empereur avait été de rendre une sévère justice: puis la réflexion l'avait retenu. Peut-être jugea-t-il que la publicité mettrait en évidence, et rendrait irrécusables des circonstances honteuses qui ajouteraient une nouvelle ignominie à l'affront essuyé par notre drapeau. A cette considération, il faut en ajouter une autre, que blâmeront également les partisans d'une justice nationale. Une condamnation irrévocable, ou même la peine capitale auraient été le résultat inévitable de ce scandaleux procès. Ces condamnations auraient privé à jamais Napoléon du concours d'officiers, irréprochables jusqu'au jour d'une fatale erreur qui n'anéantissait pas à ses yeux l'importance de leurs services passés. Des circonstances extraordinaires pouvaient surgir, qui leur offriraient l'occasion de prendre une éclatante revanche, comme ce cas s'est présenté en 1813, à l'égard du brave général

Vedel, entre autres, auquel Napoléon n'avait surtout à reprocher que sa déférence à des ordres réitérés de son général en chef.

L'empereur Alexandre était accompagné à Erfurth par le comte Romanzoff, que je cite parce qu'il y fut l'objet des attentions de l'empereur Napoléon. Ce ministre jouissait de toute la confiance de son maître, et était un partisan éclairé de l'alliance française. M. de Romanzoff poussait à la réalisation des projets de Pierre et de Catherine sur l'empire d'Orient. Lorsque les relations amicales qu'il avait soigneusement entretenues entre la Russie et la France vinrent à cesser, soit que le chancelier vît dans ce changement de politique l'abandon du projet de partage de la Turquie, soit qu'il ne voulût pas coopérer au système de l'alliance anglaise contre lequel il s'était toujours élevé, il donna sa démission de tous ses emplois. Il emporta dans sa retraite la considération générale, et conserva l'estime de son souverain, souvent exprimée dans les termes les plus honorables. Il consacra ses loisirs aux lettres et aux sciences. Protecteur éclairé de l'industrie et du commerce russes, il employa la plus grande par-

tie de son immense fortune à la fondation d'établissements philanthropiques, à des expéditions maritimes, à la publication de chroniques et de documents anciens sur l'histoire de la Russie. Il accorda des encouragements aux savants nationaux et étrangers, et leur ouvrit sa vaste et riche bibliothèque.

Ce fut pendant son séjour à Erfurth que l'Empereur reçut la convention de Cintra, en vertu de laquelle l'armée française obtint de rentrer en France avec armes et bagages, transportée sur des bâtiments anglais. La capitulation était honorable. Quelque peine que causât à Napoléon cette issue de l'expédition de Portugal, il n'en témoigna aucun ressentiment au duc d'Abrantès qui était un brave et loyal soldat, d'une rare intrépidité et entièrement dévoué à sa personne. L'armée française débarqua peu après à Rochefort; M. de Bourmont, que le général Junot avait trouvé en Portugal, en faisait partie. Le général en chef, reconnaissant des services que M. de Bourmont avait rendus à Lisbonne, avait demandé du service pour lui à l'Empereur, qui l'avait refusé; et ce fut contre ses ordres que cet ancien chef vendéen suivit l'armée.

Depuis le retour du général Junot, quelques plaintes avaient été portées à l'Empereur sur la trop grande extension qu'il avait donnée au droit de conquête en Portugal, entre autres sur l'enlèvement de la fameuse Bible du couvent de Belem. Pour faire comprendre le prix que le gouvernement portugais attachait à ce manuscrit, il est nécessaire d'en tracer un court historique. Lors de la découverte du passage aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, Vasco de Gama envoya au roi de Portugal don Emmanuel les prémices des richesses de ces contrées, consistant en or, perles et diamants. Selon les idées du temps, don Emmanuel crut devoir au saint-siége l'hommage des premiers fruits de cette découverte. Jules II, qui occupait alors le trône pontifical, envoya en retour au roi de Portugal un manuscrit remarquable par la perfection de l'écriture, la beauté des vignettes rehaussées d'or, et par la magnificence de sa reliure et de ses fermoirs, enrichis de pierres précieuses. Ce manuscrit était une Bible avec un commentaire par don Thomas de Lira, en sept volumes grand in-4°. Don Emmanuel venait de fonder à Belem un couvent de hiéronymites avec toute la somptuosité qui était alors le partage des

fondations religieuses. Il y fit déposer l'ouvrage, et le mit sous la garde du prieur. On ne laissait voir ce livre, encore dans les derniers temps, qu'avec une grande circonspection ; et les religieux ne pouvaient s'en dessaisir sans une autorisation non-seulement signée, mais même écrite de la main du roi. Le général Junot ayant entendu parler de cette merveille, et usant du droit de conquête, se la fit apporter, promettant de ne la garder que trois jours. Mais il oublia sa promesse. Les événements amenèrent la bataille de Vimiero, et la convention de Cintra qui stipulait l'évacuation du Portugal par les troupes françaises. Le prieur des hiéronymites fit intervenir le général anglais, pour rentrer en possession de la Bible. Un officier se rendit chez le général Junot, et demanda sa restitution. Junot allégua que le manuscrit avait été envoyé en France par l'aviso qui avait informé l'Empereur de la convention de Cintra, et exprima son regret de n'être pas en état de le rendre. Cette Bible resta donc à Paris dans la bibliothèque du général. A la mort du duc d'Abrantès, on mit en vente son mobilier, ses tableaux, et ses livres. La Bible ne fut pas comprise dans le catalogue ; on se réserva de traiter du prix de gré à gré. Un Fran-

çais qui avait résidé pendant une douzaine d'années en Portugal et qui était rentré en France, fut chargé d'écrire à l'Empereur, qui était alors à Dresde, pour l'informer des faits ci-dessus, et solliciter l'intervention de son autorité pour la restitution de cette Bible. L'Empereur en écrivit au duc de Rovigo, ministre de la police, qui fit les démarches prescrites par l'Empereur. Le malheureux duc d'Abrantès venait de mourir à la suite d'une déplorable aliénation mentale. Par intérêt pour madame d'Abrantès, restée veuve et sans fortune, et considérant peut-être que le temps avait pour ainsi dire légitimé la possession d'un butin fait à la guerre, l'Empereur n'insista pas sur l'exécution de l'ordre qu'il avait donné. Il était d'ailleurs trop occupé alors, pour prêter à cette affaire une sérieuse attention, et la chose en resta là. La restauration arriva. Le marquis de Palmella, ministre portugais à Paris, et le comte de Funchall, ministre portugais à Rome, firent des démarches pour obtenir la restitution du précieux manuscrit. Le comte de Funchall demanda une audience au roi Louis XVIII, et en obtint un ordre qui obligeait la duchesse d'Abrantès à restituer la Bible. Mais le roi ayant égard à la position mal-

aisée de madame d'Abrantès, intervint pour qu'une somme que je crois être de quatre-vingt mille francs, prix auquel la Bible avait été estimée, fût payée à la duchesse. Au moyen de cet arrangement, la Bible commentée par don Thomas de Lira reprit le chemin du couvent des hiéronymites, où elle se trouve en ce moment. Le pauvre prieur du couvent avait été exilé pendant trois ans, pour s'être laissé enlever ce manuscrit, malgré l'impuissance où il avait été de s'y opposer.

J'ai donné le récit de ce qui se passa dans la séance du conseil privé que tint l'Empereur à son retour d'Espagne, séance à l'issue de laquelle il adressa à M. de Talleyrand les reproches les plus violents et les plus mérités. L'Empereur ne connaissait point à cette époque l'étendue de la trahison dont le prince s'était rendu coupable à Erfurth. Dans les Mémoires qu'a laissés M. de Talleyrand, Mémoires dont quelques passages ont été communiqués, que ses secrétaires ont copiés, et à la rédaction desquels quelques-uns même ont coopéré, il se trouve un chapitre curieux, dont je donne plus bas la substance. Il est relatif aux conférences qui eurent lieu entre les deux empereurs de France

et de Russie à Erfurth, en 1808, antérieurement à la campagne que Napoléon fit en personne en Espagne. Depuis la restauration, M. de Talleyrand parlait avec complaisance de la conduite qu'il avait tenue à cette époque. Les révélations qui suivent ne sont donc pas la violation d'un secret. D'ailleurs, si je devance le temps marqué par lui-même, auquel le public sera initié à ces confidences, on me pardonnera cette indiscrétion. Déjà, dès à présent, cet important personnage appartient à l'histoire comme homme public; il est tombé dans le domaine des annalistes et des chroniqueurs.

Lorsque l'entrevue d'Erfurth eut été convenue entre les deux souverains, l'empereur Napoléon, quoique le prince de Bénévent ne fût plus ministre, et qu'il eût été remplacé par M. de Champagny, les emmena tous deux au lieu de l'entrevue. Une longue habitude des services du prince de Bénévent lui en rendait l'emploi nécessaire dans diverses circonstances; il jugea que l'habileté de ce ministre dans les conférences diplomatiques, son initiation à ses vues politiques pourraient lui être utiles. Si cette imprudence lui a été quelquefois nuisible, à l'égard d'un homme qui avait des torts

envers lui, et auquel il n'avait pas permis, par de justes raisons, de réunir le ministère des relations extérieures à la dignité de vice-grand-électeur et à la charge de grand chambellan, on peut dire que celle qu'il commit, en le faisant venir à Erfurth, lui devint funeste. A Erfurth, l'Empereur employa surtout le prince de Bénévent dans ses communications confidentielles avec l'empereur Alexandre. J'ignore si Napoléon a été bien informé de la nature des entretiens nocturnes que M. de Bénévent avait avec le czar chez madame la princesse de la Tour et Taxis, à l'issue du spectacle auquel les souverains assistaient presque tous les soirs. Quels étaient ces entretiens? C'est ce que le prince de Bénévent s'est chargé de faire connaître, non-seulement dans ses Mémoires, mais aussi dans ses causeries intimes.

A Erfurth, M. de Talleyrand venait chaque matin au *lever*. Quand tout le monde s'était retiré, l'Empereur le retenait. Il l'entretenait de ses desseins, de ses vues sur l'Empire ottoman, des affaires d'Espagne, de la conduite qu'il voulait tenir envers l'empereur Alexandre, des avantages qu'il espérait tirer de son alliance, des concessions mesurées graduellement qu'il se proposait

de lui faire. Le prince de Talleyrand avoue qu'il ne se faisait pas scrupule de livrer ces confidences au czar dans ses entretiens du soir. Il préparait ainsi ce prince aux communications qu'il devait recevoir de l'empereur Napoléon, et l'avertissait du but caché des insinuations qui lui seraient faites. L'empereur Alexandre parlait à Erfurth de son ardent désir de visiter Paris, du bonheur qu'il aurait d'assister aux séances du conseil d'État présidé par Napoléon, et de s'initier, sous un tel maître, à la science de l'administration. J'ignore jusqu'à quel point l'expression de ce vœu était sincère; j'ai entendu l'empereur de Russie en parler avec une apparente conviction. Mais les révélations du prince de Bénévent ont dû modérer cette velléité d'augmenter son intimité avec Napoléon. En admettant que cet ex-ministre n'ait pas envenimé les confidences de l'Empereur, on comprendra facilement que ces sortes de confidences roulent toujours sur des points délicats qui lorsqu'ils sont abordés sans mission, et s'ils ne sont point traités avec l'opportunité et la circonspection nécessaires, peuvent être faussement interprétés et produire de fâcheux effets.

Le prince de Bénévent ne se contentait pas d'a-

buser de la confiance de Napoléon en ce qui concernait la Russie; il rendait à l'Autriche un autre service. M. de Metternich, n'ayant pu obtenir pour son souverain une invitation de venir à Erfurth, était resté à Paris où ses fonctions d'ambassadeur le retenaient. Le cabinet autrichien ne pouvait se passer de la présence d'un représentant à Erfurth. L'empereur d'Autriche y dépêcha un envoyé porteur d'une lettre dont l'objet était de féliciter l'empereur Napoléon à l'occasion de sa présence en Allemagne, et de le rassurer sur ses dispositions amicales, mais en réalité avec la mission d'observer ce qui se passerait à Erfurth, et de prendre connaissance de ce qui pourrait s'y tramer contre l'Autriche. M. le baron de Vincent, que le prince de Bénévent avait déjà présenté à Paris et à Varsovie dans des circonstances à peu près analogues, fut désigné pour cette mission. Il eut ordre de voir le prince de Bénévent et de recevoir ses confidences. Ce ministre donnait à ses relations avec l'empereur de Russie et avec le ministre autrichien un motif dont je parlerai tout à l'heure. Il est difficile cependant de croire qu'elles fussent entièrement désintéressées de sa part, quoique je n'aie aucune preuve du prix dont l'Autriche a dû payer de si

précieux avis. Quant à la récompense donnée par l'empereur Alexandre, voici en quoi elle consista.

Dans une des audiences que Napoléon accordait au prince de Bénévent, et dont il faisait l'usage qu'on vient de voir, il lui dit que dans ses causeries familières avec l'empereur Alexandre, ce prince, étant venu à parler de l'éventualité d'un divorce, et de la nécessité où l'empereur Napoléon serait de se remarier, la main d'une des grandes-duchesses de Russie, sœur d'Alexandre, avait été indirectement proposée par ce prince. Le prince de Bénévent comprit sur-le-champ le parti qu'il pourrait tirer pour lui-même de cette confidence. Il s'en félicita avec l'empereur Alexandre. Puis, saisissant aux cheveux l'occasion, il lui dit: « Sire, puisque V. M. est dans de si heureuses dispositions matrimoniales, elle me permettra de lui demander une faveur. J'ai eu le malheur de perdre l'aîné de mes neveux, jeune homme d'espérance [1]. Il m'en reste un que je voudrais marier avantageusement; mais, en France, je dois y renoncer. L'Empereur garde les riches héritières

[1] Le comte Louis de Périgord, envoyé en courrier à Pétersbourg, en était parti sans prendre le temps de se reposer. Il venait de mourir à Berlin d'une fluxion de poitrine, victime de son zèle.

pour ses aides de camp. V. M. a pour sujette une famille à laquelle mon plus grand désir serait de m'allier. La main de la princesse Dorothée de Courlande comblerait les vœux de mon neveu Edmond. » L'empereur Alexandre, qui avait souvent protesté de son désir d'être agréable au prince de Bénévent, s'empressa de lui promettre son intervention; dit qu'il avait l'intention, en retournant à Pétersbourg, de s'arrêter chez la duchesse de Courlande; qu'il emmènerait avec lui Edmond de Périgord, qui étant alors attaché à l'ambassade de France en Russie avait accompagné le duc de Vicence à Erfurth; qu'il se chargerait de le faire agréer à la duchesse, et qu'il pouvait regarder la chose comme faite.

Après ce récit, fait par M. de Talleyrand lui-même, avec d'amples développements, de ce qui se passa à Erfurth entre lui, l'empereur de Russie et le diplomate autrichien, on doit désirer de connaître la raison qu'il allègue pour justifier sa conduite. Ce motif le voici : Effrayé des dangereux progrès de la puissance de Napoléon, le prince de Bénévent eut la pensée patriotique de chercher à arrêter l'impétuosité de son essor et à entraver l'exécution de ses projets aventureux,

pour le contraindre à la modération. Il se persuada qu'il rendrait un service signalé à la France, à Napoléon lui-même et à l'Europe. Une telle apologie ressemble à celles de ces comptables infidèles de régiments, qui se posaient devant le gouvernement de la restauration en victimes du gouvernement déchu, disant pour leur justification qu'ils avaient voulu affamer l'usurpateur, et le réduire à l'impuissance, en le privant du nerf de la guerre.

Les fréquents rendez-vous nocturnes du prince de Bénévent chez madame de la Tour et Taxis, dont Napoléon finit par être informé, rapprochés d'autres indices, avaient jeté dans son esprit de violents soupçons contre la fidélité de son ministre.

X

Sévérité de l'Empereur envers les pillards. — Couvent de Sainte-Claire à Tordesillas. — Princesse Pauline. — Membres de la famille impériale. — Sur le choix des officiers de régiments. — Bienveillance de l'Empereur envers le soldat. — Condamnation d'un agent militaire, aventure de Fargues. — Agrandissement du duché de Varsovie. — Le comte Pozzo di Borgo. — Le comte Portalis.

Pendant la courte campagne que fit l'Empereur en Espagne en 1808, deux voltigeurs de la garde impériale, coupables de pillage, de vol et de violences odieuses commises envers des habitants de Madrid, furent condamnés par un conseil de guerre à être fusillés en vue de cette ville. La grâce de ces soldats, en faveur desquels on faisait valoir leur bonne conduite précédente, fut refusée par l'Empereur. Leur exécution fut un sacrifice exigé par la nécessité de maintenir la discipline. Je ne puis m'empêcher, à l'occasion de cet acte de sévère justice, de relever l'accusation portée contre l'Empereur de tolérer les désordres dans l'armée, par une sorte de transaction tacite entre lui et ses soldats, qui, comme les hordes indisciplinées du

moyen âge, auraient servi leur chef, en raison de la tolérance accordée à leurs déportements. Ceux qui ont suivi les armées impériales ont pu juger des soins qu'apportait Napoléon à réprimer le pillage. S'il apprenait que sur ses derrières les maraudeurs commettaient des désordres, il ordonnait la formation de colonnes mobiles pour leur donner la chasse, et rendait responsables de leurs délits les commandants de places, et ceux des postes chargés de protéger les communications. Ses ordres du jour prescrivaient le plus grand respect pour les propriétés, et flétrissaient ceux qui toléraient les désordres. Vienne, Berlin, Madrid, etc., ont été témoins de condamnations ordonnées contre des soldats appartenant à la garde impériale comme aux autres corps de l'armée, qui avaient été convaincus de pillage.

J'ai dit dans les éditions précédentes que le marquis de Saint-Simon, Français au service d'Espagne, commandant, dans la campagne de 1808, un parti d'Espagnols insurgés, avait prêté serment de fidélité au roi Joseph, à Bayonne, et que cette circonstance avait été un des motifs de sa condamnation. C'est une assertion dont mademoi-

selle de Saint-Simon m'a démontré l'erreur. Je profite de cette occasion pour faire droit à la juste réclamation de cette dame, dont la sollicitude pour l'honneur d'un père est digne de la piété filiale qui lui avait sauvé la vie.

Pendant la courte campagne que fit l'Empereur en Espagne, en 1808, il passa deux jours à Tordesillas, dans un bâtiment dépendant du monastère de Sainte-Claire, qui était réservé pour l'habitation de l'évêque, lorsqu'il venait visiter le couvent.

J'ai dit à tort que l'abbesse de ce couvent était française. Voici ce que m'a raconté à ce sujet M. le comte d'Hédouville, frère du général, qui faisait les fonctions d'officier d'ordonnance de l'Empereur en Espagne, et lui servait d'interprète.

L'Empereur étant à dîner, chargea cet officier de lui amener la supérieure du couvent. Cette religieuse, née en Espagne, était entrée en religion à l'âge de six ans. Elle refusa d'abord de suivre M. d'Hédouville, alléguant qu'il ne lui était pas permis de violer sa clôture, et de franchir les grilles du cloître. Elle se rendit à l'observation

que l'ordre d'un souverain lui servait de dispense. Elle prit avec hésitation le bras de son conducteur. Arrivée à la grille, elle fut saisie d'un tremblement qui ne lui permit pas d'avancer. Il fallut que M. d'Hédouville la soutînt. Elle lui dit qu'il y avait plus de soixante ans qu'elle était entrée au couvent par cette grille, et que depuis elle ne l'avait pas repassée. Introduite auprès de l'Empereur, son premier mouvement fut de s'agenouiller devant lui. Sur un signe qu'il fit, elle fut retenue par M. d'Hédouville. Ce qui frappait le plus la pauvre et simple religieuse, c'était la plaque et les décorations de l'Empereur, vers lesquelles elle ne pouvait s'empêcher d'étendre la main. M. d'Hédouville la retenait, en lui faisant remarquer l'indiscrétion de ce mouvement de curiosité. L'Empereur lui fit plusieurs questions. Il commença par lui demander si elle était l'abbesse du couvent. Elle répondit qu'elle n'y occupait que la seconde place, et ajouta : « Heureusement pour moi ! » L'Empereur voulant savoir pourquoi, elle dit qu'elle aimait mieux obéir que commander, que c'était plus méritoire, et que sa conscience était plus en repos. L'Empereur ne put s'empêcher de sourire de l'ingénuité de cette ré-

ponse. Il lui demanda ensuite si Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint, morte à Tordesillas, était enterrée dans le couvent. Elle resta un moment pensive, et finit par répondre qu'il y avait des reines et des princes enterrés dans les caveaux, mais qu'elle ignorait leurs noms. Interrogée si elle n'avait pas quelque connaissance de l'histoire d'Espagne, elle dit qu'elle ne connaissait que ses livres de liturgie, et les passages de la Bible, dont son confesseur lui permettait la lecture. L'Empereur lui trouvant l'œil vif, malgré son âge, voulut savoir si elle avait été jolie. Elle répondit naïvement qu'elle le croyait, mais qu'elle n'avait point eu de miroir, et que personne ne le lui avait dit. La conversation se soutint pendant quelque temps sur ce ton; et les réponses de la nonne annonçaient de l'esprit naturel. L'Empereur, satisfait de son innocence et de son ingénuité, dit qu'il voulait lui accorder une grâce, et qu'elle pouvait demander ce qu'elle désirait. Avant de répondre, la religieuse voulut savoir si on lui accorderait tout ce qu'elle demanderait; on lui dit que l'Empereur ne promettait pas en vain; alors elle demanda la grâce du directeur du couvent qui avait été pris, marchant à la tête de bandes armées, un crucifix à la main.

L'Empereur l'accorda, puisqu'il l'avait promis; ajoutant que ce moine devait éviter de retomber dans la même faute, parce qu'il n'aurait plus le pouvoir de lui pardonner. La nonne promit qu'elle aurait soin qu'il ne quittât pas le couvent, et répondit de lui. L'Empereur dit ensuite qu'il avait, à sa considération, accordé une grâce à quelqu'un qui était étranger à sa famille, mais que c'était pour elle personnellement qu'il voulait faire quelque chose. Comme elle hésitait à répondre, il lui fit demander si elle avait des parents. Elle répondit qu'elle avait un frère dans les ordres. « Veut-elle que je le fasse évêque? dit l'Empereur. » Elle se mit à genoux pour le remercier de cette faveur inespérée; mais la bonne volonté de Napoléon ne put être remplie; ce religieux était enfermé dans Sarragosse. Avant que la prieure rentrât dans son cloître, l'Empereur lui fit offrir du café. Elle ne le trouva pas bon : elle n'en avait jamais goûté, et ne connaissait que le chocolat. La pauvre religieuse, après avoir remercié de nouveau l'Empereur à genoux de la bienveillance avec laquelle il l'avait accueillie, et lui avoir baisé la main, fut reconduite par M. d'Hédouville dans son cloître, émue et reconnaissante.

Avant que l'Empereur partît de Tordesillas, M. d'Hédouville vint me demander de sa part cent napoléons pour les porter à la supérieure du couvent. Il fut à son arrivée l'objet de la curiosité et des prévenances des pauvres sœurs auxquelles la religieuse avait raconté sa visite. Elles accoururent toutes pour le voir; elles le touchaient de la main, et l'examinaient avec la curiosité d'insulaires qui auraient vu des Européens pour la première fois. Quand M. d'Hédouville remit à la prieure les cent napoléons, celle-ci les refusa, en disant que si elle les recevait, le couvent perdrait le peu de mérite de son hospitalité. Sur l'observation, qu'il avait fallu lui faire plusieurs fois pendant sa visite, qu'il n'était pas permis de refuser le don d'un souverain, elle consentit à les accepter, et donna ordre que cette somme fût déposée dans le trésor du chapitre, pour qu'on n'y eût recours que dans des circonstances extraordinaires, voulant conserver le plus longtemps possible ce témoignage de la bienveillance de l'Empereur. Ayant demandé si les pièces portaient l'effigie impériale, M. d'Hédouville rompit le rouleau pour en tirer quelques-unes, qu'il lui présenta. Elle les saisit avec empressement, et les

considéra avec attention, en assurant ses compagnes, qui l'observaient avec curiosité, qu'elle trouvait le portrait de l'Empereur ressemblant.

M. d'Hédouville, de retour auprès de l'Empereur, lui rendit compte de sa mission. Ce prince avait pris à la visite de la religieuse un véritable intérêt; il lui avait trouvé du tact. Il déplora qu'au lieu de cultiver ses dispositions naturelles, on lui eût imposé dans un âge aussi tendre l'éducation monacale, dont l'effet devait être de les étouffer. Et cependant, malgré l'état d'ignorance dans lequel elle avait végété, malgré l'horreur du monde inspirée à cette âme simple et crédule, malgré des pratiques minutieuses qui ne laissent aucun exercice au jugement, la douceur et l'agrément de son esprit n'avaient pas été altérés; son heureux naturel avait résisté à ces léthargiques influences. « Après tout, ajouta-t-il, cette bonne créature est heureuse dans sa situation présente. Si les couvents ont eu souvent leurs victimes, ils ont aussi donné des consolations. » Napoléon parla de l'utilité relative des couvents, et s'étendit beaucoup sur ce sujet. On voyait que ces asiles de la méditation et de la prière avaient souvent occupé sa pensée. Il dit qu'il y avait des circon-

stances où leur régime pourrait avoir des avantages ; que la vie claustrale devait convenir, dans quelques cas, à des âmes tendres, résignées et désabusées du monde ; que des maisons de retraite pourraient être ouvertes, par exemple, à des veuves de colonels et d'officiers généraux qui, perdant par la mort de leurs maris l'aisance dont elles avaient joui de leur vivant, réuniraient en commun leurs pensions et leurs autres ressources, pour se procurer une voiture et les commodités de la vie, qu'elles ne pourraient pas conserver en vivant isolément ; que, dans son opinion, les vœux perpétuels devaient être interdits, et que, dans tous les cas, on ne devrait pas être admis avant l'âge de quarante ans, etc., etc.

Ainsi, le premier élan de cette âme ardente et rêveuse la portait vers des idées bienveillantes, qui étaient ensuite mûries et modifiées par le temps et par la réflexion, ou abandonnées lorsque l'expérience démontrait qu'elles seraient dangereuses dans la pratique.

L'Empereur avait disposé par des lettres patentes du 30 mars 1806, du duché de Guastalla en faveur de la princesse Pauline, pour en jouir

en toute propriété et souveraineté. Il ne jugea point le revenu de cette principauté et les allocations qui y étaient jointes, suffisants pour que sa sœur pût soutenir son rang et satisfaire son penchant à la libéralité. Il voulait lui assurer une large indépendance. La lettre suivante montre son affection et sa sollicitude pour sa sœur.

Paris, le 1er mars 1809.

« Ma sœur, étant dans l'intention de porter le duché de Guastalla à plus d'un million cent cinquante mille francs de revenu, j'ai ordonné qu'il y fût joint :

« 1° Des terres du revenu de. . . 300,000 fr. prises dans le grand-duché de Berg.

« 2° Des terres du revenu de. . . 150,000 prises dans l'État de l'Ost-Frise.

« 3° Des terres du revenu de. . . 200,000 prises dans le comté de Hanau.

« 4° Des terres du revenu de. . . 150,000 prises en Westphalie.

« Ce qui fera une augmentation de 800,000 fr. de revenu au duché de Guastalla. Ces 800,000 fr., joints aux 200,000 fr. de rente que vous avez sur le grand-livre, et aux 180,000 fr. provenant soit des biens allodiaux du duché de Guastalla, soit du

produit des salines, porteront les revenus du duché à 1,180,000 fr.

« Vous jouirez de cette augmentation de revenu à dater du 1er janvier 1809, ce qui vous mettra à même de maintenir votre rang, et de laisser au prince Borghese ses autres revenus. Mais j'ai en même temps ordonné que les 480,000 fr. dont vous jouissez sur ma cassette fussent réduits à 150,000 fr. Je désire qu'au moyen de cette disposition, la maison de Neuilly entre dans la dotation du duché de Guastalla. — J'ai chargé M. Estève de vous payer le revenu du grand-duché de Berg à compter du 1er janvier 1808, ce qui vous fera disponible une somme de 150,000 fr. Ainsi cela vous assurera pour l'année 1809 un revenu de treize cent mille francs pour vous seule.

« Le prince Borghese jouira alors d'un revenu

de	150,000 fr.	de Lucedio,
de	75,000	sur les salines,
de	300,000	sur le gr.-livre,
et de	300,000	de sa place.
Total	825,000 fr.	
Indépendamment de	275,000	qu'il peut retirer de Rome,
il aura	1,100,000 fr.	de revenu. Je

désire que vous voyiez dans ces dispositions une preuve de l'affection que je vous porte. Vous pouvez faire venir M. Daru qui vous donnera tous les renseignements dont vous aurez besoin.

« Votre affectionné frère,

« *Signé* NAPOLÉON. »

La princesse Pauline, la seconde des sœurs de l'Empereur, fut la seule qui n'eut pas d'États à gouverner. Mais elle avait épousé en secondes noces un prince étranger. Elle eût d'ailleurs été peu propre aux affaires; elle était tout à fait dépourvue d'ambition, et ne désira jamais le pouvoir. Elle avait l'esprit indépendant, l'humeur libérale, et préféra toujours les plaisirs aux grandeurs. Elle fut tendrement aimée de son frère, malgré les légers sujets de contrariétés qu'elle lui donna quelquefois. Pauline, en retour, se montra dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, son amie constante et dévouée. Elle a été la plus belle, et on peut ajouter, la meilleure des femmes de son temps.

L'aînée des sœurs de Napoléon, Marianne Élisa, s'était mariée en 1797, en Corse, avec M. Bacciocchi, simple capitaine, lorsque son frère était

déjà célèbre par ses grandes victoires en Italie, et venait de signer la paix de Campo-Formio. Son caractère contrastait avec celui de la princesse Pauline. La princesse Élisa avait un esprit mâle et une âme énergique. Elle était instruite et avait le goût des lettres et des arts; elle sentait tout ce qu'elle valait, aimait le pouvoir et connut l'art de régner. Elle a gouverné les États de Toscane avec une supériorité qui aurait pu s'exercer dans une sphère moins circonscrite. Elle soutint l'adversité et l'ingratitude avec une résignation philosophique. Elle fut retenue prisonnière en 1814 par les Autrichiens, qui lui donnèrent pour prison la ville de Brunn, en Moravie. Elle mourut à Trieste, en 1820, âgée de moins de quarante-cinq ans.

Caroline, qui a été reine de Naples, était la plus jeune des sœurs de l'Empereur. Elle participait des princesses Pauline et Élisa. Sans être aussi complétement belle que Pauline, elle était extrêmement jolie. Elle réunissait aux grâces de sa personne des talents naturels, beaucoup de tact, de caractère, et une grande ambition. Napoléon avait une haute idée de sa capacité. Régente, elle a su, en effet, tenir d'une main ferme et habile les rênes du gouvernement, pendant les absences

du roi, quand appelé par l'Empereur à nos grandes guerres, il allait étonner l'armée par son intrépidité chevaleresque, et contribuer à ses victoires. La capacité de la reine Caroline et son ambition ont fourni le sujet de deux mots, dont la curiosité s'est emparée. On attribue l'un à M. de Talleyrand, qui aurait dit d'elle qu'elle portait une tête de Cromwell sur les épaules d'une jolie femme. Mais l'hyperbole y paraît un peu forte, et la vérité y est sacrifiée au bon mot. L'Empereur, un peu importuné d'une réclamation de la reine, lui répondit un jour : « A vous entendre, on croirait que je vous ai frustrée de l'héritage du feu roi notre père. »

On n'a pu sans injustice adresser le reproche d'ambition aux frères de l'Empereur. Les rois d'Espagne, de Hollande et de Westphalie n'ont point désiré de trônes, et n'ont point abusé de l'influence qu'on leur a attribuée sur l'Empereur, pour le poursuivre de leurs exigences. Napoléon naturellement bon et bienfaisant aimait sa famille. Il était doué de tous les sentiments privés; sa respectable mère, ses frères, ses sœurs, son fils, les deux Impératrices, tous ses proches, ont éprouvé les effets de son affection particulière, mais d'une

tendresse éclairée. Aucun membre de sa famille n'a jamais exercé d'influence sur sa pensée à l'égard de la France. La patrie l'emportait sur toutes ses affections; tout devait céder à ce puissant intérêt.

Joseph a refusé en 1804 la couronne de Lombardie. L'acceptation de la royauté de Naples a été un sacrifice fait au devoir, et à la nécessité de seconder l'Empereur dans l'immense et orageuse carrière où il était entré, quand la perfidie, la dernière ressource des ennemis faibles, était impuissante à conserver cette couronne à ses anciens possesseurs. Il a montré la même abnégation, en quittant la couronne de roses de Naples, pour aller prendre la couronne d'épines de l'Espagne. Le roi Joseph a laissé, dans son passage à travers ces deux pays, des traces profondes de l'efficacité de ses efforts pour cicatriser les plaies de ces peuples, les arracher à l'avilissement du despotisme et de la misère, y jeter les fondements d'entreprises utiles, et y naturaliser la civilisation et les institutions françaises. Quand il a reconnu que sa coopération était insuffisante pour écarter de l'Espagne les maux qui désolaient ces malheureuses provinces, et arriver à la pacification qu'il

avait rêvée, il a offert à l'Empereur de résigner entre ses mains sa couronne. Ramené en France par les revers de 1814, le roi d'Espagne et ses frères y rentrèrent, pour servir la patrie, comme les premiers citoyens.

Ces observations s'appliquent également aux rois de Hollande et de Westphalie. L'Empereur, en donnant à ses frères le gouvernement des pays auxquels il était forcé d'imposer des sacrifices, les a placés dans une position double, inconciliable avec les intérêts présents de la France. On lui a reproché d'avoir fait ses frères rois, poussé par la vanité puérile de voir sa famille assise autour de lui sur les vieux trônes de l'Europe. C'était la conséquence de sa position, et de la loi que lui imposait une prudente politique. Vice-rois, ses frères auraient peut-être été plus indépendants des peuples confiés à leurs soins; mais quel champ ouvert à ses ennemis, pour l'accuser d'aspirer à la monarchie universelle !

Lucien, qu'on n'accusera pas d'avoir exercé sur l'Empereur un dangereux empire, puisque, par des motifs qui l'honorent, il a préféré sa disgrâce et l'obscurité d'une condition privée à l'éclat d'une couronne, s'est empressé d'accourir,

quand est survenue l'adversité, pour apporter à la patrie le secours de ses talents et de son éloquence, et se mettre sans réserve à la disposition de son frère.

L'Empereur veillait avec sollicitude à ce que les régiments fussent composés d'officiers braves et instruits. Les propositions d'avancement lui étaient soumises par le ministre de la guerre. Il chargeait un de ses aides de camp, celui qu'il jugeait le plus propre à ce genre de travail, de les présenter à sa signature. Il pesait le mérite de chaque candidat. Comme il connaissait personnellement presque tous les officiers, ses choix étaient faits avec discernement. A l'armée, et au passage des corps par Paris, il passait de fréquentes revues, qui n'étaient point de stériles parades. Il interrogeait les officiers qui étaient nouveaux pour lui. Il leur faisait commander et exécuter des manœuvres sous ses yeux. Celles qui sortaient de la routine ordinaire trouvaient quelquefois au dépourvu les officiers qui n'avaient pas fait une étude approfondie de leur métier. Il imposait aux officiers dont il n'était pas satisfait l'obligation d'étudier ces manœuvres, en les mettant sous la surveil-

lance des colonels et des généraux commandants. Il ne négligeait pas les occasions de s'assurer par lui-même s'ils avaient profité de ce complément d'instruction militaire.

Souvent en passant la revue d'un corps d'armée, ou en présence d'un champ de bataille, l'Empereur s'arrêtait devant le front d'un régiment; et appelant autour de lui les officiers, il les interpellait : il les invitait à lui désigner ceux d'entre eux, qu'ils reconnaissaient comme les plus dignes d'obtenir ou de l'avancement ou une décoration : il passait ensuite aux soldats. Ces témoignages rendus par des pairs unissaient les corps par les liens de l'estime et de la confiance ; et ces promotions, décernées par les troupes elles-mêmes, en rehaussaient le prix à leurs yeux. A l'une de ces distributions de récompenses militaires, qui ressemblaient à des scènes de famille, un sous-officier fut désigné à l'Empereur comme le plus brave et le meilleur. Le colonel, en convenant qu'il réunissait les qualités nécessaires pour faire un bon officier, ajoutait qu'en lui rendant cette justice, il regrettait de ne pouvoir pas le proposer, parce que malheureusement un grave empêchement s'y opposait : « Lequel? demanda vivement

« l'Empereur. — Sire, il ne sait ni lire, ni écrire.
« — Je le nomme officier ; colonel, vous le ferez
« recevoir en cette qualité. »

Dans ces revues il prenait connaissance des besoins du soldat, de l'état de l'habillement et de l'équipement, de la qualité des rations, enfin de l'exécution des règlements militaires. Chaque soldat était autorisé à sortir des rangs et à s'adresser directement à l'Empereur, en présentant les armes, pour lui soumettre une demande ou une réclamation. Jamais aucune requête n'était négligée. La réponse était donnée sur-le-champ. Si le pétitionnaire était digne d'intérêt, des secours ou une pension étaient donnés à ses parents ; d'autres grâces lui étaient également accordées, à moins que sa demande ne fût de nature à provoquer un examen ou une information préalables. Il n'y a peut-être pas d'exemple que des demandes indiscrètes aient été adressées à l'Empereur par cette voie.

Dans une de ces revues passées à Vienne, l'Empereur apprit que des régiments avaient reçu des effets d'habillement ou d'équipement défectueux, et que des dilapidations avaient été commises dans la fourniture des vivres et des fourrages.

Des dénonciations lui avaient été également adressées à ce sujet. Il ordonna une enquête. Le rapport qui lui fut fait ayant confirmé la légitimité de ces plaintes, il renvoya les pièces à une commission devant laquelle les coupables comparurent ; ils furent condamnés à mort. L'Empereur repoussa toute demande de grâce ; il voulait faire un exemple. Cet acte de sévérité contint les dilapidateurs.

Je me rappelle à ce sujet qu'un jour l'Empereur entra dans son cabinet d'un air animé : « Figurez-vous, me dit-il, que je viens de mettre la main sur un homme qui a volé indignement à l'armée d'Italie. Il a trouvé sous le Directoire des protecteurs qui lui ont assuré l'impunité. Grâces à Dieu, je le retrouve ; je veux en faire un exemple sévère. » Le sieur F. avait été entrepreneur des vivres pendant les premières campagnes d'Italie, dans le temps que le général Bonaparte commandait cette armée. Il avait donné lieu aux plaintes les plus graves, et avait été dénoncé au Directoire comme coupable de malversations et d'infidélités dans la fourniture des vivres. Ce munitionnaire s'était dérobé à toutes les poursuites ; et depuis ce temps, Napoléon n'avait plus entendu parler

de lui. Je ne sais quel indice il eut de sa réapparition. Il me dicta un ordre pour le faire interroger et mettre en prison. Mais soit que cet homme eût trouvé moyen d'éluder la vigilance de l'autorité [1], soit que Napoléon reculât devant le scandale d'un procès dans lequel auraient été compromis des gens qu'il ne voulait pas perdre, F. échappa encore. Il fut plus heureux qu'un homme accusé d'un délit semblable, qui fut livré par une circonstance inopinée à la rancune d'un roi puissant, ardent à lui faire payer cher les torts dont il s'était rendu coupable envers lui. Il n'y a peut-être pas une analogie parfaite entre les deux cas; mais mon but est de montrer que Napoléon répugnait par sa nature à provoquer des condamnations capitales, et que son penchant le portait à la clémence, vertu qui a quelquefois ressemblé en lui à de l'arbitraire, s'il peut y avoir de l'arbitraire dans la clémence. La condamnation du munitionnaire de l'armée d'Italie eût été légitime; il n'était couvert ni par une amnistie, ni par un jugement, ni par la prescription. L'acte de sévérité du grand

[1] On dit qu'un traitant pris en flagrant délit de fraude dans la fourniture des vivres, osa répondre au maréchal de Villars qui le menaçait de le faire pendre : « On ne pend pas un homme qui a cent mille écus. »

roi fut moins un acte de rigoureuse justice, que l'effet d'un ressentiment personnel impitoyable [1].

[1] Fargues avait joué dans les troubles de la Fronde, et même depuis, un rôle dont une amnistie générale l'avait couvert. Mais redoutant la haine de Mazarin, il s'était retiré à la campagne dans le château de Courson, qu'il avait acheté dans les environs de Rambouillet. Il vivait là confiné et presque solitaire depuis plusieurs années, lorsque des courtisans de la cour de Louis XIV, égarés à la chasse, trouvèrent dans ce château une hospitalité, qu'ils louèrent devant le roi. Le nom du propriétaire réveilla dans l'âme de ce prince le mortel ressentiment qu'il conservait des troubles qui avaient agité la minorité de son règne. Ravi de pouvoir se venger d'un homme qui lui paraissait n'être venu s'établir dans son voisinage que pour le braver, il chercha comment il pourrait châtier ses insolences passées. Enfin on trouva la trace de prévarications commises dans la fourniture du pain qu'il avait faite autrefois aux troupes de la place de Hesdin, dont il avait été major. Sur ce fait, on entama une procédure. Un arrêt du conseil d'État, présidé par le roi, traduisit Fargues devant une commission composée de l'intendant d'Amiens et des juges d'Abbeville. Il fut condamné par cette commission à être pendu, et fut exécuté. On a dit que le président de Lamoignon fut chargé d'éplucher la vie et les actions de Fargues, pour y trouver le sujet d'une accusation capitale. Les héritiers du président ont désavoué ce fait. Ce qui a donné lieu à cette induction, c'est que la somme de 350,000 francs, à laquelle étaient évalués les gains illicites de Fargues dans la fourniture des vivres, somme acquise au roi par la confiscation, fut donnée au président de Lamoignon, qui se trouva ainsi subrogé aux droits du roi. Comme les droits royaux sur les biens confisqués primaient tous les autres, le président de Lamoignon l'emporta sur ses concurrents à la terre de Courson, atteinte par la confiscation, et devint possesseur de cette terre.

Après la victoire de Wagram qui termina la campagne de 1809, et lorsque s'ouvrirent les négociations de la paix qui s'ensuivit, l'occasion de faire un nouveau pas vers le rétablissement de la Pologne parut favorable à Napoléon. Il n'ignorait pas que l'agrandissement du duché de Varsovie serait désagréable à la Russie; mais il devait poursuivre l'exécution de ce grand projet. La Russie prit part au traité, en acceptant un territoire de l'ancienne Gallicie qui arrondissait sa frontière de l'Ukraine, comme elle avait accepté à Tilsitt le district de Bialistok. On aurait pu penser que ce cabinet, en entrant en partage des dépouilles de ses alliés, les tenait en réserve pour les leur rendre, quand les circonstances le permettraient. Les événements de 1814 et de 1815 sont venus, et la Russie est restée en possession de ces provinces.

Quoique Napoléon ne dût pas s'attendre que la Russie ferait des efforts extraordinaires pour affranchir les provinces de Pologne, dont l'émancipation successive atteindrait enfin celles qu'elle avait acquises par les partages, il ne pouvait qu'être blessé de cette violation flagrante de l'engagement pris par l'empereur Alexandre à Er-

furth, de se déclarer contre l'Autriche, dans le cas où celle-ci se mettrait en guerre contre la France. L'insignifiance de la coopération de la Russie pendant cette guerre, les manœuvres du faible corps qu'elle avait fourni, lesquelles, au lieu d'aider l'armée française, lui furent presque constamment hostiles, prouvèrent à Napoléon le peu de fond qu'il devait faire sur l'alliance russe. Il ne put pas se faire illusion, ni passer condamnation sur une infraction réelle à cette alliance. Mais il dissimula son ressentiment. Le mécontentement fut donc égal des deux côtés. La circonstance du mariage de Napoléon, dont j'ai parlé en son temps, envenima ces dispositions réciproques. La divergence d'intérêts des deux puissances, l'obligation, de la part de la France, de rétablir la Pologne, l'opposition à ce rétablissement de la part de la Russie, conduisirent ces cabinets, à travers des alternatives de brouilleries et de raccommodements plâtrés, à une rupture ouverte.

Je n'entre pas dans de plus grands détails sur ce sujet, parce que les faits qui s'y rapportent ont déjà été publiés par les historiens de Napoléon.

J'ajouterai aux détails que j'ai donnés sur le comte Pozzo di Borgo dans les dernières éditions, ce qui a été raconté à son sujet au comte d'Orsay, de qui je tiens le fait, par feu le marquis Wellesley, frère aîné de lord Wellington, qui était dans ce temps à la tête du cabinet anglais. M. Pozzo di Borgo, après s'être évadé d'Autriche, répudié par le cabinet russe, tombé dans l'oubli, s'était retiré à Odessa, où il écrivit une brochure sur la politique du moment. Le marquis Wellesley ayant lu cette brochure, fut étonné et charmé d'y trouver des idées tout à fait conformes aux siennes. Il s'informa de ce qu'était devenu l'auteur, et apprenant qu'il ne touchait plus la pension que lui avait faite le gouvernement anglais, il donna ordre que l'arriéré lui fût payé. Il le fit venir en même temps en Angleterre. Frappé de l'intérêt de sa conversation et de ses idées originales, il ne voulut pas qu'un instrument si précieux demeurât inutile. Il le fit repartir pour la Russie, en le recommandant chaudement. M. Pozzo jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'oublier toute rancune. Il reprit sa chaîne, et redevint plus que jamais l'âme damnée du gouvernement russe et de la coalition.

L'excommunication fulminée par le pape en 1809, et qui passa presque inaperçue, n'avait pas empêché la célébration du mariage de l'Empereur, ni arrêté la discussion des questions religieuses, qui se traitaient dans une commission ecclésiastique, à laquelle l'examen des affaires en litige était renvoyé.

A la fin de l'année 1810, l'Empereur apprit que cette excommunication, ainsi que des brefs du pape dirigés contre la nomination du cardinal Maury à l'archevêché de Paris et contre celle de deux évêques, circulaient clandestinement. La bulle d'excommunication avait même été affichée pendant la nuit aux portes de Notre-Dame. L'abbé Dastros, grand-vicaire du chapitre de Paris, passait pour n'être pas étranger à ce colportage. L'examen des papiers de cet abbé et ses aveux ne laissèrent aucun doute à cet égard. Mais ce qui porta au comble le ressentiment de l'Empereur, ce fut d'apprendre que le conseiller d'État Portalis, fils de l'ancien ministre des cultes, et qui avait hérité de la bienveillance que l'Empereur portait à son père, avait reçu secrètement communication de l'excommunication et des bulles. L'Empereur, à la première séance du conseil

d'État qu'il présida, interpella sévèrement le comte Portalis; après des paroles très-vives, il lui commanda de sortir, et l'exila de Paris. Napoléon s'est reproché à Sainte-Hélène, peut-être avec raison, d'avoir trop humilié M. Portalis, en lui ordonnant de sortir. Il a dit qu'il aurait dû borner sa sévérité au blâme qu'il lui avait infligé en plein conseil d'État. Placé entre l'indélicatesse de dénoncer son parent, et ses devoirs envers le souverain qui avait droit d'attendre de sa part une fidélité sans réserve, la position du comte Portalis était difficile. Je ne m'établirai pas juge de ce qu'il avait à faire pour tout concilier.

Je pris une grande part à la disgrâce du comte Portalis. J'avais été employé en même temps que lui aux congrès de Lunéville et d'Amiens. J'avais conservé avec lui des relations que ces débuts avaient commencées. J'ai même des lettres qu'il m'écrivait de Berlin, où il a été premier secrétaire de légation, dans lesquelles ses assurances d'amitié se mêlent aux expressions de son dévouement pour l'Empereur. Quand il fut rappelé en 1813, et nommé premier président de la Cour impériale d'Angers, je m'empressai d'aller lui offrir mes félicitations.

A l'époque de la Restauration, le souvenir de la scène du conseil d'État influa sans doute sur la conduite qu'il tint dans ces circonstances. Il devint successivement premier président de la Cour de cassation, place qu'il occupe aujourd'hui, et ministre du roi Charles X. J'ai toujours regretté les paroles qu'il prononça en cette dernière qualité, dans une séance de la Chambre des députés, paroles certainement provoquées par les interruptions. On s'est plu à leur donner une interprétation exagérée, contraire à la pensée d'un savant magistrat, qui allie à des sentiments généreux un patriotisme éclairé et les plus saines doctrines en morale et en politique.

XI

Crescentini et Talma. — Indulgence de Napoléon pour le goût de prodigalité de Joséphine. — Rectification relative à M. de Bligny. — Disparition de M. Bathurst. — Sur l'offre d'une place de finance à M. J. Chenier. — Prêts faits par l'Empereur à des particuliers. — Un mot sur le système financier de l'Empereur. — Sympathie de Napoléon pour Alexandre. — Le général Foy. — Casimir Delavigne. — P. Lebrun. — Le comte Daru.

L'Empereur retrouva à Vienne, en 1809, le célèbre chanteur Crescentini, qui avait fait les délices des théâtres d'Italie. Il se souvenait avec plaisir qu'il avait chanté à Milan des cantates destinées à célébrer les triomphes de l'armée française. Quoique cet habile chanteur fût déjà un peu sur le retour, il l'attacha à sa musique particulière en lui donnant un traitement de 30,000 francs, et l'envoya à Paris. Crescentini cessa dès lors de chanter sur le théâtre. Quand l'âge et les infirmités eurent affaibli sa voix, l'Empereur le nomma professeur au Conservatoire de Bologne, en l'engageant à consigner dans un ouvrage les préceptes de son art. Il le nomma en même temps chevalier

de l'ordre de la Couronne de Fer. Ce n'était pas seulement pour récompenser son mérite musical, que l'Empereur lui accordait cette décoration, justifiée d'ailleurs par son emploi de professeur, c'était un essai qu'il voulait tenter, désirant décorer Talma de l'étoile de la Légion d'honneur. Une distinction étrangère accordée à un professeur de chant dans un pays, terre classique de la musique, devait éveiller moins de susceptibilité qu'en France; cependant l'improbation y fut générale. L'Empereur dut reconnaître que son pouvoir, quelque grand qu'il fût, avait des bornes. Il dut reculer devant cette manifestation de l'opinion; mais il regretta que ce scrupule, louable dans son principe, l'empêchât d'honorer un grand artiste, doué d'un talent hors de pair, et dont il faisait un cas particulier.

Lorsqu'une inexorable politique eut rompu les liens qui unissaient Napoléon à Joséphine, l'Empereur voulut assurer à l'épouse dont il se séparait, une existence qui attestât la persévérance de ses sentiments d'affection pour elle. Il eut avis que le revenu de trois millions dont elle avait été dotée, et dont la moitié était à la charge de la liste

civile, pourrait devenir insuffisant, si elle continuait à autoriser des dépenses qui, en fin de compte, surpasseraient ce revenu. Il fut ému de la perspective des embarras auxquels elle se trouverait exposée. Il craignit qu'au lieu d'économiser une partie de son revenu, comme il l'avait espéré, elle ne fût amenée à contracter des dettes. Il chargea, en conséquence, M. le comte Mollien, ministre du Trésor public, de se rendre à la Malmaison, de voir l'Impératrice, et de prendre connaissance de la situation de ses affaires pécuniaires. Il désira qu'il lui fît part des inquiétudes qu'il avait conçues à cet égard, et qu'il lui fît entendre avec ménagement que, si elle se mettait dans le cas d'avoir besoin de recourir à des emprunts, elle ne devait pas s'attendre à ce qu'il fît pour elle de nouveaux sacrifices. L'Empereur, qui voulait donner à l'impératrice Joséphine un avis utile, sans l'affliger, ne pouvait choisir un intermédiaire dont l'exquise urbanité et les formes conciliantes fussent plus propres à adoucir ce que cette mission pouvait avoir de désagréable. Le comte Mollien s'en acquitta selon le désir de l'Empereur. Il se fit rendre compte sommairement de l'état de l'actif et du passif; ensuite il chargea un employé du

Trésor d'établir dans la gestion des revenus de l'Impératrice un ordre de comptabilité, au moyen duquel elle pût connaître chaque jour la situation de son trésor, et fût ainsi avertie des dangers de toute anticipation de dépenses sur les recettes. Quand M. Mollien vint rendre compte de sa mission, l'Empereur s'informa avec intérêt de l'effet qu'avait produit sur l'Impératrice « sa sollicitude peut-être exagérée, disait-il. » Le ministre ne lui cacha pas la peine qu'elle avait ressentie de la démarche que l'Empereur avait prescrite auprès d'elle. Il ajouta que la crainte de lui avoir déplu l'avait touchée surtout, au point de lui arracher des larmes. Napoléon interrompit le ministre, pour lui dire qu'il lui avait expressément recommandé *de ne point la faire pleurer*. Puis, entrant dans le détail de ses dépenses, il apprit qu'elle faisait des pensions à des officiers et à d'autres personnes qui n'avaient pu obtenir du service ou des emplois. Il s'en fit donner la liste, pourvut à ce que les officiers fussent remis en activité, et voulut que les autres fussent placés selon leur capacité. Ce fut autant de charges dont il dégreva la cassette de l'impératrice Joséphine. La sollicitude de Napoléon pour les siens, autant que son

esprit d'ordre, le portait à intervenir dans les affaires des membres de sa famille, pour y appliquer les principes d'économie qu'il avait introduits dans l'administration des finances de l'État.

J'ai parlé dans ces Souvenirs de la rencontre fortuite que fit l'Empereur, chassant dans les environs de Grosbois, d'un pauvre aliéné qui s'était évadé de l'hospice de Charenton, pour lui porter plainte contre les ravisseurs de sa fortune, et contre les conseillers qui avaient aidé madame de Saint-Sauveur, sa tante, dans cette œuvre de spoliation.

Il résulte de pièces authentiques que M. Delahaye, conseiller à la cour royale de Paris, m'a communiquées, que Raymond de Bligny, neveu du mari de madame Raymond de Saint-Sauveur, au lieu d'avoir été spolié de la succession de son oncle, avait été, au contraire, reconnu, par des jugements rendus en première instance, en appel et en cassation, débiteur de sa tante; qu'il avait été obligé de renoncer à cette succession, pour couvrir cette dame, veuve d'un époux qui avait plaidé contre elle pendant plus de trente ans, des reprises qu'elle avait à exercer pour le recouvre-

ment de sa dot; que M. de Bligny, frustré de l'espérance d'un héritage qu'il jugeait devoir être considérable, avait vu, avec douleur, qu'il n'avait hérité que de la terre de Lagrange, dont la valeur fut à peine suffisante pour acquitter la créance de madame de Saint-Sauveur; qu'aigri par le malheur, par des condamnations successives après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, et par l'état de dénûment dans lequel il était tombé, M. de Bligny avait été frappé d'une aliénation mentale, qui l'avait conduit à l'hospice de Charenton; que madame de Saint-Sauveur, quoiqu'elle n'y fût pas obligée, lui avait alloué une pension d'entretien, qui lui fut payée d'abord par sa tante, morte cinq ans après, et depuis par ses exécuteurs testamentaires; enfin que M. Desèze n'a eu d'autre part à cette affaire que d'avoir été le conseil de madame de Saint-Sauveur, et d'avoir signé les consultations publiées au nom de cette dame.

C'est après avoir pris connaissance des pièces publiées sur cette procédure, que dans l'intérêt de la vérité, et pour satisfaire à la juste réclamation de M. le comte Desèze, fils du magistrat de ce nom, je me fais un devoir de rétablir ici les faits dans leur réalité. Ce que j'en ai rapporté

dans mes Souvenirs sur Napoléon et Marie-Louise (1re et 2e édition), résultait d'informations verbales données à l'Empereur, qui n'y avait prêté qu'une faible attention, se sentant dans l'impuissance de réparer le tort dont Bligny aurait eu à se plaindre. S'il avait demandé un rapport spécial sur cette affaire, il eût reconnu que le réclamant n'avait point éprouvé le dommage dont il se plaignait.

L'arrivée de lady Bathurst à Morlaix au mois de septembre 1810 de cette année, réveilla l'attention sur un événement extraordinaire, qui après trente-cinq ans est encore couvert des voiles du mystère. Les divers récits qui ont été faits de cet événement s'accordent tous dans les mêmes détails. Je le reproduirai succinctement.

Après la paix de Vienne en 1809, M. Benjamin Bathurst qui, très-jeune encore, était ministre d'Angleterre à Vienne, disparut tout à coup sur la frontière du Mecklembourg, pendant qu'il allait s'embarquer pour l'Angleterre dans un port de la Baltique. Il voyageait sous un nom supposé avec un courrier du cabinet anglais. Il s'était arrêté pour dîner dans la maison de poste de Perleberg, située

hors de la ville. Quand il en sortit, il se dirigea vers sa voiture dans laquelle le courrier se trouvait déjà. En portant la main à la portière, il parut frappé d'une réminiscence, revint sur ses pas, et passa derrière le mur de la maison. Comme il ne revenait pas, on alla à sa rencontre : on ne le trouva point. Aucun bruit, aucun indice ne mirent sur sa trace. Depuis ce temps, il n'a pas reparu; seulement, quinze jours après sa disparition, on trouva auprès de la maison de poste où il avait dîné et sur le bord de la route, son pantalon dans la poche duquel il y avait une lettre commencée pour sa femme. Quoiqu'il n'eût cessé de pleuvoir depuis ces quinze jours, le papier et l'écriture de cette lettre n'étaient point altérés. On ne put pas découvrir qui avait apporté là ce pantalon.

M. Bathurst avait été pendant sa route livré à une extrême agitation. Il témoignait la crainte de tomber dans des partis ennemis. Il avait été à pied chez le gouverneur de la ville, et lui avait montré beaucoup d'inquiétude à cet égard. Il était ensuite revenu à la poste, et avait brûlé des papiers. Tout cela a fait penser qu'il y avait du désordre dans son esprit. Les légations anglaises, et la famille Bathurst ont fait des recherches et des enquêtes

infructueuses pour découvrir ce qu'il était devenu; et aujourd'hui on est encore dans une complète ignorance sur le sort de cet infortuné.

C'était pour faire elle-même les démarches et les perquisitions qui pourraient la conduire sur la trace de son mari, que lady Bathurst vint sur le continent avec son frère. L'Empereur, par une lettre du 26 juin 1810, chargea les ministres des affaires étrangères et de la police de lui faire délivrer des passe-ports et de l'accueillir favorablement. Il permit qu'elle restât en France, pendant tout le temps dont elle aurait besoin. Elle retourna en Angleterre par l'Allemagne, sans avoir rien recueilli sur la disparition de M. Bathurst. Je ne parlerai pas des mille conjectures auxquelles cet événement donna lieu. Je dirai seulement qu'aucun soupçon ne s'éleva à ce sujet contre le gouvernement français; et que le comte Bathurst, ministre des colonies, le plus ardent persécuteur de Napoléon captif à Sainte-Hélène, était le plus proche parent de M. Benjamin Bathurst. L'implacable haine dont il a poursuivi la grande victime de la déloyauté anglaise, et les odieux outrages dont il l'a abreuvée, sont le prix dont il a payé l'accueil que l'Empereur avait fait en 1810 à sa parente.

Ce ne fut pas la seule marque d'intérêt que l'Empereur donna à des sujets anglais, malgré la guerre acharnée que nous faisait ce gouvernement. Un M. Palmer entre autres, auquel M. Canning s'intéressait, fut renvoyé en Angleterre sur la demande de ce ministre, auquel l'Empereur fit dire qu'il avait été charmé de faire une chose qui lui était agréable.

Un autre deuil était réservé à madame Benjamin Bathurst. Sa fille, parée de tous les dons de la jeunesse et de la beauté, périt à Rome dans le Tibre, en 1828.

Chénier devenu l'adversaire de l'Empereur, qu'il a même attaqué dans ses écrits, recourut à lui pour obtenir un emploi dont il avait besoin; c'est par mon intermédiaire que sa lettre fut remise, parce que je l'avais connu autrefois. Une erreur s'est glissée sur l'époque à laquelle Napoléon fit offrir à Chénier la place d'administrateur des postes. Ce fut après la sortie de Chénier du tribunat, que le Premier Consul désira qu'il acceptât cet emploi. C'était une espèce de sinécure qui aurait permis à Chénier de se livrer à ses travaux littéraires, et l'aurait distrait de cette oppo-

sition systématique qui lui avait retracé, dans le tribunat, une ombre de l'influence qu'il avait autrefois exercée dans la Convention et dans les assemblées populaires. Chénier refusa cette place lucrative, quoiqu'il eût le goût de la dépense, et qu'il alliât aux idées républicaines un peu de faste aristocratique. Il eut la noble fierté de vouloir gagner les émoluments de sa place. Il demanda celle d'inspecteur de l'Université, qui était d'ailleurs plus dans ses goûts; et, malgré le délabrement de sa santé, il fit courageusement une longue tournée pour l'inspection des écoles. Un amour-propre de poëte, qui souffrait impatiemment la contradiction, lui faisait quelquefois oublier l'esprit de conciliation nécessaire dans les fonctions qu'il remplissait. Un esprit frondeur, des réminiscences des passions politiques le portèrent à des attaques indiscrètes contre le pouvoir du chef de l'Empire. Sur un rapport de Fouché, qui s'était jusque-là montré son protecteur, la place d'inspecteur de l'Université lui fut retirée. La gêne et même une véritable détresse, à laquelle le réduisit la perte de son emploi, vainquirent sa fierté. Palissot, qui l'aimait beaucoup, le décida, après une longue résistance, à recourir à la gé-

nérosité de l'Empereur, en l'assurant que je me chargerais volontiers de mettre sa lettre sous ses yeux. Napoléon, en la lisant, fut touché de la triste situation où était réduit un homme dont il estimait les talents. Il s'empressa de lui faire remettre la somme nécessaire à l'acquittement de ses dettes, et le chargea de la continuation de l'*Histoire de France* et d'autres travaux littéraires, en lui assignant un traitement honorable. Chénier ne jouit pas longtemps de cette faveur; la mort le surprit dans la force de l'âge, et lorsque son talent s'élevait à la plus grande hauteur.

Un ancien fonctionnaire, qui avait été préfet d'un de nos plus importants départements, et dont l'Empereur avait récompensé les services en le plaçant dans le sénat, vint à éprouver des embarras pécuniaires qui le portèrent à recourir à la générosité de l'Empereur. Ce sénateur s'était rendu caution du chef d'une maison de banque qui se vit forcé de suspendre ses paiements. Il était à la veille d'être poursuivi pour le remboursement d'une somme de plusieurs centaines de mille francs. S'adressant à moi par l'intermédiaire d'un ami commun, il vint à Saint-Cloud pour obtenir

une audience. L'Empereur le reçut, l'écouta avec bienveillance, fut touché de la situation critique dans laquelle il se trouvait; et cédant à la prière qu'il lui fit de lui accorder un prêt qui le tirât d'embarras, il donna ordre que la somme nécessaire pour dégager sa signature lui fût prêtée. L'Empereur eut la douleur de voir l'inflexibilité des principes de ce sénateur l'emporter sur sa reconnaissance, pendant la courte période du gouvernement impérial en 1815.

Un autre sénateur que je puis nommer (M. Laville Leroulx), avait obtenu de l'Empereur un prêt de deux cent mille francs, dont il remboursa quelque temps après la moitié. Le bon de cent mille francs restant à payer fut donné par l'Empereur à M. Corvisart, pour qu'il en touchât le montant, quand M. Laville Leroulx serait en mesure de l'acquitter. Ce sénateur étant venu à mourir, les biens de sa succession furent insuffisants pour acquitter ces cent mille francs. M. Corvisart rapporta l'obligation qu'il avait reçue à l'Empereur qui, ne voulant pas lui avoir donné un billet sans valeur, lui en fit payer le montant par son trésorier.

Charles Pougens, littérateur estimable, membre de l'Institut, avait eu le malheur de perdre la vue,

sans que son état de cécité interrompît le cours de ses travaux littéraires. Privé de toute ressource par les suites de la révolution, il était parvenu à monter une imprimerie, à laquelle il avait joint un commerce de librairie. Il avait été connu du général Bonaparte, dont il avait formé la bibliothèque, au départ de ce général pour l'Égypte. Plusieurs faillites le ruinèrent en 1803. Dans sa détresse, l'idée lui vint de recourir au Premier Consul, qui était alors au camp de Boulogne. Le courrier porteur de la lettre de M. Pougens remporta l'ordre de lui prêter quarante mille francs, dont il avait besoin, remboursables en quatre ans. Dix ans après la moitié de cette somme était encore due. Napoléon, touché de l'énergie des efforts de son débiteur et de son honnêteté, lui fit la remise des vingt mille francs qu'il redevait, par une décision du 10 avril 1813. Cette décision portait que cette faveur était accordée à M. Pougens, comme dédommagement de la suppression de son imprimerie, et en récompense des travaux auxquels il se livrait pour la composition de son grand ouvrage, le *Trésor des Origines, etc.*, que la mort l'empêcha de publier en entier. Il n'en a imprimé qu'un spécimen in-folio, qui atteste une

érudition et des recherches immenses, d'autant plus étonnantes que l'auteur était aveugle.

Je pourrais ajouter à ces exemples, de nombreuses preuves de la libéralité de Napoléon, et de la délicatesse qu'il mettait dans sa manière de donner. Sans revenir sur sa munificence envers ses généraux, je dois dire que ses ministres et plusieurs autres fonctionnaires dans l'ordre civil ont eu part à ses dons, et ont vu leurs services généreusement récompensés.

Je ne parle pas des prêts considérables qu'il fit souvent aux maisons de commerce et aux manufactures, des encouragements pécuniaires qu'il accorda aux artistes, des commandes qu'il fit aux fabriques encombrées de produits, et aux ouvriers travaillant isolément, en draps, en soieries, en meubles, et autres objets destinés à l'ameublement des palais impériaux, dans le seul but de leur procurer du travail. Ces secours absorbèrent plusieurs millions.

Napoléon avait conçu plusieurs projets ayant pour objet de venir au secours des commerçants et des fabricants. Il avait pensé à établir dans les grandes villes manufacturières des succursales de la banque, pour escompter les billets des com-

merçants à l'intérêt de 4 pour cent; ensuite des espèces de monts-de-piété dans lesquels les marchandises seraient reçues en dépôt. Il renonça, sur les observations du ministre du Trésor et des directeurs de la banque, à ces expédients, et s'arrêta au parti de faire des prêts aux négociants d'une solvabilité reconnue.

L'ordre sévère introduit par Napoléon dans l'administration des finances de l'État et de la liste civile, lui avait permis d'amasser un trésor, fruit de ses économies, non pas improductif, comme on l'a cru, et d'assigner en outre des fonds particuliers, dans lesquels il puisait pour secourir des maisons de banque et de commerce; ils lui servaient aussi à aider des familles auxquelles il s'intéressait, et que des circonstances fortuites obligeaient de recourir à sa générosité. Je n'entreprendrai pas à cette occasion de décrire le système financier de l'Empereur. Je ne suis pas assez éclairé sur ces matières, pour essayer d'en parler. Je laisse à ses habiles ministres le soin d'en développer le mécanisme, et d'en discuter les avantages et les inconvénients. Je me bornerai à dire, sans chercher à apprécier la différence des temps et des situa-

tions, que Napoléon pensait comme Colbert, à l'égard des emprunts; mais aussi il n'y avait point de déficit. Les impôts ordinaires et les contributions de guerre fournissaient à tous les besoins. Ce n'est pas que, si la nécessité l'eût forcé de recourir à des emprunts, le crédit et les prêteurs lui eussent fait défaut. Mais il redoutait l'abus qu'on pouvait faire de cette ressource, et l'abîme qu'il pourrait creuser sous ses pas. Il ne voulait pas ouvrir de nouvelles issues à l'agiotage, et s'exposer à subir des conditions usuraires ruineuses. Il trouvait que l'institution de l'amortissement eût dégénéré en une déception, si, en amortissant d'une main, on empruntait de l'autre. Enfin il n'approuvait pas que les générations à venir fussent grevées indéfiniment au profit de la génération présente. Au lieu d'être séduit par l'exemple de l'Angleterre, l'accroissement démesuré de la dette de ce gouvernement l'effrayait. Il avait, sur les effets du crédit, d'autres idées que celles qui prévalent aujourd'hui.

Ce qui démontre en somme que le système financier de l'Empire n'était pas tout à fait défectueux, et quel esprit d'ordre et d'économie présidait à l'administration des finances, c'est

que, malgré des guerres continuelles, alimentées d'abord, il est vrai, par des contributions levées sur l'ennemi; malgré des efforts qui paraissaient au-dessus de nos forces, malgré des désastres et des pertes inouïs, Napoléon ait pu faire de si grandes choses, achever de si importants travaux, et laisser les finances de la France, qu'il avait reçues entièrement ruinées, dans une situation plus prospère que celles des autres États de l'Europe.

Il y aurait de la puérilité à insister sur la sympathie de Napoléon pour l'empereur Alexandre, si l'on en tirait la conséquence que les affections personnelles des souverains doivent l'emporter sur les intérêts de leur politique. Trop d'exemples viendraient dissiper cette illusion. Il doit cependant être permis de regretter qu'il ne soit resté aucune trace de ce charme d'intimité, de cette familiarité que je pourrais appeler tendre et expansive, dont j'ai été si souvent le témoin à Tilsitt et à Erfurth, et qui se montraient encore dans leur correspondance personnelle et presque journalière. J'aime à me flatter qu'aux motifs de la profonde mélancolie qui a empoisonné les derniers jours du Czar, se sont mêlées quelques réminis-

cences de Tilsitt et d'Erfurth, et l'image de l'agonie de Sainte-Hélène. Napoléon, sans déroger aux exigences de sa politique générale, était rempli de condescendance pour ce prince. Le fait suivant en est un exemple. Quoiqu'il touchât à la gloire militaire de Napoléon, et même à sa politique, cette considération n'arrêta point l'élan de son naturel bienveillant. Ayant remarqué qu'Alexandre conservait un souvenir amer de sa défaite d'Austerlitz, à son retour de Tilsitt, il fit effacer secrètement des bas-reliefs de la colonne de la place Vendôme le chiffre d'Alexandre I^er^, qui figurait sur les casques et sur les cuirasses russes. Le czar, en entrant à Paris, aura pu voir dans l'absence de ce chiffre un monument de la générosité de son ancien allié.

Je n'ai point parlé jusqu'ici des opérations militaires sur lesquelles les hommes du métier ont écrit très-pertinemment et avec détails. Je mentionnerai seulement la situation critique où se trouva le maréchal Masséna à la fin de 1811, pour avoir occasion de parler du général Foy, que ce maréchal envoya à cette époque à l'Empereur.

Après l'insuccès de la bataille de Busaco, le

prince d'Essling était arrivé devant les lignes de Torrès-Vedras, immense retranchement de quinze lieues de développement, défendu par une armée anglaise trois fois plus nombreuse que l'armée française. Ne pouvant attaquer de front ces lignes formidables, le maréchal dut en faire le blocus, en attendant des renforts. Il se décida alors à envoyer à l'Empereur le général Foy, pour l'informer de l'état des choses, et lui demander des instructions et surtout de l'argent. Le général Foy qui, dans cette campagne, avait fait preuve de courage et de talent, n'était connu de l'Empereur que par l'opposition qu'il avait affichée contre lui, pendant les premières années de son gouvernement. Ami du général Moreau et du général Lecourbe, il s'était montré très-partial pour le premier, à l'occasion de son procès. Lorsque Napoléon devint empereur, le général Foy lui refusa son vote, et les félicitations que ses camarades adressaient au nouveau César. Il était alors colonel d'artillerie. Cette inflexibilité de principes avouée n'avait pas arrêté sa carrière. Il avait été nommé général de brigade à son arrivée en Portugal. Cependant les antécédents du général Foy n'étaient pas de nature à disposer l'Empereur favorable-

ment pour lui. Quand il l'eut écouté, il se montra extrêmement satisfait de la manière lucide avec laquelle il avait répondu à ses nombreuses questions sur la position de l'armée française, sur ses opérations et sur ses ressources. Il goûta beaucoup cet officier. Apprenant qu'il avait perdu ses équipages et couru de grands dangers pendant sa route, il lui fit donner une gratification de 20,000 francs. Il le nomma en même temps général de division. Il avait même conçu une si grande estime pour son caractère et pour ses talents, qu'il lui destinait in petto la dignité de maréchal, distinction qu'il réservait également au général Gérard et aux généraux Clausel et Lamarque.

Jusqu'en 1814, le général Foy montra à la guerre la même intrépidité et les mêmes talents. Rentré à cette époque dans la vie privée, il consacra ses loisirs à l'étude. Choisi par son département pour le représenter à la Chambre des députés, celui qui avait été soldat intrépide et officier d'un mérite éminent, devint le plus éloquent des orateurs. Il figura dans les rangs de l'opposition. Il se montra le champion le plus habile des garanties obtenues par la charte, et l'adversaire le plus énergique des lois impopulaires proposées par le

gouvernement de la restauration. Il mêla souvent dans ses magnifiques improvisations, à ses patriotiques défenses des libertés publiques, des attaques qui n'étaient pas toujours justes contre le gouvernement déchu. Il lui est arrivé de répondre à ses amis qui l'en blâmaient, que *c'était pour être conséquent*. Le général Foy, animé à n'en pouvoir douter d'un patriotisme sincère, chargeait l'Empereur du crime banal d'avoir immolé la liberté, pour frapper d'un blâme indirect la marche illibérale du gouvernement royal, en l'avertissant du danger de gouverner arbitrairement et de travailler sourdement à amener une contre-révolution. Il affectait, dans ce dessein, de se méprendre sur l'esprit des actes du dernier gouvernement, et ne tenait pas compte des circonstances extraordinaires dans lesquelles le dépositaire du pouvoir s'était trouvé.

On a publié après la mort du général Foy un ouvrage sur la guerre de la Péninsule, auquel ce général a travaillé pendant les loisirs de la paix et de sa carrière législative. Les injustices et les erreurs qui déparent cet ouvrage, très-remarquable d'ailleurs, doivent être attribuées, dit-on, autant à l'auteur qu'à l'éditeur de ce livre, qui s'y

est montré trop souvent étranger à la conduite de cette guerre, et à la parfaite connaissance des événements arrivés en Espagne et en Portugal. Le général Foy n'avait pas eu le temps d'achever son ouvrage : il n'avait laissé que des notes incomplètes, sur lesquelles l'histoire de la guerre de la Péninsule a été rédigée.

Les théâtres et les poëtes rivalisèrent d'empressement pour fêter la naissance du roi de Rome. Un concours fut ouvert par les éditeurs d'un recueil d'*hommages poétiques* sur ce sujet. Dans ce recueil figurait l'élite de nos poëtes. Un dithyrambe fut composé à cette occasion par un jeune homme à peine sorti du collége : c'était Casimir Delavigne. Cette ode remplie de beautés du premier ordre donnait de son jeune auteur des espérances que l'avenir a plus que réalisées. Elle m'avait été apportée par le bon et obligeant Guillard, auteur d'*Œdipe à Colone*, qui n'a pas été surpassé de nos jours dans le genre tragico-lyrique, dont l'indulgente et infatigable bienveillance avait accueilli mes premiers et informes essais, et qui était resté l'un de mes meilleurs amis. Je présentai le dithyrambe de Casimir Delavigne à l'Empe-

reur. Le tact exquis de Napoléon lui faisait deviner le vrai mérite dans tous les genres. Il porta sur cette pièce un jugement plus sûr que celui des arbitres du concours, qui ne lui accordèrent qu'un des derniers prix. Il admira le travail de l'auteur, et lui fit donner à titre d'encouragement une gratification particulière

---

Pierre Lebrun, aujourd'hui pair et directeur de l'imprimerie royale, paya aussi dans cette circonstance un tribut d'hommage et de reconnaissance à l'Empereur. Dans une des visites que ce prince aimait à faire aux principaux lycées, il avait remarqué ce jeune homme. Quand on lui eut présenté l'ode qu'il avait composée sur la bataille d'Iéna, il en fut tellement satisfait, qu'il assigna à l'auteur une pension de 1,200 francs qui lui a été conservée. Lebrun avait signalé ses débuts poétiques par une belle ode sur la mémorable bataille d'Iéna; la reconnaissance lui inspira, en 1822, un poëme lyrique touchant sur la mort de Napoléon.

Au printemps de 1811, il y eut une mutation dans le ministère, ce qui, jusqu'à cette époque,

avait été très-rare : car les ministres, pendant tout le règne de Napoléon, ont été inamovibles. Le ministère seul des relations extérieures ne participa point de cette immuabilité. Les vicissitudes que subirent nos relations avec l'Europe exigèrent quelquefois un changement dans la direction des affaires étrangères. Ce fut à cette époque que le comte Daru entra dans le ministère. Il remplaça le duc de Bassano, qui succéda lui-même au duc de Cadore. Le comte Daru porta dans ses nouvelles fonctions cette ardeur infatigable de travail qui avait frappé l'attention de l'Empereur, cette aptitude, cette rigidité de mœurs et cette droiture qui ont, dans tous les temps, signalé sa carrière administrative. L'Empereur eut en M. Daru une confiance qui ne fut jamais altérée, parce qu'elle était fondée sur l'estime. Pendant qu'il était à Moscou, M. Daru lui rendit compte qu'il avait reçu de madame Moreau une lettre confidentielle. Cette dame priait M. Daru de protéger la demande qu'elle faisait de débarquer en France, où des affaires de famille réclamaient sa présence. L'Empereur, soupçonnant le motif réel de la demande de madame Moreau, motif que les événements postérieurs ont dévoilé, refusa son autorisation.

Mais il ne sut pas mauvais gré à M. Daru de son intervention. Quand la présence de Moreau au quartier général des alliés, en 1813, fut connue, l'Empereur se contenta de rappeler à M. Daru la communication qu'il lui avait faite au Kremlin. Si Napoléon avait une grande estime pour le comte Daru, on ne peut pas dire qu'il eût de la sympathie pour le personnel de ce ministre, dont il trouvait le travail toujours utile; mais sa confiance en lui n'était pas expansive. De son côté, l'Empereur lui imposait une singulière réserve. Je ne saurais dire si la gêne que M. Daru éprouvait en sa présence, ou le souvenir de ses anciennes relations avec le général Moreau, ou un autre motif ont influé sur ses sentiments à l'égard de l'Empereur; il le servait avec zèle et fidélité, mais il ne l'aimait pas. M. Daru était persuadé, je ne sais pourquoi, que l'Empereur n'avait pas de confiance en lui. Il me faisait l'honneur de me dire, dans la dernière année de sa vie, que chaque fois qu'il allait travailler avec l'Empereur, il prenait dans sa poche la clef de son secrétaire, prêt, à la moindre marque de son mécontentement, à lui remettre cette clef, en le priant d'envoyer chercher ses papiers de famille. « Il y aurait vu, ajou-

tait M. Daru, en comparant l'état de ce que je possédais en entrant à son service, avec la situation présente de mes affaires, que je n'avais pas accru ma fortune par des voies illégitimes. »

XII

Encouragements donnés à l'industrie. — Dilapidations commises en Hanovre et dans les villes anséatiques, à Erfurth. — Leçon donnée à des généraux. — Question polonaise. — Récriminations réciproques des cabinets russe et français. — Mot de l'Empereur sur sa position. — Traités avec la Prusse et avec l'Autriche. — Défection de la Suède.

L'Empereur ne perdait pas de vue la prospérité des fabriques françaises, et rêvait constamment aux moyens d'affranchir notre industrie des tributs qu'elle payait à l'étranger.

La guerre avec l'Angleterre ayant détruit le commerce maritime, Napoléon s'appliqua à donner une impulsion nouvelle au commerce intérieur, et aux relations commerciales avec les nations alliées. Il chercha dans les ressources du pays les objets qu'on ne pouvait plus tirer d'Angleterre, et les denrées de nos colonies, dont la suprématie de cette puissance sur les mers empêchait l'arrivée dans nos ports. Il créa à cet effet un conseil général des fabriques et des manufactures. Il encouragea la science et les arts de l'in-

dustrie, par des récompenses honorifiques et pécuniaires; il les excita à rechercher les moyens de substituer au sucre et au café des colonies, un sucre et un café indigènes, et de réduire la consommation de l'indigo, jusqu'à ce qu'on pût en découvrir l'équivalent dans les produits de notre sol. Il proposa un prix d'un million destiné à l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin, pour diminuer le prix de fabrication de la toile, et suppléer par son usage à celui du coton. Il proscrivit le coton et les bois étrangers dans l'ameublement des palais impériaux. Il voulut que les personnes invitées aux cercles de la cour n'y parussent qu'avec des vêtements de soie, pour encourager les fabriques de Lyon. Il faisait la guerre aux cachemires de l'Inde; mais son pouvoir fut impuissant contre la tyrannie de la mode et de la routine. Il menaça en vain l'Impératrice de jeter au feu ses châles de cachemire. L'Impératrice répondait que, quand on pourrait lui donner des tissus aussi légers et aussi chauds que ceux des laines de cachemire, elle s'empresserait de les porter. L'Empereur encouragea les fabriques de châles français. Il chargea Isabey de faire les dessins d'une magnifique étoffe de laine, façon de cachemire, à fond blanc, avec

laquelle une robe et un châle furent confectionnés. Marie-Louise les porta avec quelque répugnance; ils n'avaient pas le moelleux que ces étoffes ont acquis de nos jours. Elle se plaignait avec raison que sa robe grippait, quand elle s'approchait de la cheminée.

Avant de parler du voyage que l'Empereur fit en Hollande avec l'impératrice Marie-Louise, en 1811, je dois dire un mot d'une dépêche que le prince d'Eckmulh, commandant les troupes stationnées dans les provinces anséatiques, lui adressa vers la fin de mai. A l'époque de la première occupation de ces provinces, des dilapidations y avaient été commises. Le général qui commandait dans ce pays et dans le Hanovre, et qui depuis a été appelé à de plus hautes destinées, passait pour avoir toléré ces désordres. Les magistrats se prêtèrent à des sacrifices qui leur furent suggérés, comme devant être utiles aux intérêts de leurs villes. Le prince d'Eckmulh, venu longtemps après à Hambourg, officier aussi inaccessible à la séduction que rigoureux observateur de la discipline, pressait la rentrée des contributions. Les villes répondaient qu'il était d'une stricte justice

d'admettre en compte les sommes payées par elles, lesquelles se montaient à environ quatre millions. Comme ces sommes n'avaient pas été versées, soit dans la caisse de l'armée, soit dans celle du domaine extraordinaire, le maréchal répliquait par la demande de justifier de leur acquittement. Après de longues hésitations, le sénat de Hambourg finit par livrer la liste des parties prenantes et l'état des sommes perçues par chacune d'elles, soit en argent, soit en cadeaux. Cette liste se composait de personnes de toutes classes, d'officiers de tous grades, depuis le maréchal jusqu'au commissaire des guerres, mais, en nombre bien plus considérable, de fonctionnaires civils de tous rangs, depuis le ministre jusqu'à ses agents diplomatiques et à de simples employés. Les uns avaient reçu de l'argent, d'autres des présents pour eux ou pour leurs femmes. Cette liste, dont l'Empereur n'avait pas cessé d'exiger la communication, lui fut transmise par le prince d'Eckmulh. Elle fut envoyée au ministre du trésor public, avec ordre de poursuivre le recouvrement des sommes extorquées ou indûment perçues. Les militaires, que des circonstances particulières rendaient plus excusables, furent

plus ménagés que les personnes de l'ordre civil, qu'aucun motif ne pouvait justifier. On fut plus sévère pour ces dernières. On crut devoir user de tolérance envers quelques personnages haut placés; quelques détenteurs s'exécutèrent. La chute de l'Empire sauva les plus coupables. On conçoit le ressentiment que gardèrent les personnes compromises. C'est là la clef de bien des défections et des animosités qui éclatèrent contre l'Empereur, lorsqu'il ne fut plus à craindre. Le duc de Cadore reçut l'ordre de faire connaître à l'un des agents diplomatiques portés sur la liste remise par le sénat de Hambourg, et qui avait été ministre plénipotentiaire auprès des villes anséatiques, qu'il eût à compter de clerc à maître avec lui et à verser dans la caisse des relations extérieures 75 pour 100 des sommes qu'il avait reçues, pour servir à l'achèvement de l'hôtel commencé sur le quai d'Orsay, et destiné alors à l'établissement du ministère. Le motif de l'injonction signifiée par le duc de Cadore à M. de Bourienne est plus réel, que la réponse un peu cynique que celui-ci se vante, dans ses Mémoires, d'avoir faite au ministre.

Puisque j'ai rapporté un fait qui prouve que l'Empereur, malgré sa vigilance, ne pouvait em-

pêcher tous les désordres, j'en citerai un autre du même genre qui est postérieur, et que l'Empereur n'a pas connu, au moins d'une manière officielle : on verra pourquoi. Pendant la campagne de 1807, la province d'Erfurth fut imposée à une contribution de 300,000 francs. Des députés de cette province vinrent au quartier général solliciter une réduction. Le comte Daru auquel ils s'adressèrent les reçut assez mal, mais ils revinrent si souvent à la charge que ce ministre leur dit qu'ils avaient tort de se plaindre, parce que la somme de 300,000 francs, à laquelle ils avaient été taxés, n'était pas au-dessus des ressources de leur province. « Si nous ne devons que 300,000 francs, répondirent-ils, nous avons payé. — Avez-vous des quittances en règle? » Ils produisirent un reçu de l'ordonnateur. Le comte Daru en écrivit à ce dernier, qui lui avoua que le maréchal commandant le corps d'armée stationné alors dans ces provinces, et élevé depuis à un rang qui le met au-dessus de toute juridiction, s'était attribué sur les sommes reçues 200,000 francs, et l'avait autorisé à garder 100,000 francs. Le comte Daru lui fit comprendre que si la somme intégrale n'était pas versée dans la caisse de l'armée dans

un délai fixé, il serait forcé d'en rendre compte à l'Empereur. L'ordonnateur se hâta de verser les 300,000 francs. Il assura qu'il avait payé la somme intégrale de ses deniers, le maréchal n'ayant jamais voulu restituer les 200,000 qu'il avait retenus. M. Daru n'a jamais rendu compte à l'Empereur de ce fait; ce n'est que vingt ans après qu'il l'a révélé dans des entretiens familiers.

Je me rappelle que, pendant une revue passée un jour où la pluie tombait avec abondance, Napoléon aperçut des généraux qui se retiraient à l'écart, pour se couvrir de leur capote. Il alla sans rien dire se placer sous une gouttière, pour leur donner une leçon muette de discipline et d'énergie.

Parmi les causes qui avaient concouru à troubler la paix entre la France et la Russie, la question polonaise tient le premier rang. Napoléon résigné à attendre de l'avenir le rétablissement de la Pologne, s'était efforcé de rassurer l'empereur Alexandre à cet égard. A sa sollicitation, il s'était abstenu d'employer le mot *Pologne* dans ses relations intérieures et extérieures, s'était opposé au

rétablissement de l'ordre de l'aigle blanc, et avait voulu que ceux qui en avaient été décorés s'abstinssent de le porter. Il avait fait inviter les journaux français à éviter de se servir, en parlant du duché de Varsovie et de ses habitants, des dénominations de Pologne et de Polonais. Il avait autorisé son ambassadeur à Pétersbourg à négocier, et même à conclure une convention qui interdît à la France tout concours dans la restauration de cet ancien royaume. En conséquence de ces instructions générales, une convention avait été négociée et signée par le duc de Vicence, le 5 janvier 1810. Les stipulations principales de cette convention étaient les suivantes : 1° *Le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli.* 2° *Les noms de Pologne et de Polonais ne figureront désormais dans aucun acte public.* 3° *Toute réunion au grand-duché de Varsovie d'une partie de territoire qui aurait appartenu à l'ancien royaume de Pologne, est interdite.* Cette convention avait été immédiatement ratifiée par l'empereur Alexandre, et transmise à Paris, pour être revêtue de la ratification de l'empereur Napoléon. On peut juger à quel point les termes de cet engagement contrarièrent les vues secrètes de Napoléon. Il se retrancha sur la dignité

de la France, qui était blessée des termes absolus et exclusifs de cet acte, de sa forme et de la violation de tous les usages reçus, par la ratification anticipée de l'empereur de Russie. Il déclara que la convention ne pouvait être acceptée sans examen, parce que l'ambassadeur français n'avait reçu aucune instruction spéciale pour la conclure, et parce qu'elle n'avait pas été préalablement communiquée à la puissance intéressée, avant que l'empereur de Russie y apposât sa ratification. Mais ce fut seulement dans les termes de la rédaction qu'il désavoua son ministre. Il considéra l'acte qu'il avait signé comme un projet, et lui en substitua un autre qui contenait l'engagement, de la part de la France, de ne favoriser aucune entreprise tendant à rétablir la Pologne, et qui rendait commune à la Russie, comme au duché de Varsovie, toute extension de territoire pris sur l'ancien royaume de Pologne.

L'empereur de Russie ne voulut consentir à aucune modification. La question polonaise devint inconciliable. Les deux cabinets auraient pu s'entendre sur les autres causes de leurs dissentiments, même sur l'indemnité due pour compensation de la perte de l'Oldenbourg, quoique la sus-

ceptibilité de l'empereur Alexandre fût justement blessée sous un point de vue, de l'occupation de cette principauté, héritage de sa sœur. Napoléon s'était efforcé de calmer, par tous les moyens, les inquiétudes de la Russie à l'égard de la Pologne. Son désir et son intérêt le portaient à éviter en ce moment la guerre. La Russie au contraire s'efforçait de la précipiter, par la raison qui retenait son adversaire. Toute la conduite du cabinet russe ou patente ou cachée fut dirigée vers ce but.

Indépendamment des différends qui divisaient les deux cabinets à l'occasion de la Pologne, leurs récriminations portaient sur des sujets d'une extrême gravité : du côté de la Russie, elles avaient pour objet la réunion des villes anséatiques, et particulièrement de l'Oldenbourg. Du côté de la France, c'était les infractions de la Russie au système continental. Napoléon s'efforçait de démontrer que les réunions des provinces du littoral de l'Allemagne avaient pour cause, l'impérieuse nécessité de fermer à l'Angleterre les utiles débouchés qu'elle y trouvait pour l'écoulement de ses marchandises ; il offrait une indemnité pour la perte de l'Oldenbourg.

Toutes ces questions avaient porté au plus haut degré l'irritation de l'empereur Alexandre. Dès l'année 1811, il élevait de nouvelles fortifications sur les frontières du duché de Varsovie, créait de nouveaux régiments, et faisait des levées extraordinaires dans tout l'empire russe ; il rappelait des troupes de Sibérie, de Finlande, et des armées de Moldavie et de Valachie, et les dirigeait sur la frontière de Pologne, à une époque où, excepté les garnisons laissées dans les places fortes de la Prusse, jusqu'à l'acquittement des contributions, il n'y avait en Allemagne que le corps du maréchal Davoust, stationné dans les villes anséatiques. Il faisait remplir d'approvisionnements et de munitions d'immenses magasins à Wilna, à Minsk, et dans d'autres villes de la Podolie et de la Volhynie. Au commencement de 1811, des négociations secrètes se suivaient entre les cabinets russe et prussien. Napoléon fut averti que dès le printemps de cette année, des ouvertures avaient été faites à la Prusse, pour l'engager à se joindre à la Russie, dans l'attaque que cette puissance méditait contre la France. La situation périlleuse dans laquelle la Prusse se serait trouvée, et la juste circonspection du roi retinrent le cabinet prussien. L'empereur

Alexandre, mieux avisé, ajourna son projet, et renonça à prendre l'offensive. Il voulut laisser à Napoléon le tort de l'agression. Un nouveau plan de campagne fut concerté. En attirant l'armée française dans un pays que les Russes, en se retirant, transformeraient en désert, on espéra l'y faire périr par la disette et par le froid. L'empereur Alexandre se tint donc sur la défensive, en continuant ses secrets préparatifs.

Quoique ces préparatifs fussent enveloppés d'un profond mystère, et que la publicité ne les atteignît qu'au moment de leur exécution, ou même quand l'exécution en était fort avancée, ils ne pouvaient échapper à l'œil vigilant de Napoléon. De son côté, il se mettait en mesure, et faisait filer des troupes sur Dantzig, pour en renforcer la garnison. Alors arrivaient des lettres de l'empereur Alexandre, qui se plaignait des menaces qui lui étaient faites par la France. Ces plaintes étaient aussitôt suivies de nouveaux armements russes, qui étaient toujours niés quand on en demandait l'explication. Napoléon cherchait à retenir l'empereur Alexandre sur la pente rapide où il était entraîné; il l'assurait de son désir de vivre en paix avec lui, et le conjurait de ne pas écouter de

dangereuses inspirations dont l'effet serait d'amener entre les deux États une collision inévitable. Mais ce prince était sourd à ces protestations et à ces avis. Il enchérissait sur les représailles qu'il avait lui-même provoquées. Sa méfiance, accrue par des excitations étrangères, avait jeté de profondes racines dans son esprit. Dès lors une lutte de récriminations réciproques et de mesures hostiles s'établit entre les deux souverains ; et quoiqu'ils dussent prévoir la rupture qui finirait par éclater entre les deux empires, aucun ne voulut paraître faire le premier des avances qui auraient peut-être prévenu cette rupture. C'est cette fâcheuse disposition d'esprit que les agents anglais ont surtout exploitée dans l'empereur Alexandre, en envenimant sans relâche un état de choses extrêmement grave sans doute, mais qu'un entretien confidentiel aurait pu faire cesser.

Voilà les faits : l'histoire déduira leurs causes premières, et assignera à chacun la part qui lui revient.

J'ai entendu quelquefois Napoléon caractériser sa position par cette exclamation exhalée, dans le

silence du cabinet : « L'arc est trop longtemps tendu ! » Qui est-ce qui lui avait fait cette position? Dépendait-il de lui de détendre cet arc? Je sais tout ce qu'on peut dire sur cette grande question. Pour la résoudre, il faut embrasser l'ensemble, entrer dans l'examen des circonstances, des nécessités, des obstacles; lire dans les archives secrètes des cabinets étrangers. C'est la postérité seule qui pourra donner de l'autorité à ce qu'on pourrait dire aujourd'hui à cet égard.

On a trouvé que la dictature de Napoléon avait duré trop longtemps. Son exclamation prouve que, plus que personne, il en sentait le danger. Ce n'est pas le lieu de parler de la liberté de la presse. Il doit être permis de dire seulement qu'il ne pouvait l'autoriser, quand la coalition et les ennemis intérieurs, qui n'ont jamais reculé devant les moyens de l'abattre, auraient trouvé dans chaque feuille, dans chaque écrit politique, dans chaque pièce de théâtre, un écho, et auraient créé un concert de réprobation sous lequel il eût fini par succomber? Qui l'eût empêché, au contraire, de la proclamer à la paix? Elle n'aurait eu pour lui que des avantages; car elle eût alors répandu au dedans comme au dehors la connaissance des

bienfaits de son règne. Nous devons trouver aujourd'hui que cela est une belle utopie!

L'imminence de la guerre avec la Russie avait déterminé la signature des traités d'alliance avec la Prusse et avec l'Autriche. La Prusse, pressée entre deux colosses prêts à s'entre-choquer, avait fait des démarches infructueuses auprès du cabinet russe, pour le détourner de la guerre. Désespérant d'empêcher une lutte dans laquelle, en restant neutre ou ennemie de la France, elle serait exposée à une ruine certaine, elle se décida à solliciter du cabinet français une alliance, qu'elle avait déclinée dans un temps où elle lui aurait été très-utile, et à ne rien épargner pour l'obtenir. Quoique Napoléon ne pût avoir une confiance implicite dans un cabinet, qui ne s'alliait à lui que par l'impuissance de le combattre, il conclut cependant avec la Prusse une alliance, mais purement défensive. Le roi s'engagea à fournir à l'armée française un contingent de vingt mille hommes. Un des articles secrets de ce traité portait un caractère de défiance qui, de la part de la France, était justifiée par la conduite que la France avait tenue envers elle depuis 1805. Cette

puissance s'interdisait la faculté de faire aucune levée d'hommes ni aucun mouvement de troupes, sans s'être concertée avec la France.

L'Empereur avait été plus facile avec l'Autriche. Le contingent de cette puissance devait être de trente mille hommes. Un des articles secrets portait que, si par suite de la guerre, le royaume de Pologne venant à être rétabli, il entrait dans les convenances de l'Autriche de céder une partie de la Gallicie, pour être réunie à ce royaume, en échange des provinces Illyriennes, la France s'engageait, dès à présent, à y consentir. Par un autre article secret, la France promettait, dans le cas d'une heureuse issue de la guerre, de procurer à l'Autriche des indemnités et des augmentations de territoire qui, non-seulement compenseraient les charges de sa coopération dans cette guerre, mais qui seraient *un monument de l'union intime et durable qui existait entre les deux souverains.*

On négociait en même temps avec la Suède, qui, par sa position géographique, en menaçant la Russie d'une diversion redoutable, couvrait la gauche de notre armée. Mais ces négociations étaient sans bonne foi de la part du cabinet suédois. Et, pour en donner tout de suite une preuve, je dirai que,

tandis que le prince royal marchandait son concours avec la France contre la Russie (29 mai 1812), il avait signé, plus de deux mois auparavant (le 24 mars), un traité d'alliance avec cette dernière puissance. Le cabinet suédois avait été souvent averti, que si la Poméranie continuait à être l'entrepôt du commerce anglais, et le dépôt des libelles lancés contre la France, le gouvernement français se verrait forcé de faire occuper cette province. Aucune réponse satisfaisante n'ayant été reçue, le prince d'Eckmulh, commandant les troupes françaises dans les provinces Anséatiques, avait fait prendre possession de Stralsund le 30 janvier, par une interprétation prématurée des instructions qui lui avaient été données contre le commerce britannique. Il s'était trouvé autorisé à prendre cette mesure, par le trafic continuel établi entre Stralsund et Héligoland, rocher voisin qui était devenu le plus riche dépôt anglais de marchandises, de munitions, de libelles, et le foyer d'actives intrigues. Cette occupation était prévue à Stockholm, et regardée comme inévitable; mais on en fit beaucoup d'éclat. Le prince royal, qui était déjà en pourparlers très-avancés avec la Russie, offrait de les rompre à une condi-

tion qu'il savait être inacceptable. Il demandait que la France lui garantît l'acquisition de la Norwége, en dépouillant le Danemarck, son plus fidèle allié, dont elle avait garanti les possessions. L'empereur Alexandre, pour attacher la Suède à la coalition, avait promis au prince royal de lui livrer cette île, en compensation de la Finlande. L'Angleterre, constante dans sa haine de la fidélité du Danemarck à l'alliance française, non contente de ratifier cette promesse, s'était engagée à aider la Suède dans la conquête de la Norwége.

La persévérance du prince royal dans ses prétentions sur cette île, n'arrêta pas les démarches de l'empereur Napoléon auprès du cabinet de Stockholm. Il mit en œuvre tous les moyens d'arriver au cœur de ce prince, et de le rappeler à ses vrais intérêts. Il fit même intervenir la princesse royale qui se trouvait alors à Paris. On a reproché à l'Empereur d'avoir laissé sans réponse, pendant plusieurs semaines, les lettres du prince royal; mais les communications de Napoléon avec le cabinet suédois, si elles se sont fait attendre dans le commencement, ont été calmes, dignes et empreintes d'un esprit de conciliation qui dé-

ment le reproche de hauteur et d'aigreur qu'on a voulu leur attribuer. Les notes échangées entre les deux gouvernements, lesquelles ont été publiées, en font foi. Napoléon offrit de s'engager à ne point faire la paix, sans que la Finlande fût restituée à la Suède. Si le prince royal ne pouvait accepter cette proposition, il pouvait rester neutre. L'honneur, la constance des bons sentiments de la France pour la Suède, la reconnaissance que devait le prince au pays qui l'avait élevé, reconnaissance qui était loin de nuire à ses nouveaux devoirs, lui en faisait une loi. Sa politique haineuse l'emporta. Il ne se contenta pas de se déclarer contre la France : il alla chercher au fond de l'Amérique un complice de sa défection (le général Moreau). Il fit plus, il se fit céder, non-seulement la Norwége, mais même la Guadeloupe, qui ne fut restituée à la France qu'en 1814.

J'ai rapporté ici les dernières relations de l'Empire avec la Suède, quoique ces déloyales négociations, car elles méritent ce nom, aient continué jusqu'au mois de juin 1814.

J'ai parlé, dans les éditions précédentes, de l'abandon des Turcs, qui signèrent vers le même temps, avec les Russes, une paix qui nous fut si

funeste, et de l'erreur ou de la trahison du grand-visir, faute ou crime qui furent punis, mais non réparés, par la perte de sa tête et de celles des infidèles agents qui l'avaient conseillé.

XIII

Correspondants de l'Empereur. — Causes de sa circonspection à l'égard des Polonais. — Gouvernement provisoire de Vilna. — Garde d'honneur. — Reproches adressés par l'empereur au prince royal de Wurtemberg. — Excès commis en France par les troupes alliées. — Addition à la manière de vivre de l'Empereur à l'armée et en voyage. — Lettre adressée au jeune Marbœuf. — Épisodes de la campagne de Russie.

Je n'ai pas encore parlé des divers correspondants de Napoléon pendant les périodes du Consulat et de l'Empire. M. Fiévée a été l'un des plus anciens et des plus importants. Il avait été présenté au premier Consul par M. Rœderer. Je ne dirai rien des notes que remettait M. Fiévée, lui-même ayant pris soin de mettre le public dans la confidence de ses relations avec Napoléon, consul et empereur, en faisant imprimer, en 1837, sa correspondance. Si quelques modifications ont été faites à l'esprit ou à la rédaction de ces notes, publiées trente ans après, et dans un temps si différent de celui où elles ont été écrites, elles seraient si légères qu'il me serait difficile de les recon-

naître. Je suis porté à croire qu'en somme la reproduction en a été fidèle.

M. Desrenaudes, ancien ami de M. de Talleyrand, longtemps employé dans le cabinet de ce ministre, était au nombre des personnes admises à adresser à Napoléon leurs observations sur des objets de gouvernement intérieur : les excursions dans le domaine de la politique étaient interdites. M. Desrenaudes a été successivement membre du tribunat, archiviste du conseil d'État, conseiller de l'Université et censeur.

Barère ne cessait de solliciter un emploi public. Napoléon, ne pouvant répondre favorablement aux obsessions de cet ancien membre décrédité de la Convention, l'avait chargé de lui adresser des notes sur l'état de l'opinion publique, sur des matières administratives et sur ses anciennes relations; mais il n'avait trouvé dans ces notes que la phraséologie des rapports du membre du comité de salut public à la Convention. Les envois de Barère, commencés en 1803 durèrent pendant trois ans encore après l'avénement de Napoléon à l'Empire. Enfin l'Empereur, las de n'y trouver ni vues ni révélations utiles, mais seulement des phrases adulatrices et de vulgaires délations, mit fin à cette

correspondance; il jugea que son talent d'écrivain pourrait être employé plus utilement dans la rédaction d'un journal.

Madame de Genlis adressait aussi à l'Empereur des notes périodiques. Cette dame, à son retour de l'émigration, se trouva, ainsi que beaucoup d'honorables émigrés, dans le dénûment. Le ministre de l'intérieur, Chaptal, lui fit donner un logement dans les bâtiments de la bibliothèque de l'Arsenal. Elle vivait du produit de ses nombreux ouvrages, et de quelques secours qu'elle recevait sur les fonds affectés aux gens de lettres. Napoléon, devenu empereur, chargea M. de Lavalette de lui remettre 500 francs par mois; et pour ménager sa délicatesse, il lui fit dire qu'il désirait qu'elle lui écrivît tous les quinze jours sur des sujets de littérature et de morale. L'assistance que madame de Genlis avait trouvée dans la bienveillance de l'Empereur, celle qu'elle trouva plus tard dans la reine Julie, les ressources que lui procurait la vente de ses livres, ne l'empêchaient pas de vivre dans un état de gêne continuel. Il arrivait souvent qu'elle avait besoin d'une avance sur la rétribution qu'elle recevait de la cassette impériale. Elle priait M. Sabatier de Cabres, que je voyais chez un ami com-

mun, de m'engager à lui faire obtenir ces avances. Madame de Genlis a publié des mémoires dans lesquels la matière n'a pas été épargnée aux souscripteurs, et où elle raconte les vicissitudes d'une longue vie, la plus active et la plus remplie. Elle s'y est montrée aussi fidèle à ses antipathies qu'à ses amitiés. La bienveillance et l'exactitude de ses souvenirs y cessent souvent, il faut le dire, avec la fortune. Je suis porté à faire cette remarque, à l'occasion d'un fait qui se rapporte à la famille impériale, et qui servirait à prouver, à défaut d'autres exemples que je pourrais citer, que la mémoire de l'auteur est au moins quelquefois caduque. Si l'on eût imposé à madame de Genlis la charge d'élever les filles de Joseph Bonaparte, elle eût pu répondre avec fierté que la comtesse de Genlis, *gouverneur* des princes de l'illustre maison d'Orléans, ne pouvait descendre au rôle d'institutrice des nièces de Bonaparte. Mais ce n'est pas tout à fait ainsi que les choses se sont passées. M. Sabatier de Cabres, qui avait procuré à madame de Genlis la connaissance de la vertueuse madame Julie, alors reine de Naples, communiqua à son amie l'idée de demander à faire l'éducation des filles de cette princesse. Madame

de Genlis, qui se croyait née avec la vocation de régenter et d'instruire les autres, et de leur assimiler ses principes et ses opinions, avait eu la même pensée. Elle écrivit à l'Empereur pour obtenir son assentiment. Cette demande était contenue dans une des notes de la quinzaine, accompagnée de protestation de dévouement, et du désir de reconnaître, par son attention à remplir les obligations que cette confiance lui imposerait, les bontés de l'auguste chef de la famille. Elle ne reçut pas de réponse. L'Empereur témoigna au contraire à sa belle-sœur que ce choix lui déplairait. Cette princesse avait trop de tact pour s'imposer un tel joug. Elle savait aussi que le roi de Naples y aurait difficilement consenti. Cette considération aurait suffi pour la retenir, si elle avait eu la pensée de confier ses filles à une femme d'un incontestable talent sans aucun doute, mais que des souvenirs d'un autre temps, et des préjugés incompatibles avec les principes de tolérance du gouvernement impérial auraient rendue impropre à cette tâche. Pour consoler madame de Genlis du refus de l'Empereur, la reine, avec ce sentiment de bonté et de générosité qui la caractérise, lui accorda une pension de 3,000 francs sur sa cassette.

Je reviens aux correspondants de l'Empereur, dont cette digression m'a éloigné.

M. Lemaire, que M. Corvisart avait proposé pour correspondant, fut agréé. Professeur de poésie latine à l'Académie de Paris, M. Lemaire s'était fait remarquer, pendant son cours, par d'ingénieuses applications de passages des poëmes de Virgile à l'éloge du chef du gouvernement. Napoléon, ayant cru apercevoir dans quelques-unes des notes de M. Lemaire, des personnalités mêlées à des observations générales sur la littérature et sur les gens de lettres, ne voulut pas qu'il en continuât l'envoi. Il prescrivait, en général, à ses correspondants de ne parler que des choses, et jamais des personnes.

M. de Montlosier, ancien député à l'Assemblée nationale, où il siégeait au côté droit, et qui ne prenait pas le soin d'adoucir par des expressions conciliantes l'âpreté de ses doctrines monarchiques, fut aussi admis à exposer à l'Empereur, dans une série de notes, ses plans politiques, administratifs et même religieux. Il fut ensuite chargé de composer un ouvrage sur la monarchie française. J'ai vu longtemps le manuscrit de ce livre dans le cabinet de l'Empereur. La multipli-

cité de ses occupations l'avait empêché de le lire. Il chargea enfin une commission de l'examiner. L'avis de cette commission, quoique favorable à l'ensemble de l'ouvrage, fut que la publication en serait intempestive. L'auteur l'a publié depuis la restauration avec des notes explicatives.

Ces correspondants étaient plus ou moins rétribués; mais le taux général des indemnités de ce genre de travail était de 500 francs par mois.

M. de Dampmartin, maréchal de camp en retraite, et membre du corps législatif, auteur de plusieurs ouvrages historiques et littéraires, fut un des correspondants gratuits de l'Empereur, par mon intermédiaire, pendant les années 1813 et 1814.

Un autre correspondant tout à fait désintéressé, n'a cessé d'adresser à Napoléon, depuis 1800 jusqu'en 1814, des lettres écrites avec indépendance et mesure, mais sans un grand éclat, sur divers actes de son gouvernement. Je ne trahirai pas l'incognito de l'auteur de ces lettres qui était référendaire à la Cour des comptes, et qui se cachait sous le pseudonyme de *Héléodore*, puisqu'il n'a pas jugé à propos de se faire connaître. Il a publié, en 1833, sa correspondance sous le titre de

Lettres de Héléodore adressées à Napoléon Bonaparte depuis le 4 mars 1800 jusqu'au 17 mars 1814.

En désignant les personnes qui ont adressé des lettres ou des notes à Napoléon, je me suis servi du mot *correspondant*, quoiqu'il n'y ait jamais répondu; mais je n'ai pas trouvé d'expression plus concise.

On conçoit aisément que la grande question du rétablissement de la Pologne soit devenue un sujet intarissable de controverse, puisqu'elle a été la cause prédominante de la fatale expédition contre la Russie, et il faut ajouter, du renversement de l'Empire. La tendance des Russes, depuis Pierre I^er^, est d'échanger leur climat glacé contre un ciel plus doux, et leurs steppes arides contre les riches et fertiles provinces du centre de l'Europe. Refouler les Russes dans l'ancienne Moscovie, et relever le trône de Pologne, pour servir de frontière aux États de l'Allemagne, et de boulevart à l'Empire contre leurs envahissements, tel était le but de Napoléon, but dont l'achèvement devait être le corollaire et le complément du système continental. C'est pour assurer le succès de cette

grande entreprise, que Napoléon était parvenu à réunir sous les bannières françaises toute l'Europe méridionale. Mais c'est dans ces alliances précaires que s'est trouvé son danger, et enfin sa ruine. Il s'est reproché cette faute qu'il appelle lui-même grossière. Il lui fallait toujours vaincre. Le jour d'un échec devait transformer en ennemis acharnés les alliés, que la victoire seule pouvait retenir sous ses drapeaux. En présence de deux puissances copartageantes, dont les troupes formaient les deux aîles de son armée, une prudente réserve imposait à l'Empereur le langage qu'il tint à la députation polonaise à Vilna, quelle que fût sa résolution bien arrêtée de faire du rétablissement de la Pologne la première condition de la paix.

Un gouvernement provisoire fut formé à Vilna. Il était composé de sept membres appartenant aux familles les plus considérables de la Lithuanie, savoir : le comte Soltan, le prince Alexandre Sapieha, le comte Potocki, le comte Sierakowski, le comte Prozor, le comte Tysenhaus, et M. Sniadecki, président de l'université de Vilna. Une garde d'honneur, commandée par le comte Oginski,

fut destinée au service de l'Empereur, qu'elle suivit jusqu'à Moscou, et qu'elle accompagna dans sa retraite jusqu'à Vilna. Cette garde d'honneur, peu nombreuse, mais dont le zèle ne se ralentit pas un instant, forma le noyau du second régiment de chevau-légers polonais de la garde. Plusieurs Polonais de marque, mus par des sentiments patriotiques, et animés par l'espoir de contribuer d'une manière plus immédiate au rétablissement de la nationalité polonaise, suivirent, en qualité de volontaires, le quartier impérial, et partagèrent les dangers et les vicissitudes de l'armée française.

Ce fut auprès de Vilna, que l'Empereur rencontra le prince de Wurtemberg à la tête de ses troupes. Il reprocha sévèrement à ce prince l'insubordination des Wurtembergeois qui commettaient des désordres tels, que des plaintes et des clameurs s'élevaient de tous côtés contre ces pillards effrénés, autant de la part des autorités polonaises et françaises, que de celle des habitants. Il lui représenta avec force la nécessité de les réprimer. Le prince écouta froidement ces remon-

trances, sans y répondre, se crut humilié et en conserva du ressentiment.

En 1814, les Wurtembergeois et les troupes de la confédération du Rhin commirent en France les mêmes dévastations. Ils rivalisèrent d'excès avec les troupes prussiennes. Un livre d'un extrême intérêt, publié, en 1843, par M. Pougiat, chef d'institution à Troyes, donne des détails déchirants sur l'invasion et le séjour des armées étrangères dans le département de l'Aube, récits attestés par les autorités municipales, par des témoins oculaires, et par les victimes qui ont survécu à ces affreux désastres. Ce cruel martyrologe pourrait s'étendre aux provinces de France, qui ont été parcourues par les troupes de la sainte alliance. Le pillage organisé, le massacre, le viol, l'inutile incendie de plusieurs villages, la destruction presque entière de quatre villes, plus du huitième de la population inoffensive périssant par la misère et les mauvais traitements; enfin les excès les plus odieux, commis dans cette partie de la Champagne, sous les yeux des généraux et même des souverains ennemis, surpassent ce que l'imagination peut supposer. Au milieu de ces scènes désolantes brillent, comme un phare

aperçu d'une mer en furie, la générosité du chef de l'armée française et son active humanité, prévenant ou soulageant des infortunes trop souvent supérieures à son pouvoir. Sa magnanimité le porta même à blâmer sévèrement des représailles, exercées par les citoyens justement irrités, contre des prisonniers ennemis.

La prudence commande sans doute de jeter un voile sur ces scènes de carnage et de dévastation, dont le souvenir entretient une irritation qu'il faudrait calmer. Mais, quelque douloureux qu'il soit de les rappeler, le tableau des malheurs qui attendent un peuple envahi aura un côté utile, s'il peut lui inspirer la résolution de les prévenir, en défendant, au prix des plus grands sacrifices, moins grands cependant que les maux résultant d'une invasion, le sol sacré de la patrie.

Je dois ajouter à l'esquisse que j'ai donnée de la manière de vivre de Napoléon à l'armée et en voyage, qu'à l'armée, familier avec le soldat, bienveillant pour l'officier, il était accessible à tous. L'étiquette était bannie de ses rapports avec le personnel de l'armée. Le soldat était autorisé à présenter lui-même sa demande verbalement ou

par écrit; elle était accueillie et suivie d'une décision instantanée. Si l'objet de la demande était de nature à être refusé, le soldat en apprenait le motif, toujours expliqué avec bonté; et souvent le refus était compensé par une autre faveur. Si un officier avait quelque confidence à faire, il était écouté paternellement. Du reste, livré à une continuelle activité, l'Empereur employait à expédier les affaires militaires ou civiles et à étudier ses cartes, le temps qu'il ne passait pas à cheval.

Soit qu'il portât son quartier général d'un lieu à un autre, soit qu'il voyageât en temps de paix, il partait presque toujours de très-bonne heure. On servait assez souvent une large terrine remplie d'une soupe préparée soit aux choux, soit à l'oignon, dont Napoléon prenait quelquefois sa part. Il ne s'arrêtait point dans une maison pour le déjeuner. Les provisions de bouche étaient étalées au pied d'un arbre; et chacun, quel que fût son grade ou son rang dans sa maison, civil comme militaire, était admis à prendre part à ce repas en plein air.

Durant ses campagnes, et dans le cours de ses voyages dans l'intérieur ou hors de la France, partout où il s'arrêtait, partout où il était logé, son

séjour n'était à charge à personne. Tout était payé ou fourni par les divers services de la cour. Quand il quittait une maison, il ne manquait jamais d'y laisser des marques de sa libéralité.

Dans une des brillantes charges de cavalerie qui signalèrent le combat livré à une division russe au passage de Krasnoï, à deux journées en avant de Smolensk, le jeune Marbœuf fut atteint d'une blessure mortelle. C'est par erreur que j'ai dit qu'il avait été tué pendant la retraite. La perte de cet officier excita les plus vifs regrets de l'Empereur. Ce jeune homme lui avait été présenté par sa mère, veuve du comte de Marbœuf, ancien gouverneur de l'île de Corse, qu'elle avait épousé en secondes noces [1]. L'Empereur adopta ce jeune homme, le fit officier, et lui assigna une pension de 6,000 francs; il le destinait à une grande fortune. Il lui avait donné pour majorat le bel hôtel de la rue du Mont-Blanc, n° 11, qui avait été acquis du receveur général Pierlot, et qui, après la mort de Marbœuf, fut donné par l'Empereur au duc de Padoue.

[1] Quand madame de Marbœuf présenta son fils à l'Empereur, en 1805, ce fils avait vingt ans. L'Empereur l'admit au nombre de ses officiers d'or-

Je réunis sous le titre d'épisodes de la campagne de Russie plusieurs faits connus. Je dois expliquer pourquoi je les reproduis ici. En parlant de la retraite de l'Empereur à Petrowskoï, je tiens à faire connaître le motif qui l'a décidé

donnance. La lettre suivante fait connaître le souvenir qu'avait conservé Napoléon de l'intérêt que le comte de Marbœuf avait autrefois montré à sa famille.

Paris, 18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

« Monsieur de Marbœuf, officier au 25e régiment de dragons, je vous ai accordé, votre vie durant, une pension de six mille francs sur le trésor de la couronne; et j'ai ordonné à M. de Fleurieu, mon intendant, de vous en expédier le brevet. Je donne ordre qu'il vous soit remis, sur les dépenses courantes de ma cassette particulière, douze mille francs pour votre équipement. Mon intention est de vous donner dans toutes les circonstances des preuves de l'intérêt que je vous porte, par le bon souvenir que je conserve des services que j'ai reçus de monsieur votre père, dont la mémoire m'est chère. Je me confie dans l'espérance que vous marcherez sur ses traces. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« *Signé* NAPOLÉON. »

La mère du jeune Marbœuf fut traitée avec distinction par Napoléon. M. Valery, qui a publié la lettre rapportée ci-dessus, dans son voyage en Corse, lettre dont j'ai vérifié l'exactitude sur la minute déposée aux archives de l'ancien cabinet de l'Empereur, cite la particularité suivante: Lors de la formation des maisons des princes de la famille impériale, Madame mère proposa à l'Empereur de nommer madame de Marbœuf l'une de ses dames pour accompagner. Napoléon refusa, mû par un sentiment de délicatesse, en disant : « Après ce que M. de Marbœuf « a été pour nous, il ne serait pas convenable que sa veuve fût à notre

à quitter momentanément le Kremlin, et à déclarer qu'il n'a été exposé, ni à sa sortie, ni pendant le trajet, à aucun des périls dont on l'a dit menacé.

Arrivé à Witepsk et à Smolensk au commencement d'août, sans bataille et en poussant les Russes devant lui, l'Empereur ne pouvait considérer la campagne comme terminée. Il avait l'espoir fondé de conquérir la paix par une bataille générale gagnée sous les murs de Moscou, et par l'occupation de cette capitale, espoir qu'accrut encore la nouvelle de la confusion qui régnait à Pétersbourg. J'ai dû ajouter que cette prévision ne s'étant pas réalisée, après l'imprévoyable incendie de Moscou, Napoléon avait eu l'intention de rétrograder sur Smolensk, de s'y arrêter, et de se mettre en mesure de recommencer la campagne au printemps suivant; mais que la précocité de l'hiver et son affreuse intensité avaient renversé ce projet.

« service. » Je ne garantis pas cette anecdote dont je n'ai pas été à même de vérifier l'authenticité.

Madame de Marbœuf, inconsolable de la mort de son fils, se sépara de sa fille, mariée au comte Louis d'Ambrugeac, auquel ce mariage valut les bonnes grâces de l'Empereur, et qui était colonel en 1814. Elle se retira dans la congrégation du *Sacré-Cœur*. Elle y est morte en 1839, à soixante-quatorze ans, au même âge où elle perdit son mari, après lui avoir survécu pendant cinquante-trois ans.

On sait que l'Empereur faillit être enlevé par un parti de cosaques, à son retour de la bataille de Malojoraslavetz. Je rappelle ce fait, parce que le souvenir de cette échauffourée le porta à se munir à Doubrowna, comme je l'ai déjà dit, d'un sachet de poison qui le préservât de l'horreur de tomber vivant au pouvoir de ces hordes barbares et indisciplinées.

Je rappelle la disparition du corps du maréchal Ney, avec l'intention de parler de l'anxiété dont j'ai vu l'Empereur tourmenté pendant tout le temps qu'il fut sans nouvelles de ce maréchal. Je reviens, dans le même but, à la résolution que prit l'Empereur de retourner sur ses pas, pour dégager les corps des deux maréchaux, au risque de compromettre sa retraite. Napoléon aurait trouvé dans la mort glorieuse du duc d'Elchingen sur un champ de bataille des motifs de consolation : il n'eût recueilli que d'amers regrets de l'obscure immolation de tout un corps d'armée, et de la mort sans gloire de son valeureux chef. Le sacrifice de son trésor était l'expression figurée du prix dont il aurait payé leur salut. Je dirai à cette occasion que ce n'était pas 300 millions, ni même 200 millions, que l'Em-

pereur avait en réserve dans ses caves des Tuileries. Ce trésor, produit des économies faites pendant dix années sur la liste civile, et dont une partie seulement était en numéraire, n'a jamais dépassé 130 millions. J'ai dit quelle fut sa destinée : la presque totalité a été généreusement employée à réorganiser l'armée et à pourvoir aux besoins des différents services pendant les temps de crise. Le reste a été confisqué, en 1814, par le gouvernement provisoire, sous un prétexte notoirement mensonger.

L'incendie qui dévorait Moscou atteignit bientôt le Kremlin, et menaça la sûreté de cette enceinte. Le vent soufflait avec violence des étincelles et des parcelles enflammées qui tombèrent dans la cour de l'Arsenal, et mirent le feu aux étoupes dont le sol était semé. Nos caissons d'artillerie étaient exposés à sauter. Ce danger, qui au reste fut bientôt écarté, n'ébranla pas l'Empereur, dont l'âme ne connut jamais la peur. Il ne jugea pas que sa sortie du Kremlin fût nécessaire, malgré les instances de ses officiers. Cependant l'incendie, en s'approchant, augmentait d'intensité. Les vitres des fenêtres de l'appartement que nous occupions

étaient brûlantes. Les flammes menaçaient d'envelopper entièrement le Kremlin. L'Empereur sentant alors qu'il serait séparé des corps d'armée qui étaient hors de Moscou, et qu'il n'aurait pas de moyens de communiquer promptement avec eux, se décida à se retirer à Petrowskoï, château situé à une lieue de là, et d'où les czars avaient coutume de partir pour faire une entrée solennelle dans Moscou, où ils étaient couronnés. L'Empereur sortit du Kremlin par une des portes ordinaires, et sans accident. Le trajet de Moscou à Petrowskoï se fit avec sécurité, à travers des quartiers dont les maisons étaient réduites en cendres. On évita les rues où l'incendie était encore dans toute son activité. L'Empereur ne fut point exposé à la chute des larges plaques de tôle qui couvraient la plupart des édifices, plus menaçantes que dangereuses; il était d'ailleurs facile de s'en garantir.

Après avoir passé deux jours au pavillon de Petrowskoï, l'Empereur rentra au Kremlin.

En parlant des travaux multipliés qui occupèrent tous les instants du séjour de l'Empereur à Moscou, et des ordres réitérés qui attestaient son infatigable vigilance et sa sollicitude pour l'armée, j'ai omis

de dire qu'il avait prescrit la formation de magasins de toute espèce, en vivres, en équipements et en munitions sur ses derrières; la réunion à Smolensk des caissons et voitures d'artillerie, abandonnés sur la route parcourue par l'armée, se servant de cette ville comme d'une grande place de dépôt, pour ses opérations présentes et ultérieures. Il avait également donné des ordres détaillés pour le cantonnement et la destination des corps d'armée commandés par les maréchaux ducs de Bellune et de Reggio, stationnés dans les environs.

On avait espéré que l'occupation de Moscou amènerait l'empereur Alexandre à des sentiments pacifiques. Les nouvelles reçues de Pétersbourg apprenaient que la crainte d'y voir arriver les Français, après l'occupation et l'incendie de Moscou, avait jeté le plus grand trouble dans cette capitale. Une manœuvre audacieuse de Napoléon pouvant la faire tomber en son pouvoir, les archives et les objets précieux avaient été embarqués; la cour et les principales familles se préparaient à fuir. La partialité de Napoléon pour Alexandre le portait à se flatter que ce prince

pourrait se soustraire aux obsessions et aux menaces du sénat russe et des commissaires anglais, et qu'il reconnaîtrait que les conseils donnés par la puissance, âme de la coalition, étaient dictés par le seul intérêt britannique, et n'avaient pas pour but l'intérêt de son empire. Cet espoir fut déçu. Près d'un mois s'était écoulé sans que la réponse qu'on attendait de Pétersbourg arrivât. Si Napoléon s'était fait illusion sur une démarche pacifique de la part de l'empereur Alexandre, il devenait alors évident que ce prince n'était pas disposé à traiter. Pendant ce temps, Kutusoff préparait une attaque contre l'avant-garde commandée par le roi de Naples, à la faveur d'un engagement verbal de rester dans les positions respectives, jusqu'au retour du prince Wolkonski, envoyé à Pétersbourg. L'attaque inopinée de presque toute l'armée russe contre nos avant-postes, décida l'Empereur à commencer son mouvement, et à se rapprocher de ses renforts et de ses magasins. Le but de la guerre n'ayant pas été atteint, le projet de l'Empereur était de se retirer sur Smolensk, de prendre ses quartiers d'hiver en Lithuanie, et de se préparer à recommencer la campagne au printemps suivant. L'atroce rigueur d'un hiver

subit et prématuré, qui désorganisa notre belle armée, opposa un obstacle insurmontable à ce projet.

L'Empereur sorti de Moscou le 19 octobre, reprit la route de Mojaïsk, par laquelle il était venu. Mais, pour dérober sa marche au général Kutusoff, il feignit de se diriger sur Kaluga. Il était à deux lieues en avant de Borowsk, et à vingt lieues de Moscou, quand il apprit que le corps du prince Eugène était attaqué, à Malojoraslavetz, par des forces supérieures. Il se porta aussitôt sur ce point, et arriva assez à temps pour donner ses ordres. Les événements de cette sanglante bataille, dans laquelle seize mille Français et Italiens triomphèrent de plus de soixante mille Russes, ont été décrits. La victoire fut achetée par la mort de l'intrépide général Delzons, et marquée par le touchant épisode de son jeune frère, qui, l'étreignant de ses bras, comme pour lui servir de rempart, fut lui-même atteint d'une balle, et expira sur son corps. Cette attaque des Russes, à Malojoraslavetz, avait fait penser généralement qu'ils voulaient engager une bataille. Mais l'Empereur ayant battu la plaine et les environs, jugea avec

raison que l'ennemi se retirait. En conséquence, il revint au lieu d'où il était parti, confirmé dans la résolution de suivre la direction qu'il avait prescrite pour la retraite.

L'Empereur, en retournant à la nuit tombante dans la sale cabane de tisserand qu'il occupait au bivouac de Gorodnia, faillit être enlevé par une irruption soudaine de cosaques. Il n'était escorté que par trois pelotons de chasseurs et de lanciers polonais de sa garde, auxquels se joignirent les aides de camp et les officiers d'ordonnance qui l'accompagnaient. L'un des officiers, M. Lecouteulx, fut frappé par un chasseur de l'escorte de l'Empereur, d'un coup de pointe à travers le corps. Ce chasseur l'avait pris pour un cosaque, parce qu'il portait sur son uniforme une redingote verte, et était armé d'une lance arrachée à un cosaque. Cette blessure, par un bonheur inouï, ne fut pas mortelle. M. Lecouteulx y survécut longtemps; il était encore plein de vie il y a un an.

L'épisode de la séparation du maréchal Ney de l'armée, après sa sortie de Smolensk, a excité un tel intérêt, que je ne puis résister au désir d'en

retracer les principales circonstances, quoique le récit en ait déjà été fait.

Les corps des maréchaux Davoust et Ney avaient été laissés à Smolensk, pour protéger la retraite, après avoir fait sauter les fortifications de cette place. Le maréchal Davoust sortit de Smolensk le 16 novembre, pour gagner Krasnoï. Le corps du maréchal Ney, chargé de former l'extrême arrière-garde, n'en partit que le lendemain pour suivre la même direction, avec environ six mille hommes armés et une douzaine de pièces de canon. Il traînait à sa suite une grande quantité de bagages restés en arrière, et une multitude de traîneurs appartenant à différents corps, que la peur seule du canon des Russes décida à se mettre sous sa protection. Mais pendant la nuit, l'ennemi avait pris position sur la route de Smolensk à Krasnoï. Le maréchal Ney fait des efforts inouïs et infructueux, pour s'ouvrir un passage. Il reste avec son seul corps, séparé de toute l'armée française. Dans cette situation critique, réduit à ses propres forces, entouré par des ennemis dix fois supérieurs en nombre, sans guides, dans un pays inconnu, il ne se manque pas à lui-même ni à ses compagnons d'infortune. Il marche avec sa troupe en

bon ordre, harcelé par l'armée russe, obligé de contenir une bande indisciplinée qui se rue, à chaque coup de canon de l'ennemi, dans les rangs de ses soldats. Le maréchal Kutusoff l'envoie sommer par un officier de se rendre, en lui représentant qu'il ne lui reste aucune chance de salut. Ney répond à cette sommation, accompagnée d'ailleurs d'expressions flatteuses et des égards qu'on croit devoir à un aussi grand guerrier, en retenant prisonnier l'officier qui en est porteur. Quatre-vingt mille Russes, occupant les hauteurs, foudroient sa faible troupe. Au lieu de se décourager, son courage s'exalte et s'élève jusqu'à l'enthousiasme. Il rassure ses soldats et leur inspire son intrépidité. Ils le suivent aveuglément dans une attaque furieuse contre ces masses, dont ils enfoncent la première ligne. Ce courage du désespoir impose à l'ennemi qui se contente de les suivre, sans oser les entamer. Ils se serrent contre leur chef dans lequel seul ils voient leur salut, et puisent dans ses yeux leur résolution. En fouillant un village, on découvre un paysan qui les conduit sur les bords du Dniéper. Il s'agit de traverser ce grand fleuve; il n'y a point d'équipage de pont; et la glace est mobile, excepté sur un point où

un obstacle a arrêté le cours des glaçons. Le maréchal pouvait profiter du reste du jour pour tenter le passage ; mais la moitié de son monde est encore en arrière. Il s'arrête pour la rallier ; et en l'attendant, ce puissant homme de guerre, qui portait dans un corps robuste une âme intrépide, s'enveloppe dans son manteau et s'endort sur la neige. Sa troupe étant ralliée, le passage du fleuve commence vers minuit. Les premiers bataillons parviennent à gagner l'autre bord. Ceux qui viennent les derniers, et l'artillerie s'enfoncent entre les glaçons. Le maréchal se multiplie ; présent partout, il tend la main aux uns, encourage les autres. Ce pénible passage est effectué à travers mille dangers ; mais une partie de la petite armée, ne pouvant traverser le fleuve, reste sur la rive gauche avec les traîneurs, les bagages et le train d'artillerie. La troupe décimée se remet en marche. Elle arrive dans un grand village, où elle espère une trêve à ses horribles fatigues ; mais des milliers de cosaques, commandés par l'hetman Platoff, fondent sur elle de tous côtés. L'attitude héroïque de Ney les contient. Le maréchal veut profiter de la nuit pour décamper sans bruit. A peine a-t-il fait les premiers pas, qu'il est accueilli

par un feu roulant d'artillerie. Il marche ainsi pendant trois jours suivi par six mille cosaques, devant lesquels il se retire lentement, sans canons, sans cavalerie, comme un lion pressé par les chasseurs, s'avançant de bois en bois, profitant de toutes les sinuosités du terrain, tenant l'ennemi en respect, se retournant contre lui, quand il le serrait de trop près, et le forçant à fuir devant une poignée d'hommes faibles ou blessés, tous épuisés par le froid, par la fatigue et par la faim. Chacun de ses pas est marqué par un rude combat. Enfin après avoir subi les plus cruelles traverses, dans lesquelles on vit ce que peut l'énergie d'un seul homme pour le salut de tous, on arrive à la vue d'Orcha, avec la crainte que cette ville ne soit au pouvoir de l'ennemi. Le maréchal détache quelques Polonais pour s'en assurer. A leur arrivée, le prince Eugène réunit quelques milliers d'hommes et marche au secours de Ney, dans les bras duquel il tombe en pleurant de joie et d'attendrissement. Aucune expression ne pourrait rendre l'étonnement, l'émotion, la curiosité avec lesquels les deux corps s'accueillirent, se mêlèrent et confondirent leurs embrassements, tant les âmes s'unissent et s'exaltent dans une

commune adversité. L'Empereur, que la disparition du maréchal Ney avait rempli d'inquiétude et de douleur, apprit par son officier d'ordonnance Gourgaud sa résurrection. Il douta un moment de ce retour inespéré. Dans le transport de sa joie, il s'écria : « J'aurais donné le trésor qui est « dans mes caves du palais des Tuileries, pour « racheter la perte d'un si vaillant homme. » Le maréchal Ney avait justifié cette pensée que Napoléon exprimait dans ce langage hyperbolique et pittoresque qui lui était familier : mieux vaut une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf.

Un autre épisode de cette retraite, non moins digne d'intérêt, est la marche rétrograde que fit l'Empereur, pour aller dégager le corps d'armée commandé par ce maréchal et celui du maréchal Davoust, laissés à Smolensk, comme je l'ai dit plus haut. Napoléon, apprenant à Krasnoï le mouvement de l'armée russe, ne pensa qu'aux moyens de dégager les corps de ces deux maréchaux, en attirant sur lui les efforts de cette

armée. Libre de continuer sa retraite, ou forcé, en se retirant, d'abandonner ces deux corps, son choix n'est pas douteux. Il se décide à revenir sur ses pas et à attaquer l'ennemi le lendemain. Le major général, les maréchaux commandant la garde impériale, auxquels il communique son généreux dessein, lui répondent par le tableau de la triste situation des troupes qu'ils commandent. Mais Napoléon n'en est point ébranlé. Il part le lendemain à la pointe du jour de Krasnoï. Il aborde, avec une poignée d'hommes, l'armée russe, défendue par une formidable artillerie, marche contre elle à la tête de sa garde, la déconcerte par son imperturbable fermeté, l'oblige à quitter sa position et à laisser le passage libre au corps du maréchal Davoust. Mais le corps du maréchal Ney ne paraît point; on n'en a même aucune nouvelle. Cependant l'arrière-garde laissée à Krasnoï est sur le point d'être forcée. La retraite est menacée d'être coupée d'Orcha. Napoléon se résout à retourner à Krasnoï, l'âme troublée par l'incertitude du sort du maréchal Ney, qu'il considère comme perdu, et à continuer son mouvement de retraite. La résolution magnanime de Napoléon a mérité l'admiration des ennemis eux-

mêmes. Elle montre quels étaient ses bienveillants et généreux instincts, et quelle vigueur d'esprit il conservait au milieu des plus grands désastres.

XIV

Famille Beauvau. — Sollicitude de l'Empereur pour les blessés. — Jugement de Napoléon sur la campagne de Russie. — Système de fusion de Napoléon. — Éloges funèbres du duc d'Istrie et du général Duroc. — L'abbé Faria. — Sur le reproche de vénalité adressé à M. de Metternich. — Conseil secret tenu à Vienne. — Défection des Saxons à Leipzig. — Modification dans le ministère français. M. le comte Molé. — Violation de la neutralité de la Suisse.

Les deux fils du prince Marc de Beauvau qui avaient glorieusement débuté dans cette campagne, suivirent l'armée dans sa retraite. L'aîné, lieutenant de carabiniers, était grièvement blessé. Il avait eu la cuisse cassée d'un coup de lance à l'affaire de Winkovo. Il dut sa conservation à l'Empereur qui le fit placer dans une de ses voitures, en le recommandant expressément au grand écuyer, et s'informa souvent avec intérêt de ses nouvelles pendant la retraite.

Les blessés transportables avaient au reste été reçus dans toutes les voitures sans distinction, dans celles des équipages de l'Empereur et dans celles de l'armée; ses propres chevaux y avaient

été employés ; sa sollicitude pour ces honorables victimes de la guerre, et son infatigable activité s'exercèrent dans cette circonstance, comme dans toutes ses campagnes, en Italie, en Égypte, en Allemagne et en Espagne. Il écrivait à cette occasion au maréchal Mortier, resté le dernier à Moscou :

« Je ne saurais trop vous recommander ce qui nous reste encore de blessés. Placez-les sur les voitures de la jeune garde, sur celles de la cavalerie à pied, enfin sur toutes celles qu'on trouvera. Les Romains donnaient des couronnes civiques à ceux qui sauvaient des citoyens. Combien n'en mériterez-vous pas à mes yeux pour tous les malheureux que vous sauverez ! Il faut les faire monter sur vos propres chevaux, sur ceux de tout votre monde ; c'est ainsi que j'ai fait à Saint-Jean-d'Acre. On doit commencer par les officiers, passer ensuite aux sous-officiers et préférer les Français. Assemblez les généraux et les officiers sous vos ordres ; faites-leur sentir tout ce que l'humanité exige dans cette circonstance. »

Napoléon avait beaucoup d'estime pour les pa-

rents des jeunes Beauvau, qui, de leur côté, n'oublièrent jamais la bienveillance dont ils avaient été l'objet. Le prince de Beauvau était un des chambellans qui avaient été le plus souvent de service. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il reprit les fonctions de cette charge, et entra dans la Chambre des pairs. La princesse de Beauvau était dame du palais de l'Impératrice. L'Empereur avait une considération particulière pour cette dame, et avait pensé à lui en donner une marque éclatante, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, lorsqu'il avait formé la maison de l'impératrice Marie-Louise.

Des victoires chèrement achetées et devenues inutiles, des désastres inouïs, la destruction de la plus belle armée qu'ait eue la France, tels étaient les résultats de l'expédition de Russie. Quel vaste champ ouvert aux accusations, aux injustices, à l'erreur et même aux plaintes et aux regrets de la partie bienveillante de la nation et des Polonais! Bien des gens se sont plu à qualifier les confidences émanées de Napoléon à Sainte-Hélène, d'ingénieuses et séduisantes fictions, calculées pour abuser les contemporains et la postérité.

Qu'il me soit permis d'opposer à ces jugements rigoureux l'extrait suivant des Mémoires de Napoléon. C'est un résumé, qu'on jugera aussi sincère qu'exempt de forfanterie, de ses projets et de sa conduite, dans cette époque si considérable de son règne.

« On ne saura jamais bien l'histoire de la campagne de Russie, parce que les Russes n'écrivent pas, ou écrivent sans respect pour la vérité, et que les Français se sont pris d'une belle passion pour déshonorer et décréditer eux-mêmes leur gloire. La guerre de Russie devenait une conséquence nécessaire du système continental, le jour où l'empereur Alexandre violait les conventions de Tilsitt et d'Erfurth ; mais une considération d'une importance bien plus grande y détermina Napoléon. L'Empire français qu'il avait créé par tant de victoires, serait infailliblement démembré à sa mort, et le sceptre de l'Europe passerait aux mains d'un czar, s'il ne rejetait les Russes au delà du Borysthène et ne relevait le trône de Pologne, barrière naturelle de l'Empire. En 1812, l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, marchaient sous les aigles françaises. Napoléon ne devait-il pas croire le moment arrivé de consoli-

der l'immense édifice qu'il avait élevé, mais sur le sommet duquel la Russie pèserait de tout le poids de sa puissance, aussi longtemps qu'elle pourrait, à son gré, porter ses nombreuses armées sur l'Oder? Alexandre était jeune et plein de force, comme son empire; il était à présumer qu'il survivrait à Napoléon. Voilà tout le secret de cette guerre. Aucun sentiment personnel ne s'y est mêlé, comme l'ont prétendu des folliculaires. La campagne de Russie est la plus glorieuse, la plus difficile, la plus honorable pour les Gaulois, dont l'histoire ancienne et moderne fasse mention....

« Cette guerre eût dû être la plus populaire des temps modernes : c'était celle du bon sens et des vrais intérêts; celle du repos et de la sécurité de tous; elle était conservatrice, européenne et continentale. Son succès allait consacrer des combinaisons qui eussent fait disparaître les périls du temps, pour les remplacer par un avenir tranquille, et l'ambition n'entrait pour rien dans mes vues..... Croirait-on que ce dût être là que j'échouerais et que je trouverais ma perte? Jamais je n'avais mieux fait, jamais je ne méritai davantage. Mais comme si l'opinion avait aussi ses épidémies, voilà qu'en un instant, il n'y eut plus qu'un cri,

qu'un sentiment contre moi. On me proclama le tyran des rois, moi qui avais retrempé leur existence. Je ne fus plus que le destructeur des droits des peuples, moi qui avais tout fait et qui allais tout entreprendre pour eux ! Et les peuples et les rois, ces ennemis irréconciliables, se sont alliés, ont conspiré de concert contre moi ! On ne m'a plus tenu compte de tous les actes de ma vie. Je me disais bien que l'esprit des peuples me serait revenu avec la victoire ; mais je la manquai et je me suis trouvé accablé. Voilà pourtant les hommes et mon histoire ! Mais les peuples et les rois, et peut-être tous les deux ensemble, me regretteront ; et ma mémoire sera suffisamment vengée de l'injustice faite à ma personne ! »

Après avoir décrit les grands avantages de la situation de la Russie contre l'Europe, Napoléon ajoute : « On ne peut s'empêcher de frémir à l'idée d'une telle masse, qu'on ne saurait attaquer ni par les côtés ni sur les derrières ; qui déborde impunément sur vous, inondant tout, si elle triomphe ; ou se retirant au milieu des glaces, au sein de la dévastation, de la mort, devenues ses réserves, si elle est défaite, et avec la facilité de reparaître aussitôt, si le cas le requiert. N'est-ce

pas la tête de l'hydre, l'Antée de la Fable, dont on ne saurait venir à bout qu'en le saisissant corps à corps, et l'étouffant dans ses bras? Mais où trouver l'Hercule? Il n'appartenait qu'à nous d'oser y prétendre. Nous l'avons tenté, mais gauchement, il faut en convenir.

« Cependant sont-ce les seuls efforts des Russes qui m'ont anéanti?... Non, c'est une capitale incendiée en dépit de ses habitants, et par des intrigues étrangères; c'est un hiver, une congélation dont l'apparition subite et l'excès furent une espèce de phénomène; ce sont les fausses manœuvres, les contre-marches du corps autrichien, de faux rapports, de sottes intrigues, de la trahison, de la bêtise, bien des choses enfin, qu'on saura peut-être un jour, et qui pourront atténuer ou justifier la seule faute grossière en diplomatie et en guerre, qu'on ait le droit de m'attribuer, celle de m'être livré à une telle entreprise, en laissant sur mes ailes, devenues bientôt mes derrières, deux cabinets dont je n'étais pas le maître, et deux armées alliées que le moindre échec devait rendre ennemies; et pour tout conclure enfin sur ce point, et même annuler tout ce qui précède par un seul mot, c'est que cette fameuse

guerre, cette audacieuse entreprise, je ne les avais pas voulues ; je n'avais pas eu l'envie de me battre, Alexandre ne l'avait pas davantage ; mais une fois en présence, les circonstances nous poussèrent l'un sur l'autre : la fatalité fit le reste. »

Cette assertion est parfaitement vraie, quoi qu'en aient dit quelques écrivains. Ces conférences, ces consultations de l'Empereur avec ses ministres et avec les personnes qui connaissaient le mieux la Russie, en font foi. Quand la nécessité indispensable d'une mesure lui était démontrée, quand il y était résolu et qu'il en assumait sur lui toute la responsabilité, il ne jugeait pas à propos d'établir à cet égard une controverse. Quand il avait, au contraire, des motifs d'hésiter, il sondait directement ou indirectement l'opinion des personnes compétentes. Il jetait en avant des propositions souvent paradoxales, provoquait des arguments, pour s'affermir dans le parti qu'il avait à prendre, ou pour le modifier ou pour l'abandonner. Ensuite il pesait le pour et le contre dans son for intérieur, et jugeait en dernier ressort.

Or, dans cette circonstance, tout son désir était de gagner trois ans. Il avait l'espérance de pacifier l'Espagne dans cet intervalle de temps, d'a-

chever le système continental, et d'abaisser l'Angleterre; ces résultats obtenus lui auraient donné un ascendant, une force qui auraient rendu tout facile.

Le penchant qu'on a attribué à l'Empereur pour les représentants de l'ancienne noblesse de France, tenait à son système de fusion, et à la résolution qu'il avait prise de s'établir solidaire de toutes les illustrations anciennes de la France. Il est certain qu'il a toujours eu de la sympathie pour les classes que l'ancienneté de leurs services, autant qu'une bonne éducation, désignait plus particulièrement à son attention. Il les croyait plus intéressées à la stabilité de l'ordre de choses qu'il avait fondé, que les républicains, toujours en hostilité contre les principes de son administration, et rêvant un gouvernement idéal. C'est pourquoi il s'est toujours considéré comme ayant recueilli la succession, non les maximes, des monarchies qui avaient précédé la sienne. C'était un des motifs de sa partialité pour M. de Talleyrand, qui était un de ses principaux intermédiaires dans cette œuvre d'amalgame et de conciliation. Napoléon l'avait déjà commencée dès son arrivée au pou-

voir, en nommant sénateurs les ducs de Choiseul-Praslin et de Luynes. Il l'avait continuée avec un plein succès; et il n'y a point de doute que toute trace de division eût disparu, si son règne eût duré plus longtemps. Il avait reconnu surtout que dans ses relations avec les gouvernements de l'Europe, ses ambassadeurs, choisis dans les anciennes castes, seraient plus à portée de se saisir de quelque rôle dans les relations de cour, et que leur affiliation avec la franc-maçonnerie aristocratique lui serait d'une grande utilité.

Les orateurs désignés pour composer les oraisons funèbres du duc de Frioul et du duc d'Istrie, dont l'Empereur regretta vivement la perte, furent MM. Victorin Fabre et Villemain. M. Fabre composa celle du maréchal Bessières; M. Villemain, celle du grand maréchal Duroc. Ces éloges devaient être prononcés, en présence de l'Empereur, dans une cérémonie funèbre qui aurait eu lieu dans l'église des Invalides. Les suites des funestes désastres de Leipzig, et l'invasion des étrangers en France furent cause que cette marque d'estime et de regret ne put être donnée par l'Empereur à

la mémoire de ces deux fidèles compagnons d'armes.

Pendant l'absence de l'Impératrice, qui était allée assister à l'introduction de la mer dans le bassin de Cherbourg, un homme qui s'était acquis de la célébrité à Paris comme magnétiseur, s'était présenté à moi à Saint-Cloud. C'était l'abbé Faria. Cet abbé portugais métis, né à Goa, était doué de facultés précieuses pour le rôle qu'il s'était donné. Sa taille était haute et élancée et son maintien imposant. La vivacité de ses yeux, son regard scrutateur, l'assurance de son débit, son accent étranger, la couleur cuivrée de son teint, donnaient à sa physionomie une expression singulière et originale. On pouvait comprendre, en le voyant pour la première fois, l'action qu'il devait exercer sur des nerfs délicats et sur des imaginations faibles. Il passa une partie de la journée à nous entretenir des prodiges qu'il avait opérés, jusqu'à faire parler des muets, à reconnaître le sexe d'un enfant dans le ventre de sa mère, etc. Mais il avouait en même temps que les effets de ces mystérieuses influences s'arrêtaient devant une patte de lièvre cachée dans la poche du magnétisé. Le

ton de conviction dont il débitait ces oracles, faisait penser qu'il se faisait illusion à lui-même. L'Empereur, à la suite de scènes assez scandaleuses qui s'étaient passées dans les séances, que cet adepte donnait dans une maison de la rue de Clichy, avait interdit ces jongleries publiques, et fait ordonner à l'abbé Faria de se renfermer dans l'exercice de son emploi de professeur de philosophie. Le mépris avec lequel l'Empereur traitait cette prétendue science, avait déconcerté le charlatanisme, et refroidi l'ardeur de magnétisme qui régnait à cette époque, mais qui paraît se ranimer de nos jours. Il y avait cependant encore quelques gens crédules que fascinait l'amour du merveilleux. L'abbé Faria venait solliciter mon intervention auprès de l'Impératrice, pour qu'il lui fût permis d'exercer sa science magnétique sur une personne de ma connaissance qui avait eu recours à lui, avec la ferme croyance qu'il la guérirait. Tout ce que je pus faire pour l'abbé, fut de l'assuser que je ne ferais aucune mention de sa démarche. Il nous quitta un peu contrarié de notre peu de disposition à nous convertir aux miracles du mesmérisme, et de mon refus d'intéresser à sa demande l'Impératrice, qui certainement n'aurait

pas pris sur elle d'autoriser une chose que l'Empereur avait défendue.

On ne peut se défendre d'amères réflexions sur la fragilité des alliances politiques, quand on se reporte au traité conclu, un an auparavant, entre les deux États, traité dans lequel se lisent ces expressions remarquables : « La France s'engage à procurer à l'Autriche des indemnités et des augmentations de territoire, qui non-seulement compensent les charges de la coopération dans cette guerre, mais qui soient un monument de l'union intime et durable qui existe entre les deux souverains. » La malheureuse issue de la guerre de 1812, qui paralysa la bonne volonté de la France, aurait dû porter l'Autriche, si elle eût été de bonne foi, à s'unir plus étroitement à elle, pour la mettre en état de tenir l'engagement qu'elle avait contracté par le traité. L'Autriche jugea plus sûr de l'accabler. Cette ingénuité fera sans doute sourire les hommes politiques.

Quels que soient les motifs qui aient influé sur la conduite du chef du cabinet autrichien, en 1813, il est reçu que cette brusque dérogation à l'esprit qui avait dicté les termes de l'alliance de 1812,

cette violation ouverte de la foi jurée, doivent trouver leur excuse dans les calculs d'une froide et inexorable politique. Cependant j'oserai dire que selon les règles de la morale la plus commune, le cabinet de Vienne était appelé à jouer un rôle, dont les effets auraient été plus profitables dans l'avenir à l'Autriche, et plus honorable pour le caractère du ministre autrichien. Ce cabinet, fidèle aux traditions de sa politique, revenu des alarmes qui l'avaient porté au sacrifice de l'une de ses archiduchesses, pour conjurer l'orage, désespéra de recueillir le fruit que la maison d'Autriche a coutume d'attendre des alliances qui ont fondé sa grandeur. S'il ne conçut pas d'abord l'espérance de renverser Napoléon, il dut penser que le seul moyen de réparer ses pertes, était d'entrer dans la conjuration générale de l'Europe. J'ai répété ailleurs ce qu'on a dit, que de l'or jeté par nous dans la balance l'aurait fait pencher en notre faveur. C'est l'opinion de bien des gens qui regardent la corruption comme un grand élément de succès. C'était aussi la doctrine de Fouché. L'Empereur lui montrait, pendant le congrès de Prague, une fort belle tabatière ornée de son portrait enrichi de diamants, qu'il destinait à M. de Metternich.

« Savez-vous, dit l'Empereur, que c'est un cadeau de 30,000 francs? — Est-ce avec cela que vous croyez gagner le ministre d'Autriche? interrompit Fouché. Ce n'est pas 30,000 francs, mais des millions que vous devriez lui donner. » L'Empereur répondit par un geste de mépris au cynisme de ce propos, qui s'adressait à l'homme auquel les moyens de corruption ont le plus répugné.

Un fait qui paraît hors de doute, et dont le temps amènera la révélation tout entière, c'est qu'un conseil secret, présidé par l'empereur d'Autriche, et composé d'un très-petit nombre de ses plus intimes conseillers, a été tenu à Vienne, avant le départ de M. de Metternich pour Dresde. On cite les noms des personnages qui ont fait partie de ce conseil, dans lequel les raisons qui devaient porter le cabinet autrichien à persévérer dans l'alliance française, ou à l'abandonner et à faire cause commune avec les alliés, furent sérieusement débattues. Un ancien ministre, connu par l'énergie de son opposition contre la France, fut admis dans ce conseil. Mis à l'écart au moment du mariage de Napoléon, l'inimitié à laquelle ce mi-

nistre fut en butte de la part des journaux français, l'avait fait rappeler par l'empereur d'Autriche, dont la confiance en lui s'était accrue par cette raison.

On peut se former facilement une idée des opinions qui furent soutenues dans la discussion de ces deux graves questions. Qu'il suffise de dire que l'opinion qui prévalut, fut que l'alliance avec la France n'avait pas été aussi profitable qu'on était porté à l'espérer; que la fidélité à cette alliance serait également stérile, et que l'Autriche trouverait au contraire un avantage réel et décisif à se ranger du côté de la coalition. La résolution fut prise en conséquence de s'entendre avec les alliés, et de préparer la rupture avec la France. Muni d'instructions analogues, M. de Metternich partit pour Dresde. On connaît le résultat de la mission de ce ministre et de son entretien avec Napoléon, dans lequel le premier jeta pour ainsi dire d'un seul jet, les fondements du monument, plus brillant que solide, qu'il élevait au rétablissement de la grandeur de l'empire autrichien. M. de Metternich, en mettant la conservation de l'alliance au prix de l'abandon de l'Illyrie, de la moitié de l'Italie, du protectorat de la confédération du Rhin, de la Hollande et de l'Espagne, était bien sûr de

révolter le légitime orgueil de Napoléon, et de l'amener à briser lui-même les faibles liens qui l'attachaient à l'Autriche.

La bataille de Leipzig dura trois jours. Le poids des forces alliées fit pencher en leur faveur la balance dans laquelle étaient pesées les destinées de la France et de l'Europe. Tous les écrivains militaires ont enregistré les désastres qui signalèrent ces journées, rivales des sanglantes défaites que nos pères essuyèrent dans les champs de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt, mais qui loin d'avoir donné lieu aux mêmes reproches, montrèrent au contraire ce que peuvent le courage et le génie contre le nombre. Mais puis-je passer sous silence, quelque pudeur que j'éprouve à en rappeler le souvenir, un incident de ces journées de deuil (*nigro notanda lapillo*), la désertion à l'ennemi d'un corps d'armée allié, au milieu du combat, fait inouï dans l'histoire des guerres modernes ! Il nous était réservé dans nos malheurs d'être les témoins de la défection des Saxons, qui abandonnèrent l'armée française à Leipzig, et quittant, par un honteux mouvement de conversion, le champ de bataille, passèrent à l'ennemi.

On vit avec stupeur les rangs de l'armée commandée par un Français, s'ouvrir pour accueillir ces infidèles alliés, traînant avec eux un drapeau souillé par la plus noire perfidie. Et comment ajouter que ces mêmes canons qui tiraient une heure auparavant, pour le soutien de l'armée française, furent tournés sans remords contre elle, et foudroyèrent les amis qu'ils venaient de protéger!

Une nouvelle modification eut lieu dans le ministère à la fin de 1813. Le duc de Bassano céda au duc de Vicence le portefeuille des relations extérieures, et rentra au ministère de la secrétairerie d'État. Le comte Daru passa au ministère de l'administration de la guerre, que la retraite du comte de Cessac laissait vacant. L'Empereur, en donnant à cet administrateur intègre et rigide, un successeur doué des mêmes qualités, jugea le comte Daru plus habitué à la prompte expédition des affaires et aux détails d'une grande administration. M. le duc de Massa, auquel l'affaiblissement de sa santé rendait le repos nécessaire, céda définitivement le ministère de la justice au comte Molé, qui le gérait par intérim.

Un nom des plus illustres dans la magistrature,

et le talent que révélait un ouvrage d'un genre sérieux, publié par M. Molé, à l'âge de vingt-cinq ans, avaient attiré l'attention de l'Empereur. Le jeune auteur de l'*Essai de Morale et de Politique* fut compris dans la première liste des auditeurs créés en 1806, et fut porté rapidement aux postes de préfet, de conseiller d'État et de directeur général des ponts et chaussées. Napoléon goûta beaucoup M. Molé, et eut pour lui une bienveillance que celui-ci paya par un grand dévouement. Il lui confia plusieurs commissions importantes, et le chargea de soutenir, en sa qualité de conseiller d'État, divers projets de loi devant le sénat et devant le corps législatif.

A son retour de l'île d'Elbe, l'Empereur, dont la confiance en M. Molé croissait avec la difficulté des circonstances, voulut lui en donner des preuves plus immédiates. Il lui proposa le ministère des relations extérieures, puis le ministère de l'intérieur. M. Molé éluda ces propositions, et se contenta de la direction des ponts et chaussées, qu'il avait occupée avant d'être nommé grand juge. On a dit dans certains salons, après la seconde restauration, que le comte Molé, lié par des engagements avec le gouvernement précédent,

avait refusé d'accepter des fonctions politiques qui l'auraient mis en contradiction avec le serment de fidélité qu'il avait prêté à la royauté rétablie. Quoique je doive personnellement regretter que M. Molé ait refusé à l'Empereur, dans ces graves circonstances, l'appui de ses talents, d'autres verront dans cette réserve un sujet d'éloges, plutôt que de blâme. Ce qu'on ne peut refuser à M. Molé, c'est un cœur droit et un esprit éminent. Il a montré dans le maniement des affaires une grande sagesse et une capacité peu commune. Son caractère honorable lui a concilié l'estime et la considération générale.

Le parti oligarchique de Berne, dévoué à l'Autriche, qui, avant l'acte de médiation, avait réclamé l'intervention de cette puissance dans les affaires intérieures de la Suisse, et servi en cela les vues intéressées du cabinet de Vienne, encouragé par le baron Senft de Pilsach, transfuge du service de Saxe, proposa au prince Schwarzemberg de lui livrer le passage de ses vallées. La Suisse, oubliant son indépendance et le bienfait de l'acte de médiation, laissa violer sa neutralité,

dont la diète venait de proclamer solennellement l'inviolabilité. Elle livra l'entrée de nos frontières que la France, trop confiante dans la foi helvétique, avait négligé de fortifier de ce côté.

XV

Extraits de la correspondance de l'Empereur et du roi Joseph ; projet de laisser à Paris un commissaire impérial. — Danger du départ de l'Impératrice de Paris. — L'Empereur se plaint de ceux qui l'ont empêché d'appeler la nation aux armes. — Projet de faire réciter des prières de quarante heures. — Projet d'évacuer l'Italie. — Renvoi en Espagne du roi Ferdinand. — Demande d'une suspension d'armes faite par les alliés ; nécessité de faire la paix. — Crainte exprimée par lord Castlereagh de n'être pas en sûreté à Châtillon. — Conseil extraordinaire tenu à Paris. — Travaux de fortifications. — Tentative faite auprès du prince royal de Suède.

Le territoire était envahi. L'Empereur avait signalé son arrivée à l'armée par le succès du combat de Brienne ; mais, attaqué par des forces trois fois supérieures aux siennes, il venait de perdre la bataille de la Rothière. On craignit à Paris d'y voir arriver l'ennemi. L'alarme y fut telle, qu'on délibéra un moment sur la question de savoir si on ne l'évacuerait point. L'Empereur lui-même s'émut de ce danger. Je rappelle ces circonstances critiques, quoique bien connues, parce qu'elles me donnent lieu de citer quelques extraits de la correspondance très-active du roi Joseph avec

l'Empereur, pendant le cours de la campagne de France. Je bornerai ces extraits aux lettres qui font connaître leurs sentiments et leurs pensées intimes, en négligeant celles qui ne contiennent que des ordres de détail.

Lettre de l'Empereur au roi Joseph.

Troyes, le 6 février 1814.

« Mon frère...., je voulais attaquer demain sur Bar-sur-Seine, pour battre l'empereur Alexandre, qui paraît avoir fait de fausses dispositions. Mais je sacrifie tout à la nécessité de couvrir Paris.... Dans tout événement imprévu, l'idée de mettre le roi Louis à la tête de Paris me paraît bonne. — Vous vous souvenez de tout ce que je vous ai dit pour les princesses. Au reste, par le parti que je prends, vous n'en serez pas là. »

Autre lettre de l'Empereur (même date).

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 5 février. Le duc de Raguse est arrivé à Nogent avec son corps, pour contenir l'ennemi. Je me déciderai à le reconnaître ce matin, à m'y porter avec l'armée, et à quitter Troyes. — Dans des événements extraordinaires, il me semble que le seul homme à

laisser à Paris, serait un commissaire impérial. Voyez sur qui le choix pourrait rouler. Concertez-vous avec l'archichancelier et avec les ministres des finances, du trésor et de l'intérieur. Je suppose qu'il ne faudrait laisser aucun ministre. Mais j'espère que cela n'arrivera pas. »

Dans une autre lettre, l'Empereur, prévoyant une excursion de quelque parti ennemi, prescrit de ne laisser rien de précieux à Fontainebleau.

Lettre du roi Joseph à l'Empereur.

Paris, le 7 février 1814.

« Sire,

« J'ai parlé à Louis du projet de le laisser ici. Il me répond par une longue lettre, que je prends le parti d'envoyer à Votre Majesté.

« Il me semble que vous m'avez dit que les princesses devaient suivre l'Impératrice. S'il en était autrement, il faudrait qu'elle l'écrivît d'une manière positive. Je fais des vœux pour que le départ de l'Impératrice n'ait pas lieu. Nous ne devons pas nous dissimuler que la consternation et le désespoir du peuple pourraient avoir de terribles et funestes résultats. Je pense, avec toutes les personnes qui peuvent apprécier l'opinion,

qu'il faudrait supporter bien des sacrifices, avant d'en venir à cette extrémité. Les hommes attachés au gouvernement de Votre Majesté craignent que le départ de l'Impératrice ne livre le peuple de la capitale au désespoir, et ne donne une capitale et un empire aux Bourbons. Tout en manifestant ces craintes, que je vois sur tous les visages, Votre Majesté peut être assurée que ses ordres seront exécutés de ma part, très-fidèlement, dès qu'ils me seront arrivés. »

La lettre de l'Empereur, écrite de Reims le 16 mars, au roi Joseph, et que j'ai déjà rapportée, peut être considérée comme la réponse à la lettre précédente.

Lettre de l'Empereur au roi.

Nogent-sur-Seine, le 7 février 1814, à 7 heures du soir.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 6, mais je crois l'avoir reçue après celle du 7, à laquelle j'ai répondu.

« .... La situation de Paris n'en est pas où la croit l'alarme. Je suis surpris que les ministres de la guerre et de la police n'aient pas trois fois par jour des nouvelles des routes qui les inquiètent. On

perd la tête, et cela ne mène à rien de bien. Le moment est difficile sans doute; mais, depuis que je suis parti, je n'ai guère eu jusqu'à cette heure que des avantages. Le mauvais esprit de Talleyrand et des hommes qui ont voulu endormir la nation, m'ont empêché de la faire courir aux armes, et voilà quel en est le résultat! Dans cette situation des choses, il faut montrer de la confiance, et prendre des mesures hardies.

« Votre affectionné frère. »

Lettre du roi Joseph à l'Empereur.

Paris, 8 février, à minuit.

« Sire,

« J'ai dit à M. Labouillerie de prendre des mesures pour que, dans le cas où je lui donnerais l'ordre de partir avec son trésor, il pût l'exécuter six heures après. Cet avis l'a mis dans l'obligation de faire charger quelques fourgons, et de les remiser dans la cour du grand écuyer, sur la place du Carrousel.

« Le directeur du Musée est venu me dire aujourd'hui qu'il faudrait fermer le Musée, et transporter ce qu'il y a de plus précieux hors de Paris, à moins d'ordre contraire de ma part. N'en ayant

pas de Votre Majesté, je n'ai pu lui en donner; si j'en reçois, je ne tarderai pas à les lui communiquer.

« Je pense, Sire, que la solennité des prières publiques à Sainte-Geneviève n'aura pas un bon résultat: les esprits sont trop abattus; et l'on est trop porté à s'en remettre aux événements du soin de sa défense, pour exciter encore le sentiment de nonchalance par l'intervention religieuse. Pour les catholiques, que Votre Majesté se le persuade bien, tant que la réconciliation avec le vicaire de Jésus-Christ ne sera pas publique, le gouvernement n'obtiendra rien d'eux....; tant que je ne lirai pas dans le *Moniteur* : « le pape est retourné à Rome. L'Empereur a ordonné qu'il y fût accompagné et reçu comme il convient, » je ne pense pas qu'aucune cérémonie religieuse ait aucun bon effet pour Votre Majesté, dans l'esprit des catholiques. Cela, Sire, est la vérité. »

(L'Empereur pensa comme son frère, à l'égard des prières de quarante heures; et elles ne furent point ordonnées.)

« L'Impératrice est plus rassurée aujourd'hui. J'ai passé la journée à donner des espérances à

des gens qui ont bien moins de fermeté que l'Impératrice. »

Lettre de l'Empereur au roi Joseph.

Nogent, le 8 février, à 6 heures du soir.

« Mon frère,

« Je viens d'écrire au ministre de la guerre, relativement à l'évacuation de l'Italie, et au roi Ferdinand. Vous ferez venir le ministre de la guerre chez vous; il vous donnera communication de mes lettres. Toute la correspondance avec M. Laforêt, relativement aux affaires d'Espagne, sera suivie par M. d'Hauterive, que vous ferez venir également chez vous.

« Votre affectionné. »

Le même jour, l'Empereur écrivait cette autre lettre au roi Joseph.

Nogent-sur-Seine, le 8 février 1814.

« Mon frère, faites remettre cette lettre en mains propres à l'impératrice Joséphine. Je lui écris pour qu'elle écrive à Eugène. Vous lui direz qu'elle vous envoie sa lettre que vous ferez partir par estafette.

« Votre affectionné frère. »

Le roi répondit le 10 février à l'Empereur pour lui faire connaître que la lettre de l'impératrice Joséphine au prince Eugène, avait été envoyée par l'estafette partie le matin, et qu'elle était aussi pressante que possible.

Ces lettres étaient relatives à l'ordre donné au prince Eugène de marcher avec son armée sur Genève, pour se réunir au maréchal Augereau. Si les événements ultérieurs n'eussent pas porté l'Empereur à renoncer à ce mouvement, auquel il paraissait attacher en ce moment une grande importance, la présence du prince Eugène aurait imprimé aux opérations militaires, si mollement dirigées de ce côté par le maréchal Augereau, une activité dont elles étaient tout à fait dépourvues.

Les différentes mesures qui font l'objet des lettres précédentes, font connaître combien les esprits avaient besoin d'être rassurés. Au milieu de l'inquiétude générale, la prudence et la fermeté du roi Joseph ne manquèrent point à l'Empereur. Le 9 février, il écrivait à son frère la lettre suivante, empreinte de sentiments énergiques et d'une noble résignation.

Paris, 9 février à 11 heures du matin.

« Sire,

« Je reçois une lettre du ministre de la guerre que j'envoie en original à V. M. Elle verra que nos ressources en fusils se réduisent à six mille; qu'ainsi il est impossible d'espérer une armée de réserve de trente à quarante mille hommes dans Paris. Les choses sont plus fortes que les hommes, Sire; et lorsque cela est démontré, il me paraît que la véritable gloire est de conserver ce que l'on peut obtenir. Le parti de commettre une vie précieuse à un danger trop évident n'est pas glorieux, puisqu'il n'est pas avantageux à une grande masse d'hommes qui ont attaché leur existence à la vôtre.

« . . . . . Ici, personne n'est pour rien, ni directement, ni indirectement dans ce que j'écris à V. M., avec un entier abandon, tel que cela se présente à mon esprit.

« Il faut obéir avec courage à la nécessité, soit que cette nécessité vous permette l'espoir de faire le bonheur d'un grand système d'hommes, soit qu'elle vous ordonne de vous commettre, ne vous laissant plus de choix qu'entre la mort et le déshonneur; et je ne vois pour V. M. de déshonneur,

au point où nous en sommes, que dans l'abandon du trône, parce que cet abandon ferait le malheur d'un grand système d'individus qui se sont livrés à vous. Si donc vous pouvez faire la paix, faites-la à tout prix. Si vous ne le pouvez pas, il faut périr avec résolution, comme le dernier empereur de Constantinople ; à la bonne heure ! Dans ce cas, V. M. peut compter qu'en tout et pour tout, je suivrai ses intentions, et que je ne ferai jamais rien d'indigne d'elle ni de moi. »

En même temps que les opérations militaires se poursuivaient, un congrès s'ouvrait à Châtillon-sur-Seine. Le 7 février, les alliés enorgueillis par le succès qu'ils venaient d'obtenir à Brienne, désavouèrent les bases qu'ils avaient eux-mêmes proposées à Francfort, que l'Empereur avait acceptées, et qui assignaient à la France ses limites naturelles. Ils demandèrent qu'elle rentrât dans les limites qu'elle avait avant 1792, et qu'elle renonçât à toute souveraineté ou protectorat en Italie, en Allemagne et en Suisse. Le duc de Vicence avait, dès le 5 février, carte blanche pour signer la paix. Napoléon, en l'investissant de pouvoirs illimités, était dans l'ignorance des nou-

velles prétentions des alliés. Le duc de Vicence ne dut pas prendre sur lui de faire usage de ses pleins pouvoirs ; il rendit compte de la communication qu'il venait de recevoir. Le duc de Bassano et le prince de Neufchâtel pressèrent l'Empereur de souscrire aux conditions qui lui étaient imposées. L'Empereur ne pouvait se résoudre à donner lui-même un pareil ordre, et à signer sa propre humiliation. Son âme se révoltait à l'idée de laisser la France, moindre qu'il ne l'avait reçue. Il ne révoqua pas cependant les pouvoirs donnés à son plénipotentiaire. Celui-ci se résigna à la dure condition des anciennes limites, mais en demandant que les hostilités cessassent sur-le-champ. Pour réponse, les ministres des alliés suspendirent les conférences, alléguant qu'ils avaient besoin d'instructions ultérieures. Ils paraissaient se repentir de n'avoir pas été assez exigeants. Ils ne trouvaient pas que la France fût tombée encore assez bas ; ils rêvaient pour elle un plus grand abaissement.

Napoléon, n'espérant plus rien de tels ennemis, loin de se laisser abattre, trouva dans les ressources de son génie une de ces manœuvres héroïques qui lui étaient familières, et dont le résultat fut

le gain des batailles de Champ-Aubert, de Montmirail, de Vauxchamps et de plusieurs combats qui jetèrent l'épouvante parmi les alliés, et les décidèrent à demander une suspension d'armes.

Lettre de l'Empereur.

Nangis, le 18 février 1814.

« Mon frère, le prince Schwarzemberg vient enfin de nous donner signe de vie. Il vient d'envoyer un parlementaire pour demander une suspension d'armes. Il est difficile d'être lâche à ce point. Il avait constamment refusé, dans les termes les plus insultants, toute espèce de suspension d'armes, d'armistice, même de recevoir mes parlementaires après la capitulation de Dantzig et celle de Dresde, chose horrible dont on trouverait peu d'exemples dans l'histoire. Ces misérables, au premier choc, tombent à genoux ! Heureusement qu'on n'a pas laissé entrer l'aide de camp du prince Schwarzemberg ; je n'ai reçu que sa lettre, à laquelle je répondrai à mon aise. Je n'accorderai aucun armistice, qu'ils n'aient purgé notre territoire. D'après les nouvelles que j'ai, tout a changé chez les alliés. L'empereur de Russie qui, il y a peu de jours, avait rompu les négociations, parce

qu'il voulait pour la France des conditions pires que les anciennes limites, désire les renouer; et j'ai l'espérance que j'arriverai promptement à une paix fondée sur les bases de Francfort, ce qui est le minimum de la paix que je puisse faire avec honneur. Avant de commencer mes opérations, je leur ai fait offrir de signer, sous la condition des anciennes limites, pourvu qu'ils s'arrêtassent sur-le-champ. Cette demande a été faite par le duc de Vicence le 8. Ils ont répondu négativement, en disant que la signature des préliminaires n'arrêterait pas les hostilités, lesquelles ne pourraient l'être, que lorsque tous les articles de la paix seraient signés. Cette inconcevable réponse a été punie; et hier 17, ils m'ont demandé un armistice. Vous concevez que me voyant à la veille d'une bataille, dans laquelle j'étais décidé à vaincre ou à périr, et dans laquelle si je cédais, ma capitale eût été prise, j'eusse consenti à tout, pour éviter cette grande chance. Je devais ce sacrifice de mon amour-propre à mon peuple, à ma famille. Mais dès qu'ils ont refusé, que la chance de la bataille a eu lieu, et que tout est rentré dans les chances d'une guerre ordinaire, où le résultat d'une bataille ne peut plus menacer ma capitale, et que

toutes les données possibles sont pour moi, je dois à l'intérêt de l'Empire et à ma gloire de négocier une véritable paix. Si j'avais signé les anciennes limites, j'aurais couru aux armes deux ans après; et j'aurais dit à la nation que ce n'était pas une paix que j'avais signée, mais une capitulation. Je ne pourrais le dire, d'après le nouvel état de choses, puisque la fortune étant revenue de mon côté, je suis maître de mes conditions. L'ennemi est dans une position bien différente de celle où il se trouvait lors des bases de Francfort, et avec une espèce de certitude qu'il ramènera bien peu de monde au delà des frontières. Sa cavalerie est excessivement fatiguée; son infanterie est lasse de ses mouvements et contre-mouvements. Enfin il est complétement découragé. J'espère donc pouvoir faire une paix, telle que tout homme raisonnable peut la désirer; et mes désirs ne vont pas au delà des propositions de Francfort.

Lettre du roi à l'Empereur.

Paris, 18 février, à 11 heures du soir.

« Sire,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous voulez bien m'annoncer la demande que l'ennemi fait

d'une suspension d'armes, et l'intention où est Votre Majeste de signer avant tout la paix. Il est de fait qu'il y a assez longtemps que l'on traite, pour être en état de signer des préliminaires sur-le-champ. L'ennemi ayant proposé des bases à Francfort, avant de passer le Rhin, ces bases peuvent être très-convenablement signées par les deux parties. Quant à Votre Majesté, que l'ennemi ait ou non repassé le Rhin lors de la signature, peu importe, s'il signe en deçà du Rhin, ce qu'il a proposé au delà. Cette signature prouvera qu'il eut tort d'avoir repoussé les conditions qu'il avait refusées d'abord : et je trouve l'honneur aussi sauf par la signature des conditions proposées à Francfort, soit qu'elles puissent être signées ici ou là, pourvu que les limites naturelles soient reconnues.

« Il est évident que l'ennemi, étourdi par les manœuvres de Votre Majesté, désire une suspension d'armes pour avoir le temps de se reconnaître, de réunir son armée et ses forces dispersées, et que Votre Majesté doit faire ce qu'elle fait. J'ai présenté les choses telles qu'elles sont. »

Lettre de l'Empereur au roi.

Montereau, le 20 février 1814.

« Mon frère, le duc de Bassano vous enverra copie des propositions des alliés. Vous verrez par là combien vos sermons sont hors de propos, et que je n'ai pas besoin d'être prêché, pour signer une paix honorable, si elle était possible. Je vous enverrai également une lettre interceptée du duc d'Angoulême.

« Les empereurs avaient fait marquer leur quartier général à Fontainebleau pour le 18; mais le même jour ils ont quitté Bray en toute hâte pour Troyes, où les armées alliées se retirent.

« Votre affectionné. »

Lettre du roi à l'Empereur.

Paris, le 20 février 1814, à 11 heures du soir.

« Sire,

« Je reçois votre lettre d'aujourd'hui. J'ai aussi reçu les propositions des ennemis. On ne peut s'empêcher de convenir qu'elles sont plutôt une capitulation qu'un traité de paix. Après la destruction de l'armée de Silésie, et la retraite des souverains alliés au delà de Montereau, ils doivent avoir d'autres idées. Votre Majesté doit croire que

les vœux pour une paix honorable, si elle est faite sur les bases avouées à Francfort, seront remplis. Je ne pense pas qu'il y ait un seul Français qui puisse avoir une opinion différente. »

Autre lettre du roi à l'Empereur.

Paris, le 21 février 1814.

« Sire,

« L'Impératrice a tenu un conseil aujourd'hui, dans lequel on a arrêté le mode le plus praticable, pour obtenir les deux mille chevaux que Votre Majesté a demandés au ministre de la guerre.

« M. d'Hauterive m'a dit que M. de Saint-Charles [1] avait reçu l'ordre de se rendre au quartier général de Votre Majesté. Elle trouvera ci-joint une pièce qui prouve de plus en plus, qu'il n'y a aucun fond à faire sur ces princes; ils ne pourront jamais rien en sa faveur.

« Le bulletin d'aujourd'hui n'a pas été trop bien accueilli. On a interprété quelques passages, comme devant faire craindre pour l'issue des négociations. Tout le monde reconnaît que Votre Majesté n'a pas dû accorder de suspension d'armes. Tout le monde désire la paix avec les limites naturelles :

[1] Le duc de San Carlos, envoyé du roi Ferdinand d'Espagne.

personne ne voudrait aujourd'hui des anciennes limites. »

Lettre de l'Empereur au roi.

Troyes, le 24 février 1814, à 7 heures du matin.

« Mon frère, je suis entré à Troyes. L'armée ennemie m'assiége de parlementaires pour demander une suspension d'armes. On va peut-être en négocier une ce matin; mais ce ne pourra être qu'autant que les négociations de Châtillon seront suivies sur les bases de Francfort. J'aurai ce soir tous mes corps à Châtillon-sur-Seine. J'ai eu plusieurs affaires de cavalerie, dans lesquelles nous avons fait deux mille prisonniers, pris huit pièces de canon, etc. Le ministre de l'intérieur est un trembleur; il a une idée folle des hommes : ni lui ni le ministre de la police n'ont pas plus d'idée de la France, que je n'en ai de la Chine. »

Lettre du roi à l'Empereur.

Paris, 25 février, à 9 heures du soir.

« Sire,

« J'ai eu occasion de voir aujourd'hui les ministres dans un conseil que l'Impératrice a tenu. Je leur ai parlé du succès de Votre Majesté et de ses espérances. Le ministre de l'intérieur travaille

beaucoup dans le sens prescrit par Votre Majesté. Demain il y aura conseil à la commune. M. de Montalivet est extrêmement zélé pour le service de Votre Majesté. »

Le prince Wenzel Lichtenstein s'était présenté la veille au quartier impérial, pour renouveler la demande d'une suspension d'armes. Il protesta que les alliés n'avaient aucun mauvais dessein contre la dynastie, ni contre la personne de l'Empereur. Il assura que, si cela pouvait être, l'Autriche ne s'y prêterait dans aucun cas, et qu'elle désirait sincèrement la paix. La proposition d'un armistice, qui serait négocié à Lusigny, fut acceptée par l'Empereur.

Les conférences avaient recommencé à Châtillon le 17 février. Le même jour, l'Empereur avait révoqué les pouvoirs illimités qui avaient été laissés au duc de Vicence, la victoire ayant changé les positions respectives. Cependant lord Castlereagh venait d'arriver, et était présent au congrès. Les premiers pourparlers eurent pour objet la reprise des négociations sur les bases de la restitution des acquisitions faites par la France depuis 1792, restitution dans laquelle la cession d'An-

vers, condition *sine quâ non* de l'Angleterre, se trouvait comprisé. Les alliés demandaient en même temps la remise de plusieurs places dans l'intérieur de la France. Ils fondaient leurs prétentions sur la concession faite par le plénipotentiaire français, au moment de la suspension du congrès, le 9 février.

L'Empereur se flattait ou affectait de se flatter d'une heureuse issue de la reprise des négociations. Il écrivait de Troyes, le 26 février à six heures du soir : « En attendant, voilà le congrès dans nos mains (voir la lettre précédente du 24 février); ce qui prouve bien que tous les calculs de l'ennemi sont déroutés. Lord Castlereagh a demandé s'il serait en sûreté, vu qu'il n'avait pas le caractère d'ambassadeur. Comme de raison, cela ne fait pas une question. Tout ce qui appartient au congrès, directement ou indirectement, est sous le droit des gens. »

Trois jours après la réunion des commissaires à Lusigny, les conférences pour l'armistice cessèrent du fait des alliés, qui jugèrent qu'il ne leur était plus utile.

Le 2 mars, l'Empereur écrivit la lettre suivante au roi Joseph :

Jouarre, le 2 mars 1814.

« Mon frère, je désire qu'au reçu de la présente vous réunissiez, sous la présidence de la régente, les grands dignitaires, mes ministres, mes ministres d'État, et les présidents du conseil d'État; et que vous leur fassiez donner lecture de la note des alliés contenant leurs propositions, de la lettre que j'ai écrite à l'empereur d'Autriche, de la dépêche du prince Schwarzemberg au major général, de la réponse du major général, et du projet de note que je viens de dicter, pour que le duc de Vicence le remette au congrès; enfin, de différentes pièces qui font connaître l'état de la question. Le duc de Cadore tiendra procès-verbal de tout ce que dira chacun. Je ne demande pas un avis en forme; mais je suis bien aise de connaître les différentes sensations des individus.

« Votre affectionné frère. »

Le roi Joseph répondit à cette communication par la lettre suivante :

Paris, 4 mars 1814.

« Sire,

« Aujourd'hui l'Impératrice a tenu le conseil extraordinaire ordonné par V. M. J'ai fait donner

lecture des pièces qui m'avaient été adressées. Tous les membres de ce conseil ont paru animés des mêmes sentiments. On a trouvé les propositions des ennemis fort injustes; et on a montré une confiance absolue dans ce que V. M. ordonnerait à ses plénipotentiaires, pour que la France pût jouir sur-le-champ des sacrifices immenses qu'on exige d'elle, et qu'on sait bien qu'elle ne fera qu'à la dernière extrémité. Pour cela, elle est meilleur juge que personne. Mais on s'est assez généralement réuni à penser que la nécessité de voir la France réduite au territoire qu'elle avait en 1792 devait être acceptée, plutôt que d'exposer la capitale. On regarde l'occupation de la capitale, comme la fin de l'ordre actuel et le commencement de grands malheurs. L'Europe coalisée tout entière veut réduire la France à ce qu'elle était en 1792. Que ce soit le fond d'un traité ordonné par les circonstances; mais que le territoire soit évacué sur-le-champ. En résumé, la paix prochaine, quelle qu'elle soit, est indispensable. Ce sera une trêve de deux ou trois ans; mais bonne ou mauvaise, il faut faire la paix. L'Empereur la fera la moins mauvaise possible. Dans l'état actuel, ce sera toujours un bienfait, puisqu'elle permettra à

l'Empereur de s'occuper exclusivement de l'intérieur; et que par une bonne administration, il sera en état de reprendre ce qui lui aura été injustement demandé, et ce qu'il aura sagement accordé.

« Les limites naturelles seraient un bien réel pour la France et pour l'Europe; elles laisseraient l'espoir d'une longue paix; mais à l'impossible nul n'est tenu. La paix est indispensable aujourd'hui. Elle pourra cesser le jour où la France pourra revendiquer ses droits. Faites donc une trêve in petto, puisque l'injustice des ennemis ne vous permet pas une paix juste, et que la situation des choses et des esprits ne vous permet pas d'espérer de la France des efforts proportionnés au but qu'il faut atteindre. On a trouvé la lettre à l'empereur d'Autriche pleine de noblesse et de raison.

« Vous resterez à la France, elle vous restera la même que dans le temps où elle a étonné l'Europe. Et vous qui l'avez sauvée une fois, vous la sauverez une seconde fois, en signant la paix aujourd'hui, et en vous sauvant avec elle. Soyez reconnu par l'Angleterre, délivrez la France des cosaques et des Prussiens, et la France vous ren-

dra un jour en bénédictions ce que des esprits superficiels croiraient que vous auriez perdu en gloire. Mais je m'aperçois que je suis beaucoup trop diffus. Que V. M. ait aujourd'hui remporté une victoire ou non, il faut qu'elle pense à la paix. Voilà le résultat de ce que tout le monde pense et dit ici.

« *Signé* JOSEPH. »

Lettre du roi à l'Empereur.

Paris, le 9 mars 1814.

« Sire,

« J'ai donné des nouvelles de la victoire de Craonne au duc de Tarente. Je présume que Soissons est en votre pouvoir, et que vous vous rapprocherez de Paris par cette direction. Cela est indispensable. L'armée du duc de Tarente paraît avoir été débordée par sa gauche, des partis ennemis étant entrés à Sézanne, et s'étant même avancés jusqu'à Coulommiers.

« Hier, les effets publics sont tombés à 51 francs. Les mouvements de l'ennemi contre le duc de Dalmatie donnent les plus vives inquiétudes pour Bordeaux, qui deviendrait facilement un foyer de guerre civile.

« Après la nouvelle victoire que vous venez de remporter, vous pouvez signer glorieusement la paix avec les anciennes limites. Cette paix rendrait la France à elle-même, après la longue lutte commencée depuis 1792, et n'aurait rien de déshonorant pour elle, puisqu'elle n'aurait rien perdu de son territoire, et qu'elle aurait opéré dans l'intérieur les changements qu'elle aura voulu.

« Quant à vous, Sire, victorieux tant de fois, vous avez en vous, tout ce qu'il faut pour faire oublier aux Français ce que Louis XII et Henri IV ont eu de mieux dans leur manière de gouverner, si vous faites la paix avec l'Europe, si, retrouvant dans votre caractère les traces primitives de sa bonté naturelle, vous vous y laissez aller, en renonçant à un caractère factice et à des efforts journaliers, si vous consentez enfin à faire succéder le grand roi à l'homme extraordinaire.

« Après avoir sauvé la France de l'anarchie et de l'Europe coalisée, vous deviendrez le père du peuple; et vous serez aussi aimé que Louis XII, après avoir été plus admiré que Henri IV et Louis XIV. Pour accumuler tant de gloire, il ne faut que vouloir le bonheur de la France et le vôtre. »

L'Empereur ne répondit pas à cette lettre. Le 11, il écrivit au roi, pour commander des redoutes à Montmartre.

Lettre de l'Empereur.

Chavignon, le 11 mars 1814.

« Mon frère, j'ai examiné la position de l'ennemi. Elle était trop forte pour être attaquée sans beaucoup de pertes. J'ai donc pris le parti de revenir sur Soissons. Il est probable que l'ennemi aurait évacué Laon, dans la crainte d'y être attaqué, sans l'échauffourée du duc de Raguse, qui s'est comporté comme un sous-lieutenant. — L'ennemi a fait des pertes énormes; il a attaqué hier cinq fois le village de Clacy, et a toujours été repoussé. — La jeune garde fond comme la neige. La vieille garde se soutient. Ma garde à cheval aussi se fond beaucoup. Il est indispensable que le général Ornano prenne tous les moyens pour remonter tous les dragons et chasseurs, et d'abord les vieux soldats.

« Il faut donner des ordres pour qu'on commande des redoutes à Montmartre.

« Votre affectionné frère. »

Autre lettre de l'Empereur.

Soissons, le 13 mars 1814.

« Mon frère, avant de commencer les travaux des fortifications de Paris, il faut connaître le plan. Celui qui m'a été présenté m'a paru bien compliqué. Il faut des choses très-simples. Partout j'ai des plaintes du peuple contre les maires et les bourgeois qui les empêchent de se défendre. Je vois la même chose à Paris. Le peuple a de l'énergie et de l'honneur. Je crains bien que ce ne soit certains chefs qui ne veulent pas se battre, et qui seront tout sots, après l'événement, de ce qui leur sera arrivé à eux-mêmes.

« Votre affectionné frère. »

L'Empereur avait écrit de Troyes le vingt-cinq février à son frère : « On dit que le prince royal de Suède est à Cologne. Est-ce que vous ne pourriez pas, de votre chef, lui envoyer quelqu'un qui lui fît sentir la folie de sa conduite, et le porter à changer ? Essayez-le, sans que j'y sois pour rien. »

Le roi Joseph rend compte à l'Empereur par la lettre suivante de ce qu'il a fait à ce sujet :

Paris, le 13 mars 1814.

« Sire,

« La personne que j'avais envoyée au prince de Suède est de retour depuis aujourd'hui. Elle a laissé le prince à Liége le 10 courant. Si Votre Majesté veut l'interroger, elle n'aura qu'à lui faire donner des ordres chez le prince de Neufchâtel, pour lequel je lui remettrai une lettre. Si Votre Majesté ne veut pas la voir, elle pourra donner des détails militaires assez importants sur le pays qu'elle a parcouru.

« Le prince de Suède parle ouvertement et fréquemment du retour des Bourbons. Il temporise pour vous donner le temps, à ce qu'il dit, de faire la paix : il la désire pour retourner chez lui. »

Lettre de l'Empereur au roi.

Reims, le 17 mars 1814, à midi.

« Mon frère, j'ai vu l'officier attaché à la reine, que vous m'avez envoyé. Parmi de bonnes choses, il en a dit beaucoup qui sont fausses. Si vous êtes sûr de lui, je crois qu'il serait important de le renvoyer une seconde fois, et d'en envoyer d'autres; cela n'aurait-il que l'avantage de nous procurer

des renseignements sur ce qui se passe dans ces provinces.

« Le duc de Bassano a écrit au comte d'Hauterive de vous remettre copie de la déclaration qu'ont faite les alliés à Châtillon, qu'ils voulaient, à eux quatre, traiter pour toutes les autres puissances. Vous pouvez faire communiquer cette pièce confidentiellement au prince royal, en l'engageant à faire des efforts pour avoir un ministre au congrès. Car enfin la Suède ne peut avoir intérêt à ce que ce *quartum-virat* s'empare de toute l'Europe. Elle doit, selon l'usage de tous les temps, veiller elle-même à ses affaires. Avant d'envoyer cet individu, soyez bien assuré que ce n'est pas un traître.

« Votre affectionné frère. »

L'Empereur avait des raisons pour être défiant. Mais l'envoyé du roi Joseph était un homme dévoué, bon Français, et qui avait rempli sa mission avec zèle et loyauté. L'empereur Alexandre, qui eut connaissance des ouvertures faites au prince royal de Suède, redoubla d'efforts pour en empêcher l'effet. Ces communications n'eurent pas d'autres suites.

XVI

Alternatives de découragement et de confiance des alliés. — Communications des royalistes de Paris avec le congrès de Châtillon. — Marche des alliés sur Paris. — Mouvement de l'Empereur sur Saint-Dizier. — Visites à l'hôtel des Postes. — Dernières lettres du roi Joseph. — Les souverains alliés à l'hôtel Talleyrand. — La restauration due aux seuls étrangers. — L'abbé de Montesquiou. — M. Pasquier. — Les princes français. — Proscription des couleurs nationales.

Les alliés, découragés par leurs défaites successives, avaient pensé un moment à battre en retraite. L'empereur Alexandre avait même voulu qu'on envoyât sur-le-champ, à Châtillon, l'ordre de signer la paix, aux conditions demandées par le négociateur français. L'empereur d'Autriche avait fui vers Dijon, où son ministre vint le trouver. Ils y furent pendant assez longtemps séparés du grand quartier général de l'armée alliée, qu'ils ne rejoignirent qu'à Paris. Les bagages rétrogradaient sur le Rhin. La honte de fuir, les dangers auxquels seraient exposées de nombreuses armées, marchant avec les souverains à leur tête, à travers

un pays soulevé, disposé à leur fermer le retour sur le Rhin, sans magasins, sans munitions autres que celles qui suivaient les corps, furent les motifs qui retinrent les alliés. Ils cherchèrent à abuser leur ennemi par d'artificieuses négociations, et à gagner du temps.

Cependant les succès partiels qu'obtenait l'Empereur, dus à l'héroïsme d'une poignée de braves qui n'étaient pas soutenus, étaient chèrement achetés. Ces succès mêmes ne servaient qu'à l'affaiblir : les alliés le sentaient. Aussi, revenus de leur découragement, loin de rabattre de leurs prétentions, ils jugèrent qu'il n'y avait qu'avantage pour eux à y persévérer. Les quatre grandes puissances signèrent à Chaumont un traité par lequel elles se lièrent plus étroitement. Elles s'engagèrent à agir offensivement en commun, et à ne pas traiter séparément. Elles invitèrent les autres puissances à s'unir avec elles, et recoururent à des efforts extraordinaires pour atteindre leur but, le renversement de l'Empereur. L'Angleterre fournit de nouveaux subsides.

Les alliés puisaient des motifs de sécurité non-seulement dans l'inertie de la nation, qu'on travaillait à séparer de l'Empereur, en lui faisant à ce

prix de magnifiques promesses, mais encore dans les excitations et dans les assurances réitérées du comité royaliste de Paris, qui était en communication permanente avec le congrès de Châtillon. Le prince de Bénévent, lié par d'intimes relations avec les personnages influents des cours et des cabinets étrangers, correspondait avec les ministres présents au congrès. Le duc Dalberg, comblé des bienfaits de l'Empereur, parent et ami des ministres russes et autrichiens au congrès (MM. de Nesselrode et de Stadion), secondait le prince de Bénévent avec tout le zèle que lui donnait l'ingratitude. Il nous apportait chaque jour au conseil d'État, où il avait été placé en service extraordinaire, des nouvelles désespérantes, et parlait comme un homme initié aux projets de la coalition.

Enfin, renonçant à la circonspection qui avait présidé à leurs opérations durant cette campagne, les alliés, honteux de voir leurs formidables armées tenues en échec par une poignée d'hommes, et alléchés par le bon accueil qu'on leur promettait à Paris, prirent la résolution de concentrer leurs forces, de les réunir en une seule armée, et de marcher sur la capitale. Abandonnant leur

vain simulacre de négociations, ils rompirent brusquement le congrès de Châtillon.

Dans la situation critique où se trouvait l'Empereur, il conçut le hardi projet, pour arrêter la marche des ennemis sur Paris, de se placer sur leurs derrières, position qui lui permettait de rallier les garnisons de ses places de l'Alsace et de la Lorraine, d'organiser une insurrection formidable, et de couper la ligne de communication des armées des alliés. La persévérance de ceux-ci dans leurs prétentions, malgré nos victoires, leurs succès dans le midi de la France, la rupture du congrès de Châtillon, ne laissaient à Napoléon d'autre espérance d'obtenir la paix, que dans ce parti désespéré, dont les chances étaient hasardeuses, mais dont le succès pouvait sauver la France.

Dans ce dessein, il se porta sur Saint-Dizier, d'où il battit le pays pour reconnaître les routes suivies par l'ennemi. Là, il lui fut dévoilé que les immenses forces de Schwarzemberg et de Blucher, au lieu de se replier sur la Champagne, avaient opéré leur jonction. Il apprit que les alliés, qui avaient déjà abandonné une fois la route de Paris, enhardis par de nouveaux avis pressants des roya-

listes, avaient triomphé de leurs irrésolutions, et que les deux armées étaient en pleine marche sur la capitale.

Napoléon, apprenant ces nouvelles, revint à Saint-Dizier. Il passa la nuit à méditer sur les avantages de son projet, et sur l'inconvénient d'abandonner Paris. Le découragement des chefs de l'armée, qui était porté jusqu'à l'indiscipline, la crainte fondée de n'être point ou d'être mal secondé, les obsessions de ceux qui l'entouraient, hardiesse qu'il aurait réprimée sévèrement dans toute autre circonstance, ce qui lui revenait de l'audace des contre-révolutionnaires et de la tiédeur de l'esprit public à Paris, la responsabilité des malheurs dont la capitale était menacée, ces considérations réunies troublèrent cette âme si ferme. Un avis secret transmis par un homme sûr et dévoué, le comte Lavalette, qui l'informait des menées secrètes des royalistes et de leurs intelligences avec l'ennemi, le confirma dans la résolution de revenir en toute hâte au secours de Paris.

Avant de quitter Saint-Dizier, il chargea d'une lettre confidentielle pour l'empereur d'Autriche M. de Wessemberg, envoyé autrichien à Londres, que des paysans venaient d'arrêter, en compagnie

de plusieurs officiers civils et militaires ennemis, et de conduire au quartier impérial. M. de Vitrolles, chargé d'une commission secrète des royalistes de Paris, se trouvait parmi eux sous un déguisement, et ne fut pas reconnu. La mission de M. de Wessemberg n'eut aucun résultat. Cet envoyé allégua que la séquestration de l'empereur d'Autriche à Chanceaux près Dijon, l'avait empêché d'arriver jusqu'à ce prince.

Pendant les derniers jours qui précédèrent l'entrée des alliés dans Paris, poussé par l'anxiété qui nous tourmentait, j'allais souvent au bureau de M. de Lavalette, pour y apprendre des nouvelles des progrès de l'ennemi. Elles y étaient apportées à chaque instant du jour par des courriers, et par des personnes de tout état, qui fuyaient le théâtre de la guerre, et venaient à l'hôtel des Postes raconter ce qu'ils avaient éprouvé, et chercher des moyens de communication avec leurs parents et leurs voisins, restés dans les villes ou dans les campagnes qu'ils venaient de quitter. Je ne manquais pas d'y trouver M. de Bourienne, qui venait dans un but moins innocent que le mien, mais qui le déguisait par des démonstrations exagérées

de zèle. Il avait lieu de s'en retourner satisfait, car les nouvelles n'étaient pas rassurantes; l'ennemi ne ralentissait pas ses progrès.

Le 29 mars, l'Europe armée parut devant les murs de la capitale de l'Empire, qu'une poignée de ses belliqueux enfants défendit avec un courage infructueux. L'Empereur et son armée étaient absents : on était sans nouvelles d'eux depuis neuf jours. Il nous manqua un Camille, et l'héroïsme, qui n'est plus de nos jours, du sénat romain devant Brennus.

Une convention avait été conclue, en vertu de laquelle les souverains de Russie et de Prusse précédés par leurs gardes, et le prince Schwarzemberg avaient fait leur entrée dans Paris. L'empereur Alexandre n'était pas personnellement disposé en faveur des Bourbons. Le roi de Prusse était identifié avec l'empereur de Russie. Le prince Schwarzemberg, en l'absence de l'empereur d'Autriche et de son principal ministre, était indécis.

L'empereur Alexandre était descendu à l'hôtel Talleyrand, où son ministre Nesselrode l'avait précédé. Il y fut circonvenu par des gens qui lui persuadèrent que la nation rejetait absolument

Napoléon. Le premier objet de la délibération fut la triple question de savoir si l'on conserverait l'Empereur, si l'on déclarerait la régence, ou si l'on rappellerait les Bourbons. Talleyrand, désormais compromis, voyant la cause de l'Empereur perdue, avait jeté le masque. Présentant les ducs Dalberg, les abbés Louis et de Pradt, le général Dessole et quelques autres, comme les organes de l'opinion, il avait décidé les deux souverains à déclarer que les alliés ne traiteraient plus avec Napoléon. Le prince Schwarzemberg gardait un silence qui inquiétait Talleyrand et ses complices. Enfin, ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'un refus, le généralissime autrichien céda et s'engagea au nom de son souverain. La faction renégate, encouragée par cette adhésion, fit ajouter à la déclaration, par laquelle les alliés s'interdisaient de traiter avec l'empereur Napoléon, ces mots : « ni avec aucun membre de sa famille. »

Si l'on pouvait douter que la restauration ait été l'ouvrage des étrangers seuls, il suffirait de rappeler que les souverains alliés ne permirent la publication de l'acte qui rappelait Louis XVIII au trône de France, que lorsqu'ils furent affranchis de toute crainte, et dispensés de tout ménage-

ment par la défection des commandants du troisième corps. Ainsi, comme on l'a justement observé, ce ne furent ni le vœu national, ni l'influence des droits de la légitimité et des titres d'une famille à la couronne, qui rétablirent le trône dans la branche aînée des Bourbons : ce fut le bon plaisir de deux souverains étrangers, assistés d'un général autrichien, qui rouvrit, à l'insu de la nation, les portes de la France au roi Louis XVIII, et l'assit sur le trône.

Les lettres qui suivent n'ont pas le même degré d'intérêt que celles qui ont précédé l'occupation de Paris ; cependant je les donne ici, parce qu'elles font connaître l'état des choses jusqu'au dernier moment.

Lettre du roi Joseph.

Chartres, le 31 mars 1814, à 5 heures du soir.

« Sire,

« Je vous ai écrit ce matin un billet par un courrier déguisé. Je reçois ce soir la lettre de Votre Majesté de ce matin. J'envoie à l'Impératrice celle qui lui est destinée. Je partirai cette nuit pour suivre l'Impératrice. Elle avait dû se rendre d'abord à Tours. D'après ce que Votre Majesté me

mande, elle se rendra avec tout ce qui compose le gouvernement, à Blois. C'est aussi l'opinion des ministres qui sont ici et qui partent ce soir. L'Impératrice et le roi de Rome sont bien portants. Je les ai vus ce matin ; ce soir ils seront à Châteaudun.

« Votre Majesté doit connaître tout ce qui s'est passé, par les rapports des maréchaux, et par ce que j'en ai dit à M. Dejean. L'armée ennemie était trop nombreuse ; il était impossible aux corps des ducs de Trévise et de Raguse de lui faire tête. »

Vendôme, le 2 avril 1814.

« Sire,

« L'Impératrice vient de partir pour Blois. J'attends pour m'y rendre l'arrivée des chevaux et de ma famille. Les ministres de la guerre et de l'intérieur écrivent à Votre Majesté. L'état des départements est tel, que je ne doute pas que Votre Majesté ne fasse l'impossible pour traiter. Les ministres et les personnes de la cour que je vois montrent de la fermeté et du dévouement. Je n'ai reçu que deux lettres chiffrées. M. Campi n'étant pas encore arrivé, non plus que M. d'Hauterive, il m'a été impossible jusqu'ici de les lire.

« L'archichancelier est parti peu avant l'Impératrice. Depuis votre lettre du 21, je n'en avais reçu aucune avant celle du 31 mars.

« L'archichancelier a reçu une lettre de M. de Bassano, en vertu de laquelle il compte réunir les ministres ; il l'a communiquée à l'Impératrice et à moi. Tous les ministres seront à peine réunis à Blois demain dans la soirée. Il n'y a jusqu'ici d'arrivés que les ministres de la guerre et de l'intérieur. Ni les uns ni les autres ne me paraissent avoir d'opinion faite sur cet objet. Ils manquent de données ; et il paraît qu'ils désirent plutôt que Votre Majesté désigne dans sa sagesse le lieu de résidence le plus convenable, ce qui ne peut être fixé que par l'état des affaires militaires.

« *Signé* JOSEPH. »

Au prince de Neufchâtel.

Vendôme, le 2 avril 1814.

« Je reçois votre lettre du 31, de Fontainebleau. Nous serons ce soir à Blois. Les ministres de la guerre et de l'intérieur répondent à Votre Altesse. — La difficulté des armes est toujours insurmontable. Les autres ministres n'arriveront que demain à Blois. L'Impératrice y sera ce soir. J'espère

recevoir à Blois des nouvelles de Votre Altesse, et la décision positive de l'Empereur sur le lieu sur lequel il faut diriger la cour et le gouvernement. Tout respire ici le besoin de repos. S'il est possible de traiter, il faut le faire à tout prix. Le parti royaliste lève audacieusement la tête. La paix, quelle qu'elle soit, abattra un parti, que la continuation de la guerre va rendre plus menaçant.

« *Signé* JOSEPH. »

Le gouvernement provisoire fut composé du prince de Bénévent, président, du général Beurnonville, surnommé l'Ajax français à l'armée de Dumourier, connu par l'hyperbole d'un de ses rapports, dans lequel il imputait aux ennemis une perte de dix mille hommes, et réduisait celle des Français au petit doigt d'un chasseur, enfin comblé de dignités et d'honneurs par le gouvernement impérial; de M. Dalberg, neveu du prince primat, d'abord ministre de la cour de Bade à Paris, ensuite par la grâce de l'empereur Napoléon, naturalisé Français, fait duc et conseiller d'État, et marié à M^lle^ de Brignole avec quatre millions de dotation; du sénateur Jaucourt, qui s'était fait

remarquer dans l'Assemblée constituante, puis dans le tribunat et dans le sénat, par la libéralité de ses principes et par un caractère honorable, accueilli et protégé par le roi Joseph, mais entraîné par d'anciens souvenirs et par une liaison de vingt-cinq ans avec M. de Talleyrand, liaison qui n'avait jamais été interrompue, même pendant l'émigration. Le cinquième membre du gouvernement provisoire était l'abbé, depuis duc de Montesquiou, ancien agent général du clergé, et membre de l'Assemblée nationale où il défendit avec une apparente modération, mais avec énergie, les prérogatives de son ordre. Il avait servi avec zèle les intérêts des Bourbons sous le Consulat et sous l'Empire. Il avait été l'intermédiaire de la démarche faite en 1800 par le comte de Lille auprès du Premier Consul. Exilé malgré sa conduite circonspecte, il obtint sans peine son retour à Paris, où il vécut ignoré, jusqu'aux événements de 1814. Il vivait en bonne intelligence avec la famille du comte de Montesquiou, grand chambellan, qui le protégea auprès du gouvernement impérial, malgré le souvenir d'un procès qui les avait autrefois divisés. Cette famille avait voulu interdire à la branche d'où l'abbé était issu, le droit de porter le nom et les

armes de Montesquiou, en la réduisant au nom de *la Boulbène*.

L'abbé de Montesquiou venait voir quelquefois la gouvernante du roi de Rome. Dans une de ses visites, il pria sa cousine de lui faire voir l'Empereur, sans être vu. Madame de Montesquiou, pour lui complaire, le plaça dans un lieu d'où il pouvait apercevoir l'Empereur traversant une galerie. L'abbé, après l'avoir considéré attentivement, ne put s'empêcher de murmurer entre ses dents, mais cependant assez haut pour que sa cousine l'entendît : « Quelqu'un ne nous délivrera-t-il pas de ce petit homme? » Madame de Montesquiou, un peu troublée de la persévérance de cette haine cachée sous des apparences douces et inoffensives, mit depuis une grande circonspection dans ses rapports avec l'abbé de Montesquiou.

M. Pasquier, préfet de police, était resté à Paris, en conséquence de l'ordre qui lui avait été transmis par le ministre de la police, partant pour aller rejoindre l'impératrice Marie-Louise à Blois. La confiance qu'avait l'Empereur dans l'esprit actif et sagace de M. Pasquier, et dans son dévouement, l'avait porté à lui confier la préfecture de

police en 1810, après la retraite de M. Dubois, confiance qu'avait encore accrue la profession de foi que fit à cette occasion le nouveau préfet. Quand Marie-Louise dut quitter Paris, Napoléon prescrivit au duc de Rovigo d'en partir. Il craignit que les préventions dont ce ministre était l'objet ne nuisissent à l'exercice de son autorité, et ne lui fissent même courir des dangers. Il jugea d'ailleurs qu'il pourrait l'employer plus utilement. Il désira au contraire que M. Pasquier ne résignât pas ses fonctions, son caractère conciliant et ferme lui paraissant propre à maintenir efficacement la tranquillité publique. Quand les étrangers occupèrent Paris, M. Pasquier fut mandé chez l'empereur de Russie, et invité à rester à la préfecture de police. Quelque sincère que pût être la résolution de ce magistrat, de borner son influence à protéger la capitale contre les désordres, et à se constituer l'avocat des citoyens auprès des étrangers, un nouveau champ s'ouvrant à son ambition, il céda à l'entraînement des circonstances. Les malheurs des deux dernières années de l'Empire avaient ébranlé sa confiance dans la stabilité du gouvernement impérial; les séductions firent le reste. M. Pasquier embrassa la cause des nou-

veaux arrivants; et, une fois entré dans cette voie, il la suivit avec zèle. S'il ne devint pas pour eux un homme nécessaire, il sut se rendre assez utile, pour qu'il ne se formât pas un ministère, sans qu'il entrât dans sa composition, n'importe à quel titre. Il devint le ministre inévitable, et en acquit le surnom. Ses ennemis ont pris acte de sa présence permanente sur le seuil de tous les ministères, pour l'accuser d'une ambition insatiable. Ils lui ont reproché de n'avoir point de principes ni de convictions arrêtées, et d'être toujours prêt à céder devant les dépositaires du pouvoir ou à les remplacer. Je n'examinerai pas le plus ou moins de fondement de ces imputations; mais je rendrai à M. Pasquier cette justice, qu'il possède un esprit fin et délié, des mœurs douces et élégantes, une éloquence insinuante et un art merveilleux pour se concilier tous les partis. J'ajouterai qu'il a fait souvent un noble usage de son crédit; et que plus d'une célébrité politique et littéraire, dans quelque camp qu'il les ait trouvées, ont reçu de lui assistance et protection.

Le retour inespéré des Bourbons en France après un exil de vingt-cinq années, reporte na-

turellement la pensée sur les vicissitudes qu'ont éprouvées ces princes pendant cette longue période. Louis XVIII, auquel on donnait alors le nom de comte de Lille, s'était rendu à Mittau au mois de mars 1798, sur l'invitation que Paul Ier lui en avait faite, en haine de la révolution française. Lorsque le czar se fut rapproché du gouvernement consulaire, ses sentiments pour le prince français changèrent totalement. Il lui intima fort durement l'ordre de sortir du territoire russe. Ce ne fut que quatre ans après que l'empereur Alexandre, qui avait rompu avec la France, et rétabli la pension de deux cent mille roubles que son père faisait au comte de Lille, invita ce prince à revenir à Mittau. Après la conclusion de la paix de Tilsitt, le comte de Lille quitta inopinément Mittau; les variations de la politique russe furent pendant dix ans le thermomètre de la faveur ou de la disgrâce de ce prince. Ce ne fut pas du fait de l'empereur Alexandre, que le comte de Lille quitta Mittau. Car le czar, en transmettant à l'empereur Napoléon l'avis de la retraite de ce prince, l'informa en même temps qu'il en ignorait la cause. Napoléon lui fit répondre qu'il attachait si peu d'importance aux déplacements du Prétendant, qu'il lui don-

nerait volontiers Versailles pour résidence, s'il voulait venir l'habiter.

Voici à cette occasion le précis des diverses émigrations des princes français, depuis leur sortie de France. Elle donnera une idée de l'indifférence que leur témoignaient les divers cabinets de l'Europe, et de la vie errante qu'a menée cette famille jusqu'en 1814.

Sorti de France en 1791, le comte de Provence alla s'établir à Coblentz, où il passa les six derniers mois de cette année, et l'année 1792. Il suivit l'armée prussienne en Champagne; et après la retraite de cette armée, il se rendit à Ham en Westphalie, où il séjourna pendant l'année 1793. Ce fut à Ham qu'il apprit la mort tragique de son infortuné frère, et qu'il se déclara régent. Il partit de Ham pour Turin, avec le dessein d'aller s'enfermer dans Toulon, alors insurgé. La prise de cette ville, par suite des habiles dispositions du chef de bataillon d'artillerie Bonaparte, le fit renoncer à ce projet. Après quatre mois de séjour à Turin, la crainte qu'avait le roi de Sardaigne, son beau-père, de se brouiller avec la France, si son gendre prolongeait son séjour dans ses États, obligea ce dernier à chercher un autre asile. Le

même motif de prudence empêchant le duc de Parme de le recevoir chez lui, le comte de Provence s'adressa au sénat de Venise, qui consentit à ce qu'il vînt habiter Vérone, où il resta jusqu'au mois d'avril 1796. Le fils de Louis XVI étant mort pendant le séjour du comte de Provence à Vérone, ce prince prit le titre de roi. Il s'appela Louis XVIII; mais le nom de comte de Lille lui fut généralement donné. J'ai rapporté ailleurs comment il quitta Vérone. Il se rendit au quartier général de l'armée du prince de Condé; et de là à Blankenbourg, dans le duché de Brunswick. Il y resta jusqu'à la conclusion du traité de Campo-Formio, en 1797. A cette époque, le duc de Brunswick engagea le comte de Lille à s'éloigner de Blankenbourg. Le prince français pensa à se retirer en Saxe; mais l'entrée de ce pays lui étant interdite, il allait se trouver sans asile, quand Paul Ier lui offrit une retraite à Mittau, et l'y entoura pendant trois ans d'égards et de marques de considération. Le comte de Lille partit de Mittau par un froid rigoureux en janvier 1801. Arrivé à Kœnisberg, et ne sachant où il lui serait permis de s'arrêter, il obtint la faveur de résider à Varsovie incognito. Après trois ans de résidence dans cette

capitale de l'ancienne Pologne, la froideur du cabinet prussien à son égard, une tentative d'empoisonnement contre sa personne, qui n'a pas été prouvée, le déterminèrent à en partir, avec le dessein d'y revenir, cependant. Il se rendit à Grodno, puis à Calmar en Suède, où il publia, de concert avec son frère le comte d'Artois, une déclaration d'amnistie, et de garantie de grades et d'emplois accordée aux Français qui favoriseraient leur restauration. Cet acte de souveraineté qu'ils n'auraient pas eu la faculté d'exercer à Varsovie, fit interdire au comte de Lille le retour dans les États prussiens. Heureusement l'empereur Alexandre lui permit de revenir à Mittau, où il séjourna jusqu'en 1807. Il tourna alors ses regards vers l'Angleterre, dont les ministres se montrèrent peu disposés à favoriser la prétention qu'il avait élevée d'être traité en souverain. Le séjour de Londres lui fut interdit. Il alla s'établir chez le duc de Buckingham à Gosfield, où il passa les années 1808, 1809 et 1810. — Il alla ensuite habiter Hartwell, dont il loua le château, jusqu'en 1814, époque de son retour en France.

Le comte d'Artois quitta la France en 1789. Il eut pour résidence, en 1789 et 1790, Turin, et

Mantoue où il eut une entrevue avec l'empereur Léopold. Il séjourna successivement, pendant les années 1791 et 1792, à Coblentz, à Worms, à Bruxelles, à Vienne, et revint à Turin. De 1792 à 1812, il séjourna successivement à Ham en Westphalie, à Londres et à Édimbourg; il fit un voyage à Pétersbourg, se montra sur les côtes de Bretagne, débarqua à l'Ile Dieu; passa en Suisse lors de l'invasion de Suwarow, et revint en Angleterre. En 1813, il se rendit en Allemagne; en 1814, à Bâle, et rentra en France par la Franche-Comté, avec la qualité de lieutenant général du royaume.

Indépendamment de leurs intelligences avec les étrangers, les frères de Louis XVI n'ont cessé, depuis l'époque de leur émigration, d'entretenir des agents à Paris, de faire des ouvertures, par l'intermédiaire de ces agents, à des membres de la Convention, du Directoire, à des généraux et autres. Les émissaires des deux frères arrivaient souvent avec des instructions opposées. Le comte de Lille feignait de se prêter à des idées de royauté constitutionnelle, d'amnistie et de composition avec les acquéreurs de biens nationaux. Le comte d'Artois ne parlait que de royauté absolue et de

vengeances. Ils recevaient des secours de la Russie et de l'Angleterre.

Il est à remarquer que les princes de la maison d'Orléans n'ont jamais figuré dans aucune intrigue contre la France, n'ont pris part à aucune ligue avec les étrangers, et ne se sont mis à la solde d'aucune puissance de l'Europe.

L'abdication de l'Empereur assura la proscription des couleurs nationales qu'il avait couvertes de tant de gloire, et qu'il avait rendues l'objet des respects du monde. Ce grand événement s'accomplit avec une facilité qui excitait l'étonnement des étrangers. Un des premiers actes du gouvernement provisoire avait été d'inviter la garde nationale de Paris à adopter la cocarde blanche : les chefs des douze légions n'avaient point paru y être disposés. Mais huit jours après, sur un second avis, les couleurs tricolores avaient disparu. Cette résignation enhardit le gouvernement provisoire à ordonner que la cocarde et le drapeau blanc seraient désormais la cocarde et le drapeau français. L'armée et la marine admirent en frémissant cette expiation de leur gloire ; et un amer ressentiment fut refoulé au fond des cœurs.

Les alliés étaient alarmés de la jactance et des prétentions des royalistes ; ils sollicitaient le nouveau roi de se servir pour gouverner, des éléments de la révolution, et de donner à la France une constitution. Mais ils trouvaient dans la proscription des couleurs nationales un motif de sécurité ; elles leur rappelaient d'ailleurs de fâcheux souvenirs. Ils pensaient que si le drapeau blanc n'était pas arboré, ils pourraient courir le risque d'être détruits en France. D'autres plus prévoyants craignirent que les couleurs proscrites ne devinssent un point de ralliement formidable. La cocarde blanche, emblème de la contre-révolution, nous fut imposée pendant quinze ans; elle ne pouvait survivre au gouvernement que renversa la révolution de 1830. Un gouvernement national rétablit en France les couleurs tricolores, que vingt-cinq ans de triomphes et de grandeur y avaient naturalisées.

XVII

Chapeau à cocarde blanche envoyé au comte d'Artois par l'empereur d'Autriche. — Dilapidation d'une partie du trésor de l'Empereur. — Visite à M. de Talleyrand après le 30 mars 1814. — Réception de Marie-Louise par son père à Siegartkirchen. — Le général Neipperg né Français. — MM. Paer et Isabey. — Fausses lettres produites par lord Castlereagh au parlement d'Angleterre. — M. de la Besnardière. — Séquestre des biens de la famille impériale. — Ardeur des fédérés. — Récriminations auxquelles a donné lieu la bataille de Waterloo. — Effets du refus de la proposition de Napoléon au gouvernement provisoire. — Funeste erreur des chambres. — Lettre de Joseph Bonaparte sur la conduite des chambres en 1815.

Il serait difficile de croire à la bienveillance des sentiments de l'empereur François pour son gendre. Il avait envoyé au comte d'Artois, à Vesoul, un chapeau décoré d'une cocarde blanche. On connaît le froid et cruel sarcasme de ce prince, en apprenant en Bohême les revers essuyés par l'armée française d'Espagne, à la bataille de Vittoria : « Il paraît que le chaud est aussi contraire à mon gendre que le froid. »

Les fourgons du trésor particulier de l'Empereur, saisis à Orléans par M. Dudon, avaient été

amenés à Paris. J'appris par M. de Labouillerie, qui, de trésorier de la liste civile impériale, était passé, en la même qualité, au service du roi Louis XVIII en 1814, que les restes de ce trésor avaient été transportés aux Tuileries; qu'il avait compté sur cette ressource pour acquitter la créance de deux millions, dont l'Empereur s'était réservé la disposition par l'article 9 du traité de Fontainebleau, pour être répartis entre les officiers et les serviteurs de sa maison, qu'un des tonneaux d'or avait été défoncé, et le contenu partagé entre ceux des émigrés qui assiégeaient la cour du comte d'Artois, alors lieutenant général du royaume, sans que ce prince y mît opposition; que le baron Louis, qui avait le portefeuille des finances, instruit de ce pillage, s'était hâté d'accourir pour sauver les restes du trésor; et que quand M. de Labouillerie avait réclamé les deux millions nécessaires pour acquitter l'engagement stipulé par le traité, MONSIEUR avait ordonné, d'après l'avis du baron Louis et du prince de Bénévent, que les neuf ou dix millions, débris du trésor impérial, fussent versés au trésor public, d'abord comme prêt, puis définitivement.

Pendant le séjour de l'Impératrice à Rambouillet et à Grosbois, je fis plusieurs voyages à Paris pour l'exécution de quelques ordres que cette princesse m'avait donnés. Pendant l'une de mes excursions, j'eus la curiosité d'aller voir le prince de Talleyrand. Il me chargea d'exprimer à l'Impératrice tout son regret de ce qui s'était passé, en ce qui la concernait, elle et son fils. Il dit que toutes les combinaisons avaient dû échouer devant le fait de l'existence de l'Empereur; que l'Empereur mort, tout eût été facile; mais que tant qu'il aurait vécu, son abdication eût été illusoire; que si la régence avait été adoptée et le fils de l'Empereur reconnu, son père serait un jour revenu, et se serait remis en sa place. Après le cynisme de ces aveux, M. de Talleyrand me parla de ma position personnelle. Il chercha à me dissuader de suivre l'Impératrice. Il me dit qu'il n'y avait rien d'avantageux pour moi à m'expatrier, et que je n'aurais pas à me repentir de rester en France, et d'accepter un ordre de choses invariablement accompli. C'était la fable du renard qui a la queue coupée. Puis, paraissant désavouer ces offres indirectes, il me dit, entre autres choses, qu'il avait peu de part à la distribution des emplois; qu'il

n'avait pu jusqu'alors placer des hommes capables auxquels il voulait du bien. Il me cita M. Rémusat, qu'il n'avait pu faire nommer à une préfecture. Il ajouta que, quand les Bourbons n'avaient pas d'autre monnaie, ils distribuaient à leurs partisans des bons pour des emplois dans toutes les branches de l'administration, valables à l'époque de leur restauration; que cette époque inespérée étant arrivée, il était pour son compte assailli de demandes de gens qui lui présentaient des lettres, portant promesse de place dans son département. Il me parut, autant qu'il m'était possible de pénétrer dans la pensée de cet homme impénétrable, qu'il aurait préféré la régence à la restauration.

Quelques années après, j'eus occasion de rencontrer M. de Talleyrand au salon d'exposition annuelle des tableaux. Il m'aborda, quoique je voulusse l'éviter, pour me dire, avec un sourire ironique : « N'est-ce pas que vous avez vu des salons plus beaux que celui-ci ? »

Quand l'impératrice Marie-Louise vint, en 1814, au-devant de son père, revenant de Paris, ce prince la reçut à Siegartkirchen, village à deux milles de Vienne, dans la même salle de la mai-

son de poste où l'empereur Napoléon avait reçu, en 1805, la députation qui lui présenta les clefs de Vienne. Le souvenir de la scène dont j'avais été témoin neuf ans auparavant, se retraça vivement à mon esprit. Je revoyais en idée le glorieux vainqueur devant lequel le comte Zinzendorf, suivi de vénérables magistrats, s'inclinait en lui présentant sur un plat d'argent les clefs de l'orgueilleuse capitale de l'Autriche. Je revoyais ces députés recommandant leur ville et ses habitants à la générosité du vainqueur. Cette hallucination m'avait saisi au point que je fermai involontairement les yeux pour me recueillir. Quand je les rouvris, je vis une scène bien différente. Les rôles étaient changés. A la même place où j'avais vu le soldat victorieux, dans une attitude fière, mais tempérée par un sentiment de générosité naturelle, et par la sympathie qu'inspire aux cœurs magnanimes l'humiliation d'un grand peuple, je voyais une princesse presque agenouillée, les yeux humides, devant un prince qui la relevait avec un mélange d'orgueil et de tendresse. Cette princesse était la femme de Napoléon. Le prince était le beau-père de son époux, de celui dont il avait naguère imploré la clémence au bivouac de Sar-Vchitz, et

qu'il proscrivait aujourd'hui. Dieu ! me disais-je, quel jeu de la fortune ! quel contraste, et quelle leçon !

Je ne puis omettre une particularité curieuse de la commune destinée, qui réunit l'ancienne Impératrice des Français et le général Neipperg. Ce dernier était né d'un Français. Pendant le temps que son père, le comte Neipperg, remplissait à Paris une mission diplomatique, il fit la connaissance d'un officier français appartenant à une famille distinguée, et le reçut familièrement chez lui. La comtesse Neipperg ne fut pas insensible au mérite du comte de ***, qui lui rendait des soins assidus. Le comte Neipperg s'occupait fort peu de sa femme, et la laissait maîtresse de ses actions, pourvu qu'il pût se livrer aux plaisirs de la table et du jeu. Il se forma entre la comtesse et le jeune officier une liaison intime dont le général Neipperg fut le fruit. La preuve de ce fait résulte d'une lettre de la mère de ce général, qui fut trouvée dans les papiers du comte de *** après sa mort. Cet enchaînement de circonstances fournira un grave sujet de réflexions à ceux qui

admettent que la fatalité entre toujours pour quelque chose dans les événements humains.

Quand l'impératrice Marie-Louise croyait qu'il lui serait loisible de se rendre directement d'Aix à Parme, elle eut le désir d'emmener avec elle deux artistes célèbres dont elle recevait les leçons. Eux-mêmes en avaient fait la demande. L'un était M. Paer. Né à Parme, il était flatté de l'idée d'aller finir ses jours dans sa patrie ; un sentiment de reconnaissance l'engageait à suivre la fortune de sa royale élève, et d'aller s'établir dans ses nouveaux États. Il avait été comblé de bienfaits par l'Empereur qui, après la victoire d'Iéna, l'avait fait venir à Paris avec sa femme, pour être attachés tous deux à sa musique, avec de très-gros appointements. Il avait été nommé directeur des spectacles de la cour, et maître de chant de l'Impératrice. Il avait succédé en 1812 à Spontini dans la direction du Théâtre-Italien. Les négociations pour son établissement à Parme étaient à peine entamées, lorsqu'il fut nommé directeur des concerts de Louis XVIII, place à laquelle il joignit plus tard celle de directeur et compositeur de la musique de la duchesse de Berry.

L'autre était M. Isabey. L'Impératrice était habituée aux leçons de cet habile et spirituel dessinateur. Elle le goûtait beaucoup et aimait son humeur enjouée. Il était d'ailleurs l'ami de Corvisart, et protégé par la duchesse de Montebello, dans laquelle Marie-Louise avait une grande confiance. Isabey, en allant se fixer à Parme, voulait y trouver une compensation aux avantages qu'il perdait en quittant Paris. Ses prétentions parurent trop élevées à l'Impératrice qui n'était plus ni assez riche, ni assez grande souveraine pour les satisfaire comme elle l'aurait désiré. «D'ailleurs,» me faisait-elle l'honneur de m'écrire, « même s'il venait pour rien, je ne me permettrais jamais de le « prendre, avant d'en avoir obtenu le consente- « ment de l'Empereur. Vous savez les préven- « tions qu'il avait contre lui, et que je dois res- « pecter; quoique séparée de lui, je n'en suis pas « moins responsable de ma conduite envers mon « mari. »

Lord Castlereagh a produit au parlement d'Angleterre, le 2 mai 1815, des copies de lettres de l'Empereur au roi et à la reine de Naples; des-

quelles ce ministre voulut tirer la preuve que le roi Joachim, en signant le traité par lequel il faisait cause commune avec les alliés, n'avait pas l'intention de remplir ses engagements envers eux. Il a été prouvé que ces lettres, que lord Castlereagh s'était fait remettre par le cabinet royal français, portaient une date postérieure à l'époque où elles ont été réellement écrites; qu'elles faisaient allusion à des faits plus anciens, avec lesquels elles ne concordaient pas, et qu'en outre le texte en était falsifié. Les copies faites en 1814 ou 1815 sur les minutes restées aux archives du cabinet impérial, ont été laissées par les ministres du roi, quand ce prince a quitté Paris le 19 mars 1815. Ces copies étaient à mi-marge, et les altérations étaient notées en marge à l'encre rouge: je les ai vues en juin 1815, et chacun a pu les voir comme moi; car on les montrait à qui voulait vérifier ce fait.

Ce n'est que quand le roi Joachim a eu de fortes raisons de soupçonner les projets des alliés et du gouvernement de la restauration contre ses États, qu'il songea à se mettre en mesure, en se rapprochant de Napoléon pendant le séjour de ce prince à l'île d'Elbe. Quand il ne lui fut plus permis de

douter du dessein de l'Autriche de le déposséder, il prit l'offensive.

M. de Talleyrand ne quitta Vienne que vers le mois de juin 1815, et se dirigea sur Gand, où le roi lui confia le portefeuille des affaires étrangères. M. de la Besnardière partit vers le même temps, mais pour retourner à Paris, où toutes ses paroles parurent calculées pour produire le découragement. J'avais eu plusieurs occasions de le voir à Vienne. Je l'avais trouvé extrêmement hostile à l'Empereur, à l'armée et en général aux actes du gouvernement impérial. Il ne pouvait s'empêcher de se livrer à ce sujet aux plus violentes déclamations. Il se mit, à son arrivée à Paris, à la disposition de Fouché, dont il devint l'instrument. Fouché le choisit pour l'un des commissaires chargés de négocier un armistice avec les généraux ennemis. Il fut adjoint aux généraux Valence et Andréossy, et à MM. Boissy d'Anglas et Flaugergues. Quoique les opinions exagérées de M. de la Besnardière fussent bien connues, et qu'il eût été attaché encore quinze jours auparavant à la légation royale au congrès de Vienne, Fouché persista dans son choix. Il répondait aux représenta-

tions qui lui étaient faites, que les commissaires auraient besoin d'un homme instruit des formes diplomatiques. La mention de ce fait dispense de toute réflexion.

Non-seulement aucune des stipulations du traité de Fontainebleau, au profit de l'Empereur et de sa famille, n'avait été exécutée, les revenus qu'ils s'étaient réservés ne leur avaient pas été payés, mais même le séquestre avait été mis sur les meubles et immeubles dont la propriété leur était garantie par le même traité, comme cela résulte de l'acte suivant.

Paris, le 18 décembre 1814.

« Sire,

« Les ministres de Votre Majesté estiment qu'il est nécessaire d'arrêter la disposition des meubles et immeubles qui ont appartenu à la famille de Bonaparte, et de les conserver par l'apposition d'un séquestre, jusqu'à ce que Votre Majesté en ait autrement ordonné : ils supplient le roi de les autoriser à cette mesure.

« Signé le chancelier de France Dambray; le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou,

Ferrand, Louis, le comte Beugnot, ministre secrétaire d'État, le maréchal duc de Dalmatie, Blacas d'Aulps, François de Jaucourt.

« APPROUVÉ, *signé* LOUIS.

« Pour copie conforme, le ministre secrétaire d'État de la maison du roi, signé Blacas d'Aulps. »

L'esprit du peuple de Paris et l'ardeur des fédérés donnaient de vives inquiétudes au parti traître ou aveuglé qui se faisait un appui de l'étranger. Des instances furent adressées aux généraux alliés, pour hâter leur entrée dans Paris, afin de prévenir les suites de ces dispositions populaires, et une convention fut signée avec eux, en vertu de laquelle l'armée française, dont on redoutait le désespoir, évacua Paris.

Grâce à ces coupables manœuvres, la défaite de Waterloo vengea les ennemis de la défaite de Marengo, qui avait donné toute l'Italie à la France, de celle d'Iéna qui lui avait livré toute la monarchie prussienne. Elle fut un abîme sans fond où les destinées de l'Empire furent englouties à jamais. Depuis que cette grande catastrophe a été

consommée, les diverses personnes intéressées dans les événements de cette journée se sont renvoyé les reproches. Sans doute il y a eu des fautes, et des fautes réciproques, commises la veille et le jour de la bataille. Mais ces fautes, quelque graves qu'elles aient pu être, se seraient perdues dans le succès de la journée; car, en dépit d'elles, sans l'arrivée successive des corps prussiens sur le champ de bataille, la victoire eût été complète et décisive. Mais l'événement funeste, le coup inattendu, le malheur irréparable, ce furent les manœuvres du corps du général Grouchy et son absence. A qui les imputer? Je ne cite que le fait. Il y eut durant cette courte campagne une réunion de fatalités sans exemples. Les événements de 1814, comme l'a dit justement et énergiquement Napoléon, avaient détrempé le caractère de la plupart des généraux; ils n'avaient plus l'audace et la confiance qui avaient opéré tant de prodiges. Le soldat était ombrageux et méfiant envers ses chefs; les trahisons de 1814 étaient toujours devant ses yeux. D'habiles combinaisons avaient préparé la victoire; elle était certaine; et tout à coup, elle est arrachée de nos mains. L'ennemi s'était fermé toute retraite; ses fautes le sauvè-

rent; et ce qui devait assurer notre triomphe, fut ce qui nous perdit.

Dans la rapidité de leur marche sur Paris, les armées anglo-prussiennes, enivrées de leurs succès, et pleines d'une imprudente confiance, s'étaient séparées aux portes de la capitale. Les Prussiens avaient passé la Seine; ils pouvaient être écrasés avant que l'armée anglaise pût les secourir. Napoléon proposa au gouvernement provisoire de prendre le commandement de l'armée, et de le résigner après la victoire. Cette offre, qui laissait l'espoir d'obtenir au moins des conditions avantageuses et honorables, fut refusée. Elle contrariait les engagements que Fouché avait pris avec une partie des alliés. Il craignait que Napoléon ne ressaisît l'autorité, par un succès qui eût rendu de l'énergie à la nation. Les assurances que les alliés avaient reçues de Paris, les avaient enhardis à s'engager dans une position qui eût causé leur ruine, si les offres du grand capitaine avaient été acceptées. Le refus, en consommant leur triomphe, mit le comble aux malheurs qui ont pesé sur la France.

Les intentions d'une grande partie des membres de la Chambre des représentants pouvaient être pures. Mais quel nom donner à la conduite que tint la majorité, en réprimant l'enthousiasme national, et en travaillant avec une funeste passion à briser l'épée et le bouclier de la France? Il est pénible de dire, que jamais la nation ne fut représentée par une assemblée politique plus inintelligente de ses intérêts, et qui fût plus au-dessous de l'énormité des circonstances. Elle ne sut opposer, au milieu d'ennemis armés qui nous pressaient, que de vaines déclamations, et des discussions intempestives sur des théories constitutionnelles. Elle ne sut ni souffler au cœur de la nation la haine de l'étranger et proclamer le danger de la patrie, ni s'unir à la dictature de Napoléon, seuls moyens de triompher d'une ligue formidable. Elle ne sut qu'envoyer ses députés en solliciteurs dans les antichambres des ministres et au camp des généraux de la coalition, pour s'y abreuver d'humiliations, et essuyer les mépris d'un vainqueur enivré de ses succès.

On ne lira pas sans intérêt les réflexions judicieuses de Joseph Bonaparte sur la conduite des

Chambres à cette désastreuse époque. On les dirait sorties de la plume de Napoléon.

« On ne doit pas faire retomber sur la nation le « blâme que méritent les membres de la Chambre « des députés, qui, en 1813, se rallièrent à M. Laîné, « dont les opinions d'alors peuvent être jugées par « celles qu'il a professées depuis en faveur des « Bourbons; ni par les opinions et la conduite des « membres de la Chambre de 1815, présidée par « Lanjuinais, honnête homme à courtes vues, Ca- « ton bourgeois et dupe perpétuelle des intrigants « de toutes les couleurs et de tous les partis. La « nation française n'est pas plus dans une coterie « de pairs, que l'esprit italien n'est dans le sacré « collége et dans les barons napolitains. La nation « française est dans l'atelier du journalier, dans le « ménage bourgeois, dans le cabinet de l'homme « occupé, dans le champ du cultivateur, dans « toutes les âmes palpitantes au souvenir de la « gloire nationale, dans ces vieux restes de tant « de héros. La nation française est celle qui ac- « cueillit Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, « celle qui a la conscience du juste et de l'in- « juste, celle qui n'accuse pas l'homme qu'elle ad- « mire, et dont elle sent qu'elle sera longtemps

« veuve. Cette nation n'est pas légère, capricieuse, « changeante, comme on voudrait le faire croire. « Elle sent aujourd'hui ce qu'elle sentit le lende- « main d'Austerlitz. Mais l'Europe pèse sur elle « depuis quinze ans; elle comprime sa volonté; « mais elle ne l'a pas encore tuée.

« Dans toutes les nations, il y a des individus « faibles, portés par le hasard aux grandes places. « Ces individus, dans des circonstances décisives, « décident souvent du sort des nations, par les « petites passions personnelles qui les dominent, « sans qu'ils s'en doutent eux-mêmes. Malheu- « reusement les Chambres de 1813 et de 1815 en « contenaient beaucoup; et, lorsqu'ils ont vu le « précipice qu'ils avaient ouvert sous leurs pas, « ils n'ont su que gémir et se plaindre.

« Pour le malheur de la France, il a fallu que « des hommes comme Sieyes, Merlin, Carnot, Rœ- « derer, Boulay de la Meurthe, etc., etc., n'aient « pas été en majorité dans la Chambre. Ceux qui « ont conduit la majorité étaient des hommes ou « de mauvaise foi ou sans avenir dans l'esprit, « guidés par une petite vanité, voulant faire les « Romains au temps de Brennus ou les Mirabeau « au jeu de paume, tandis qu'il fallait se rallier à

« la dictature de Camille pour expulser les Bour-
« bons, c'est-à-dire les étrangers.

« Je me rappelle à ce sujet, à l'honneur éternel
« de Sieyes, que, lorsqu'il apprit la perte de la ba-
« taille de Waterloo, il vint me voir. Me trouvant
« en conversation avec Lanjuinais, président de la
« Chambre des députés, il me dit : « Si vous vou-
« lez le persuader avec des discours, vous avez
« fort à faire; permettez-moi de prendre la parole.
« Lanjuinais, dit-il, Napoléon a enfin perdu une
« bataille. Il a besoin de nous; il arrive. Allons à
« son secours, pour qu'il chasse les barbares. Lui
« seul peut encore y parvenir avec notre secours.
« Après cela, s'il veut être despote, le danger
« passé, nous nous réunirons pour le pendre, si
« cela est jugé indispensable. Mais aujourd'hui,
« marchons avec lui; c'est le seul moyen de nous
« sauver. Sauvons-le pour qu'il nous sauve. La
« nation nous en saura gré; car il est aujourd'hui
« l'homme de la nation. »

«La France est pleine de gens qui pensent ainsi.
« Il ne serait pas juste de juger la nation autre-
« ment que par eux ou par par elle-même, par sa
« force de résistance, l'exemple de ce qu'elle a
« fait dans tant de circonstances importantes.

« Sans doute, Napoléon voulait tout le bonheur, « toute la liberté dont la France et l'Italie étaient « susceptibles. « Le temps, avait-il coutume de « dire, fera le reste ; *il tempo è un galantuomo*. C'est « assez pour moi de les pacifier intérieurement, « de les mettre sur la voie.»

« Le concordat, l'Empire, la noblesse impé- « riale, le mariage, tout cela était des manœuvres « pour arriver à un but ignoré des incorrigibles, « avec leur secours, en faisant concourir tout le « monde au succès. « M. le colonel du 4me, me « disait-il quelquefois en plaisantant, tête de co- « lonne à droite pour marcher vers la gauche. » « Napoléon voulait arriver à la paix avec l'Angle- « terre, à la conquête de tous les droits que la ré- « volution avait proclamés, et que la terreur avait « outrés en 1793. Pour cela, il fallait réunir tous « les partis, les faire servir à un même but, qui eût « été le bonheur de la France, de l'Italie, de l'Eu- « rope, en même temps qu'une immense gloire « pour lui. L'Angleterre s'est opposée à ce résultat « avec succès ; et Napoléon a péri au milieu de sa « manœuvre, lorsque son système et son but véri- « tables n'étaient pas encore connus et démas- « qués. »

XVIII

Extrait du journal de la reine de Westphalie.

Si le mérite du dévouement de la reine de Westphalie à ses devoirs avait besoin d'être rehaussé, on trouverait un nouveau sujet d'admiration dans la conduite de cette respectable princesse, lorsque la mesure des avantages que le Wurtemberg devait retirer de l'union d'une princesse de cette maison avec un frère de Napoléon, eut été comblée, et qu'elle ne recueillait plus de cette union que la disgrâce et l'abandon. L'extrait suivant du journal de la reine donne à cet égard des détails précieux, qui sont une nouvelle preuve de l'artifice des alliances politiques. Ces plaintes d'un noble cœur blessé dans ses affections filiales, exhalées dans le silence de l'intimité domestique, n'étaient sans doute pas destinées à la publicité; mais en les révélant, je ne me rends pas coupable d'indiscrétion. Ce n'est qu'après qu'une partie de ces détails a paru dans une de nos feuilles publi-

ques les plus répandues, que je me suis permis d'insérer en entier dans ces Souvenirs ces tristes pages d'une vie, qui aurait dû être entourée d'hommages et de félicités, si l'honneur et la vertu trouvaient toujours ici-bas leur récompense.

Note extraite du journal de S. M. la reine de Westphalie.

Ce fut en 1806 que le roi, mon père, me parla de l'ouverture qui lui avait été faite du côté de la France, pour mon mariage avec le prince Jérôme. Ne le connaissant point, étant occupée d'autres projets, je refusai. Mon père revint à la charge et insista pour obtenir mon consentement, alléguant qu'il y allait du bonheur de toute notre famille, de la prospérité, peut-être de l'existence de mon pays. Je cédai au bout d'un an, et m'offris en sacrifice à des intérêts aussi chers. Je ne pouvais prévoir alors que je trouverais dans cette union le bonheur le plus pur et le plus constant.

Ma dot fut de cent mille florins, cependant malgré toute l'importance que devait mettre mon père à l'alliance qu'il contractait avec celui qui disposait de notre sort, il me fit contracter des dettes, me donna un trousseau que je n'ai jamais pu por-

ter, et me laissa partir avec cent louis dans ma poche. Ce fut l'Empereur qui me donna mon habit de noces ; et mon mari signala les premiers instants de notre union en acquittant les engagements que j'avais contractés, en me donnant un nouveau trousseau, et en voilant par sa générosité et sa délicatesse l'inconvenance de ma position.

Pendant les sept années que je fus sur le trône, je ne négligeai aucune occasion de témoigner à mon père tout l'attachement que je lui portais et l'empressement que je mettais à lui faire plaisir.

Mon frère vint passer six mois à Cassel ; mon mari et moi nous ne fûmes occupés qu'à lui rendre ce séjour agréable, qu'à lui prodiguer les preuves de l'affection la plus tendre, la plus généreuse. Les événements arrivèrent. Je me rendis à Paris ; je vis les souverains alliés. L'empereur Alexandre m'assura de la manière la plus positive de l'intérêt qu'il daignait prendre à mon sort.

J'eus l'idée de me rendre avec mon époux dans le Wurtemberg, pour y chercher l'asile que la vice-reine trouvait en Bavière ; mais cette espérance fut repoussée par mon frère, et je me décidai à aller rejoindre mon mari en Suisse.

Ce fut pendant mon séjour à Paris que le comte

de Winzingerode, ministre du roi mon père dans cette capitale, commença à me faire pressentir par son fils, sur le projet de mon père de me séparer de mon mari. Bientôt après il me remit une note datée du 11 avril 1814, par laquelle on demandait au roi son consentement à se séparer de moi, et une lettre de mon père, en date du 12, où il cherchait à m'engager par des promesses et des prières à abandonner ce même époux qu'il m'avait forcé d'accepter. Ma réponse a été connue. Il ne sera pas inutile de la reproduire ici.

Lettre écrite en 1815 *au roi de Wurtemberg, par sa fille Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme Napoléon.*

« Sire et mon père,

« Votre Majesté m'a fait dire de descendre ce matin dans son appartement. Pour la première fois de ma vie j'ai refusé le bonheur d'être en votre présence : je connaissais le sujet de l'entretien, et craignant que mon esprit ne fût pas suffisamment recueilli, j'ai osé prendre la liberté de vous développer les motifs de ma conduite, et faire un appel à votre affection paternelle.

« Votre Majesté sait la vérité tout entière : oui, Sire, le prince Jérôme, votre beau-fils, mon époux

et le père de mes enfants, est avec moi. Oui, Sire, je vais m'éloigner du palais de mon roi pour *secourir l'époux auquel ma vie est attachée* : mes pensées l'ont accompagné à la guerrre [1] ; mes soins l'ont protégé durant un long et pénible voyage, pendant lequel son existence a souvent été menacée; *mes bras l'ont embrassé dans son malheur, avec plus de tendresse que même au temps de son bonheur.*

« Le prince Jérôme ne fut point le mari de mon choix; je l'ai reçu de vos mains lorsque sa maison régnait sur de grands royaumes, et que sa tête portait une couronne : bientôt les sentiments de mon cœur suivirent et confirmèrent les liens que votre politique avait commandés.

« Le mariage et la nature imposent des devoirs qui ne sont pas soumis aux vicissitudes de la fortune : je connais ces importants devoirs, et je saurai les remplir; *j'étais reine, et je suis encore épouse et mère.* Le changement de politique parmi les princes, en renversant l'empire français, a aussi détruit le trône sur lequel votre bonté et le prince mon époux m'avaient fait asseoir. Nous avons été obligés tous de plier à la force des cir-

[1] *Jérôme Napoléon* fut blessé à *Waterloo*, où il combattit avec une valeur digne d'un meilleur sort.

Je partis pour la Suisse. Ce fut dans ce voyage qu'eut lieu le vol de mes diamants, et de quatre-vingt mille francs que je portais dans ma voiture: vol commis par Maubreuil, et sur lequel plane encore un mystère impénétrable. Par la suite, la plus grande partie de mes diamants me furent restitués, mais jamais la somme qui avait été enlevée en même temps.

De la Suisse nous allâmes en Autriche; d'abord à Gratz, ensuite à Trieste où j'accouchai d'un fils, bonheur que j'avais en vain espéré sur le trône. Pendant le congrès de Vienne je fis de vains efforts auprès de mon père, pour qu'il s'y occupât d'assurer mon sort. Je m'adressai aussi à cette époque à l'empereur Alexandre, j'envoyai même à Vienne le baron de Lindau; mais n'étant pas soutenue par mon père, mes réclamations restèrent sans effet.

Les événements de 1815 arrivèrent. Après que mon mari m'eut quittée, je fis des démarches pour pouvoir aller le rejoindre à Naples. On me le promit; mais d'après la demande de mon père, je fus conduite mourante à Gratz, et livrée malgré mes plus instantes protestations à M. de Geismar, envoyé par mon père pour me conduire dans le Wurtemberg. Ce fut lui qui me menaça que si je ne voulais pas me

mettre de bonne grâce en voiture, j'y serais portée par la force armée; et il me tint les propos les plus inconvenables et les plus insultants. On voulait m'avoir en Wurtemberg, comme une ressource pour le cas où la chance aurait été défavorable aux alliés. Reléguée à Göppingen, j'y fus traitée en prisonnière, et persécutée pour me porter à me séparer de mon mari. On fit enlever la nuit le baron de Stölting, mon secrétaire, sans lui donner même le temps de me remettre sa caisse et ses comptes, et on l'escorta hors des frontières, sous prétexte qu'il était d'accord avec mon mari, pour m'enlever mon fils, enfant de 8 mois, de sorte que je ne pouvais pas l'instruire de ma situation. Je fus, à cette époque, en proie à une grave maladie; et personne de ma famille n'eut la permission de venir me voir ou de correspondre avec moi.

J'eus deux entrevues avec mon père. Dans la première, il fut assez tendre, et j'évitai avec soin tout ce qui pouvait le blesser, jusqu'à m'interdire la moindre plainte sur ma position. Dans une seconde entrevue, il me traita en père irrité, parce que je cherchais à adoucir les mesures qu'il se proposait de prendre contre mon mari et qui n'ont été que trop bien exécutées.

Après la bataille de Waterloo, mon mari pouvait s'embarquer pour l'Amérique avec son frère Joseph. Ses sentiments pour sa femme, pour son fils le retinrent. Il se rendit à Paris où le jeune comte de Winzingerode, ministre du roi mon père, communiqua à mon époux la mesure prise pas les souverains alliés, statuant que tous les frères de l'empereur Napoléon seraient dispersés dans leurs différents États. Mon mari devait aller en Prusse, et la forteresse de Wesel était désignée pour sa prison. M. de Winzingerode montra aussi à mon époux une lettre de son souverain, par laquelle on lui assurait, dans le Wurtemberg, la liberté, le repos et les égards qu'il avait droit d'attendre. Se confiant à des promesses aussi solennelles que positives, le roi se rend dans les États de mon père. Arrivé à la frontière, il est arrêté et menacé, s'il ne veut pas signer une convention qu'on lui présente [1], de ne point être réuni à sa femme, à son fils et d'être livré à la Prusse.

[1] Les termes de cette convention équivalaient à un emprisonnement moral. Le roi ne pouvait ni écrire, ni gérer ses biens, ni sortir du Wurtemberg, ni dépasser certaines limites imposées à lui et aux personnes de sa maison, sans une permission et une surveillance spéciale du souverain.

Après avoir été ainsi forcé de signer ladite convention, le roi se rendit à Göppingen, où on lui déclara qu'il était constitué prisonnier.

Mon mari demanda alors à mon père la permission de renvoyer M. Abatucci à Paris, pour réclamer d'un banquier pour 1,200,000 francs d'objets qui étaient entre ses mains. Mon père refusa, et le roi ne put que faire écrire à son mandataire sur la restitution de ces effets. Le banquier apprenant que le roi était prisonnier, refusa de rendre son dépôt, alléguant que les réclamations d'un prisonnier n'avaient aucune valeur.

Ce fut une seconde et grave atteinte portée à la fortune de mon mari.

De Göppingen, nous fûmes transférés au château d'Ellwangen, véritable prison, bien propre aux mesures de rigueur qui furent déployées contre nous. L'officier qui commandait la force armée qui nous gardait, habitait sous la chambre de mon mari, et surveillait tous ses mouvements; des sentinelles obstruaient toutes les issues et faisaient la nuit la ronde jusque sous ses fenêtres; il ne pouvait sortir ni entrer personne, sans la permission du général de Brussel, capitaine du château; on ne pouvait écrire ni recevoir aucune lettre

qui ne passât par ses mains, pour être remise au roi mon père, qui retenait celles qui ne lui convenaient pas. Les lettres mêmes que j'adressais à mon père devaient être inspectées par M. de Brussel; de sorte que tout moyen de faire connaître au dehors notre position nous fut interdit.

Ces détails ne sont qu'une faible esquisse des vexations journalières dont nous étions l'objet. C'en est assez pour en donner une idée, et il m'en coûte de m'appesantir sur ces temps malheureux. Je n'ajouterai que les faits les plus indispensables. Mon mari ni moi, nous ne pouvions sortir sans être escortés par des chasseurs à cheval, qui ont avoué que si le roi s'écartait des limites qui lui avaient été prescrites, ils avaient ordre de tirer sur lui.

Pour combler la mesure, le roi exigea de mon époux qu'il déclarât l'état de sa fortune pour le mettre sous tutelle, alléguant encore les intentions des alliés et l'exemple du prince régent, qui en agissait de même avec la fortune de l'empereur Napoléon. Sur le refus de mon mari, de se soumettre à un acte aussi arbitraire, le comte de Zeppelin et le baron de Wellnagel, avec des commissaires, arrivèrent à Ellwangen le 8 octo-

bre 1815, pour procéder à l'examen et à la saisie des fonds qui pouvaient se trouver entre nos mains.

Le 10 au soir, des sentinelles furent posées aux portes de nos appartements. La commission força le cabinet du roi, qui protesta contre cette violence. Une recherche rigoureuse eut lieu ; on enleva la cassette qui contenait la somme nécessaire aux dépenses courantes. Depuis ce moment, M. de Brussel donnait tous les mois à M. Abatucci une somme fixée par mon père, et prise sur cette cassette pour l'entretien de la maison.

Les recherches s'étendirent jusque dans ma chambre, où, malgré la rigueur de leurs ordres, les commissaires adoucirent autant que possible l'odieux de leur mission. Je pus apprécier cette rigueur lorsque, quelque temps après, le roi, mon père, apprit, par l'infidélité d'une de mes femmes, que je portais des papiers sur moi, et les cachais la nuit sous mon chevet. C'étaient des reconnaissances de différents banquiers, chez lesquels nous avions des fonds. M. de Brussel reçut à cette occasion une réprimande sévère de mon père *sur ce qu'il n'avait pas fouillé jusque dans mon lit.*

Toutes nos tentatives pour adoucir notre sort furent inutiles. Nos prétentions se bornaient à obtenir la liberté, en offrant l'engagement de ne point sortir du Wurtemberg sans l'agrément du roi, et la faculté de régir notre fortune, que nous consentions à placer dans les États de mon père, pour lui donner toutes les garanties possibles. Jamais le roi ne voulut entrer dans aucun arrangement, ni même répondre à tout ce que je lui écrivais à ce sujet.

Mes diamants et la vaisselle que mon mari n'avait pu emporter dans son départ précipité de Paris, avaient été remis au comte Winzingerode, qui les envoya à mon père. Les caisses furent forcées à Stuttgardt; les objets furent inventoriés, taxés et déposés au vieux château, sans que nous pussions obtenir qu'ils nous fussent remis. Ce fut seulement lorsque mon mari refusa positivement son consentement à la vente de ces objets, que les diamants et l'argenterie furent envoyés à Ellwangen, sous l'escorte du comte de Zeppelin et du baron de Wellnagel. Jamais il ne nous fut permis d'y jeter les yeux sans témoins! Après cette reconnaissance, les diamants furent remportés à Stuttgardt; je ne pus obtenir que mes perles

et quelques nippes de peu de valeur ; encore dus-je signer une reconnaissance que le roi exigea comme condition.

Les diamants et la vaisselle furent vendus à l'encan ; et de ce qui avait été estimé deux millions sept cent mille francs on ne retira que deux cent mille francs, qui furent déposés chez le banquier Kauls, auquel nous fûmes encore forcés de payer des intérêts pour ce dépôt, qu'on lui avait remis sans notre consentement.

A l'époque du mariage de mon frère (le roi actuel), je trouvai moyen de lui faire parvenir une lettre avec une incluse pour l'empereur de Russie. Cette dernière arriva trop tard pour être remise ; mais à son arrivée à Stuttgardt, mon frère me proposa une entrevue qui eut lieu à Gemund. Il fut surpris de me voir arriver sous l'escorte de huit gendarmes et d'un officier. Il fut plus étonné encore, en apprenant sur notre position bien des détails qu'il ignorait.

Mon frère me déclara qu'il ne fallait point se flatter que le roi consentirait jamais à laisser à mon mari, dans ses États, la liberté et la gestion de sa fortune, et qu'il n'y avait pour nous d'autre parti que de chercher à quitter le pays. Il m'assura

dans cette conversation qu'à son avénement au trône, il tâcherait de me dédommager des pertes que j'avais essuyées pendant mon séjour forcé dans le Wurtemberg.

D'après ce conseil et la promesse que nous fit mon frère de l'appuyer, nous demandâmes au roi, par l'entremise du prince royal, la permission de nous rendre à Rome, aux États-Unis ou en Autriche. J'écrivis à mon père à ce sujet. Le roi nous refusa d'abord; mais pressé par les vives sollicitations de mon frère, il nous permit enfin de nous rendre en Autriche. J'eus alors une entrevue avec mon père à Louisbourg, et je pris de lui un congé qui devait être éternel !

Avant notre départ d'Ellwangen, le roi nous fit déclarer que l'Autriche ne consentait pas à recevoir mon mari sous le nom de comte de Hartz, qu'il avait pris lors de son premier séjour. Mon époux demanda alors à reprendre son nom : Jérôme Bonaparte. Mon père s'y opposa formellement, en exigeant qu'il prît celui de prince de Montfort. Mon frère écrivit à ce sujet qu'il nous conseillait de ne point insister là-dessus, puisque le roi ne nous laisserait point partir avec le nom de Jérôme Bonaparte, et qu'il ne s'agissait du titre

de prince de Montfort, que comme d'un nom que l'on prend en voyage : mon mari céda, et nos passe-ports nous furent délivrés. Le sien portait le nom de prince de Montfort, et le mien celui de princesse Catherine de Wurtemberg. Cette distinction obligea mon mari à écrire au comte Zeppelin, qui changea mon passe-port.

Arrivés à Augsbourg, nous fûmes étrangement surpris d'y recevoir un diplôme de prince de Montfort, marquant ainsi l'intention de mon père de créer mon mari prince de son chef, et relevant par conséquent de ses États. Mon mari renvoya le diplôme à mon frère avec une protestation.

Nous entrâmes en Autriche; et ce fut à Haimbourg, auprès de ma belle-sœur, que nous passâmes le premier hiver. La mort inopinée de mon père me frappa comme d'un coup de foudre. Ce moment affreux me révéla à quel point ma tendresse pour lui régnait dans mon cœur. Les larmes sincères que je donnai à sa mémoire effacèrent tout souvenir pénible du passé. Il ne me reste, sur sa perte, que des regrets qui ne finiront jamais.

Mon frère m'écrivit, en m'annonçant notre malheur commun, « que mon père m'avait laissé un

« dernier souvenir qu'il s'empresserait de m'en-
« voyer, et que je devais le recevoir comme un
« gage de sa dernière bénédiction. » J'ai dû croire depuis que cette phrase de la lettre de mon frère n'était dictée que par le premier élan de son cœur, puisque je n'ai jamais rien reçu, et que le testament de mon père portait : qu'ayant touché ma dot il ne me restait plus rien à prétendre que l'héritage de ma mère, qui se montait à cent cinquante mille francs.

Cependant mon mari s'occupait pendant notre séjour à Haimbourg, à chercher une possession où nous pussions nous établir. Pour ne point risquer d'aller contre les intentions du gouvernement, mon époux fit demander au prince de Metternich quelle latitude il avait pour cette acquisition. Après bien des recherches inutiles, le prince Jérôme conclut, par l'entremise du baron de Linden, le marché pour la terre d'Erlau, marché qui devait être tenu secret pour devenir avantageux. Établis à Erlau, nous fûmes étrangement surpris de recevoir l'injonction de rompre le contrat, et l'ordre de quitter Erlau dans les quarante-huit heures ; ce ne fut qu'avec peine que nous obtînmes une prorogation de peu de jours.

Je m'adressai plusieurs fois au comte de Winzingerode, ministre de mon frère à Vienne, pour qu'il appuyât la demande que j'avais faite de pouvoir rester à Erlau, demande que je motivais sur la lettre du prince de Metternich, qui n'avait mis, d'après la demande de mon mari, aucune condition sur les lieux ou sur la nature des acquisitions que nous pouvions faire.

J'ai su depuis que si M. de Winzingerode eût insisté, l'Autriche aurait cédé par considération pour mon frère. Mais l'achat d'Erlau ayant été conclu par le baron de Linden, auquel le comte de Winzingerode portait une haine particulière, cette considération l'emporta sur le désir de m'être utile. Au moment où nous allions quitter Erlau, sans savoir encore où aller, le baron de Braun se présenta avec une permission écrite, pour l'acquisition de la terre de Schönau, permission à laquelle mon mari n'avait jamais songé, qu'il n'avait pas sollicitée, et qu'il regarda comme une sorte d'indication. Le prince, ainsi pressé par les circonstances où il se trouvait, et n'ayant plus que vingt-quatre heures à rester à Erlau, conclut ce marché inique, qui porta le dernier coup à sa fortune. Cependant, avant de signer le contrat,

mon mari s'était fait informer au *landrecht* si la seigneurie de Schönau était libre, et, malgré la réponse affirmative, le prince fit insérer encore cette clause au contrat, pour surcroît de précaution. Quelle fut notre surprise, lorsque environ un an après, nous apprenons que Schönau est un fief, que par conséquent la condition première du contrat n'étant point remplie, il était nul de fait! C'est alors que mon mari commença à faire valoir ses droits par les tribunaux; mais jusqu'à présent il n'a pas même pu obtenir une première sentence.

Ma santé m'ayant obligée de faire un voyage dans le Wurtemberg, pour prendre les eaux de Wildbad, j'ai cherché à intéresser mon frère à mon sort, en lui détaillant ma position qui devenait tous les jours plus cruelle. Il eut l'air de garder quelques doutes sur la réalité de ce que j'avançais. Le vieux comte de Winzingerode, alors grand maître de la reine, et le comte Malthus, dans ce temps ministre des finances, me conseillèrent d'écrire à mon mari, d'envoyer un état exact de notre fortune, ainsi que nos réclamations et prétentions quelconques, parmi lesquelles devaient figurer mon contrat de mariage et le traité de Fontainebleau.

Je suivis ce conseil, et bientôt après j'envoyai au roi toutes les pièces demandées; je désirais qu'il fît parvenir ma note, ainsi que mes lettres, au congrès d'Aix-la-Chapelle, pensant que le moment était opportun; mais mon frère s'y refusa absolument, et il ne voulut s'engager à autre chose, qu'à parler en ma faveur à l'empereur Alexandre, à sa prochaine entrevue.

Peu de jours après mon arrivée à Louisbourg, mon frère me fit sonder par M. de Malthus, sur les intentions qu'il nous supposait de nous établir dans le Wurtemberg, disant que, dans ce cas, *il ne demanderait pas mieux*, ajoutant même qu'il laisserait crier les Bourbons et l'univers entier. « Je m'en moque, dit-il de plus; une fois mon parti pris, je ne change plus. »

Je confiai à M. de Malthus que je craignais que peut-être le roi et la reine ne traitassent froidement mon mari, et que c'était la seule cause de ma répugnance à m'établir dans le Wurtemberg, ne voulant point risquer de me trouver placée péniblement entre mon époux et mon frère, ainsi que je ne l'avais déjà que trop cruellement éprouvé vis-à-vis de mon père.

Le comte Malthus me répondit au nom du roi :

« Je traiterai l'époux de ma sœur comme un « frère, fût-il un paysan. L'ayant reconnu pour « mon beau-frère, je le traiterai comme tel; je « veux soigner le sort de ma sœur, de son mari et « de mon neveu; ils peuvent choisir pour leur sé- « jour le lieu de mes États qui leur conviendra le « mieux; j'en excepte Stuttgardt, puisque cela se- « rait gênant pour eux et pour moi. Je verrai mon « beau-frère lorsqu'il sera arrivé, il viendra me « trouver à Stuttgardt; ensuite il fera ce qu'il vou- « dra, et je le verrai toujours avec plaisir et aussi « souvent que cela lui conviendra. »

D'après ces assurances si positives, si détaillées, je crus que mon sort allait enfin être fixé dans le Wurtemberg, mais j'eus lieu d'être déçue, lorsque m'adressant directement à mon frère, pour lui demander s'il lui serait agréable que nous vinssions nous établir dans ses États, il éluda toute réponse à ce sujet.

Dès lors je dus croire que les intentions de mon frère avaient changé, et il n'en fut plus question. Dans ce voyage j'eus occasion de voir M. de Las-Cases. Mon frère le trouva mauvais et voulut supposer que cette entrevue avait un but politique, comme si pareille chose était admissible

dans une position aussi circonscrite que la mienne. D'ailleurs le prince Eugène, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade voyaient continuellement M. de Las-Cases, et jamais on n'a eu l'idée de leur en faire un crime. Quoi qu'il en soit, mon frère saisit ce prétexte, comme la raison qui le refroidit alors sur le projet de nous faire venir dans le Wurtemberg.

Pour lever toute espèce de doute à cet égard, je déclare formellement que je n'ai eu d'autre intention, en voyant M. de Las-Cases, que d'avoir des nouvelles de l'empereur Napoléon, et que j'aurais cru manquer à la reconnaissance que je conserverai toujours envers celui que je regarde comme mon bienfaiteur, si j'avais négligé de voir une personne qui l'avait suivi et qui venait de le quitter.

Je revins à Schönau sans avoir rien obtenu de mon frère. Plus tard, je vis deux fois l'empereur Alexandre pendant son séjour à Vienne; je remis entre ses mains les notes de mes réclamations envers la France, qu'il eut la bonté de me promettre d'appuyer.

Une maladie cruelle de mon fils nous décida, dans l'automne de 1819, à demander de venir à

Trieste, les médecins ayant déclaré que l'air humide de Schönau était contraire à sa santé [1].

L'hiver dernier ( ) M. Abatucci se rendit à Stuttgardt, et n'ayant pu pénétrer jusqu'au roi, il parla avec chaleur de ma position à M. Winzingerode et à M. de Wellnagel, insistant sur ce point, que si Sa Majesté n'avait pas la bonté de donner sa garantie pour le paiement de la maison de Trieste, une catastrophe était à craindre. Le roi fit répondre à M. Abatucci : « Je ne crains pas la « catastrophe dont vous me parlez; j'en serais « même charmé, car cela me procurerait le plai- « sir de revoir ma sœur que je recevrais les bras « ouverts. »

Ces notes sont extraites de mon journal; j'ai tous les documents originaux des détails que j'y ai donnés sur notre séjour à Ellwangen. J'appuie là-dessus surtout, parce qu'il existe des notes du

[1] Ce nouveau déplacement et les frais considérables d'un établissement à Trieste épuisèrent les dernières ressources du roi Jérôme. La reine, tout en continuant de demander l'appui de l'empereur Alexandre pour faire valoir ses réclamations, sollicita de son frère un secours mensuel pour attendre l'issue des négociations entamées. Cette demande fut rejetée. De ce moment les embarras se manifestèrent de plus en plus dans les affaires du prince Jérôme Napoléon.

comte de Winzingerode où l'on m'accuse d'avancer des faits controuvés.

Il m'en a beaucoup coûté de devoir retracer des faits qui pouvaient faire paraître sous un jour défavorable les procédés de mon père et de mon frère à mon égard. Cependant je les ai adoucis autant que possible. Les sentiments de tendresse filiale et d'affection fraternelle qui vivent dans mon cœur et qui ne se démentiront jamais, ont été cruellement blessés; mais je mets trop de prix à ce que ma conduite soit appréciée, pour ne point dire toute la vérité. Je ne crains pas le jugement qu'on pourra porter sur mes actes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

I

Portrait de Bonaparte, Premier Consul. — Quelques mots sur sa première éducation. — Son respect pour ses parents. — Vie bourgeoise qu'il menait au commencement du Consulat. — Complots tramés contre sa vie..... 1 à 11

II

Amnistie des émigrés. — M. de Breteuil. — M. de Calonne. — Motif et origine des sénatus-consultes. — Première organisation de l'instruction publique. — Bourses fondées dans les lycées. — L'une d'elles donnée au jeune Thiers. — Maison d'éducation fondée pour les filles. — Légion d'honneur. — Suffrages populaires. — *Édouard en Écosse.* — *L'Antichambre.* — Mademoiselle Chevigny. — Duel des généraux Destaing et Reynier. — Bichat et Desault. — Mémoires de M. de Bourienne..... 12 à 32

III

Entrevue de Memel. — Hullin à Alger. — Retraite du général Lannes de Lisbonne. — Madame de Souza. — Renvoi du comte de Lille de Mittau. — Fuite du comte de Lille de Vérone. — Rentrée du roi Louis XVIII au palais des Tuileries. — Ducis et Lemercier. — Madame Fanny de Beauharnais. — Un nain. — Souvenirs de l'Égypte..... 33 à 53

IV

Médiation suisse. — Le général Moreau. — Ministère de la police. — M. Fouché. — Violation du secret des lettres. — Retour de madame Leclerc de Saint-Domingue. — Le général Bonaparte, parrain du fils de Bernadotte. — Auditeurs au conseil d'État. — Lord Henry Petty et M. Dumont. — Violence des feuilles anglaises pendant la paix. — *La Napoléone* par Charles Nodier. — Non-existence des sociétés secrètes de l'armée. — Rupture de la paix. — Déclaration de guerre précédée par des hostilités..... 54 à 75

V

Rapport du colonel Sébastiani sur sa mission dans le Levant. — Premier voyage du Premier Consul sur les côtes. — M. de Roquelaure. — M. Lombard. — Deuxième et troisième voyages à Boulogne. — L'amiral Ver Huell.—M. de Talleyrand. — M. de Caulaincourt.—M. de Montgaillard. — L'abbé de Montgaillard. — M. de Vauban. — Lettre de Joseph Bonaparte sur l'hérédité. — Sur l'avénement à l'Empire..... 76 à 100

VI

Joseph Bonaparte, colonel du 4e régiment de ligne. — Le général Lauriston. — Le général Mouton. — M. Chaptal quitte le ministère de l'intérieur. — Parallèle de César, Cromwel, Monck et Bonaparte. — M. de Fontanes. — Lucien Bonaparte ambassadeur en Espagne. — Son mariage. — Mariage de Jérôme Bonaparte. — Mademoiselle Lenormand. — Sur l'esprit de superstition attribué à l'Empereur. — Les abbés de Pradt et de Broglie. — M. Moreau de Saint-Méry. — Travail de l'Empereur. Son écriture. Son orthographe. Sa puissance d'attention. — Une séance au conseil d'État. — Jours de désœuvrement de Napoléon..... 101 à 127

VII

Trafalgar. — Opérations navales. — Première réception du comte d'Haugwitz à Brunn. — Motifs de l'Empereur pour signer une paix séparée avec l'Autriche, après la victoire d'Austerlitz. — Saisie de sommes provenant de contributions levées illégalement. — La grande-duchesse Stéphanie de Bade. — Bruits répandus à l'occasion de la mort de son fils. — Les comtes de Hochberg appelés à la succession. — Crise financière de 1806. — M. Ouvrard. — M. Bertrand Dufresne. — M. Barbé Marbois remplacé par M. Mollien. — Exil de royalistes, mesdames de Chevreuse, de Staël, Récamier. — Dictionnaire des familles influentes du faubourg Saint-Germain. — Barère. — Goldsmith. — Vaudevillistes. — Poëte délivré d'une moitié de flétrissure. 128 à 158

VIII

Postdam. — Charlottenbourg. — Berlin. — Madame d'Hatzfeld. — Ressentiment de Napoléon contre les auteurs de la guerre. — Posen. — Espérance des Polonais. — Pultusk et Golymin. — Les Russes sauvés par les boues. — Énergie et gaieté du soldat français. — Varsovie. —

Eylau. — Finckenstein. — Ambassade du général Sébastiani à Constantinople. — Monument de la Madeleine. — Création du grand-duché de Varsovie. — Tableaux de Hesse-Cassel. — Constitution du royaume de Westphalie. — Suppression du tribunat. — Séjour à Fontainebleau. — Lettre du roi d'Espagne. — Convention relative au Portugal. — Madame de Bonchamps. — Le général Ordener. 159 à 183

IX

Grand sanhédrin. — Compte rendu par l'Institut sur l'état des sciences, des lettres et des arts. — Le général Dessolle. — Capitulation de Baylen. — Motifs qui empêchent l'Empereur de mettre en jugement les auteurs de cette capitulation. — Comte Romanzoff. — Bible de Belem. — Le prince de Bénévent à Erfurth..... 184 à 205

X

Sévérité envers les pillards. — L'Empereur au monastère de Sainte-Claire à Tordesillas. — Ses idées sur les couvents. — La princesse Pauline. — Frères et sœurs de l'Empereur. — Sur le choix des officiers de régiments. — Promotions. — Bienveillance de Napoléon envers le soldat. — Condamnation d'un agent militaire. — Aventure de Fargues. — Agrandissement du duché de Varsovie. — Nouveaux détails sur le comte Pozzo di Borgo. — Le comte Portalis. — Scène qu'il essuie au conseil d'État..... 206 à 233

XI

Crescentini. — Talma. — Indulgence de Napoléon pour le goût de prodigalité de Joséphine. — Mission du comte Mollien à la Malmaison. — Rectification concernant M. de Bligny. — Disparition de M. Bathurst. — Passe-port donné à sa veuve. — Sur l'offre d'une place de finance à M. J. Chénier. — Prêts faits par l'Empereur à des particuliers ; aux fabricants. — Un mot sur le système financier de l'Empereur. — Sympathie de Napoléon pour Alexandre. — Le général Foy. — Casimir Delavigne. — P. Lebrun. — Le comte Daru. 234 à 260

XII

Encouragements donnés à l'industrie. — Dilapidations commises en Hanovre et dans les villes anséatiques, à Erfurth. — Leçon donnée à des généraux. — Question polonaise. — Récriminations réciproques des cabinets français et russe. — Mot de l'Empereur sur sa dictature

trop prolongée. — Traités avec la Prusse et l'Autriche. — Défection de la Suède..... 261 à 280

XIII

Correspondants de l'Empereur. — Madame de Genlis. — Causes de la circonspection de Napoléon à l'égard des Polonais. — Gouvernement provisoire de Vilna. — Garde d'honneur. — Reproches adressés par l'Empereur au prince royal de Wurtemberg. — Excès commis en France par les troupes alliées. — Addition à la manière de vivre de l'Empereur à l'armée et en voyage. — Lettre de l'Empereur au jeune de Marbœuf. — Épisodes de la campagne de Russie. — Retraite à Petrowskoï. — Ordres concernant Smolensk. — Anxiété à Pétersbourg. Illusions dissipées. — Bataille de Malojoraslavetz. — Alerte de cosaques. — Séparation du corps du maréchal Ney du reste de l'armée. — Retour de l'Empereur à Krasnoï..... 281 à 310

XIV

Famille Beauvau. — Sollicitude de l'Empereur pour les blessés. — Jugement de l'Empereur sur la campagne de Russie. — Système de fusion de Napoléon. — Éloges funèbres des ducs d'Istrie et de Frioul. — L'abbé Faria. — Fragilité des alliances politiques. — Sur le reproche de vénalité fait à M. de Metternich. — Le cabinet de Vienne décidé à rompre avec la France, avant le départ de ce ministre pour Dresde. — Conseil secret tenu à Vienne à ce sujet. — Défection des Saxons à Leipzig. — Modifications dans le personnel du ministère français. — Le comte Molé. — Violation de la neutralité de la Suisse..... 311 à 331

XV

Extraits de la correspondance de l'Empereur et du roi Joseph. — Projet de laisser à Paris un commissaire impérial. — Danger du départ de l'Impératrice de Paris. — L'Empereur se plaint de ceux qui l'ont empêché d'appeler la nation aux armes. — Projet de faire réciter des prières de quarante heures. — Projet d'évacuer l'Italie. — Renvoi en Espagne du roi Ferdinand. — Suspension d'armes demandée par les alliés. — Nécessité de faire la paix. — Lord Castelereagh craint de n'être pas en sûreté à Châtillon. — Conseil extraordinaire tenu à Paris. — Travaux des fortifications. — Tentative faite auprès du prince royal de Suède..... 332 à 360

XVI

Alternative de découragement et de confiance des alliés. — Traité de Chaumont. — Communication des royalistes de Paris avec le congrès de Châtillon. — Marche des alliés sur Paris. — Mouvement de l'Empereur sur Saint-Dizier. — Visite à l'hôtel des Postes. — La Restauration due aux seuls étrangers. — Les souverains alliés à l'hôtel Talleyrand. — Dernière lettre du roi Joseph. — L'abbé de Montesquiou. — M. Pasquier. — Les princes français. — Proscription des couleurs nationales ..... 361 à 383

XVII

Chapeau à cocarde blanche envoyé au comte d'Artois par l'empereur d'Autriche. — Dilapidation d'une partie des trésors de l'Empereur. — Visite à M. de Talleyrand après le 30 mars 1814. — Réception de Marie Louise par l'empereur son père à Siegartskirchen. — Le général Neipperg né Français. — MM. Paer et Isabey. — Fausses lettres produites par lord Castlereagh au Parlement d'Angleterre. — M. de la Besnardière. — Séquestre mis sur les biens de la famille impériale. — Ardeur des fédérés. — Récriminations auxquelles a donné lieu la bataille de Waterloo. — Effets du refus de la proposition de Napoléon au Gouvernement provisoire. — Funeste erreur des Chambres. — Lettre de Joseph Bonaparte sur la conduite des Chambres en 1815..... 384 à 402

XVIII

Extrait du journal de la reine de Westphalie... ..... 403 à 427

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410